



HAL
open science

DE LA VILLE-SUJET À LA VILLE-PROJET. La tentation de la règle.

Agnès Berland-Berthon

► **To cite this version:**

Agnès Berland-Berthon. DE LA VILLE-SUJET À LA VILLE-PROJET. La tentation de la règle. .
Architecture, aménagement de l'espace. Université Bordeaux Montaigne, 2014. tel-01564547

HAL Id: tel-01564547

<https://hal.science/tel-01564547>

Submitted on 18 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Volume 1

Mémoire de synthèse présenté le 12 décembre 2014 par

Agnès Berland-Berthon

DE LA VILLE-SUJET À LA VILLE-PROJET
La tentation de la règle

En vue de l'obtention d'une
HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES
Section 24 Aménagement de l'espace et Urbanisme

MEMBRES DU JURY

- | | |
|-------------------------|--|
| Marie-Christine JAILLET | Directrice de recherche LISST CNRS en sociologie,
Université de Toulouse Le Mirail |
| Gilles NOVARINA | Professeur en aménagement de l'espace et urbanisme,
Institut d'Urbanisme de Grenoble |
| Maurice GOZE | Professeur en aménagement de l'espace et urbanisme,
Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme,
Université Bordeaux Montaigne (Tuteur HDR) |
| Daniel LE COUÉDIC | Professeur en aménagement de l'espace et urbanisme,
Institut de Géoarchitecture, Université de Bretagne Occidentale |
| François MANCEBO | Professeur en aménagement de l'espace et urbanisme,
Institut d'Aménagement des Territoires, d'Environnement et
d'Urbanisme de Reims |

DE LA VILLE-SUJET À LA VILLE-PROJET : La tentation de la règle

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....7

PARTIE I – LA RECHERCHE : LES TRACÉS DU SENTIER

I- LA VILLE-SUJET : de l'architecture à la [ville ?].....13

A – La recherche comme intuition et nécessité..... 14

1/ Un enseignement dans la tourmente.....14

a) *Changer de tutelle ministérielle pour rencontrer la [ville ?]..... 15*

b) *Les résistances du corporatisme..... 17*

c) *L'école de Bordeaux, une école du projet..... 18*

2/ L'invention d'un corpus critique pour découvrir la ville.....19

a) *Le langage de la ville : sémiologie et urbanisme.....20*

b) *Un nouvel ordre social et politique : la philosophie des utopies urbaines.....21*

c) *Les métabolistes japonais : un glissement métaphorique.....23*

B – Penser le vide pour passer de l'architecture à la ville.....29

1/ De la métaphore métaboliste à l'analogie bio-cybernétique.....30

a) *La conception d'un modèle complexe organisateur du vivant.....31*

b) *Des principes concrets pour garantir la pérennisation de l'information-structure..33*

c) *La ville : une production humaine finalisée.....33*

2/ L'entre-deux comme posture méthodologique et espace de projet.....36

a) *Principes d'action spatiale pour une structure urbaine cohésive.....37*

b) *Capitalisation et ruptures : limites et ressources critiques du triptyque intuitions critiques / exploration / capitalisation et productions interprétatives de la [ville ?]...39*

II- LA VILLE EXPLORÉE : De la ville décidée à la ville incertaine.....	44
<i>A – L’urbanisme ou l’école du pragmatisme éclairé</i>	<i>45</i>
1/ Un bon projet est un projet réalisable : le récit fondateur.....	46
a) <i>Un homme + un contexte = une relation inventive.....</i>	<i>46</i>
b) <i>Une formation au métier d’urbaniste ancrée dans la pratique.....</i>	<i>48</i>
2/ La dimension (vocation ?) réformatrice de l’urbanisme.....	50
a) <i>Engagement social, activation locale, reconnaissance nationale.....</i>	<i>51</i>
b) <i>Les fondamentaux doctrinaux de la ville fabriquée.....</i>	<i>53</i>
UNE VILLE DÉCIDÉE	
UNE ÉTHIQUE DE LÉGITIMITÉ	
LE LEURRE DE L’HARMONIE SCOLAIRE	
DÉCLOISONNER LES APPROCHES DE L’AMÉNAGEMENT DE L’ESPACE	
LE PROJET COMME VISION STRUCTURANTE DE LA SOCIÉTÉ	
<i>B – La science politique ou l’école des rationalités limitées.....</i>	<i>61</i>
1/ Le projet comme pensée – acceptable – du changement.....	63
a) <i>Un corpus organisé par l’étude du pouvoir local et de la décision.....</i>	<i>64</i>
L’ESPACE EST POLITIQUE	
LES GRILLES DE LECTURE DE LA DÉCISION	
b) <i>La production de l’urbain par la ville invisible</i>	<i>75</i>
LE RAPPORT DIALOGIQUE ESPACE / SOCIÉTÉ	
« PARADOXE DES CONSÉQUENCES » ET NON-DÉCISION	
2/ La mesure des écarts : réflexion sur le relativisme des valeurs.....	84
a) <i>La patrimonialisation des grands ensembles comme construit socio-spatial.....</i>	<i>85</i>
DES ENJEUX SCIENTIFIQUES ET SOCIO-PROFESSIONNELS INTERDÉPENDANTS	
UNE MÉTHODOLOGIE FONDÉE SUR ÉTUDES DE CAS ET DÉMARCHE COMPARATIVE	
b) <i>La « valeur patrimoniale » comme analyseur urbain.....</i>	<i>90</i>

PARTIE II – LA RECHERCHE EN CHANTIERS

III- LA VILLE-OBJET : de la ville incertaine à la ville ajustée.....	96
<i>A – L’urbanisme entre scènes et coulisses.....</i>	<i>96</i>
1/La production urbaine au filtre de la non-décision.....	98
a) <i>La gestion du changement par la non-décision : reconstruction d’une notion</i>	
LE « VIDE URBAIN » COMME ANALYSEUR DU POUVOIR	
LA NON-DÉCISION COMME ANALYSEUR DE L’INDICIBLE DE L’URBANISME	
« NON-DÉCISION, DÉCISION INDICIBLE : LA CONSTITUTION D’UN DÉBAT »	
b) <i>De la non-décision à la dimension stratégique de l’urbanisme.....</i>	<i>106</i>
LA DÉMOLITION D’UN BIEN PUBLIC À VOCATION SOCIALE : NÉCESSITÉ SUBIE, FATALITÉ CONSTRUITE	
THÈSE : LA DÉMOLITION COMME NON-POLITIQUE PUBLIQUE	
2/La démolition des grands ensembles : de la théorie à la pratique.....	113
a) <i>Capitalisation critique des apports de la recherche.....</i>	<i>113</i>
CONTROVERSES SUR LA NON-DÉCISION	
LA VALORISATION « ACADÉMIQUE » DE L’HISTOIRE DE LA DÉMOLITION	
b) <i>Les grands ensembles : un patrimoine du quotidien ?.....</i>	<i>122</i>
<i>B – La ville ajustée : un bricolage empirique ?</i>	<i>131</i>
1/La rénovation urbaine à l’ouvrage : les ajustements de la ville invisible.....	131
a) « Renouveler et recomposer les quartiers ».....	133
LE POSTULAT D’UNE RECHERCHE COOPÉRATIVE POUR UN LOCAL INVENTIF	
b) <i>La reformulation locale du « problème rénovation urbaine »</i>	<i>137</i>
MISE EN QUESTIONS DE LA SÉMANTIQUE DE LA RÉNOVATION URBAINE	
UNE ANALYSE DES MONOGRAPHIES RÉVÉLATRICE D’UN ACCORD LOCAL DOMINANT	
DES CHEFS DE PROJET ENGAGÉS ET CRITIQUES	
DES BAILLEURS SOCIAUX PRIS EN ÉCHEC ENTRE RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
LES APPRENTISSAGES ET INNOVATIONS LOCALES	
c) <i>Quartiers populaires et forme responsable.....</i>	<i>152</i>
2/ La ville épi-décisionnelle révélée dans ses formes.....	156

a) <i>La ville sans l'histoire, la ville sans les acteurs</i>	157
DÉPASSER L'ANALYSE TYPO-MORPHOLOGIQUE	
AGGLOMÉRAT, AGRÉGAT, LIANT : UNE APPROCHE MÉTAPHORIQUE	
b) <i>La ville épi-décisionnelle : un discours de la ville sans projet ?</i>	164
IV- LA VILLE-PROJET : de la ville ajustée à la ville réglée	170
<i>A – Agir dans un monde incertain</i>	171
1/ Le choix de la recherche pour l'action	172
a) <i>La Biorégion urbaine : le retour aux utopies pour penser le changement ?</i> ..	173
b) <i>La mise en pratiques de l'utopie</i>	176
CONTEXTE AQUITAIN ET PERTINENCE DE L'OUTIL TERRITORIAL DU PNR	
CONTEXTE ITALIEN : LE PROJET DE LA RÉGION DES POUILLES COMME REFERENTIEL MÉTHODOLOGIQUE	
2/ Le choix de l'action pour la recherche	183
a) <i>Les 55 000 ha pour réinventer la compensation environnementale par le paysage</i>	
DES QUESTIONS (TROP) NOMBREUSES ET DEMANDANT DES EXPERTISES CROISÉES	
UNE POSTURE IDEOLOGIQUE PAYANTE	
UNE PROPOSITION COMPLEXE ET PRAGMATIQUE POUR UN OUTIL DE COMPENSATION AMÉNAGEUR	
LA RÉFÉRENCE AMPUTÉE AU PROJET URBAIN DE COMPENSATION DE BERLIN	
b) <i>Aquitanis : un partenariat constructif</i>	194
<i>B – L'élaboration de la règle comme projet</i>	197
1/ La recherche-projet pour retrouver la règle	196
2/ Les questions scientifiques posées par la recherche-projet	205
CONCLUSION GÉNÉRALE	208
BIBLIOGRAPHIE	210
TABLE DES FIGURES	221

DE LA VILLE-SUJET À LA VILLE-PROJET : La tentation de la règle

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Changer la ville pour changer la vie, dessiner la ville pour organiser, voire sauver la société, nombres d'utopistes ont mobilisé ce mythe, d'autres ont tenté de le réaliser. La culture actuelle de l'aménagement de l'espace reflète toujours la pensée progressiste des réformateurs sociaux qui, en réaction aux effets socio-spatiaux déstructurants de l'industrialisation, ont contribué à la création du mouvement hygiéniste (dans ses deux acceptions : culturaliste avec Patrick Geddes, et fonctionnaliste avec Le Corbusier) de la fin du XIXème siècle et du début du XXème siècle. L'urbanisme était alors posé comme une réponse à un problème de santé publique et de justice sociale (Claude, 2006 ; Horne, 2004). A partir des années 50s, les convictions philosophiques et socio-politiques des modernes sur le rôle de l'espace dans le contrôle social se construisent progressivement en connaissances fondées sur des observations empiriques et des descriptions précises des effets d'inférence entre un espace donné et la société locale qu'elle organise : les travaux de l'anthropologue Claude Lévi-Strauss ont montré, avec l'exemple des indiens Bororos d'Amérique du Sud, que l'espace bâti avait une fonction d'organisation des rapports sociaux (Lévi-Strauss, 1955). Françoise Choay reprend cette analyse pour fonder sa position sur l'importance du caractère signifiant de l'espace organisé et son rôle de « messenger » des valeurs socio-culturelles partagées qui cimentent une société (Choay, 1972). Les travaux du centre de sociologie des organisations (CSO) créé par Michel Crozier en 1961 et d'Henri Lefèbvre dans les années 70s posent l'espace comme le produit d'une organisation sociale, et lui donnent un statut politique et donc stratégique. Le philosophe et sociologue des sciences Bruno Latour, se refusant à développer une pensée séparant les choses et les êtres, l'inerte et le vivant, porte pour sa part l'idée que les conditions matérielles – à laquelle l'espace urbain organisé peut être assimilé – façonnent notre être-ensemble, la vie en commun, faite d'inter-relations, créant ainsi le social (Latour, 2006). L'association de ces deux postulats – le social organise l'espace / l'espace construit le social – conduit à considérer les formes de l'espace, architecturales, urbaines et paysagères, et les organisations sociales et politiques comme indissociables, prises dans une relation d'engendrement mutuel, non déterministe mais pour le moins systémique. Cette relation dynamique admise, l'objet central de la recherche en aménagement de l'espace et en urbanisme est alors celui de la compréhension des caractères des relations existant entre ces deux propositions interdépendantes, des moyens par lesquels ce rapport se constitue, des productions, logiques et mécanismes par lesquels il évolue, se transforme et se pérennise. Edgar Morin parle à ce sujet d'une « boucle réursive générative » (Morin, 2013, p.176).

Plusieurs disciplines pré-scientifiques et professionnelles ont plus précisément en charge la réflexion sur les savoir-faire concernant l'action de production des formes spatiales du cadre de vie. Il s'agit principalement de l'architecture et du paysage. D'autres, dûment homologuées comme des disciplines scientifiques, telles que la géographie, l'anthropologie et la sociologie, explorent les conditions culturelles de production de l'espace, dans et par une société géographiquement et historiquement située. Pour sa part, la science politique se concentre sur les modalités et capacités de l'action publique à organiser la sphère sociale à travers l'analyse des rapports de pouvoir et d'influence qu'entretiennent ses différents constituants, l'espace y étant considéré comme un territoire d'action et/ou un enjeu de pouvoir. L'urbanisme, comme science de l'action stratégique de l'aménagement de l'espace, se trouve à la croisée des chemins, ou plutôt assure – assume – la délicate fonction d'en construire la convergence.

Discipline scientifique spécifique, métier et champ d'action professionnel, à la fois multidisciplinaire (composé d'individus provenant de différents champs disciplinaires) et pluridisciplinaire (composé d'individus formés à plusieurs champs disciplinaires), comme en atteste la diversité des profils des enseignants-chercheurs soumettant chaque année leur candidature à la section 24 du Conseil National des Universités (CNU), l'urbanisme est parfois qualifié d'« auberge espagnole ». Il faut bien reconnaître que, pour le commun des mortels, la lisibilité de ses missions comme de ses objets reste flou malgré les efforts des spécialistes qui s'en revendiquent à en cerner les contours et le chantier conduit depuis 1998 l'Office professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) pour la délivrance de la certification du métier d'urbaniste. Peu de librairies offrent un rayon « urbanisme », et un vaste arpentage est le plus souvent nécessaire pour faire le tour d'une question urbaine spécifique dont le traitement est éclaté entre de nombreuses disciplines. Et qui d'entre nous peut dire qu'il ne s'est pas trouvé un jour en situation de devoir développer une explication longue et complexe pour faire état de ce que recouvre le métier d'urbaniste, d'en donner des illustrations dont la variété perturbe l'auditeur autant qu'elle l'étonne ? Le plus souvent assimilé aux architectes (projet dessiné), ou aux gens de droit (planification réglementaire), l'urbaniste peut être tenté de s'en différencier : il est peu rassurant de ne pas avoir une identité professionnelle socialement claire. Deux possibilités s'offrent à lui : rechercher les pratiques que les autres professions ne connaissent pas ou ne mettent pas en œuvre pour construire l'écart par la recherche des discontinuités : l'architecte ne construit pas de règles, l'homme de droit ne dessine pas de projets, ni le sociologue. Ou, a contrario, il pourra faire état des convergences, des recouvrements et des missions partagées : l'urbaniste a une démarche projectuelle qui vise à transformer l'espace, comme l'architecte et le paysagiste ; il conduit une réflexion stratégique sur les conditions de l'action (d'aménagement) comme le politologue ; il conçoit le cadre réglementaire qui permettra l'opposabilité du projet (spatial) collectif d'une communauté située dans un temps et un espace donnés, comme l'homme du droit ; il analyse et interprète les données socio-spatiales de son territoire d'étude, comme l'économiste ; etc. Il existe une troisième possibilité : tirer bénéfice du fait de ne pas être enfermé dans une représentation

corporatiste ou populaire et accepter le principe d'incertitude, porteur de créativité, d'une identité scientifique et professionnelle complexe.

Champ scientifique relevant par convention des sciences sociales, et champ professionnel visant à la transformation de l'espace, situé dans les marges entre sciences de la société et ingénierie technique, l'urbanisme déconstruit et reconstruit en continu ses connaissances et ses outils de l'*agir spatial* (Favory, 2003). L'actualité désormais brûlante d'un changement climatique à l'œuvre révèle une dissonance majeure : les activités humaines sont en contradiction avec la finalité de l'espèce humaine : sa survie. Le nouvel univers scientifique des sciences de la nature fait alors irruption dans celui des sciences sociales auquel l'aménagement de l'espace et l'urbanisme avait coutume de se référer. La multiplication des recherches croisant les questions urbaines et écologiques en témoignent, comme le développement des offres de formation en urbanisme et évaluation environnementale. La complexité du champ disciplinaire s'en trouve fortement augmentée, ses problématiques pour le moins impactées et ses méthodes réinterrogées par leur confrontation avec celles des sciences dites expérimentales. Son objet initial, posé en introduction et fondé sur le couple dialectique : le social organise l'espace / l'espace organise le social, s'enrichit d'un nouvel enjeu de recherche : comment réussir la greffe des logiques du « vivant », humain et non humain, sur un construit espace / société qui a fait l'impasse de cette dimension depuis si longtemps ? Comment affirmer les savoirs et savoir-faire de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme comme une intelligence de la complexité, créatrice d'échanges et de coopérations, réellement interdisciplinaire, voire transdisciplinaire, dans un contexte académique (universitaire, scientifique et professionnel) qui conduit à la spécialisation, et donc à la séparation ?

C'est à l'exploration de cette « boîte noire » à deux entrées – dynamiques plurielles du rapport dialectique espace / société et interrogation sur les caractères requis d'une transdiscipline scientifique de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme – que mon parcours de recherche s'est consacré, intuitivement dans un premier temps dans le champ de l'architecture, pour s'organiser méthodologiquement dans un second temps par la science politique, et enfin se construire scientifiquement en aménagement de l'espace et urbanisme.

Chaque chercheur a son histoire comme chaque lieu a le sien. Le choix fait ici d'une présentation diachronique qui ne sépare pas le parcours de recherche de son projet est un construit de l'expérience. S'il n'induit nullement une quelconque croyance dans un déterminisme des origines, il faut bien admettre que les biens construits et reçus en héritage donnent un sens – du sens ? – à nos décisions, ils ne les formatent pas, ne les conditionnent pas, mais ils les orientent quand une bifurcation doit être prise. Souvent plus sûrement que les visions de changements attendus. Ne pourrait-on pas dire de même pour l'urbanisme ? Analogie profane et paradoxale concernant une discipline consacrée à penser l'avenir du présent !

La rétro-analyse à laquelle l'HDR nous convie est l'occasion de dévoiler les chemins explorés, de (re)mettre à jour la carte pour découvrir alors la direction à suivre. « *Représenter pour comprendre (...), voir l'esprit en train de travailler (...), revenir sur la façon dont nous élaborons, identifions, notre capacité à former un projet ; et identifier les processus par lesquels nous nous représentons nous-mêmes les projets que nous formons* » (Lemoigne, 2013, p.14-15), tel est le projet du projet.

Deux parties principales organisent le récit :

Une première partie, La recherche : les tracés du sentier, reconstruit le cheminement intellectuel d'une pensée rythmée par une succession d'intuitions critiques et de temps d'exploration marqués par des productions interprétatives. Le passage de la [ville ?]¹ comme sujet de questionnements à la ville comme objet de recherche est aussi celui d'une démarche profane, constituée en architecture (Chapitre I), à une démarche de recherche encadrée méthodologiquement en science politique, et articulée par une formation à l'urbanisme opérationnel (Chapitre II). Cette chronique d'une expérience intellectuelle et de sa construction progressive en propos scientifique révèle la permanence d'une quête « existentielle » de la signification culturelle et de la finalité sociale que recouvre l'acte de bâtir et d'aménager l'espace.

La ville-sujet : de l'architecture à la [ville ?] (Chapitre I) présente dans un premier temps le socle des pré-connaissances constituées de façon autodidacte dans le contexte d'un enseignement de l'architecture autocentré. L'exploration multi-directionnelle (sémiologie, mésologie, utopie, métabolisme, bio-cybernétique) d'une ville générique questionnée dans sa capacité à organiser de façon signifiante la rencontre entre espace et société, a conduit à un paradoxe : alors que son projet d'origine était d'inscrire l'architecture dans le système ouvert du « cadre de vie », elle a renforcé le caractère démiurge d'un acte de bâtir finalisé à l'« épanouissement » des individus. Cependant, le questionnement initial demeurant, ses apports ont également conduit à identifier la relation entre les « choses » bâties, l'« espacement », comme un objet de recherche susceptible de donner à l'acte de bâtir une dimension sociale, politique et culturelle, orientant de fait le parcours vers les questions de recherche propres à l'urbanisme.

La ville explorée : de la ville décidée à la ville incertaine (Chapitre II) expose le cadre institutionnel et savant qui a fondé ma culture de chercheur sur le récit fondateur d'un urbanisme à la fois pragmatique et réformiste. Ancré dans la pratique et dans les problématiques urbaines contemporaines, sa finalité est d'éclairer les décideurs publics dans leur délicate mission d'arbitrage des conflits sociaux-spatiaux inhérents à l'inégalité récurrente de l'accès aux aménités urbaines. Si l'urbanisme mobilise un ensemble de dispositifs techniques opérationnels et rationnels, c'est aussi une lutte dans le champ

¹ L'utilisation de [] encadrant le terme de « ville » est un choix formel permettant de bien différencier deux temps de la démarche. Celui où la ville n'a pas le statut d'un sujet de recherche en soi, mais est seulement le prétexte pour une interrogation plus large sur le sens de l'acte de bâtir, et celui à partir duquel la ville est progressivement élaborée en objet de recherche.

social et politique au service d'une vision, d'un projet de changement, qui fait appel à un savoir-faire stratégique expert en vue d'adapter les moyens mis en œuvre aux objectifs poursuivis. Cette rhétorique de la ville décidée et rationalisée par le projet d'urbanisme et ses instruments a cependant une face cachée : la discontinuité existant entre l'ordre de la volonté et l'ordre de la décision, révélée lors de la mise en œuvre de toute opération d'aménagement. Pour être réalisable, le projet doit être socialement acceptable. Les approches analytiques du pouvoir et de la décision propres à la science politique interviennent ici pour saisir la complexité du fait urbain, la relativité de la raison objective et l'incertitude de l'agir spatial comme essence même de la ville et de l'urbanisme.

Une deuxième partie, *La recherche en chantiers*, traite le passage d'une ville explorée comme scène politique à une ville reconnue dans son caractère incertain et construite comme objet scientifique. Le constat du dépassement de l'incertitude de l'action spatiale par la mise à jour de mécanismes internes de régulation de la ville invisible (acteurs et systèmes d'action) comme de la ville visible (matérialité urbaine), est accompagné de celui d'un ajustement de la décision par son articulation à des valeurs de référence (la ville solidaire par exemple). La « tentation de la règle », citée dans le titre de ce mémoire, correspond à l'hypothèse d'une possible élaboration, dans un processus de construction sociale et scientifique que nous appelons « recherche-projet », de règles socio-spatiales permettant de dépasser l'incrémentalisme disjoint qui caractérise l'agir spatial de l'urbanisme. Ni norme sociale, ni règlement juridique, la « règle » ici proposée ne prétend pas réduire l'incertitude de l'agir spatial, mais de réintroduire la dimension spatiale dans la formulation des valeurs qui sous-tendent l'action (l'expression de la « métropole des ¼ d'heures » exprime le projet d'un urbanisme de proximité). Cette mise en espace de l'action, dont nous avons fait précédemment le constat qu'il révélait les discontinuités entre le vouloir et le faire de l'urbanisme, transposée du champ professionnel au champ scientifique, est par ce biais investi du rôle de dévoilement des convergences cachées, de règles d'action spatialisées et spatialisantes, susceptibles de fonder en faits et en valeurs un projet local sans pour autant en déterminer la forme.

La ville-objet : de la ville incertaine à la ville ajustée (Chapitre III), développe les recherches, expérimentale et recherche-action, conduites simultanément pour explorer la complexité de l'action de transformation de l'espace à partir des analyses de la décision et de la forme urbaine. Si j'ai longtemps partagé la position selon laquelle « *l'urbanisme est un domaine où on semble admettre d'emblée que les pratiques et les savoir-faire seront toujours en avance sur les savoirs et les théories* » (Frey, 1999, p.68), privilégiant par conviction et par culture une recherche orientée par les pratiques, au nom de l'utilité sociale de la recherche, j'ai aussi découvert les ressources de la recherche fondamentale, de l'utilité de l'inutile. Imparfaite et réfutable, jamais aboutie, elle a contribué à la construction de la réflexion sur une ville ajustée en révélant sa capacité à dépasser les conflits inhérents aux faits urbains par leur régulation épi-décisionnelle, c'est-à-dire par des mécanismes échappant à la décision.

La ville-projet : de la ville ajustée à la ville réglée (Chapitre IV) explore, à partir des recherches en cours, les ressources d'un « récit » du développement durable qui bouscule les routines pour expérimenter un dispositif de recherche transdisciplinaire susceptible de révéler les « signaux faibles » permettant la convergence de logiques d'action pensées et mises en œuvre de façon disjointe et qui se superposent dans et par l'espace. Adossée à deux recherches, dont l'une est en cours, la première mobilisant la pensée de l'école territorialiste italienne et la seconde la référence au projet urbain de compensation de Berlin, cette « recherche-projet » est un dispositif expérimental qui prend appui sur la dynamique de changement du rapport entre urbanisme et environnement à laquelle enjoint la rhétorique du développement durable. Nourrie du constat que l'action d'organisation et de transformation de l'espace procède par ajustements en faits et en valeurs, elle propose d'expérimenter de façon empirique les modalités de co-élaboration entre savoir savant et savoir profane de règles socio-spatiales à visée prospective susceptibles de créer les conditions d'un débat en amont du temps auquel il se pose traditionnellement. Remonter le temps en quelque sorte.

Le mémoire d'habilitation à diriger des recherches ne consiste pas seulement à restituer avec logique un héritage constitué au fil des recherches successives mais de le reconnaître comme un patrimoine, fruit d'un long travail « chrysalidaire », pour reprendre la belle expression d'Edgar Morin. Ce dernier évoque l'idée qu'il a fait sienne que « *toute connaissance devait être historicisée et qu'il n'existait pas de point de vue absolu pour l'observation. (...) La connaissance doit comporter la connaissance du connaisseur, toute connaissance doit comporter son auto-connaissance* » (Morin, 2013, p.12-13). Il est le résultat d'un cheminement et d'une série d'expériences qui se complètent, mais ce n'est pas une chronique linéaire, une vie de recherche n'étant pas une construction mais une vie faite de rencontres et d'opportunités : une vie ne peut pas être rationnelle. C'est ce qui constitue la relativité du savoir. La présentation de ce parcours, qui conduit aujourd'hui à l'« envie » de recherche ci-dessus esquissée dans son principe, ne prétend donc suivre aucun fil rouge. Si une ligne transversale existe, elle est existentielle et non scientifique au sens d'un projet construit sur des hypothèses préalables et une implacable volonté de le mener à bien. Présenter la *recherche-projet* et la quête de la règle comme la continuité logique de ce parcours serait une fausse construction logique, plusieurs lieux d'expériences, à la fois hétérogènes et chacun ayant sa propre homogénéité, ayant progressivement accompagné la compréhension de ce qui est « en ville », une réalité qui conduit à accepter la co-présence de paradoxes, situation au final plutôt familière à l'urbaniste, qu'il soit enseignant-chercheur ou praticien.

PARTIE I – LA RECHERCHE : LES TRACÉS DU SENTIER

Tracer un chemin est une expérience en soi, « le projet c'est le chemin » pourrait-on dire. Il ne s'agit pas de suivre une route balisée, mais d'en dessiner les tracés au fur et à mesure de la découverte du terrain, en s'orientant au gré des traces visibles, en contournant des obstacles infranchissables par manque d'outils ou de moyens, et d'apprendre en marchant. Ce sont alors les bifurcations suivies pour échapper à l'ignorance, par intuition dans un premier temps, puis par apprentissage dans un second temps, qui dessinent au final un sentier propre à chaque explorateur, constitutif de son identité. Il ne s'agit pas de faire ici un éloge de la bifurcation, mais comment nommer autrement la démarche qui m'a permise de passer de la ville posée en architecture comme sujet générique (Chapitre I) à une ville explorée comme phénomène politique (Chapitre II) ? On évoque souvent à propos de l'urbanisme sa position de « carrefour » disciplinaire, terme qui renvoie simultanément à une action, le déplacement, et à un lieu, celui de la convergence des chemins : c'est ce double sens que le sentier de recherche ici présenté souhaite restituer en donnant une large place aux « pensées des autres » comme autant de balises explorées et interprétées.

CHAPITRE I LA VILLE-SUJET : De l'architecture à la [ville ?]

Comment rencontrer la ville quand on est formé au métier d'architecte dans un temps, les années soixante-dix, où l'architecture doute d'elle-même, où la profession est crispée sur le mythe de conseiller du prince et dans une école autocentrée sur le projet d'architecture comme une œuvre d'auteur ? Chercher la ville dans ce contexte s'apparente à la fois à un acte contestataire et à une recherche personnelle du sens de l'acte de bâtir.

Le contexte institutionnel et professionnel dans lequel prend naissance ma première démarche de recherche est présenté ici comme un héritage dont les valeurs continuent de peser sur les relations de collaboration entre les deux professions d'architecte et d'urbaniste. Alors que les lignes bougent sous l'influence d'un développement durable qui révèle l'impuissance des pensées introverties, le dogmatisme de ce clivage dont la France a le triste privilège est critiqué de part et d'autre. Mais des présupposés demeurent qu'il me paraît important de rappeler d'autant plus qu'ils sont à l'origine de ma quête du sens des rapports existant entre l'espace et la société. **Réalisée dans une logique proche de celle des cadavres exquis, glissant de l'approche anthropologique, aux utopies, au vitalisme des métabolistes et à l'approche bio-cybernétique (I- A)**, elle m'a conduite à un premier acte personnel de production interprétative de cette démarche de (re)construction du lien entre ville, architecture et société, sanctionné par un diplôme

d'architecte au statut ambigu, le « vide » en étant l'objet central et l'entre-deux le moyen exploré pour concilier projet de changement, respect des permanences culturelles, intérêt collectif et épanouissement individuel (I-B). Un sentier qui conduit à l'urbanisme.

A – La recherche comme intuition et nécessité

La place donnée à la ville et à l'urbanisme dans la formation à l'architecture de l'école de Bordeaux dans le milieu des années soixante-dix peut être qualifiée de « dégât collatéral ». La sociologie urbaine est en pleine expansion et remet en cause la pensée techniciste et progressiste ayant donné naissance aux grands ensembles, l'urbanisation sous forme de lotissements de maisons individuelles génériques déploie ses tentacules, mais l'orientation de l'enseignement alors dispensé aux futurs architectes reste principalement de nature artistique et culturelle. C'est bien pour être des auteurs d'une œuvre personnelle et originale que sont formés les futurs architectes, pour être des maîtres « d'œuvres ».

Pour les étudiants en architecture un tel enseignement est une découverte. Rien ne les y a préparés, l'enjeu d'une culture architecturale n'étant pas inscrit à l'agenda de l'Éducation Nationale comme une matière propre à former des savoirs constitutifs de citoyenneté. La faible place donnée à l'urbanisme par les écoles d'architecture peut se comprendre, celui-ci étant alors enseigné principalement dans des institutions telles que l'IUP de Paris, lieu historique en ce domaine, l'Université de Vincennes d'où est issu l'IFU, l'IEP de Paris, l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, l'Institut d'Aménagement Régional d'Aix-en-Provence. Mais l'absence de réflexion sur les rapports existant entre ville et architecture étonne alors que l'interrogation de la forme urbaine par le fait urbain s'impose dès les années soixante-dix dans le débat social et politique, avec les politiques giscardiennes du cadre de vie et la circulaire « ni tours, ni barres » d'Olivier Guichard en 1973, et plus fortement encore à partir de 1981 avec les premières émeutes urbaines. Cette **amnésie de l'urbain** (A-1) me conduira à développer de premières intuitions sur le sens social de l'acte architectural et à mener à l'aveugle une **quête de savoirs alternatifs et complémentaires censés me conduire vers la ville** (A-2).

1/ Un enseignement dans la tourmente

« L'enfer est pavé de bonnes intentions »

Dans la période de 1974 à 1982, l'enseignement délivré dans les écoles d'architecture françaises oscille entre nécessité de renouvellement et peur du changement. La profession d'architecte est en perte de vitesse et le projet pour une politique de l'architecture au niveau national se fait attendre. Décalée par rapport aux réalités urbaines contemporaines,

crispée sur son héritage académique, l'école de Bordeaux ne fait pas exception à la règle. **Trois réalités sont à prendre en compte pour comprendre la difficulté de ce système de formation à s'ajuster aux attentes de la société** : la première est liée à un **contexte national et institutionnel** qui, tout en attendant de l'architecture qu'elle rende un service « public » d'intérêt général en terme de qualification du cadre de vie, peine à lui donner un cadre stable et les moyens nécessaires (a) ; la seconde, plus structurelle, peut être qualifiée de **corporatisme historique de la profession d'architecte** (b) ; la troisième est une réalité localisée, plus spécifique à Bordeaux dont la formation est marquée par une **école de pensée centrée sur l'acte créateur** et la dimension esthétique de l'objet architectural (c). Les étudiants sensibles à la fonction sociétale de l'architecture vont devoir suivre un chemin d'autodidacte pour découvrir les autres dimensions qui la constitue.

a) *Changer de tutelle ministérielle pour rencontrer la [ville ?]*

Les événements de mai 1968 ont balayé la section Architecture de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, remettant profondément en cause le caractère académique d'une formation qui ne répond plus aux besoins de l'époque. Centrée sur des commandes publiques qui se raréfient, fondée sur la qualité esthétique du dessin architectural, et organisée par une logique de mandarinat qui entraîne la reproduction d'une élite créative, la formation au métier d'architecte est très éloignée des besoins et préoccupations sociales de l'époque en matière de qualification du cadre de vie. La critique de plus en plus forte d'une production quantitative, indifférenciée et techniciste du logement de masse, dont les grands ensembles sont l'emblème, occupe pourtant la scène publique. Cette critique émane principalement des jeunes générations d'architectes et d'enseignants dans les Unités Pédagogiques déconcentrées (21 UPA régionales). Elle est faiblement relayée par la Direction de l'architecture d'un Ministère de la Culture qui pèse peu dans les arbitrages nationaux des politiques gouvernementales et résiste aux nouvelles propositions architecturales issues de ce mouvement à visée réformatrice, peu conforme à son esprit conservateur. Le décalage entre conscience collective d'un enjeu de qualification de la production de l'espace ordinaire (bâtiments et espace public) et conditions de sa mise en œuvre conduit à poser publiquement la question d'un changement structurel de l'enseignement de l'architecture : « *Quels doivent être les instruments d'une ambition nationale qui admettrait que les politiques traditionnelles de la construction ne soient plus assez pertinentes pour maîtriser qualitativement l'évolution du cadre de vie, pour le plus grand nombre, et en milieu essentiellement urbain* » ? (Langereau, 1997, p.114)

La réforme d'André Malraux en 1968 et 1969, ministre d'État chargé des Affaires culturelles, vise à adapter la pratique professionnelle des architectes à un contexte de forte production de logements, et conduit à supprimer le *numerus clausus* pour répondre à la demande (restauré en 1978), à favoriser l'entrée des sciences sociales dans un

enseignement jusque là marqué par la primauté des disciplines artistiques et à donner une autonomie accrue aux UPA régionales (Chadoin, 2007). Le débat consistant à savoir « *quelle part du marché de la construction française doit bénéficier de cette culture et de ces compétences architecturales et urbaines* » (Langereau, 1997, p.114) est en parti tranché en 1977. L'instauration de l'obligation du recours à l'architecte pour les bâtiments dont la surface hors œuvre nette (SHON) est supérieure à 170m²¹ est censée permettre de « réconcilier les français avec l'architecture », selon le vœu du Président V.Giscard d'Estaing. Une décision qui permet également de répondre à une crise de la commande publique et du secteur de l'industrie du bâtiment liée au choc pétrolier de 1974 en élargissant le champs d'action des architectes. Le passage de la Direction de l'architecture du Ministère de la Culture à celui du Cadre de vie et de l'Environnement en 1978 (réforme Ornano) est l'occasion d'une harmonisation du contenu des études dans les UPA (au nombre de 23), d'une première reconnaissance des rapports existant entre ville et architecture, et de l'appel à une diversification du champ d'exercice de la profession. L'architecture pour tous, comme acte de service public, est-il en train de naître ?

L'analyse d'Eric Langereau montre les limites de cet espoir : « (...) *les années 1980 et le début des années 1990 étaient sous la tutelle des Ponts et Chaussées. S'est alors développée (...) une production d'images plus qu'une production d'espaces ; une production essentiellement dictée par des critères de performance technologique, synonymes d'une pseudo-modernité (...) (qui) rejette l'architecture aux marges esthétiques de la production du cadre de vie* » (1997, p.121). En parallèle, perdure la revendication des architectes pour le maintien d'une relation étroite entre qualité et culture : seul un ministère dédié semble être à même de défendre cette dimension de l'acte architectural considéré comme banalisé, voire instrumentalisé, au sein du ministère de l'Équipement. Une telle position permet que soit renforcée la mission de protection et de gestion du patrimoine architectural et urbain du ministère de la Culture, ainsi que la légitimité des architectes, leurs savoirs étant nourris d'histoire des formes urbaines et architecturales.

Réalisé en 1995, le retour de l'architecture dans le giron du ministère de la Culture n'est pas étranger à ce qu'il est de bon ton de nommer la « dérive des grands ensembles ». Il s'agit alors de confier aux architectes le défi que nul n'a réussi semble-t-il à relever : rattraper « *la faillite de l'urbanisme traditionnel (...) (et) appliquer à l'agonie des grands ensembles un traitement culturel de choc, consacré à l'architecture des espaces publics* » (Langereau, 1997, p.123). C'est donc par la politique de la ville, installée dans un grand ministère des Affaires Sociales, que la ville s'offre alors aux architectes, conformément au schéma classique d'une forme urbaine à laquelle revient une fois encore la mission de traiter les maux sociaux².

¹ Une erreur historique, car elle laissait pour compte la production courante de maisons individuelles, en pleine expansion, dont les constructeurs aidés des géomètres ont su se saisir pour construire un territoire d'action aujourd'hui encore peu concurrencé.

² Une démarche qu'illustre le recours aux formes urbaines de l'îlot et de la rue pour reformer/réformer l'espace des grands ensembles.

b) *Les résistances du corporatisme*

La culture urbaine des architectes, majoritairement autoréférencée, corporatisme oblige, n'est pas étrangère à ce système de pensée qui choisit de formuler une réponse (architecturale) en décalage avec la nature profonde du problème (politique et économique). Pourtant, le débat critique qui a agité la scène publique et conduit l'enseignement de l'architecture à migrer de la Culture à l'Équipement, de l'objet architectural à la ville, était censé ouvrir la porte à une diversification des savoirs enseignés (sciences sociales en particulier) afin de préparer la future génération à des pratiques professionnelles au champ étendu à la fois à l'architecture « ordinaire » et au « cadre de vie ». Cet élargissement du territoire d'action peut paraître au premier regard comme une opportunité favorable pour une profession mise en difficulté par la raréfaction des commandes publiques. Mais il a engendré à son tour un autre débat opposant les tenants d'un recentrement de la profession sur son cœur de métier : l'œuvre architecturale, position apparaissant comme une garantie « *de compétence technique et de dignité sociale* », et ceux qui, face au ralentissement de l'activité du bâtiment, recommandaient son extension à des missions plus générales, dont l'urbanisme.

L'appel à la diversification des compétences censée répondre aux nouvelles préoccupations politiques en matière de « cadre de vie » est alors considéré comme une mise en danger de la légitimité de l'architecte artiste et chef d'orchestre³ héritée du modèle des Beaux-Arts. Ceci constitue l'« *inconscient historique de la profession* » (Chadoin, 2007). Principalement délivrée par des enseignants-praticiens, la formation en architecture est marquée par la reproduction des valeurs de leur mode d'exercice professionnel, essentiellement libéral et orienté vers la construction de bâtiments. Dans son analyse de la profession d'architecte, le sociologue Olivier Chadoin souligne la dissonance résultant du « *décalage entre la valeur symbolique de la fonction et sa dévaluation économique* », le mode d'exercice « *le plus légitime étant devenu le plus incertain* » (Chadoin, 2007, p.73). Passer de l'architecture à la ville, c'est imaginer la possibilité d'un « *découplage entre être architecte et l'acte de construire* » et prendre le risque d'une dissolution identitaire, jusque là protégée par les mécanismes classiques du corporatisme (sélection des candidats à l'entrée dans les écoles, qualification et régulation) contrôlés par le corps des architectes (enseignants et institution ordinaire), et caractéristiques d'une qualification par « séparation » (Chadoin, 2007, p.48). L'autonomie de l'architecte, comme valeur économique et sociale et comme ressource de pouvoir, passe par l'autonomie de la conception-production de la forme architecturale. Il est aisé d'imaginer la place et le statut donné alors dans l'enseignement en architecture aux études urbaines, porteuses de complexité et susceptibles de rendre moins lisible et donc moins stable la définition du métier d'architecte.

³ On peut juger de la révolution de palais que cela représente alors si l'on se réfère aux débats de même nature qui ont agité la sphère enseignante en 2001 lors de la mise en place contrainte de la réforme du LMD.

c) *L'école de Bordeaux, une école du projet*

Entre 1968 et 1978, les choix pédagogiques diffèrent selon les UPA. Si Toulouse est reconnue pour la priorité donnée à l'habitat et à la sociologie urbaine, nombre des leaders intellectuels toulousains de mai 68 y étant aussi enseignants, l'école de Bordeaux, de nature conservatrice, s'accroche à sa culture académique du projet, ses étudiants étant chaque année incités à concourir au Grand Prix de Rome. A Bordeaux, « un beau plan est un bon plan ».

La dimension « projet » étant considérée comme la partie noble réservée à l'architecture, l'urbanisme est principalement présenté dans une dimension fonctionnaliste et opérationnelle, réduite aux questions instrumentales (ZAC), planificatrices (POS) et règlementaires. Le fait que cette discipline soit enseignée depuis la fin des années soixante-dix, et pendant près de douze ans, par un architecte n'exerçant pas en libéral, ou fort peu, renforce sa mise à la marge. De même, la géographie urbaine est présentée sous un angle macro-économique, proche de la façon dont elle est enseignée au lycée, rendant difficile son intégration dans le processus de projet et son appropriation par les étudiants. Seule la sociologie est présente de façon relativement avancée, avec une attention particulière portée aux pratiques habitantes, mais sans qu'il soit fait explicitement référence aux débats critiques animant alors le microcosme de la sociologie urbaine et susceptibles d'interroger de façon critique la pratique architecturale en vigueur. L'histoire est pour sa part largement enseignée : la dimension symbolique et culturelle de l'architecture et des bâtiments emblématiques qui ont marqué nos sociétés dans le temps long (pyramides, temples et églises) sont étudiés avec soin. Christian Norberg-Schulz⁴, et son ouvrage de 1977 sur « La signification dans l'architecture occidentale », fait référence en ce domaine. Mais d'histoire des villes comme phénomène économique et/ou politique, point. Détournant le *Res aedificare* de Léon Battista Alberti selon lequel « la maison est une petite ville et la ville une grande maison », les plans de ville sont présentés comme de grandes architectures et étudiés comme des ensembles finis, valorisés dans leurs qualités esthétiques révélées par l'équilibre formel du plan de masse dans la grande tradition des Prix de Rome. Au concours European, plus tardif et pourtant inscrit dans une démarche de renouvellement des savoirs et des pratiques au niveau national (Plan Construction), la même valeur positive est accordée à la qualité d'une composition urbaine déconnectée des réalités historiques, sociales et urbaines des lieux mis en projet⁵. **La ville des architectes reste une ville-objet, non pas objet de recherche mais sujet réifié.**

⁴ Dans la préface de son ouvrage paru en 1981 aux éditions Mardaga, « *Genius loci* », Ch. Norberg-Schulz exprime clairement le caractère anthropologique de sa pensée : « *Faire de l'architecture signifie visualiser le genius loci : le travail de l'architecte réside dans la création de lieux signifiants qui aident l'homme à habiter* »

⁵ J'ai moi-même participé à ce concours, portant alors sur l'aménagement de la grande voie mussolinienne conduisant à Saint Pierre de Rome. Le projet, très académique, a été retenu parmi les lauréats. Ainsi, même au niveau national, les actes étaient peu en accord avec les discours.

La déconnexion des futurs professionnels des conditions complexes de production du « cadre de vie » est réelle. L'architecture est conçue comme un savoir et une discipline professionnelle de caractère élitiste, qui cultive son autonomie, dont la compétence revendiquée est celle du projet, soutenu par un enseignement normatif ancré dans ses traditions « Beaux-Arts » et un discours récurrent sur la valorisation de l'acte de construire. Cela au détriment d'une véritable ouverture critique à des disciplines connexes (comme l'urbanisme) qui aurait inévitablement conduit à imaginer des exercices professionnels diversifiés. Aujourd'hui encore, alors que la diversification des savoirs et des champs d'intervention est désormais actée, mise en œuvre et traduite dans les recrutements des enseignants, entre architecture et ville, projet architectural et projet urbain, le mot-clé reste celui du « projet ». Mais dans « projet urbain », l'expertise des architectes reste celle du projet et non de l'urbain. De plus, peut-on accepter que la notion même de projet soit ainsi confisquée par une discipline, aussi noble soit-elle, au risque de sa réduction instrumentale ?

Les étudiants qui ne se satisfaisaient pas de cette déconnexion entre architecture et société, fait spatial et fait social, devaient faire leur propre apprentissage et identifier d'autres pistes, au hasard des rencontres. C'est dans ce contexte que s'est faite ma première découverte de la ville. Le trousseau hétéroclite constitué à cette occasion était non conventionnel dans le contexte d'une formation à l'architecture et résolument critique. L'assemblage de ses éléments a guidé longtemps, et guide encore, les questionnements de recherche développés depuis dans le contexte universitaire et scientifique de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme.

2/ L'invention d'un corpus critique pour découvrir la ville

« Une autre parabole cite le cas d'un groupe d'aveugles de naissance qui désiraient savoir ce qu'était un éléphant. L'un d'eux lui toucha la tête et dit que c'était comme une cruche ; un autre, la trompe et dit que l'éléphant était comme un serpent ; un autre, les défenses et dit qu'elles étaient comme des socs de charrue ; un autre, le flanc et dit que c'était comme un grenier ; un autre la patte et dit que c'était comme un pilier. Ceux qui prétendent savoir ce qu'est l'univers, commettent une erreur semblable » Jorge Luis Borges

Revenir sur le caractère « socle » de ces pré-connaissances permettra de prendre la mesure de leurs effets induits, résiduels ou plus fondamentaux, sur les postures de recherche adoptées par la suite.

Le premier élément de ce socle est constitué par la découverte d'une **sémiologie de l'espace urbain** à laquelle l'architecture participe, bien que de façon seconde, la

primauté allant aux tracés régulateurs susceptibles de donner sens et matérialité à une société située (a). L'étude des **grandes utopies historiques** est le second élément exploré pour l'importance qu'il accorde au rôle stratégique de l'espace dans la mise en œuvre d'un projet politique de société (b). Puis, recherchant un exemple concret de cette démarche dans la production architecturale contemporaine, le **mouvement Métaboliste** apparu au Japon à la fin des années cinquante, très critique vis-à-vis de la pensée des CIAM, a ponctué ma réflexion. Si ce troisième élément a conduit à relever l'intérêt et la limite heuristiques d'une approche métaphorique, il a également permis de rencontrer la dimension symbolique de l'espace japonais. Cette approche d'un autre espace-temps urbain a confirmé le caractère culturel et interprétatif du rapport entre l'homme et le monde (c) et permis de prendre une distance critique vis-à-vis du statut déterministe donné à l'espace dans les récits utopiques.

a) *Le langage de la ville* : sémiologie et urbanisme

L'article de Françoise Choay, « Sémiologie et urbanisme », est paru en 1969 dans la principale revue de référence des architectes, *Architecture d'aujourd'hui*. Celle-ci faisait alors une place remarquable à la réflexion sur la dimension sociétale de l'architecture. Il constitue mon premier pré-requis de futur chercheur en urbanisme. Cette conscience – intuitive – d'un urbanisme à visée réformatrice et comme projet d'organisation de la société dans et par l'espace, se profile dès lors avec autant d'inexpérience que de curiosité à en explorer le sens et les attendus.

S'appuyant dès son introduction sur l'analyse du système construit d'un village Bororo par Cl.Lévi-Strauss⁶, F.Choay s'applique à montrer en quoi la ville est « saturé(e) » de significations qui engagent les conduites sociales de ses habitants. Si la structuration spatiale de la cité grecque de la fin du VI^{ème} siècle exprime la valeur isonomique⁷ de son organisation politique et représente, comme la ville médiévale, un « système pur » hyper-signifiant ayant une fonction essentielle d'intégration sociale, F.Choay considère que les villes « des temps modernes » (dès les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle) sont pour leur part hypo-signifiantes. La rapidité de leur évolution et la primauté des logiques de production et de consommation sur les logiques culturelles et religieuses entraînent une déconnexion entre structures sociales et système construit. Cette caractéristique fait perdre à celui-ci

⁶ « *La structure du village ne fait pas que permettre le jeu raffiné des institutions (...) elle engage l'ensemble des conduites sociales* ». Lorsque les missionnaires Salésiens voulurent convertir les indiens au christianisme, ils se bornèrent « à leur faire changer la disposition de leur case. L'analyse de C.Lévi-Strauss est explicite : « *Désorientés par rapport aux points cardinaux, privés du plan qui fournit un argument à leur savoir, les indigènes perdent rapidement le sens des traditions, comme si leurs système social et religieux étaient trop compliqués pour se passer du schéma rendu patent par le plan du village et dont les gestes quotidiens rafraîchissent perpétuellement les contours* » (Choay, 1967, p.8)

⁷ Égalité juridico-politique des citoyens. « *L'organisation par la cité d'un espace politique homogène où le centre seul a valeur privilégiée, précisément parce que, dans leur rapport avec lui, toutes les positions diverses qu'occupent les citoyens apparaissent systématiques et réversibles* » (Choay, 1969, p.8)

sa fonction intégratrice et génère « *le passage du lieu (topos) à l'espace* », ce dernier terme n'existant pas dans la langue grecque. La réduction sémantique de l'espace urbain produite par la société industrielle est ainsi compensée par l'apparition d'une nouvelle lexicologie de l'efficacité qui cherche à « *promouvoir une nouvelle forme de groupement (...), se propose de classer et d'associer les éléments du système urbain par similitude fonctionnelle. (...) Le système urbain est devenu espace d'opération* » (Choay, 1969, p.10). L'efficacité fonctionnelle devient désormais la valeur de référence accompagnée de l'émergence de discours « sur » la ville en lieu et place des discours « de » la ville.

En quoi l'approche sémiologique est-elle à même de proposer une perspective heureuse à ceux qui ne se satisfont pas de la seule valeur d'efficacité opératoire de la conception-production urbaine ? Peut-elle permettre de penser une reconnexion de la forme construite aux autres systèmes de valeurs qui organisent la société post-industrielle, et contourner l'obstacle du mythe réducteur d'un retour nostalgique aux origines ? **Quelle conception contemporaine de la forme de la ville pourrait permettre de lui redonner un rôle de médiateur sémantique dans une perspective d'amélioration de l'intégration sociale, voire citoyenne, de ses habitants et usagers ?**

Le sens et l'enjeu de la conception de l'espace dépassent ici largement celui traditionnellement associé au projet architectural. Ainsi décentré, et resitué comme un acte qui procède d'un projet plus vaste (politique et culturel) et dont est rendu explicite son rapport avec une finalité d'intérêt général, le projet d'architecture ne pouvait plus à mes yeux se suffire d'une logique auto-référencée.

Une telle conviction une fois actée, l'exploration pouvait se poursuivre, toujours en quête d'une compréhension des liens entre forme bâtie, architecturale et urbaine, et société humaine. L'étude des utopies urbaines est la seconde piste de référence suivie pour guider ma réflexion sur la dimension socio-politique de l'acte architectural.

b) *Un nouvel ordre social et politique : la philosophie des utopies urbaines*

Je tirais deux leçons de cette rencontre avec les auteurs utopiques qui donnent à la forme et aux tracés urbains, à la ville, un rôle stratégique d'accompagnement de leur projet idéal d'organisation politique de la communauté humaine (le/la politique produit de l'organisation spatiale pour servir son projet de société)⁸ :

- **Du point de vue de la pensée : l'existence d'une tension permanente entre rêve d'égalité et rêve de liberté.** Le récit utopique s'appuie sur le triptyque justice sociale, vertu morale et bonheur des hommes pour tenter l'articulation entre bonheur collectif (individu-citoyen et idéal communautaire) et épanouissement humain individuel.

⁸ « *La plupart des utopies offrent la description détaillée d'un espace politique fondé sur une construction géométrique de la ville et parfois de la campagne, ainsi que l'explicitation des rapports internes entre les lieux et le fonctionnement de la société* » (Jean, 1994, p.17).

- **Du point de vue de l'action : la maîtrise de l'espace apparaît comme un vecteur majeur de la construction du nouvel ordre politique attendu.** Conçu comme une œuvre totale, le projet spatial est dessiné par une géométrie rationnelle et finie, censée fonder et exprimer une harmonie parfaite entre l'homme et le monde (par référence à la pensée platonicienne où le « beau » - organisation de la cité – et le « bien » - agencement de l'âme – sont corrélés).

Cultivant l'ambiguïté entre bonheur et nulle part, le terme d'*utopie* est tout aussi polysémique que polémique : lieu où tout est bien (eutopie) ou lieu de nulle part (outopie) ? Image mythique réactivant le rêve des origines (âge d'or) ou image utopique d'un devenir autre en rupture avec le monde mythique ?

Le recours à l'énonciation des « bonnes pratiques » (moralisme), avec son corollaire, la dénonciation des mauvaises, fonde le récit utopique dans une construction de nature manichéenne. Sous couvert de la transmission du rêve d'un autre monde, meilleur par définition et généralement plus égalitaire, il paraît énoncer, au nom d'un intérêt général, des référentiels d'action susceptibles de justifier le caractère légitime de la domination de certaines catégories d'acteurs sur d'autres ou d'ériger le bien collectif sur les cendres de la liberté individuelle. C'est en tout cas ce qu'expriment nombre des projets utopiques : La République de Platon dominée par les guerriers, l'île d'Utopie de Thomas More où chacun est contraint de vivre comme tout le monde, les « réductions » du Paraguay censées servir les valeurs chrétiennes, la Nouvelle Atlantide de Bacon dont savants et techniciens sont les maîtres, la cité d'Arc-et-Senans de Claude-Nicolas Ledoux qui donne corps au paternalisme industriel en associant justice sociale et efficacité productive, le familistère de Guise de Godin dont le « Palais Social » est organisé pour optimiser le contrôle social, le Bauhauss ... Intérêt de tous signifie-t-il intérêt de chacun ?

Nombre d'utopistes-bâtisseurs étaient des architectes, Hippodamos le premier ... Philanthropes ou démiurges ? La ville projetée par les utopistes est une ville-objet, une grande architecture, conçue comme une œuvre totale pour répondre à un programme politique et social dont elle inscrit les règles, les lois, dans et par ses murs. Pour Jean-François Revel⁹ la justification des utopies au nom de la « pureté des intentions » est une mystification totalitariste, qui détruit la liberté et prétend régler la société selon un modèle parfait, construit *a priori* et fondé sur un argumentaire scientifique présenté comme une certitude absolue : « l'utopie comme un idéal de la raison » (Kant). Christian Godin distingue l'« utopie des faits », qui réduit la complexité de l'existence des hommes à un programme et l'« utopie des valeurs », porteuse d'idéaux universels – paix, liberté et justice – pour la terre entière, sans pour autant exprimer de prescriptions particulières¹⁰.

⁹ J.F.Revel, in Magazine littéraire, n°387, mai 2000. Voir J.F.Revel, *La Grande parade. Essai sur la survie de l'utopie socialiste*, 2000, Plon, 342 p.

¹⁰ « Dire que tous les hommes sont égaux est une chose, dire qu'ils doivent tous porter le même vêtement en est une autre » (Godin, 2000) in Magazine littéraire, n°387, mai 2000. Voir J.Cl.Godin, *Faut-il réhabiliter l'utopie ?*, 2000, Plein Temps, coll. Lundis Philosophie, 92 p.

Quelle voie médiane suivre alors pour échapper à la tentation du rêve rationalisé, entre égalité liberticide et libéralisme creuset d'inégalités, sans tomber dans le pragmatisme d'une vulgaire gestion d'un état donné du temps présent ? La perte de la capacité des villes modernes à faire sens, constatée par Françoise Choay, serait-elle l'expression d'une conquête sociale de liberté, d'émancipation vis-à-vis d'un pouvoir énonciateur d'un ordre de référence, érigé en intérêt général, en bref, un signe de démocratie ?

Découvrir la ville par les utopies conduit à découvrir le pouvoir dont l'espace est investi pour ses vertus d'organisation des rapports sociaux, l'enjeu que représente sa maîtrise par la formulation de règles socio-spatiales ordonnatrices et, par voie de conséquence, la dimension éthique et politique de l'aménagement de l'espace : un « beau » projet est-il vraiment un « bon » projet ?

c) *Les métabolistes japonais : un glissement métaphorique*

La première étude d'une démarche architecturale concrète et contemporaine de nature utopique à laquelle je me suis attachée est celle des architectes métabolistes japonais dont Kisho Kurokawa, rejoint par son maître Kenzo Tange, est le leader historique. Le mouvement, qui assemble dans un même projet architecture et pensée urbaine, est né au Japon à la fin des années cinquante, dans une période de reconstruction économique du pays et de surpopulation de villes en pleine croissance¹¹. Il s'inscrit, à la suite du Team X¹², dans la critique des positions urbanistiques du CIAM et propose de passer de l'« âge des machines » à l'« âge de la vie »¹³.

La notion de « métabolisme » est un néologisme construit ici par l'agrégation des termes « métaphysique » et « symbolisme ». La symbiose des contraires (nature-architecture, technologie-tradition, histoire-modernité, abstraction-symbolisme) y est posée comme fondatrice du principe de vie. Explorant de nouvelles stratégies de développement urbain capables de s'adapter aux nécessités d'un environnement socio-économique en pleine mutation, les métabolistes proposent un nouveau modèle de croissance des villes. Constitué de mégastructures inspirées de la biologie, ils projettent une organisation extensible, reproductible et universelle de cellules unitaires et identiques, déclinée tant à l'échelle de l'architecture des bâtiments qu'à celle de la structure urbaine. « *The city is*

¹¹ Manifeste de 1960 « Metabolism : the proposals for a new urbanism », Fumihiko Maki, Masato Otaka, Kiyonari Kikutake, Kisho Kurokawa.

¹² Les architectes de l'équipe du Team X partagent la conviction que l'architecture et l'urbanisme sont intimement liés et développent dès la fin des années cinquante une pensée critique des conceptions rationalistes et technicistes du mouvement moderne. J.Bakema, G.Candilis, G.De Carlo, A.Van Eyck, A&P. Smithson et S.Woods sont les principaux représentants de ce courant critique.

¹³ « *Le Métabolisme est devenu une analogie biologique destinée à remplacer l'analogie mécanique de l'architecture orthodoxe moderne : séparation fonctionnelle, métaphore des machines, géométrie rigide et permanence étaient, en théorie, dépassés* » (Jenks, 1977, p.367)

conceived as a metaphor of the human body, and is seen as a structure that is composed by elements (celles) that born, grow and then die, whereas the entire body continues living and developing » (Pernice, 2004, p.359).

L'exemple architectural le plus emblématique de ce point de vue est celui de l'habitat-capsule du Nakagin Capsule Tower de Kisho Kurokawa à Tokyo en 1972 (Fig. 1).



Fig.1 Immeuble Nagakin, 1972, K.Kurokawa



Fig.2 Takara Pavilion, 1970, K.Kurokawa

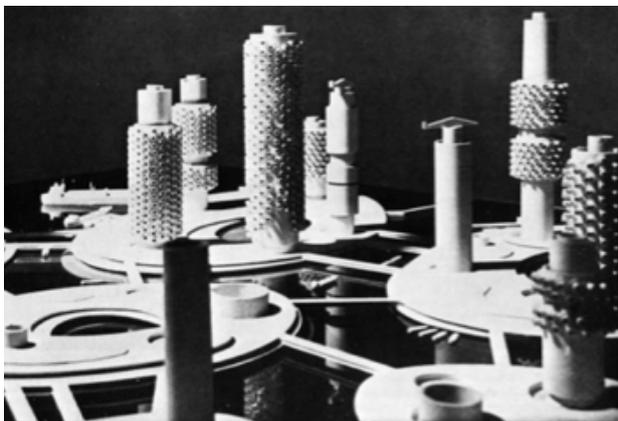


Fig. 3 Marine city, Kyonori Kikutake, 1958

L'exposition universelle de 1970 à Osaka fait la part belle à la théorie métaboliste. Le pavillon japonais « Takara Pavilion », œuvre de Kisho Kurokawa, exprime pleinement la métaphore biologique qui assimile les bâtiments et les villes à un tissu organique vivant dans un mouvement de destruction et de renouveau constant. La reconnaissance de ces différents stades d'obsolescence se traduit dans la conception architecturale du pavillon constitué d'une structure faite d'assemblages préfabriqués formant des

alvéoles dans lesquelles prennent place des capsules interchangeables (Fig. 2). La « distinction entre les structures de support à long terme et les unités amovibles à court terme est tout à fait fondamentale au Métabolisme » (Jenks, 1977, p.370)¹⁴.

A l'échelle urbaine, plusieurs projets emblématiques déclinent cette conception formelle organique du développement de la croissance des villes : le concept de la ville océane (Marine city) de Kyonori Kikutake en 1958 (Fig. 3) le plan d'extension de la ville de Tokyo

¹⁴ Le mouvement Métaboliste n'est pas le seul à développer une utopie organiciste et structuraliste : voir la ville spatiale de Yona Friedman en 1961, Archigram et « Plug-In-City » en 1964.

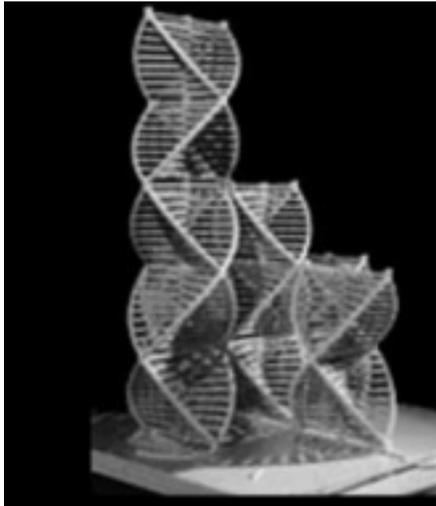


Fig. 5 Helix city, K.Kurokawa, 1961

Fig. 6 Floating city, K.Kurokawa, 1961

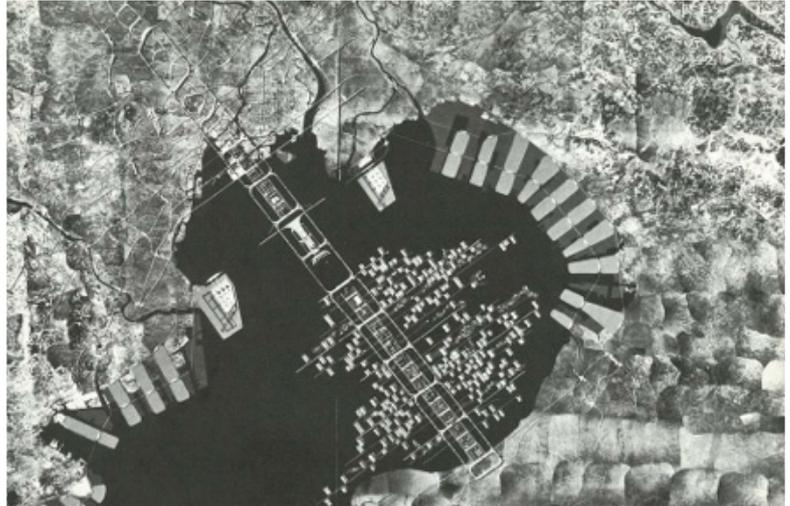
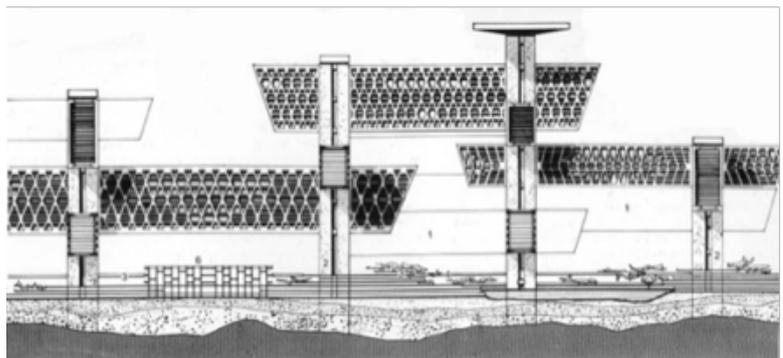


Fig. 4 Plan et coupe du projet d'extension urbaine de la baie de Tokyo, 1960, Kenzo Tange.

Organisée selon un axe linéaire, constituée de systèmes de ponts et de mégastructures dans la baie de Tokyo, cette ville suspendue doit permettre de porter une croissance urbaine de quinze millions d'habitants



réalisé par Kenzo Tange en 1960, (Fig. 4), la ville en hélices (Helix city), conçue en 1961 par Kisho Kurokawa, fait la part belle à la métaphore organiciste de la structure de l'ADN (Fig. 5) et sa ville flottante (Floating city), dont la structure expansive s'apparente aux nénuphars (Fig. 6) réorganise un quartier de Tokyo.



Fig. 7 Palm Islands, Dubaï 2002

Futuristes ou utopistes ? Certains de ces méga-projets ne sont pas étrangers à ceux actuellement construits en Arabie Saoudite. Cinquante ans plus tard, il ne s'agit plus d'un urbanisme de papier (Fig. 7).

Flexibilité, cycles de croissance, changement continu : la référence au taoïsme (changement permanent) et au bouddhisme (réincarnation) trouve dans la pensée organiciste des métabolistes, et dans un apparent premier degré, sa traduction architecturale la plus avancée. Dans une démarche de rationalisation pour le moins réductrice, sa complexité semblant plus de forme que de fond, la transposition à l'échelle métropolitaine de cet urbanisme de masse obéissant au principe de flexibilité (régénération, croissance, transformation) peut également laisser dubitatif. La démarche métaphorique des Métabolistes qui pose la ville comme un organisme vivant et lie le tout (la structure urbaine) et ses parties (les bâtiments qui l'accompagnent) dans une même conception de leur développement est cependant intrinsèquement liée à la culture spatiale et spirituelle nipponne, lui donnant une dimension symbolique profonde.

C'est ce qu'a exprimé l'exposition « *Ma Espace-Temps du Japon* », imaginée par Arata Isozaki lors du Festival d'Automne au musée des Arts Décoratifs de Paris après la dissolution du mouvement Métaboliste en 1975. Les deux dimensions qui ont donné naissance au terme de « métabolisme » (métaphysique et symbolique) : **la force culturelle du lien d'interdépendance entre ville et architecture et entre forme de l'espace et culture d'une société**, s'y trouvent clairement déclinées.

Étudiant de Kenzo Tange, Arata Isozaki rejoint précocement le mouvement Métaboliste et propose dans ce cadre des projets de mégastructures urbaines dont ses « grappes suspendues » sont parmi les plus connues (Fig. 8). L'exposition qu'il met en scène dépasse les discours justifiant les formes organicistes de cette architecture et révèle leur ancrage profond dans

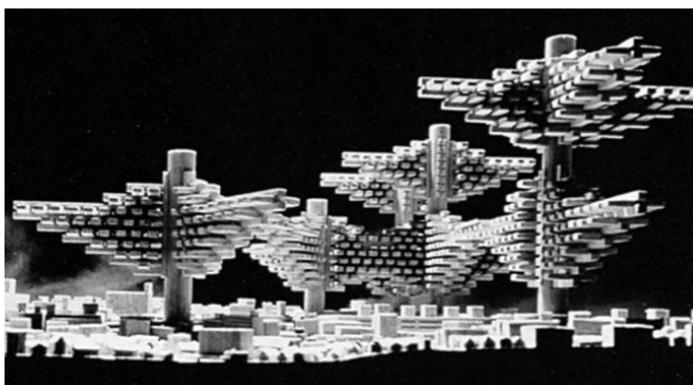


Fig. 8 Clusters in the air, Arata Isozaki, 1960-62

la conception culturelle japonaise du rapport entre l'espace et le temps qui trouve son expression première dans le concept du *MA*. À l'opposé de la conception occidentale d'un espace fonctionnel distinct du temps et d'un sujet rationnel (je pensant) séparé de l'objet (environnement pensé), la philosophie japonaise développe un espace-temps et un sujet-objet interdépendants dont la substance est engendrée par la relation qui les lie¹⁵. Philosophe et géographe, spécialiste reconnu de la culture nipponne, Augustin Berque en fait une présentation des plus éclairante : « *Ce terme s'écrit 間, sinogramme qui se définit comme le soleil se montrant dans l'entrebâillement d'une porte à deux battants. D'où l'idée d'intervalle, dans l'espace ou dans le temps, qui est aussi le sens fondamental de ma. Il ne s'agit pas toutefois, de l'intervalle en soi (l'idée même d'intervalle) mais toujours d'un*

¹⁵ « A l'opposé du temps et de l'espace abstrait que s'est donnée la modernité occidentale, dans l'espace-temps de toute culture traditionnelle, les choses vont ensemble. Elles s'impliquent les unes les autres, dans l'aller-avec de ce qui est justement l'espace-temps de la concrétude » (Berque, 2013)

*intervalle dans l'espace-temps concret*¹⁶, supposant donc une situation, une ambiance, et plus largement le milieu nippon. (...) Un *ma* est donc un intervalle impliqué dans une suite spatiale ou temporelle, dont les actants s'appellent les uns les autres. Ils ne sont pas seulement relatifs, comme peuvent l'être des objets sous le regard d'un sujet abstrait, ils sont co-attentifs, car ils sont investis par un certain *exister-ensemble* » (Berque, 2013).

Mesurer l'espace, c'est donc mesurer le temps. Augustin Berque nous renvoie à un mode d'expression utilisé couramment avant la modernité qui, dans une même locution, exprimait cette interdépendance intrinsèque : « à deux journées de marche », « un champ d'un journal », c'est-à-dire pouvant être labouré en une journée, etc... Le slogan urbain de la « métropole du ¼ d'heure » récemment initié par la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) appartiendrait-il à cette famille de pensée ?

Une telle conception intégrée de l'espace et du temps ne se limite pas à la mise en évidence de leur « concrétude » (croître avec). Il se décline également dans le sens profond donné au rapport entre l'homme et le monde. L'étymologie du terme même d'existence : exister, s'écarter d'une position fixe, révèle la notion d'espace-ment qu'elle recouvre. Cela pose une question de nature ontologique : qu'est ce que « je » est (fais) « là » ? Augustin Berque nous aide à nouveau à comprendre ce que sous-tend le paradigme japonais du rapport au monde : « *Abstraire le sujet (res cognitans) de son milieu, c'est de ce fait même convertir ce dernier en un environnement objectal : la res extensa. L'effet, nous le connaissons : ce fut la modernité (...). Loin d'abstraire le sujet de son milieu, il (le paradigme japonais) en faisait un ambient, autrement dit une existence diffuse dans le bamen*¹⁷ de l'expérience concrète (...). C'est cela que j'appelle *ambient* : un être qui serait cela où il est (...). En somme l'inverse exact du cogito cartésien (...). C'est une profonde restructuration de la réalité (...). A force d'abstraire notre existence de la réalité, nous risquons bel et bien de finir par nous supprimer » (Berque, 2013).

« Être humain » s'écrit en japonais 人間 (ningen), terme auquel Watsuji Tetsurô donne un sens proche de l'« entrelieu humain », 間 (aida, autre forme du *ma*) se traduisant par « corps social » qui est ce qui à la fois sépare et réunit les individus et qui contient le ki (ou qi chinois), c'est-à-dire le « souffle vital », notion de base du fengshui : l'art de bien situer l'habitat humain¹⁸ (Fig. 9).



Fig. 9 Architecture nipponne traditionnelle, engawa

¹⁶ « Le terme « concret » provient du latin *concretus*, participe passé d'un verbe dont le sens premier est « croître avec » (*cum crescere*) » (Berque, 2013).

¹⁷ Le terme *bamen* est difficile à traduire. Il exprime à la fois une situation et son ressenti. A. Berque l'illustre par cet exemple : la traduction française de « Samui ! » donnera « j'ai froid », différent de « il fait froid » et qui distingue le « je » de son environnement. « Samui ! » « n'indique qu'une impression de froid qui imprègne le *bamen* ou l'ambiance dans laquelle se trouve le locuteur » qui y participe nécessairement. La traduction la plus juste serait alors « l'air est froid » qui signifie à la fois « j'ai froid » et « il fait froid ».

¹⁸ In A. Berque, 30-09-12, <http://38is.blogspot.fr/2012/09/les-sciences-humaines-en-france.html>

« *Etre, c'est forcément être quelque part* » (Chollet, 2001). Là / maintenant / être, espace / temps / existence, se trouvent ainsi liés dans un rapport nouveau pour moi. **Il ne s'agit plus d'un espace conçu de façon experte et raisonnée puis donné à vivre, mais d'une situation – dans le sens d'une réalité concrète – où la relation prend le pas, comme enjeu d'entendement et de connaissance, sur la substance, l'invisible de l'expérience culturelle sur le visible construit.**

« *Chaque société organise son espace selon une logique d'ensemble qui lui est propre : cette organisation reproduit analogiquement les mêmes principes au plan mental et au plan social, tout comme au plan matériel* » (Berque, 1982). A l'espace comme produit social et aux rapports sociaux organisés / mis en condition par une structure spatiale signifiante, se joint ainsi une autre conception possible de la réalité, non mesurable, relevant de l'herméneutique et du symbolisme, éclairée par le langage, fonction symbolique essentielle, à la fois système de signes et véhicule de sens. Je retrouvais ainsi la sémiologie comme ressource de connaissance et le recours autorisé à l'usage de l'analogie, voire de la métaphore, pour penser/évoquer la réalité et les modalités de l'invention de ses matérialités possibles, qui sont théoriquement les finalités de la discipline architecturale.

De cette expérience intellectuelle plus proche de la poésie des *cadavres exquis* que d'une rationalité scientifique, une constante émerge : **le lien entre les choses est plus important que les choses elles-mêmes pour qui cherche à comprendre la signification culturelle et la finalité sociale de l'acte de bâtir.** Une conviction intellectuelle ni confortable ni rassurante qui conduit à faire un pas de plus vers l'urbanisme, ou du moins vers les rapports entre architecture et ville, cette dernière n'étant pas seulement un « cadre » de vie, ce à quoi les utopies nous convient (mais aussi l'urbanisme dans sa partie fonctionnaliste), mais un champ relationnel, un « milieu » de vie humaine et sociale considéré dans sa double acception : ce qui entoure un centre et qui est lui-même le centre. Alors que se profile en 1982 l'exercice académique du diplôme d'architecture qui sanctionne la capacité professionnelle de l'étudiant à exercer le métier d'architecte (diplôme d'architecte valant licence d'exercice, et non pas diplôme en architecture comme c'est le cas aujourd'hui), un défi se profile : comment penser et concevoir la nature et la forme matérielles de ce lien invisible ?

Au-delà du métabolisme comme courant architectural et urbain qui relie la ville et ses bâtiments aux lois du vivant, au-delà de la rencontre avec la dimension ontologique de l'espace-temps qui fait être l'homme, quelle autre perspective explorer qui permette d'approfondir une réflexion sur la capacité relationnelle de l'espace, sur sa signification culturelle comme milieu de vie, non enseignée à l'école d'architecture ? **Comment donner forme(s) à la relation entre les choses, à ce lien invisible qui véhicule et donne**

sens à l'acte même de bâtir ? Comment penser l'« espacement » qui permette aux individus d'échapper à l'autorité déterministe du récit utopique en conciliant changement souhaité et permanence culturelle, intérêt collectif et épanouissement individuel ?

B – Penser le vide pour passer de l'architecture à la ville

Ainsi posée comme objet de recherche, la notion d'« espacement », censée articuler ville et architecture et donner sens à l'acte bâtisseur, devait être approfondie pour que lui soit donnée une dimension concrète, une matérialité spatiale, condition attendue d'un diplôme d'architecte. Le *métabolisme* des architectes japonais était par trop essentialiste et la démarche métaphorique trop réductrice pour soutenir ma quête du sens de la ville et de la contribution que les architectes pouvaient y apporter. La rencontre avec le philosophe Francis Jeanson à qui je confiais mes interrogations sur la finalité de l'acte de bâtir et les nombreux échanges qui ont suivi m'ont conduite à explorer les ressources de la neuro-biologie et de la cybernétique. Ami et complice d'Henri Laborit, avec qui j'ai pu également partager mes questions, il m'a permis de découvrir sa **grille de lecture des phénomènes vivants, de la cellule aux groupes sociaux et, enfin, de la ville comme production humaine au service de la survie de l'homme dans un environnement en mouvement constant.**

Revenir au sens premier de la notion de métabolisme¹⁹ telle qu'elle est définie par les sciences de la vie apparaît alors comme une piste possible pour comprendre la nature fondatrice des liens d'interdépendance qu'entretiennent les hommes et leur environnement (social et spatial). La notion de « cadre de vie », si souvent utilisée de façon générique et imprécise pour désigner ... tout, et donc rien, devient ainsi un objet de connaissance possible en étant organisée par un cadre de pensée et d'analyse qui donne non seulement une lecture compréhensive des rapports de co-construction entre l'homme et l'espace mais leur attribue également une finalité commune (B-1). La démarche de vulgarisation entreprise par Henri Laborit, comme une mission de service public, et de modélisation des inter relations systémiques entre les organismes vivants (auxquels l'homme appartient) et leur milieu (dont l'espace organisé est le support matériel) a servi mon projet et guidé la construction intellectuelle d'une matérialité de l'entre-deux, de l'espacement. En devenant l'ossature « savante » d'une typologie spatiale et urbaine susceptible d'exprimer et de favoriser la complexité des rapports entre l'homme, la société et l'espace, elle a soutenu mon premier récit urbain (B-2).

¹⁹ Ensemble des réactions physicochimiques qui se déroulent au sein d'un être vivant pour lui permettre notamment de se maintenir en vie, de se reproduire, de se développer et de répondre aux stimuli de son environnement.

1/ De la métaphore métaboliste à l'analogie bio-cybernétique

« Je trouve que la reconnaissance de deux vérités contradictoires nous protège d'une vision réductrice, unilatérale, manichéenne. Cela ne m'a pas empêché de prendre parti dans ma vie » (Morin, 2013, p.22).

Membre fondateur du *Groupe des Dix*, créé à l'initiative de Jacques Robin à la fin des années soixante sous l'impulsion des changements politiques et sociétaux de 1968, Henri Laborit, chercheur en neuro-biologie, défend avec Robert Buron et Edgar Morin²⁰ la nécessité de décloisonner les disciplines scientifiques pour en relier les connaissances afin de mieux cerner les rapports entre sciences et société. Théorie de l'information, cybernétique, rapports masculin-féminin, démocratie participative, etc, leurs sujets de réflexion sont aussi nombreux que variés. L'approche, marquée par les théories de l'auto-organisation, se veut transversale et systémique. Son projet est de mieux comprendre la complexité des problèmes d'un monde en pleine mutation à l'aube d'une « révolution informationnelle » dont ils sont les premiers à prendre la pleine mesure et à formuler l'hypothèse des importantes mutations anthropologiques, voire des transformations de la nature biologique de l'être humain, auxquelles celle-ci doit conduire.

De ces échanges transdisciplinaires au sein du Groupe des Dix naîtra, entre autres écrits marquants de cette période, *L'homme et la ville* (Laborit, 1971) dans lequel le scientifique développe une démarche de nature analogique entre organisme vivant et groupe social qui le conduit à proposer un système de pensée liant l'homme et la ville dans une même finalité : « *La vie a sa finalité en elle-même qui est de maintenir sa structure. (...) Le fait de considérer la ville comme le produit d'une structure vivante, d'un groupe social, nous conduit aussi à la considérer comme « un moyen » utilisé par cet organisme vivant pour conserver sa structure* » (Laborit, 1971, p.22). Pas de tentation organiciste ici. La ville n'est posée ni comme un organisme vivant ni comme un « individu » comme Gaston Bardet, pionnier de l'urbanisme, a pu l'écrire en 1945. La posture d'Henri Laborit est aussi différente du vitalisme auquel on l'associe parfois : si l'on peut rapprocher la finalité de survie qu'il attribue à tout organisme vivant de la définition que donne Paul-Joseph Barthez du principe vital²¹, nulle trace ici d'un « élan vital » supérieur, force créatrice de vie « ajoutée » aux lois de la matière. Il s'agit plutôt d'une forme de rationalisme scientifique visant à comprendre les mécanismes neuro-biologiques qui organisent le

²⁰ Ils seront très vite rejoints par Joël de Rosnay, Jacques Attali, Henri Atlan, André Leroi-Gourhan, René Passet, Michel Serres, Michel Rocard et Jacques Delors. Nombre d'intellectuels de tous horizons participeront à leurs réunions informelles mensuelles (dont F.Guattari, S.Hessel, F.Jacob, C.Castoriadis, J.Monod). Cette aventure intellectuelle durera de février 1969 à décembre 1975.

²¹ Développé par l'École de médecine de Montpellier et Paul-Joseph Barthez à la fin du XVIIIème siècle. Pour P.J.Barthez, le « principe vital » est partout et agit en tous endroits du corps. C'est une force diffuse qui garantit l'unité indivisible du corps humain (Raynaud, 1998).

« vivant », de la cellule aux groupes humains : « *je ne suis pas là pour proposer : je suis là pour observer au microscope ce qui se passe, et pour essayer de dire comment ça marche* » (Laborit, 1974, p.119). Mais l'apparente humilité de ces propos dissimule à peine la question plus vaste, *philo-physique* et non pas métaphysique, qui anime sa recherche : « *La connaissance de la vie peut-elle nous aider dans nos efforts pour donner sens à notre vie ?* » (Laborit, 1974, p.11).

Constructiviste, Henri Laborit propose un modèle de connaissance du vivant qui réfute un déterminisme mécaniste des causes (causalités linéaires), procédé qui n'a selon lui aucun sens. Il réalise pour cela une lecture structurale des phénomènes neuro-biologiques, guidé par la conviction que l'organisation entre les éléments qui constituent ces phénomènes observables prime sur les éléments eux-mêmes. Francis Jeanson résume ainsi sa position : « *Il ne s'agit pas d'éléments donnés entre lesquels des rapports s'établiraient : ce sont les rapports qui désignent les éléments, qui les pointent, qui, en quelque sorte, les font exister* » (Laborit, 1974, p.25). Une bien jolie définition possible de l'urbanisme ! À partir du paradigme biologique et de la boîte à outils de la cybernétique (étude de la dynamique des structures), il définit ainsi la cellule, l'homme et le groupe social comme des structures vivantes différenciées non pas en substance, ni en essence, mais par leur structure, organisée en niveaux d'organisation hiérarchisés selon leur niveau de complexité, et dont la finalité, nommée *téléonomie*²² par Jacques Monod, est la survie (l'organisation du vivant comme système finalisé).

Sans revenir sur le détail de ses travaux, nous retiendrons les points les plus importants de sa démonstration au regard de notre propre questionnement : **le caractère complexe du « modèle » finalisé de l'organisation du vivant, et son indissociable dispositif d'ajustement continu au changement : le servomécanisme (a)**. Les principes concrets dont dépend la performance de cette dynamique d'évolution complètent le système présenté (b). Ce préalable permettra de comprendre le **rôle donné à la ville par cette *philo-physique* du vivant comme moyen produit par les groupes sociaux, considérés comme un organisme vivant spécifique, pour conserver leur structure (c)**.

a) *La conception d'un modèle complexe organisateur du vivant*

« *Un modèle est une représentation de quelque chose d'existant, une hypothèse sur son mécanisme* » (Laborit, 1974, p.17). Le « modèle » d'organisation du vivant, de la cellule aux groupes sociaux, posé par Henri Laborit, peut être synthétisé selon des lois structurelles, des invariants, qui président au fonctionnement des organismes vivants quelques soient leurs niveaux d'organisation :

²² « *Nous choisissons arbitrairement de définir le projet téléonomique essentiel, comme consistant dans la transmission, d'une génération à l'autre, du contenu d'invariance caractéristique de l'espèce. Toutes les structures, toutes les performances, toutes les activités qui contribuent au succès du projet essentiel seront donc dites « téléonomiques ». (...) On peut alors considérer que le « niveau téléonomique » d'une espèce donnée correspond à la quantité d'information qui doit être transférée, en moyenne, par individu, pour assurer la transmission à la génération suivante du contenu spécifique d'une variance reproductive* » Jacques Monod (Laborit, 1974, p.39).

- La finalité de tout organisme vivant est sa survie (qualifiée par le neuro-biologiste d'« information-structure »), c'est-à-dire le maintien de sa structure dans un milieu qui tend à se désorganiser (deuxième principe de la thermo-dynamique). Il lui faut évoluer pour s'adapter aux variations de l'environnement en maintenant un flux d'« informations circulantes » qui permet à l'organisme d'être averti de ce dont les sous ensembles d'éléments qui le constituent ont besoin pour assurer leur fonction, conserver la mémoire de cette finalité principale et participer à sa réalisation.
- L'existence de différents niveaux d'organisation, hiérarchisés selon leur degré de complexité, est la caractéristique fondamentale de l'organisation des systèmes vivants. Chacun de ces niveaux a une structure particulière, bien qu'agie par les mêmes invariants, qui est constituée du niveau précédent. Chacun d'eux doit donc être étudié et compris à la fois en lui-même et dans son rapport aux autres niveaux.
- La structure de chaque niveau d'organisation est régulée, de la cellule aux groupes humains, et reliée aux autres niveaux par des servomécanismes²³, dont chacun constitue le commandement, et qui assurent la cohésion de l'ensemble de l'organisme et garantissent la conservation de sa finalité (Fig. 10).

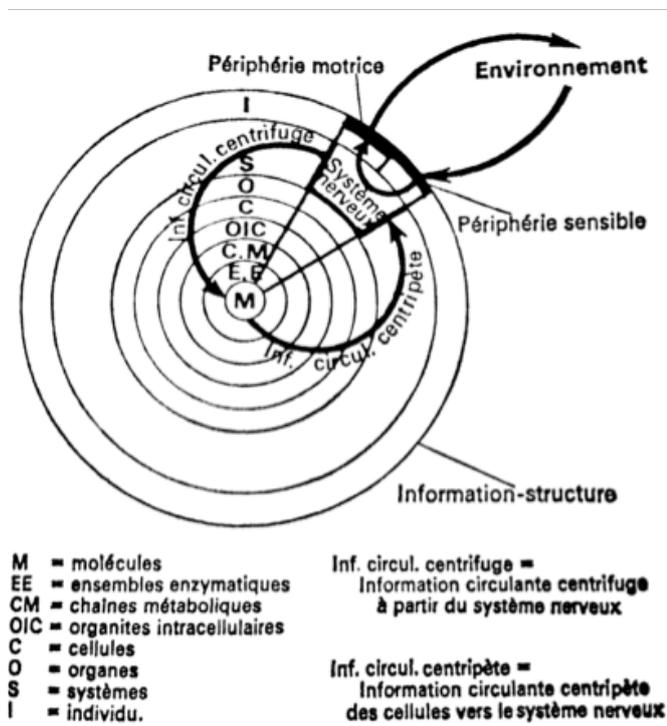


Fig. 10 Henri Laborit, *La nouvelle grille*, 1974, figure 4 : l'information structure

²³ Dispositif intercalé entre une commande et des opérateurs pour réaliser la concordance entre une intention et ses réalisations (cybernétique de la deuxième génération).

b) *Des principes concrets pour garantir la pérennisation de l'information-structure*

- La diversité et la richesse des interconnexions entre les éléments et entre les niveaux d'organisation composant l'organisme conditionnent ses capacités d'adaptation aux changements de son milieu et le bon passage de l'information. Les différents niveaux d'organisation du vivant se définissant par leur niveau de complexité, un niveau d'organisation est d'autant moins dépendant des contraintes de son milieu qu'il a atteint un niveau de complexité élevé et qu'il est plus capable de différenciation. La spécialisation est donc réductionniste car elle coupe le lien entre les différents niveaux d'organisation en s'enfermant dans un seul.
- Il existe cependant une taille critique du volume des échanges entre l'environnement et le groupe (cellulaire) au-delà de laquelle les échanges deviennent impossibles, entraînant un déficit informationnel. L'information ne peut plus alors circuler de façon équilibrée entre l'organisme et les éléments qui le constituent, les empêchant de concourir au maintien de sa structure et à l'accomplissement de la finalité de l'ensemble. Ce seuil franchi, la nécessité de maintenir la relation conduit à la nécessité d'inventer de nouveaux systèmes de relations et / ou de réaliser un processus de division (cellulaire). De ce point de vue, les mégastructures des métabolistes japonais, en l'absence d'un système informationnel supplétif, apparaissent contraires aux intérêts de l'organisme sociétal qu'ils sont censés servir.
- Les structures étant conservatrices, le processus d'évolution procède par addition et non par annulation et remplacement (de l'élément inopérant ou inadapté). S'adapter, c'est intégrer.

On voit bien ici que la particularité de cette posture est sa détermination à penser de façon concomitante et indissociée deux logiques différentes : celle de la structure, composée traditionnellement d'éléments reliés entre eux selon certaines modalités, et celle des échanges (d'information, d'énergie) dont dépend la dynamique d'évolution par adaptation.

c) *La ville : une production humaine finalisée*

Reprenant les conclusions de Mac Lean sur l'organisation des trois ensembles successifs des centres nerveux supérieurs²⁴ propres à l'être humain, Henri Laborit établit les propriétés spécifiques du niveau humain. La lutte pour la propriété des moyens de subsistance, principalement des réserves et des territoires qui les fournissent, et des moyens d'information propres à garantir la survie, est posée comme le mécanisme

²⁴ Cerveau reptilien, centre des pulsions et des conduites stéréotypées programmées pour survivre ; cerveau limbique, siège des processus d'apprentissage par la mémoire et l'affectivité ; néocortex, qui contrôle les deux précédents et constitue un système associatif capable, par l'action, d'imaginer des rapports entre les éléments différents de ceux imposés par son environnement.

principal de ce niveau d'organisation. La recherche de la dominance, résultat de la compétition entre les groupes sociaux, en est alors la règle structurelle, et l'établissement de hiérarchies à l'intérieur de chacun d'eux le moyen d'y accéder et de la maintenir²⁵. Si ses propos prennent parfois un caractère utopique, à connotation marxiste, dans le sens d'une grille d'analyse critique d'une société libérale organisée de telle façon que soient pérennisés les rapports de domination de certains

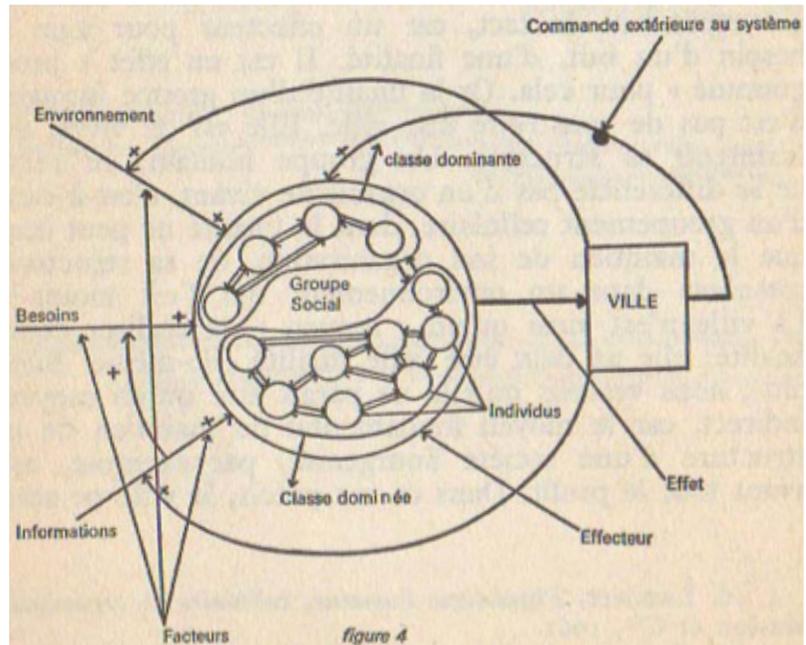


Fig. 11 Henri Laborit, *L'homme et la ville*, 1971, figure 4 p.22

groupes sociaux sur d'autres, aucun modèle social idéal n'est pour autant proposé, ni d'organisation urbaine spécifique. Son modèle est analytique, conçu pour renouveler les questions non pour formuler des réponses. La ville, considérée comme une production humaine, est surtout considérée comme un moyen pour ces groupes dominants de maintenir leur structure et le cadre le plus propice à la mise en action de leurs capacités à imaginer le changement et les modalités de leur adaptation à celui-ci²⁶. « *La participation de la ville à l'ensemble de cette évolution montre que l'urbanisme n'est pas seulement un problème de spécialiste : c'est le problème de la vie humaine dans son ensemble qui est posé* » (Laborit, 1971, 4^{ème} de couverture)²⁷. La notion de « cadre » de vie prend ici tout son sens (Fig. 11).

L'interconnexion entre les structures sociales et le système construit de la ville dont dépend sa fonction socio-culturelle intégratrice pointée par Françoise Choay, le rôle de l'espace dans l'organisation des rapports sociaux et l'espace comme enjeu de pouvoir révélés par les récits utopistes, la reproduction analogique par chaque société des mêmes principes aux plans mental, social et matériel traduits dans l'organisation de son espace comme énoncée par Augustin Berque et, enfin, la ville d'Henri Laborit, production humaine et effecteur qui participe par rétro-action à la structuration de la société pour

²⁵ « Fondé sur la production, le système social de dominance crée des besoins, lesquels accroissent la production, laquelle à son tour accroît la dominance ; et s'il ne créait pas ces besoins, le système s'écroulerait » (Laborit, 1974, p.119)

²⁶ « La finalité d'un groupe humain n'est pas de construire une ville. Elle est de vivre, de maintenir sa structure complexe dans un environnement qui l'est moins. La ville n'est ainsi qu'un « moyen » de réaliser cette finalité : elle ne peut être cette finalité elle-même » (Laborit, 1971, p.21).

²⁷ C'est dans le cadre d'un enseignement « Biologie et urbanisme » donné à l'Université de Vincennes, de 1968 à 1971, qui donna lieu à la réalisation de mémoires de recherche de troisième cycle, que naquit l'ouvrage « L'homme et la ville ».

en assurer la survie²⁸, sont autant d'apports permettant d'envisager la « **ville-cadre de vie** » comme un vaste champ relationnel et l'acte de bâtir comme un message signifiant chargé de donner une matérialité au contenu de ce message et, au-delà de lui, à un projet de société. Si, comme le propose la perspective cybernétique, la société est une information qui relie les individus selon un certain ordre afin de leur fournir une appréhension commune du monde, l'architecte se voit investi de la mission de construire un « langage de la ville », un discours « de » la ville, c'est-à-dire un support matériel à cet « ordre », car « *il n'y a pas de signifié sans signifiant* » (Laborit, 1971, p.18), **il n'y a pas de société sans espace.**

Ce socle de références, agrégé par correspondances analogiques, constitué de façon spéculative, a conduit à la formulation de la question de recherche centrale de mon diplôme : si la ville est une production humaine qui contribue par effets de rétroaction à la survie de l'organisme vivant et que l'action créatrice est source de différenciation et de dépassement de l'entropie, **quel projet spatial peut-on concevoir pour que les intérêts de chacun (la possibilité d'intervenir sur son milieu, de s'y adapter, voire de l'adapter selon son rythme propre), et ceux de son environnement (la société dans laquelle il vit) soient cohésifs ?** Cette formulation s'inscrit bien dans une **croyance des capacités de la forme architecturale et urbaine à organiser les comportements humains et sociaux, à favoriser (ou pas) l'intégration sociale des individus.** C'est ainsi à la poursuite de l'exploration du passage de l'architecture, comme acte individuel, à la ville, comme action collective, que ce diplôme s'est consacré.

²⁸ « *Nous voyons apparaître un effet de rétroaction de la ville sur le groupe humain. Suivant la structure de la ville, celle du groupe humain sera consolidée ou fragilisée puisqu'un des facteurs de la structuration du groupe humain sera la structure même de la ville. Suivant que cette dernière, par exemple, facilitera la ségrégation de classe ou la ségrégation raciale, la structure ségrégative du groupe humain sera elle-même aggravée, et une telle aggravation peut conduire à la révolte du groupe humain. Il en résulte que la finalité, la motivation du groupe humain qui conduit à l'établissement de la ville, possède une importance fondamentale* » (Laborit, 1971, p.23)

2/ L'entre-deux comme posture méthodologique et espace de projet

*« Non l'entre-deux
mais bien le Trois
Souffle de vie
à part entière
Qui, né du Deux
mû par l'Ouvert
N'aura de cesse
de voir le jour
Temps imprévu
gonflé de sang
Nulle autre loi
qu'échange-échange »*
(Cheng, 2004, p.21)

L'enjeu de la traduction, voire de la trans-duction des apports de l'anthropologie, de la philosophie, de la neuro-biologie, de la cybernétique à l'architecture peut être considéré de la même façon que celui de la bonne transmission d'un message. Il s'agit d'identifier et de créer les meilleures conditions possibles pour que celui-ci soit reçu par le récepteur sans perte d'information et de sens, au regard des intentions initiales de l'émetteur. L'intention initiale est constituée ici d'un postulat et d'une hypothèse, que nous pourrions appeler alors « projet ». **Le postulat est que la ville est un milieu de vie devant offrir une liberté créatrice à l'être humain comme condition d'une réinvention continue (adaptation au changement) de ses rapports avec son cadre de vie, réinvention dont dépendrait la survie de la société elle-même.** L'hypothèse est la suivante : en croisant les apports présentés ci-dessus, il a pu être identifié que ce ne sont pas les « choses » mais les relations entre les choses qui donnent sens à la structure, lui permettent d'assurer sa mission de mise en cohésion du tout et de ses parties et par lesquelles se constitue l'être ensemble. Mon diplôme d'architecte²⁹ a ainsi été consacré à l'analyse du « vide » urbain conçu métaphoriquement comme le « troisième élément » liant l'homme et la société, l'architecture et la ville, l'espacement à la fois espace, temps et action, la « bande passante » pertinente pour transmettre l'information et incarner, réaliser, les échanges nécessaires à la cohésion entre structure sociale et structure urbaine. **Considérée à la fois dans son caractère relationnel comme une structure invisible faite de règles d'intervention favorisant les relations d'échange entre les espaces, et dans sa traduction spatiale concrète par la mobilisation de situations d'« entre-deux » urbains (non bâtis), la conception du « vide » urbain est ainsi censée favoriser des comportements d'adaptation diversifiés et créatifs, porteurs de complexité.** Pour que la ville soit ce qu'Henri Lefèvre attend d'elle, le Possible.

²⁹ *Le vide*, 1983, 300 p. Le jury était composé de Francis Jeanson, Robert Escarpit et Xavier Arsène-Henri pour les personnalités extérieures, et de Boris Benado et Bernard Pagès, architectes enseignants à l'école d'architecture de Bordeaux.

Une première typologie des « entre-deux », de petite échelle, analysés et qualifiés métaphoriquement selon les usages diversifiés qu'ils offrent, a donné lieu à l'énonciation de critères spatiaux (état et mode de transformation) considérés comme favorables ou pas à des comportements non déterminés par la seule fonctionnalité des espaces étudiés³⁰. Dans un second temps, cette critériologie a été déclinée en principes organisateurs à un niveau d'organisation supérieur, le niveau urbain, puis appliquée dans trois situations urbaines particulières issues de la pensée fonctionnaliste des années soixante (la greffe urbaine du quartier de Bordeaux-Lac, la table rase du quartier Mériadeck et la spécialisation fonctionnelle du Campus de Pessac-Talence).

C'est sur ce dernier apport que je reviendrai ici de façon synthétique. Ces principes d'action sont autant de voies possibles pour décliner une complexité urbaine susceptible de se substituer à une conception fonctionnaliste et séparatiste de l'espace. L'enjeu est de compenser la logique de spécialisation des fonctions, surdéterminée par celle des domanialités spécifiques associées, en favorisant des modes d'intervention et d'appropriation qui multiplient les situations d'échange et visent une adaptabilité en continu, non pas de la structure elle-même, mais de ses usages, c'est-à-dire des liens entre les choses et entre les lieux (a). Il sera alors temps de faire un retour critique sur ce premier triptyque intuitions critiques / exploration / capitalisation et productions interprétatives afin d'identifier les points de rupture qui ont conduit à de nouveaux questionnements et intuitions critiques (b).

a) *Principes d'action spatiale pour une structure urbaine cohésive*

Quatre types d'orientations ont ainsi été proposées, chacune exprimant une réaction critique à des situations urbaines observées et considérées comme peu compatibles avec les objectifs fixés ci-dessus³¹ :

→ La remise en question de l'unité foncière comme cadre de référence exclusif du projet d'architecture a conduit à la proposition d'un « espace d'intervention supra-parcellaire » selon le principe de la *contradiction intégrée*. Ce principe se déclinait dans deux situations possibles. Dans le cas d'une intervention en milieu résidentiel ordinaire, si la partie bâtie restait associée à la parcelle, chaque nouveau projet devait consacrer une partie de sa domanialité privée à un aménagement utile au quartier dans lequel il s'insérait (sentiers inter-parcelles par exemple) (réaction au principe de la collection autiste d'objets juxtaposés de type maisons individuelles de lotissements).

³⁰ Vide résiduel (cœurs d'îlots, espace non-bâti de l'urbanisme de dalle) ; vide fonctionnel (parking) ; vide latent (terrain vague) ; vide personnel (interstice approprié) ; vide public (place, jardin, avenue) ; vide reliant (rue) ; vide proposant (espace théâtralisé) ; vide confrontant (porche, perron, trottoir) ; vide polyvalent (place de foire, place de marché, quais) ; vide circonstanciel (friches) ; vides fermés et ouverts ; vides d'affiliation et/ou d'accomplissement (appropriation collective temporelle) ; vide d'appartenance et/ou de référence (micro-espaces publics de proximité) ; vide signifiant (cimetière) ou bruyant (non lisible) ; vide positif (à la fois signifiant, structuré et non déterministe, passages couverts).

³¹ Leur présentation par « flèches » successives indique qu'il s'agit de principes disjoints qui ne relèvent pas d'une pensée systémique.

Dans le cas d'opérations de plus grande échelle, l'esprit restait identique si les moyens différaient comme en témoigne l'exemple décliné sur le quartier de Mériadeck, situé au cœur de Bordeaux, dans l'axe de la mairie. Cet urbanisme de dalle est un modèle de la séparation fonctionnelle des espaces et des flux, d'une conception en plan de masse attentive aux objets, autiste aux relations entre eux et en totale rupture avec le tissu de la ville historique. Zoning fonctionnel (siège d'administration, logements et grands commerces), absence de réflexion sur les espaces non bâtis, qui deviennent de fait résiduels, et séparation des mobilités ont fait de ce site emblématique du pouvoir institutionnel et économique local une plaque contraignante pour ses utilisateurs et sans âme. Le principe de la *contradiction intégrée* permet d'inclure le quartier dans sa matrice urbaine en accrochant à la « muraille » de Mériadeck des constructions sur quatre niveaux faisant le lien entre la dalle et la rue. Un premier geste de cet ordre a été réalisé récemment par une station du tramway relié à la dalle par un escalator couvert. Mais le projet plus ambitieux déclinant le principe ci-dessus, et qui a fait l'objet d'un concours d'aménagement en 2009, est resté un projet de papier, la complexité des domanialités n'ayant pas permis d'envisager sa mise en œuvre.

→ Le *déroulement dynamique*, selon lequel « s'adapter c'est inclure », propose que les transformations urbaines procèdent d'une occupation progressive de l'espace, attentive aux traces et aux usages pré-existants (réaction aux aménagements en grands îlots décontextualisés et réalisés sous formes de collages d'opérations autonomes, de type ZAC).

En 1983, le quartier du Lac situé au Nord de Bordeaux sur d'anciens marécages asséchés grâce à la constitution d'un vaste bassin de rétention, est toujours coupé de la ville, rejeté de l'autre côté de la voie ferrée. Il doit pourtant son existence à un ambitieux projet d'urbanisme réalisé par les frères Arsène-Henri au début des années 70s selon un concept novateur pour l'époque : « la ville dans la nature, la nature dans la ville ». Diverses péripéties, que cette réflexion n'a pas ici pour objet de présenter, l'ont condamné à rester un « dehors » de la ville malgré ses mille logements construits. La greffe n'a pas pris. La mise en œuvre du principe énoncé plus haut du *déroulement dynamique* a conduit à identifier l'avenue urbaine qui y conduit, oubliée des politiques publiques, comme un site stratégique de projet et comme condition de la prise socio-urbaine de la greffe : passer de l'axe urbain à la liaison urbaine. L'arrivée du tramway au quartier du Lac en 2011 a enfin réalisé cette mutation.

→ La déspecialisation de l'espace par la *polychronie urbaine*, est censée permettre la réunion dans un même espace d'usages différents pouvant se réaliser dans des temps différents (réaction au déterminisme du zoning monofonctionnel).

→ La création d'un système urbain « sociopète »³², c'est-à-dire *polycentré*, favorable au

³² Le terme de « sociopète » a été introduit par Edward.T.Hall dans son ouvrage La dimension cachée. Ce dernier explique que chaque espace a un caractère à la fois sociofuge et sociopète : il favorise le contact tout en sachant limiter les distances entre individus. Abraham Moles reprend ce terme pour évoquer les caractères de la proxémie.

rassemblement, à la rencontre, à la simultanéité des usages dans un même lieu, se traduit par la proposition d'une métrique de référence pour des quartiers constitués d'espaces et d'équipements publics de proximité, équitablement répartis dans l'agglomération en des points aisément identifiables (enjeu de la lisibilité de l'organisation de l'espace).

Ces deux principes d'action ont été déclinés sur le terrain du campus universitaire de Pessac-Talence dont l'organisation spatiale est à l'image de celle de nos disciplines scientifiques : fragmentée, séparée par des vacuités impensées et retournée sur elle-même. Un cadre bâti dédié à la recherche et à l'enseignement mais pas à la vie de ceux qui le pratiquent, voire y logent (difficile d'utiliser ici la notion d'habiter). Trente ans de projets successifs, restés dans les cartons, n'ont pas réussi à venir à bout d'une telle conception séparatiste. Là encore, l'arrivée du tramway en 2008 a permis au campus et à ses occupants d'être mis en système avec la ville (Bordeaux/Pessac), et se pose désormais avec une véritable acuité la question de la déspecialisation fonctionnelle de cette enclave et de sa transformation en espace de vie. C'est précisément ce reclassement urbain, densification, et diversification que je propose à l'occasion du diplôme.

Les trois situations choisies pour décliner à l'échelle urbaine les principes d'action spatiale résumés plus haut ont comme caractéristique commune d'être des sortes d'isolats urbains, aujourd'hui encore malgré l'effet tramway. C'est encore Bordeaux-Lac qui tire le mieux son épingle du jeu : d'une part le projet initial de Xavier Arsène-Henri avait, de façon prédictive, intégré dans sa métrique de l'espace la possible arrivée d'une infrastructure de transport collectif, et d'autre part le territoire du Lac est historiquement de domanialité publique (foncier CUB faisant l'objet de cessions au fur et à mesure des projets), ce qui n'est le cas ni du campus universitaire (bien privé de l'État), ni de Mériadeck (copropriété privée), ceci expliquant peut-être cela...

b) *Capitalisation et ruptures : limites et ressources critiques du triptyque intuitions critiques / exploration / capitalisation et productions interprétatives de la [ville ?]*

« *Voir l'esprit en train de travailler* »... C'est en ce sens qu'une lecture critique de la démarche ci-dessus présentée doit être portée. Il ne s'agit pas d'une évaluation des résultats auxquels elle a conduit ni de se prononcer sur la pertinence des notions mobilisées au regard d'une réalité éprouvée du phénomène urbain, ou de se situer dans un courant scientifique particulier, vis-à-vis d'une école de pensée, etc. Tout objet scientifique étant une construction par un sujet, il s'agit plutôt de suivre la formule de Gaston Bachelard : « *au-dessus du sujet immédiat, la science moderne se fonde sur le projet. Dans la pensée scientifique, la méditation de l'objet par le sujet prend toujours la forme du projet* » et de mettre en lumière les premiers caractères constitutifs de la subjectivité d'un « sujet cherchant », de découvrir le « projet » qui l'anime. « *Voir l'esprit en train de travailler* »... convie plutôt à mener une forme d'enquête épistémologique

interrogeant le mode d'acquisition et de production des connaissances, leurs fondements, leur organisation et leur évolution.

L'analyse menée ici est celle du mode d'acquisition et de production de ce premier socle de connaissances, les points suivants – fondements, organisation, évolution – seront abordés dans les chapitres suivants au fur et à mesure du déroulement de la démarche de recherche et de l'acquisition de son statut scientifique. Visant à construire un premier cadre de référence raisonné à partir de pensées « des autres » mises en résonance avec la subjectivité du « sujet-chercheur », la quête de la [ville] présentée dans ce chapitre a pourtant le statut d'une expérience de recherche. Quels en sont les constituants ?

D'un point de vue général, trois niveaux concernant le mode d'acquisition des connaissances peuvent être établis à partir de cette première rétro-analyse : le raisonnement par sauts analogiques apparaît en premier lieu, la production des hypothèses de travail s'apparente à une démarche hypothético-déductive ou spéculative, et la tendance générale de capitalisation des connaissances est de nature structuraliste. Ces adhésions à des systèmes de pensée logiques se doublent d'une adhésion à des concepts et des représentations intellectuelles du monde. Le tout est adossé à la conviction profonde que la dimension éthique de toute action humaine est fondatrice de notre humanité même. Si cette conviction n'a pas à être objectivée, ni démontrée ici, elle doit cependant être énoncée car elle peut être considérée, en reprenant l'analogie bio-cybernétique d'H. Laborit, comme la finalité, « l'information-structure », de ma démarche scientifique et professionnelle. **La construction d'une éthique de l'action de transformation de l'espace** apparaît comme le motif latent de ma démarche de recherche, celui à partir duquel les questionnements, hypothèses et méthodologies de recherche sont mis en place.

D'un point de vue particulier, les trois points précédents – modes logiques d'acquisition et de production de connaissances, adhésions et adhésions, finalité latente – conduisent à esquisser une première démarche méthodologique capitalisable selon cinq étapes successives :

1/ L'ancrage du raisonnement dans l'intuition première d'une **dissonance cognitive** entre les divers constituants de la réalité perçue et vécue : la dissonance est ici celle existant entre l'enseignement de l'architecture, tel qu'il était réalisé au milieu des années soixante-dix, les problématiques socio-spatiales de l'époque et l'impact concret de l'acte de bâtir sur celles-ci.

Ce constat, qui est également une **rupture**, conduit à une « *rectification du savoir, à l'élargissement des connaissances* », prémisses pour Gaston Bachelard de la formation de l'esprit scientifique.

2/ La recherche d'une **ouverture réflexive** sur d'autres disciplines abordant des problématiques de nature comparable, ici la question du rapport entre l'homme et

l'espace : la compréhension du rôle de la fermeture corporatiste de la profession d'architecte dans l'existence de la dissonance ci-dessus posée m'a conduite à explorer d'autres champs disciplinaires (philosophie, histoire, anthropologie) susceptibles de me permettre d'appréhender ce rapport.

C'est à ce point de divergence que se réalise la découverte de **la ville comme phénomène complexe social, culturel et politique** et de la **démarche dialectique** comme ressource méthodologique pour étudier les différentes dimensions de la complexité. Le texte de Françoise Choay, fondé sur l'anthropologie structurale de Claude Lévi-Strauss, initie cela par la démonstration du double mouvement d'une forme spatiale organisatrice des rapports sociaux et de la société comme effecteur d'une forme spatiale signifiante, messagère des valeurs socio-culturelles qui cimentent une société. Le projet d'architecture se trouve dès lors décentré de sa logique auto-référencée et reconnu comme un élément d'un projet de « vivre ensemble » qui le dépasse. Le couple dialectique ville / architecture reste alors à construire pour comprendre la nature des interdépendances structurelles de ses deux composants.

3/ La **recherche de récits liant espace et société** pour explorer la complexité du couple qu'ils constituent et le recours à l'**analogie** comme levier heuristique : le récit utopique et le récit vitaliste en sont les principaux terrains d'expérience.

→ Les récits utopiques ont permis d'identifier la **dimension politique de la ville, l'enjeu de pouvoir** consistant à édicter les règles socio-spatiales organisatrices des rapports sociaux (hiérarchie, production) et de découvrir la **visée réformatrice de l'urbanisme** : si le politique produit de l'organisation spatiale pour « servir » un projet de société, la mission de l'urbanisme est d'en écrire les règles dans et par l'espace de façon à garder en continu la connexion entre structures sociales et système construit, à contribuer à la **régulation** des écarts entre les valeurs libérales (le droit au bonheur pour chacun par l'exercice de sa liberté) et républicaines (le droit au bonheur pour tous par la recherche de l'égalité). Cette étape de la recherche m'a également conduite à prendre mes distances avec une construction manichéenne de la réalité, telle que réalisée par les utopies. Le recours empreint de moralisme aux « bonnes pratiques » au nom desquelles l'épanouissement individuel se trouvant sacrifié sur l'autel d'un bonheur collectif, rend pour le moins suspecte la légitimité du mode de construction de ce dernier par la démarche utopique. **L'enjeu de la recherche en urbanisme paraît alors bien résider dans la compréhension, d'une part des caractères du rapport d'inférence entre les deux propositions « l'espace organise la société / la société produit l'espace » et, d'autre part, des moyens, logiques et mécanismes par lesquels ce rapport s'institue, évolue, et se transforme.** Il se double cependant d'un nouvel enjeu de connaissance conduisant à interroger les valeurs constitutives d'une éthique **de l'action**.

→ Le glissement du récit utopique au récit vitaliste du mouvement Métaboliste a conduit à l'entrée de la problématique du vivant dans la [ville ?]. La rencontre abrupte entre deux

univers historiquement clivés : celui des sciences de la nature et celui des sciences sociales, engage au recours à **la métaphore et à l'analogie**. L'urbanisme métaphorique des métabolistes qui pose la ville comme un organisme vivant et l'analogie organiciste d'Henri Laborit entre organisme vivant et corps social qui le conduit à poser la ville comme un moyen de sa survie, relèvent d'une même construction **structuraliste** de la réalité.

La construction **métaphorique** du rapport entre vivant / espace / société se traduit pour les premiers dans le transfert de leur modèle conceptuel de l'échelle architecturale à l'échelle urbaine, les mêmes référentiels théoriques et règles de conception étant appliqués indifféremment à ces deux niveaux d'organisation différents. L'intérêt de la mise en visibilité manifeste du lien entre architecture et ville par les métabolistes est contrecarré par le réductionnisme qu'ils opèrent. Poser la ville comme une architecture de plus grande taille conduit à la perte de la dimension complexe du phénomène urbain, l'éloigne de la possible appréhension de ses réalités, et ôte à la démarche métaphorique sa pertinence heuristique. Ce constat invite à nouveau à s'attacher à la dimension dialectique de la réalité – ici entre ville et architecture – comme la tentative des métabolistes de réduire l'une à l'autre nous le montre par l'absurde.

La **démarche analogique** et constructiviste conduite par Henri Laborit entre corps vivant et corps social, ville et société, marquée de culture marxiste dans certaines de ses analyses interprétatives, est une tentative de rapprochement des sciences du vivant et des sciences sociales, via la cybernétique, qui est riche d'enseignements. La ressource principale de cette rencontre repose sur trois points :

- l'introduction de la notion de **complexité** comme une notion-pont entre ces deux univers ;
- la formulation de **relations entre les éléments** comme étant constitutives de la substance même de l'organisme – vivant et social – et la qualité des **médiateurs** – chimiques, informationnels – comme une condition de sa cohésion informationnelle dont dépend sa survie ;
- et enfin la reconnaissance de différents **niveaux d'organisation** du système vivant et social comme des clés d'analyse compréhensive de la complexité des phénomènes observés de façon systémique.

La limite du recours à l'analogie est ici celle du rationalisme scientifique qui, par la translation d'une démarche scientifique expérimentale classique d'un univers (biologie, cybernétique) à l'autre (sociologique), conduit également à pratiquer une forme de réductionnisme. Ce qui convie à rechercher les conditions du dépassement de l'analyse bio-cybernétique.

• Ces conditions semblent esquissées par la posture philosophique et anthropologique du géographe A.Berque par laquelle, par construction analogique dans un premier temps,

apparaissent certains fils conducteurs susceptibles de porter une **démarche d'hybridation** entre sciences de la nature et sciences sociales. Les notions qu'il mobilise pour qualifier les rapports entre le vivant, l'espace et la société, fondées sur sa connaissance du monde culturel nippon, entrent analogiquement en correspondance avec la pensée systémique précédente et permettent de la dépasser. La correspondance peut être réalisée, d'une part via l'importance de la place qu'il donne à la **relation sujet-objet et milieu ambiant**, incarnée dans le *MA*, à la fois être humain, corps social et intervalle et, d'autre part, au regard de ses conclusions sur le rapport espace / société dont il reconnaît l'appartenance à une logique d'ensemble³³. Le dépassement réside dans la perspective qu'il ouvre : son analyse des principes de **co-existence** et de **ymbiose des contraires** comme principe de vie contribue à retrouver **le lien perdu entre science et culture**. Il permet aussi d'approcher la complexité du phénomène urbain et de contribuer au décloisonnement des sciences du vivant, à leur rapprochement des sciences sociales auquel nous convie la crise environnementale.

Le passage d'une analyse fondée sur la dialectique « l'espace organise la société / la société produit l'espace » à une **analyse dialogique**³⁴ semble alors susceptible d'accompagner à la fois l'insertion des connaissances du vivant dans l'univers des sciences du fait urbain, par et au-delà des disciplines, et d'avancer dans la construction d'une éthique de l'acte de bâtir.

L'expérience du diplôme d'architecte présentée dans les pages précédentes est représentative des limites d'une réflexion spéculative qui associe recours à l'analogie, démarche hypothético-déductive et tentation structuraliste, voire démiurge. S'il est effectivement important de comprendre pour faire, il est indéniablement essentiel en aménagement de l'espace et urbanisme de faire pour comprendre, mais aussi d'analyser des faits urbains concrets pour entrer dans l'épaisseur de la ville fabriquée.

Cette prise de conscience m'a guidée vers l'étape suivante de *la ville-objet*, c'est-à-dire la ville construite comme objet de recherche (Chapitre II). Quels savoirs l'apprentissage de l'urbanisme opérationnel et de la science politique peut-il apporter à l'identification des inférences entre, d'une part, les moyens, les logiques et les mécanismes concrets de l'acte de bâtir et, d'autre part, les voies complexes par lesquelles s'institue, évolue, et se transforme le rapport entre espace et société ?

³³ Pour rappel : « Chaque société organise son espace selon une logique d'ensemble qui lui est propre : cette organisation reproduit analogiquement les mêmes principes au plan mental et au plan social, tout comme au plan matériel » (Berque, 1982).

³⁴ L'analyse dialogique est fondée sur la complémentarité des antagonismes et recherche une « intelligence de la complexité » qui vise à penser l'homme « uniduel », c'est-à-dire « à la fois totalement biologique et totalement culturel » (Morin, 2008, p.250).

II- LA VILLE EXPLORÉE : de la ville décidée à la ville incertaine

Comment dépasser la [ville ?] (la ville devinée, questionnée) et aller vers la ville réelle, construite ? Comment expérimenter sa complexité, perçue lors de cette première exploration « sauvage » ? Le chemin est clair : sortir du spéculatif et faire pour penser. La ville est un domaine spécifique, une autre matérialité, non architecturale, dont il s'agit d'apprendre les logiques et comprendre la substance. Où aller chercher un enseignement que celui délivré par l'architecture ne peut donner ? Le cadre universitaire du *DESS d'urbanisme opérationnel*, enseignement universitaire professionnalisant mis en place en 1981 à l'université de Bordeaux 3 au sein du Département « L'homme et son environnement », m'a permis en 1983 d'amorcer le passage de la [ville ?] à la ville décidée et fabriquée dans un double mouvement de rationalité en finalité et en valeurs.

La position choisie pour présenter ce premier cadre de référence est de mettre à jour les enseignements fondamentaux tirés de cette étape de mon parcours par la construction d'un récit des origines de l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme (IATU) renseigné « à la source » (II-A). Profiter de l'espace du mémoire d'HDR pour faire revivre les moments fondateurs de l'institution à laquelle j'appartiens est une tentation à laquelle il est difficile de résister pour deux raisons. D'une part parce que cette mémoire est constitutive d'un bien commun, maintenu et actualisé par la combativité de son actuel directeur Maurice Goze qui en a institutionnalisé le projet, dissident et controversé à l'origine, partagé par les nombreux étudiants formés à l'IATU depuis plus de trente ans qui sont aujourd'hui des professionnels avec lesquels nous collaborons. D'autre part, parce que la conception d'un enseignement de l'urbanisme ancré dans la pratique et porteur de valeurs réformatrices, un couple fidèle à l'histoire de l'urbanisme, est interrogée scientifiquement par la séparation recommandée par Max Weber entre le savant et le politique (Weber, 1969) mais aussi, contradictoirement par le constat fait par Jean-Claude Thoenig, à l'issue d'une longue et riche vie de recherche, de sa difficulté à distinguer les frontières entre « *la communauté scientifique et la cité* » (Thoenig, 1999, p.307). Deux positions qui, à trente ans d'intervalles, restent des interrogations structurelles d'une discipline scientifique qui doit poursuivre sur la voie de sa reconnaissance comme discipline à part entière.

Le diplôme d'études approfondies (DEA) de science politique du Centre d'études et de recherche sur la vie locale (CERVL) a offert dans un deuxième temps, en 1993, la grille de lecture me permettant d'approcher la « boîte noire » de la décision et de l'action publiques. Dix ans de pratique libérale du métier d'architecte n'ayant pas permis de mettre en pratique l'enseignement reçu en urbanisme – les missions en architecture et en urbanisme sont alors disjointes et peu de cabinets d'architecture exercent les deux métiers – une autre voie devait être trouvée pour approfondir des questions restées sans réponses. L'illusion d'une ville décidée et rationnellement organisée ne résistait pas à

l'observation de faits urbains contraires à cette doctrine, déjà mise en questions par Jean Dumas dans le cadre du DESS par l'évocation de l'aménagement de l'espace comme un domaine complexe organisé par la multi-rationalité de l'action. L'expérience du DEA, encadrée scientifiquement, permet de constater les effets urbains des paradoxes résultants d'une ville posée comme phénomène politique et de quitter le mythe d'une ville décidée pour accepter le principe d'une ville incertaine, en constante et lente recomposition. La recherche collective engagée à l'issue de cette formation à la recherche urbaine au sein de l'équipe *Production de la ville et patrimoine* (PVP), portant sur les modalités de la patrimonialisation des grands ensembles, a donné à la ville incertaine son épaisseur culturelle. Elle m'a également conduite à faire le deuil d'une recherche en urbanisme fondée sur une dichotomie entre les faits et les valeurs (II-B).

Les questions soulevées par l'ensemble de ce dispositif cognitif et ses méthodes d'analyse sont fondatrices de mes recherches actuelles. C'est pourquoi le choix est fait de donner ici une place importante au compte-rendu des pensées et des travaux « des autres » avant de présenter mes propres positions de recherche, afin d'instaurer les conditions de transparence favorables à un partage critique de ma construction scientifique.

A – L'urbanisme ou l'école du pragmatisme éclairé

Nous sommes tous des héritiers. Mais chacun est libre d'assumer, de rejeter, d'adapter le contenu de l'héritage pour former sa propre doctrine. Encore faut-il au préalable en saisir les constituants. La formation au métier d'urbaniste de l'Institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme (IATU) de l'Université Bordeaux Montaigne est l'un des plus anciens en France : 1979 dans le cadre d'une maîtrise des sciences et techniques (MST, bac+3 et 4) en aménagement, complété en 1981 par un diplôme d'enseignement supérieur spécialisé (DESS, bac+5) en urbanisme opérationnel. Si l'organisation de ces diplômes a évolué et s'est diversifiée¹, leurs fondamentaux perdurent, de même que le caractère aussi policé que conflictuel des rapports qu'entretient cette formation avec deux « partenaires » scientifiques et pédagogiques putatifs de disciplines connexes : la géographie et l'architecture. Tenir ses frontières en pratiquant en continu l'ouverture et l'échange est un combat récurrent de notre discipline mais il en est aussi l'essence. L'urbanisme est un univers emblématique pour qui souhaite faire de la notion de *contradiction intégrée* son objet d'étude. Comme toute structure institutionnalisée, affichant des objectifs et disposant de moyens d'action humains, réglementaires et

¹ Formation professionnelle diplômante aujourd'hui transformée en une licence 3 (bac+3) et deux masters (bac+4 et 5). Leurs intitulés respectifs sont représentatifs tant de la complexification des problématiques contemporaines de l'acte d'aménagement que de la compétition entre les formations ayant trait à la question urbaine (géographie, sociologie, architecture, paysage, science politique, droit) et vis-à-vis desquelles il a été nécessaire de marquer son territoire par l'addition de mots-clés. (L3 AUDDT : aménagement, urbanisme et développement territorial durables ; Master USPMO : urbanisme, stratégie, projet et maîtrise d'ouvrage ; Master PEEPUT : paysage et évaluation environnementale dans les projets d'urbanisme et de territoires). Une dérive qui est aussi un principe de réalité.

financiers, l'IATU est un construit social historiquement situé. La mise en récit du contexte de sa création (A-1) et des valeurs disciplinaires et professionnelles qui fondent la carte d'identité de cette formation (A-2) apporte, au-delà de sa propre histoire, un éclairage sur la place, faite (ou pas) et prise par l'urbanisme dans le paysage académique, c'est-à-dire universitaire et scientifique, mais aussi professionnel.

1/ Un bon projet est un projet réalisable : le récit fondateur

*« Ce qui est simple est faux. Ce qui est compliqué est inutilisable »
(Paul Valéry)*

En 1983, le *DESS Urbanisme opérationnel* de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) de l'Université de Bordeaux 3 Michel de Montaigne enseigne l'aménagement urbain dans une double perspective : prospective et opératoire. Privilégiant les études et les projets opérationnels sur un urbanisme plus culturaliste tel qu'il pouvait être enseigné à l'Institut français d'urbanisme (IFU) parisien, la ville y apparaît comme une production stratégique et technique, la cible visée étant celle d'urbanistes en position d'assistance à maîtrise d'ouvrage en capacité experte d'articuler le souhaitable au faisable. L'héritage de l'IAU, construit ici comme un patrimoine, est celui d'une relation inventive entre un homme et un contexte (a) et de la mise en œuvre d'une conception empirique de l'enseignement (b). Ce récit des origines, recueilli à sa source et dont tout urbaniste connaît les effets d'impact sur l'avenir, a laissé une empreinte profonde sur l'institution, sur celles et ceux qui l'ont vécu – et la vivent encore – et sur l'environnement professionnel local.

a) Un homme + un contexte = une relation inventive

Les deux caractères dominants de l'apprentissage de l'urbanisme réalisé au sein de l'IAU en 1983 sont d'une part sa dimension professionnalisante et d'autre part son orientation vers l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Trois raisons principales de ce choix de politique pédagogique : le contexte de la récente décentralisation qui, en donnant aux municipalités les compétences en urbanisme, a généré la nécessité de former des professionnels de métier, aptes à gérer les transformations continues de la ville ordinaire ; la personnalité de son initiateur, pour lequel l'urbanisme est avant tout un savoir-faire ; et le fait que cette jeune discipline de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme, en voie de constitution, n'a, à cette époque, pas de statut scientifique. De ces trois raisons, la seconde semble la plus à même de donner les clés de lecture de la spécificité de cet enseignement bordelais à l'urbanisme opérationnel.

La recherche permanente d'une autonomie de pensée et d'action semble le trait principal de la démarche intellectuelle non conformiste de Jean Marieu. Elle repose sur un socle constitué de la pluridisciplinarité de ses acquis théoriques universitaires (agronomie, géographie, sociologie et ethno-anthropologie, histoire) et autodidactes (économie du développement de François Perroux), d'un engagement personnel dans les courants non-violents et le mouvement des Castors, et d'expériences professionnelles précoces, réalisées à Paris au début des années soixante, puis aux Antilles (Martinique). Sous la houlette d'un Architecte en chef des Palais Nationaux et Civils, puis d'un patron géomètre issu de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris (IUUP), sa mission est alors de réaliser les études préalables et les rapports justificatifs pour la construction de villes nouvelles censées organiser la croissance urbaine attendue dans chacun des départements français, y compris à l'ombre des volcans de l'outre-mer. Malgré la réforme du droit des sols de 1967, accompagnée de la création des Agences d'Urbanisme aux compétences partagées entre l'État et les communes, la politique d'aménagement menée en Martinique reste un urbanisme sous tutelle de l'État avec un X-Pont à sa tête. Si les villes nouvelles sont oubliées, les projets restent codés par le Ministère de l'Équipement et orientés vers la planification et la réalisation des documents d'urbanisme afférents : SDAU et POS. Pour Jean Marieu, il s'agit de réaliser un atlas territorial et d'organiser l'avenir d'une Martinique totalement urbanisée via un Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) qui sauvegarde une économie agricole fortement menacée. Cette dernière expérience forge sa réflexion, et lors de son retour en France en juin 1968 il intègre comme chargé d'étude le Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF), service déconcentré de l'État, et monte l'Atelier Régional d'Aménagement Rural (AREAR²). Dans le même temps, il enseigne la géographie urbaine à l'École d'architecture de Bordeaux et présente l'agrégation de géographie, dont il sort major. Les enseignements reçus lors de sa préparation à l'agrégation de géographie le conduisent à faire le constat suivant : « *les cours de géographie urbaine de Jean Borde³ étaient brillants, mais j'en savais plus que lui après cinq ans de pratique, y compris sur le plan théorique. Si ces cours me rendaient certes plus cultivé, les savoirs qu'ils m'apportaient me laissaient totalement désarmé sur le terrain⁴. J'en suis arrivé à la conclusion que l'on ne pouvait pas faire le tour de la question avec la géographie* ».

Trois ans d'enseignement comme assistant à la faculté de géographie (1969-1972) confirment son intuition. L'opportunité d'une UFR laissée vacante depuis trois ans dans l'Université de Bordeaux III, « L'Homme et son Environnement »⁵, est l'occasion pour

² L'AREAR a été installé auprès du Préfet de Région, Gabriel Delaunay, en 1969.

³ Jean Bordes a enseigné la géographie tropicale à l'Université de Bordeaux, et édifié et dirigé la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Il est décédé en 1977.

⁴ J. Marieu travaillait alors sur les équipements d'infrastructure urbaine et plus particulièrement sur l'implantation de la rocade bordelaise.

⁵ Héritage de la création de quatre facultés à Bordeaux par la loi Faure de 1969, l'UFR « L'homme et son environnement » avait pour objet de fixer des enseignants-chercheurs « *qui ne trouvaient pas de place ailleurs* » dans Bordeaux III. Cette organisation est concomitante de la création d'un Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement par Robert Poujade, alors que Jacques Chaban-Delmas est le Ministre sous Georges Pompidou, et du programme « Man & biosphère » de l'ONU.

Jean Marieu de soigner son « *ulcère à l'estomac lié à l'anxiété créée par le sentiment de perdre tous mes savoirs acquis sur le terrain en matière d'aménagement et d'urbanisme* » en construisant son propre enseignement de l'urbanisme. Ces années 1968-1969 ont vu de même l'éclosion spontanée, et donc non concertée, de plusieurs formations au métier d'urbaniste. L'IUUP (devenu IUP, Institut d'Urbanisme de Paris, en 1972 et rattaché alors à l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne) n'en a dorénavant plus le monopole. L'École Nationale des Ponts et Chaussées et l'Institut des Sciences Politiques de Paris ont ouvert un cycle d'urbanisme, l'Institut Français d'Urbanisme (IFU) est créé par Pierre Merlin en 1969 à l'Université de Vincennes (Paris 8). Grenoble et Aix-en-Provence ouvrent leurs propres formations en 1970, Charles Delfante intègre un troisième cycle d'études supérieures en urbanisme à l'Université de Lyon en 1973. L'aventure bordelaise commence également en 1973 avec la création d'un diplôme universitaire en sciences et techniques en aménagement (DUSTA, 3^{ème} année) validé dans son principe par le conseil d'administration de l'université, mais avec une dotation budgétaire minimum : une validation « pour voir », comme au poker. En passant de cinq étudiants, déjà licenciés, la première année, à quatre-vingt étudiants en 1979, date de création de la maîtrise de sciences et techniques en aménagement (MST⁶, Bac+3 et 4) « *avec l'accord tacite de Jean Borde alors que j'étais considéré par les géographes comme un saboteur de la géographie, y compris par Pierre Barrère⁷* », Jean Marieu et les universitaires qui le rejoignent⁸ pour soutenir ce projet installent durablement la formation à l'urbanisme dans le paysage universitaire et professionnel bordelais. En 1981, le premier diplôme d'État est créé avec le *DESS d'urbanisme opérationnel* (diplôme d'étude supérieur spécialisé), dossier monté en vingt-quatre heures, accrédité par le Conseil de l'université de Bordeaux 3, validé par le ministère de l'Équipement et financé par la direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (DAU) avec une belle dotation de fonctionnement. Pour la première fois, le financement de la formation est assuré par le budget de l'État et non plus par les fonds propres de l'université.

b) *Une formation au métier d'urbaniste ancrée dans la pratique*

Si les circonstances nationales de l'inscription de l'urbanisme sur le calendrier universitaire et la construction personnelle de l'expertise professionnelle du fondateur de l'IATU sont des données essentielles de ce qui en constitue son identité pédagogique, les conditions locales de sa mise en place sont tout aussi déterminantes.

⁶ Les MST sont créées en 1977-1978 par Alice Saunier-Séité, Ministre des Universités du gouvernement de Raymond Barre. Parallèlement est également créé un Institut National de l'Environnement lié au ministère de l'Environnement et lieu de débat national.

⁷ Pierre Barrère est une figure de la géographie urbaine bordelaise et enseignant-chercheur spécialisé dans les études urbaines locales. Il avait rejoint l'UFR « L'homme et son environnement » mais il a été aussi un des plus virulent opposant à la création d'un enseignement de l'urbanisme hors du champ d'action pédagogique de la géographie.

⁸ Jean-Bernard Auby, professeur en droit de l'urbanisme à Bordeaux IV ; Jean Dumas, docteur ès-lettres, agrégé de géographie et professeur à l'Institut des sciences politiques de Bordeaux ; Claude Lacour, économiste et professeur en sciences économiques à l'IERSO de l'Université de Bordeaux ; Maurice Goze (actuel directeur de l'IATU), économiste et (alors) enseignant chercheur à l'IERSO ; Marc Boyé, géographe et docteur en géologie, chercheur au CNRS. Bernard Bouzou, et Christian Maudet, architectes, sont les deux professionnels pleinement impliqués dès l'origine dans cette entreprise.

Chacune des institutions vues ci-dessus a construit son parcours de formation à l'urbanisme de façon spécifique, selon les particularismes locaux et la personnalité de leur chef de file. Celui de Bordeaux ne fait pas exception. Deux caractères principaux peuvent le qualifier : d'une part une orientation claire vers l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, et d'autre part un ancrage affirmé, à visée opérationnelle, dans le milieu politique et professionnel local.

Le premier point se comprend aisément. Il résulte de l'assemblage du parcours personnel de Jean Marieu, dont il a tiré la conviction que la mission première de l'urbaniste est de « *commencer par la structure* », ce qui le conduit à privilégier la planification urbaine et les infrastructures de déplacement, et d'un besoin de nouvelles compétences professionnelles pour construire une pensée territorialisée, politique et technique du développement organisé d'une urbanisation en pleine expansion. Le choix « utilitariste » pour une posture d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également lié à un arbitrage réalisé en faveur de l'université pour abriter l'enseignement de l'urbanisme : « *Il s'en est fallu de peu que je ne bascule du côté de l'école d'architecture dans laquelle j'enseignais également, mais il n'y avait pas d'ouverture possible sur mon idée de la ville* ».

Le second point est celui de l'ancrage concret de l'enseignement de l'urbanisme dans le milieu professionnel local. Ce choix se traduit dès l'origine par une pédagogie d'ateliers et de contractualisation avec les institutions locales et répond à une double logique :

- La première logique est structurelle et fait bien sûr référence à la posture critique de Jean Marieu vis-à-vis des vertus de l'enseignement universitaire académique, principalement théorique, pour construire des savoirs censés enrichir les savoir-faire et l'action concrète. A ses yeux, les savoirs en matière d'urbanisme relèvent d'une construction empirique : on « sait » après avoir « fait ». La construction du savoir urbanistique relève de la rationalisation d'une action expérimentale dont on va tirer progressivement des règles de savoir-faire⁹. Cette position conduit à adopter une pédagogie qui imbrique étroitement ateliers de terrain et cours théoriques, principalement orientés vers la construction d'un outillage technique réglementaire et procédural, d'économie et de politique urbaines. La participation importante d'acteurs professionnels aux enseignements relève de cette même volonté de co-construction d'un savoir sur les savoir-faire.

- La seconde logique est conjoncturelle. Le soutien pour le moins ténu de l'institution universitaire au projet de création d'un enseignement de l'urbanisme en son sein est accentué par la grogne d'une géographie impérialiste pour laquelle Jean Marieu est un dissident parjure. Cela se traduit par un déficit des moyens financiers accordés à la mise en œuvre de son projet. « *Je faisais pratiquement tous les cours, tout mon service y passait. J'ai constitué mon équipe de bric et de broc avec les refoulés des autres disciplines qui apportaient des heures liées à leur propre poste, et en jouant avec les heures supplémentaires. Ce qui créait une situation d'une grande fragilité* ». Chacun

⁹ L'illustration la plus emblématique à mes yeux de cette position est le cours magistral que Jean Marieu faisait en MST et DESS sur « le projet d'urbanisme ». Celui-ci s'écrivait et se ré-écrivait en continu, ses derniers chapitres restant encore à l'état de titres. Il s'agissait pour lui de transmettre les acquis de son expérience de façon raisonnée, de construire en quelque sorte sa doctrine de l'action urbanistique.

de ces enseignants-chercheurs développait une pensée sur la ville considérée comme marginale, voire dissidente, par leurs corps disciplinaires d'origine : « *ils ne donnaient pas pleinement l'occasion d'enseigner nos recherches sur la ville pour Claude Lacour, sur l'histoire des politiques urbaines et la planification urbaine pour ce qui me concerne et d'enseigner le droit de l'urbanisme pour Jean-Bernard Auby. Nous étions les "mercenaires", c'était l'expression de Jean pour nous désigner. J'ai commencé dès 1974 à mon retour de l'armée. Plus tard, j'ai amené Jean Michel Uhaldeborde spécialiste réputé des finances locales et Hubert Hubrecht, Yannick Lung (aujourd'hui Vice-président de l'université de Bordeaux et ancien Président de Bordeaux 4), Gilles Savary, etc...* » (Maurice Goze). Au-delà du pragmatisme de Jean Marieu, ils ont contribué à construire la pluridisciplinarité de l'IATU sur des bases solides.

« *Le choix d'une pédagogie d'ateliers opérationnels a pour origine la réponse faite à un appel d'offre pour un concours d'aménagement de La Névache, que nous avons gagné. L'enjeu a alors été pour nous de trouver une nouvelle commande concrète chaque année. Il y avait un triple avantage : financer l'atelier, montrer l'utilité sociale de la formation aux acteurs locaux et permettre aux étudiants de réaliser une simulation opérationnelle concrète* ». Les contrats de mission passés avec la Mission interministérielle d'aménagement de la côte Aquitaine (MIACA) via l'Association pour la défense du cadre de vie (ADERCAV) dans laquelle Jean Marieu était urbaniste conseil, ont permis de financer la formation en restant toujours « *branché sur l'événement* », « *on m'appelait Oncle Picsou !* ». Le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE), pôle principal de la création doctrinale de l'urbanisme pour la France, particulièrement en matière de plans de référence, plans guide et trame des espaces publics, était lui aussi un partenaire régulier du DUSTA, puis de la MST et du DESS.

2/ La dimension (vision ?) réformatrice de l'urbanisme

« Si nous voulons que tout reste tel qu'il est, il faut que tout change »

Le Guépard, Visconti, 1963

Cette imbrication étroite entre le terrain et l'enseignement n'est pas seulement une réponse liée au parcours professionnel personnel du fondateur de l'IATU ou à une quelconque nécessité de débusquer les moyens financiers nécessaires au fonctionnement de la formation. Expression d'une conception réformatrice et militante de l'urbanisme comme moteur du changement social, pensée héritée de l'hygiénisme sans en avoir la dimension démiurge, l'époque ne s'y prête pas, elle est ancrée dans l'actualité d'un changement politique lourd dont l'avènement du parti socialiste au pouvoir en 1981 avec l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République est le moment fort. L'urbanisme se fait l'écho d'une pensée politique de la société qui « élargit » au local la mission d'une

construction démocratique du développement urbain et confie à la ville et à ses édiles la mission de « changer la vie » (a). C'est en vue de répondre à cette attente politique, dans et par l'organisation de l'espace, que l'urbanisme des années quatre-vingt constitue sa propre doctrine d'action en lien étroit avec la politique locale (b).

a) *Engagement social, activation locale, reconnaissance nationale*

Le slogan miterrandien : « Changer la ville pour changer la vie », comme le discours (et rapport) d'Hubert Dubedout, maire de Grenoble et père du socialisme municipal, « *Ensemble, refaire la ville* » qui a conduit, avec les rapports Schwartz et Bonnemaison, à la procédure de Développement social des quartiers (DSQ) en 1982, donnent le ton. La ville devient le cadre spatialisé de la gestion des problèmes sociaux (1981 : 1 500 000 chômeurs ; 1989 : 2 500 000). L'alerte de « l'été chaud » du quartier lyonnais d'habitat social des Minguettes, la montée de la xénophobie mise en visibilité lors des élections municipales de 1983, et la question posée de la naissance d'une contre-société, conduisent à réinterroger la notion de citoyenneté et les modalités de sa construction. Cet état des lieux et d'esprit, associé à la conviction que le développement du pays doit se faire « par le bas », conduit à la mise en œuvre, via la décentralisation, du principe de subsidiarité selon lequel les collectivités locales sont les mieux placées pour traiter les questions qui se posent sur leur territoire. La question sociale et la question spatiale étant désormais considérées comme liées via le constat d'une pauvreté localisée (rhétorique des ghettos), la mission des urbanistes se trouve augmentée de cette dimension jusque là traitée par les sociologues, du maintien de la paix sociale par l'organisation de l'espace. Les projets de quartier se multiplient et servent de support à la mise en œuvre de ce projet politique sous la responsabilité des communes, en partenariat avec les services déconcentrés de l'État et avec le soutien de ce dernier. Ce n'est plus la dimension qui mobilise à son chevet les expertises les plus diverses mais l'objet même de l'étude, reconnu dans sa complexité sociologique. L'urbaniste est alors le médiateur potentiel, capable d'articuler ses savoirs techniques et fonctionnels aux enjeux politiques de pacification et de valorisation d'un espace urbain partagé par des groupes sociaux aux attentes et besoins souvent divergents.

C'est dans ce contexte que la Conférence permanente sur l'aménagement et l'urbanisme (CPAU) est créée en 1983 en Aquitaine, portée par Bernard Mathieu, X-Ponts, directeur adjoint d'Yves Dauge (directeur de l'Urbanisme et du Paysage au ministère de l'Équipement de 1982 à 1985) et confiée à Vincent Auzaneau, ingénieur du génie rural et des forêts (et qui sera dans les années quatre-vingt-dix le directeur de l'École d'architecture de Bordeaux à laquelle il intègrera une école du paysage, la deuxième en France après Versailles). Soutenue financièrement par la Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme (DAFU), puis par le Plan urbanisme, construction, architecture (PUCA) et la Région Aquitaine, l'association de la CPAU a pour mission d'accompagner la décentralisation

et la diversification des compétences. « *Ouverte à tous, professionnels, universitaires, chercheurs, associatifs, particuliers, son projet est d'informer, de débattre, d'accompagner les réflexions, de confondre les idées, les analyses et les méthodes* », c'est un lieu de construction d'une pensée interdisciplinaire du développement territorial reconnu pour son ouverture d'esprit, sa dimension formatrice des acteurs de l'aménagement au niveau régional, et sa capacité à assurer le lien souvent distendu entre le milieu de la recherche et celui de la pratique professionnelle, qu'elle soit politique ou technique. La période appelée à l'engagement, le rôle de passerelle de la CPAU entre ces mondes qui font la ville est porté avec conviction par ses animateurs dont Jean Marieu est un membre permanent. Ariane Cotlenko, qui a succédé à Vincent Auzaneau, va marquer les esprits par la force de la foi qui l'anime pour mener le combat du décloisonnement entre les métiers de ceux qui « font » la ville. Elle s'appuie sur l'IATU pour relever avec ses chercheurs et étudiants le défi d'une co-construction de l'urbain dans les quartiers, « *dans l'esprit du « daugisme », à l'opposé du « castrisme » pour lequel il faut des créateurs. Il ne s'agit pas pour l'urbanisme de dessiner la ville mais d'être en mesure de se saisir d'un problème social et de le faire avancer* ». Le couple CPAU-IATU est un moteur de l'urbanisme local, engagé dans un mouvement social, animé d'un esprit de mission de service public et acteur majeur de la pensée de l'agir urbain en Aquitaine¹⁰. Moteur également dans ce qui était, et reste, une finalité essentielle de l'IATU : donner aux étudiants un métier reconnu et les placer : « *dans les SEM, les collectivités comme ingénieurs territoriaux, les Agences d'Urbanisme, etc* ».

La première condition de la reconnaissance de ce nouvel urbanisme du local est son ancrage territorial, par co-construction avec les partenaires du terrain, élus, services techniques décentralisés et déconcentrés et professionnels. Considérant qu'il n'y a pas grand chose à attendre de l'institution universitaire, fermée sur ses corporatismes disciplinaires et peu articulée au milieu professionnel, l'énergie créatrice de Jean Marieu s'est plutôt investie dans la réalisation de la seconde condition : la construction de son appartenance au réseau des formations émergentes au niveau national, leurs responsables étant eux-mêmes engagés dans une démarche visant à faire reconnaître la discipline de l'urbanisme comme une discipline scientifique à part entière, condition de sa liberté de penser et d'agir au sein de l'université française par le biais du recrutement d'enseignants titulaires affiliés à sa philosophie de l'action.

« *Pierre Merlin, X Mines, sanctionné pour avoir mené une révolte politico-syndicale, se retrouve avec un diplôme d'ingénieur-géographe et travaille à l'IAURIF, en charge du dossier RER des transports parisiens. Lorsqu'Edgard Faure crée l'école de Vincennes en 1969, Pierre Merlin, avec Françoise Choay, assure la direction du département*

¹⁰ Un relai très actif de la CPAU Aquitaine a été créé par la suite au Pays Basque. L'activité de la CPAU s'est poursuivie sans interruption jusqu'en 2011, sous la présidence de Maurice Goze, actuel directeur de l'IATU. J'en étais moi-même vice-présidente. Son rôle de relai en terme d'expertise et de plate-forme de ressources sur l'aménagement et l'urbanisme a progressivement décliné au fur et à mesure que les collectivités territoriales acquéraient leur propre structure-ressource, développaient leur expérience et leurs services experts en interne. Elle est aujourd'hui en sommeil.

d'urbanisme du « Centre Universitaire Expérimental de Vincennes ». Cette formation sans diplôme, sans numerus clausus, sans conditions d'entrée, associant réflexion et pratique, était un lieu de bouillonnement intellectuel où des personnalités comme Gilles Deleuze et Henri Laborit intervenaient régulièrement. Merlin a créé en 1975 le premier syndicat des instituts d'urbanisme, qui conduira en 1984 à la fondation de l'APERAU (Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme) dont il prend la présidence. Leader SNESUP, il avait de l'autorité sur le ministère. L'enjeu a été pour moi de faire rentrer l'Institut d'aménagement de Bordeaux dans le « club » : Aix, Grenoble, Lyon, IUUP, Vincennes, l'École des Ponts. Cela a compté dans ma volonté de spécifier l'orientation de la formation vers l'urbanisme opérationnel (montage d'opérations, politiques foncières, plans de référence, projets de quartier), et je plaçais toujours par la suite pour que ne rentrent dans l'APERAU que les formations capables d'apporter une solide connaissance des savoir-faire en urbanisme. L'enjeu était fort : il s'agissait de construire un milieu professionnel et universitaire d'urbanistes non architectes à l'échelle nationale. La bataille pour que notre discipline soit reconnue au Conseil national des universités (CNU) a été longue. Créée en 1968 par Jean Bastié et Pierre Georges, président du CNU, elle a été « zigouillée » en Conseil d'État. Jusqu'en octobre 1991, l'aménagement et l'urbanisme apparaissaient comme une sous-section de la géographie. On doit à Maryline Meaux, géographe, et épouse de Claude Martinand, X-Ponts et inventeur de la notion de génie urbain, d'avoir fait créer la section 24 aménagement de l'espace et urbanisme » (Jean Marieu).

Si la ville n'appartient à personne, et donc à tous, l'urbanisme est bien une discipline où la gestion du conflit est un savoir-faire en soi, que ce soit sur le terrain de l'action concrète d'aménagement ou sur celui de son existence institutionnelle et scientifique. Sa pluridisciplinarité, l'équilibre en permanence reconstruit entre réflexions théoriques et pratiques en font une discipline ouverte et réactive, lui donnant sa force mais faisant aussi sa vulnérabilité.

b) *Les fondamentaux doctrinaux de la ville fabriquée*

Les enseignements du *DESS d'urbanisme opérationnel* suivis en 1983 imbriquent étroitement cours théoriques et ateliers pratiques, enseignants de formation universitaire et professionnels de l'aménagement, étudiants architectes (en majorité), sociologues et géographes. Le modèle créé en 1981 par Jean Marieu, universitaire géographe « raté » et urbaniste « autodidacte » comme il aime à le rappeler, était précurseur et il a largement alimenté la technostucture locale bordelaise en matière d'aménagement.

Trois axes principaux – la ville comme projet collectif, la ville comme phénomène politique, la ville comme ensemble organisé de processus instrumentaux – construisent un propos où la recherche d'un pragmatisme de l'action prime sur celle d'une culture plus

généraliste de l'urbain telle qu'elle pouvait être enseignée à l'IUP, héritière des grandes études urbaines. Ici, « *un bon projet est un projet réalisable* ».

Réduire cette formulation à une posture de nature technocratique serait une erreur. En effet, si une large place est donnée aux dimensions méthodologiques du projet d'urbanisme et à la connaissance de ses outils opérationnels et de leur bon usage (montage d'opérations, procédures réglementaires, etc), elle donne la priorité à la dimension stratégique de l'aménagement de l'espace. Cette position a été exprimée par Jean Marieu à l'occasion de la rédaction du rapport Frébault-Pouyet réalisé en 2004 pour le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, et le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'occasion du reformatage européen des études et leur passage au système du LMD (licence, maîtrise, doctorat)¹¹ : « *L'enjeu de l'initiation stratégique est d'ouvrir la sensibilité des étudiants au fait que l'urbanisme est une lutte dans le champ social et politique, et non pas (seulement) un ensemble (une suite) d'opérations techniques rationnelles. (...) (Et de leur permettre) de s'inscrire dans une démarche réfléchie de conduite des politiques et des projets* » (Marieu, Cuillier, 2006, p.192).

Des trois blocs d'enseignement proposés par le DESS, celui des outils opérationnels et réglementaires de l'aménagement (POS et SDAU, procédures de lotissements et de ZAC, montage d'opération) porte peu au débat. Principalement délivré par des acteurs professionnels et traité sous forme d'exercices de simulation, son objectif pédagogique premier est d'acquérir la connaissance des moyens opératoires de l'action aménageuse, sans état d'âme, et avec en point d'orgue la faisabilité technique et l'équilibre financier des opérations. Les deux autres grands domaines d'apprentissage, la ville comme phénomène politique et la ville comme projet collectif, sont tenus par Jean Dumas pour le premier et Jean Marieu pour le second, toujours en association avec des professionnels pour la partie « appliquée » de l'enseignement. Si le champ des outils de l'action en urbanisme peut être assimilé pour l'architecte que j'étais à celui des structures et matériaux de construction, comme d'autres sortes de briques et parpaings assemblés par des logiques déterministes inhérentes à leur matérialité, rien de tel pour ces deux corps de connaissance totalement nouveaux pour moi.

Au-delà de la différence de leurs approches et de leur culture respectives, engagement syndical historique de Jean Dumas et posture anarchiste de Jean Marieu, structuralisme du premier, empirisme du second, ils partagent une même vision dont il est tentant de s'essayer ici à la synthèse. Ils constituent, en cinq points, le corpus des fondamentaux doctrinaux de la ville fabriquée du DESS et met en lumière sa complexité et les dimensions paradoxales, voire conflictuelles, qui procèdent à sa constitution :

UNE VILLE DÉCIDIÉE

¹¹ Rapport de Jean Frébault et Bernard Pouyet, *Renforcer les formations à l'Urbanisme et à l'Aménagement*, janvier 2006. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/064000663/0000.pdf>

Le premier point de convergence est leur commune **adhésion au principe d'une ville décidée**, position par essence favorable à la valorisation de l'action publique locale en matière d'aménagement de l'espace. Cela se traduit pour Jean Dumas par une ville gouvernée et pour Jean Marieu par une ville conçue selon une politique de l'offre, c'est-à-dire au développement volontariste et structuré. En effet, ils sont tous deux marqués par une culture de l'action qui place la responsabilité politique en son centre, culture critique de l'action aménageuse de l'Etat pour Jean Marieu, et pleine adhésion aux théories du pouvoir local pour Jean Dumas. Issus de la même formation d'origine, la géographie, leurs parcours sont pourtant très différents. Nous avons vu l'importance de l'école du terrain en matière de projets et d'opérations d'aménagement pour le fondateur de l'Institut d'urbanisme de Bordeaux. Le « terrain » de Jean Dumas est d'une autre nature, militant et scientifique, socio-économique et politique. En témoignent, d'une part, sa participation aux diverses phases de la régionalisation depuis 1964 et au Comité d'expansion Bordeaux-Aquitaine¹² durant vingt-cinq ans (1963-1998), liée à son engagement syndical (CFDT) et, d'autre part, son parcours universitaire comme professeur en géographie économique et urbaine¹³ à l'Institut de science politique de Bordeaux où il est titulaire avec Jean-Claude Thoenig en 1973 du cours « Politiques locales d'aménagement » du *DEA Vie locale* nouvellement créé à l'IEP. « *L'enjeu est alors de montrer l'existence d'une réalité autonome de la décision locale, ce qui était révolutionnaire à l'époque. J'avais moi-même fait ce constat à l'occasion de ma thèse portant sur le milieu industriel bordelais, thèse qui s'appuyait sur les travaux de Pierre et Catherine Grémion et de Michel Crozier. Le local, dans la filiation du rapport Guichard de 1975, est une affaire qui échappe à l'État*¹⁴ » (Jean Dumas). C'est la combinaison de ces expériences qui le conduit à orienter ses enseignements et ses recherches vers la ville, son engagement syndical le portant à la considérer comme « *le moyen d'organiser une société plus juste* » et ses recherches sur la politique industrielle bordelaise comme « *un système productif* ». Son engagement dans la MST¹⁵ en 1979, puis dans le DESS d'urbanisme opérationnel en 1981, « *avec la neutralité bienveillante de l'IEP, car j'assurais la référence sur les politiques urbaines entre les deux, et sous les yeux noirs des géographes, ce qui me posait moins de problèmes*

¹² Le Comité d'expansion Bordeaux-Sud-Ouest (nom d'origine transformé en 1961 pour devenir Bordeaux-Aquitaine) est créé par Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux, en 1955. « Il entend contourner une Chambre du commerce jugée alors trop inerte et classique. Ce Comité monte des commissions qui réunissent des experts de l'université, de l'entreprise et de l'administration ; elles méditent sur les remèdes à apporter à la crise vécue par telle ou telle branche de l'économie locale ; sur la capacité d'anticipation face aux menaces qui pèsent sur des secteurs dont on sait bien qu'ils ne sont plus compétitifs – même s'il est « tabou » de l'exprimer trop publiquement ». BONIN Hubert, Chaban-Delmas, spectateur ou acteur du déclin et du renouveau de l'économie girondine ? in Chaban et Bordeaux, 2010, Éditions Bernard Lachaise, p.101-111.

¹³ Sa thèse d'État, soutenue en 1977 et publiée, est une recherche socio-politique et économique, une somme, sur « Les activités économiques dans la communauté urbaine de Bordeaux » (Dumas, 1980).

¹⁴ Les travaux qu'il mène sur le « système Chaban avec Jacques Lagroye (politologue et auteur de *Société et politique. Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux*, Pedone, 1973.) et sur les caractères du système local avec Albert Mabileau (juriste et politologue. Le *Système local en France* est paru en 1988, une seconde édition a été éditée en 1994, Montchrestien, coll. clés politiques, 157 p.) conduisent à la création du Centre d'étude et de recherche sur la vie locale (CERVL-CNRS) en 1978.

¹⁵ Les cours qu'il délivre dans le cadre de la MST avec Jean-Claude Thoenig portent sur les politiques d'aménagement du territoire : DATAR, les inégalités territoriales, l'évolution des institutions.

qu'à Jean Marieu. Comme professeur à Science Pô, j'étais libre », répond à sa volonté d'introduire l'espace, comme les travaux d'Henri Lefèbvre y invitent, et la différenciation spatiale dans son enseignement « *ce qui n'était pas l'objet du DEA* ».

Sa participation à la démonstration scientifique de l'existence d'un pouvoir local concret alors que les municipalités sont en passe d'acquérir, entre autres, les compétences en urbanisme et de prendre en main le destin du cadre de vie de leurs administrés, le conduit naturellement à soutenir et adhérer à la perspective d'une ville gouvernée, régulée et donc planifiée. Posture qui rencontre sans accroc celle de Jean Marieu pour qui les conditions d'un développement économique local pérenne et d'un changement urbain républicain dépendent en grande partie de la réalisation d'infrastructures de déplacement, opérations d'aménagement rarement consensuelles. Celles-ci nécessitent un portage politique fort et une technocratie experte pour que leur mise en œuvre soit bien l'expression d'un intérêt général local, ni sectoriel, ni central, mais territorial. L'urbaniste, dans cette perspective, est bien à ses yeux un acteur clé de la construction de cet intérêt républicain local de par sa responsabilité d'assister, voire conduire, la maîtrise d'ouvrage publique vers le projet légitime.

UNE ÉTHIQUE DE LÉGITIMITÉ

L'enjeu de la légitimité du projet d'urbanisme, et donc de la décision en matière d'aménagement de l'espace, est bien le deuxième point commun à nos deux protagonistes. On pourrait parler ici, au regard de ce qui a été développé plus haut, de l'enseignement d'une éthique de légitimité dans l'acte d'aménagement. Mais que signifie un projet d'urbanisme « légitime » ? Ce serait « *un projet ouvert qui ne prive pas le maire de moyens de discussion* » (Jean Dumas), un projet qui s'inscrit pleinement dans une culture politique fondée sur le respect des valeurs inhérentes à une démocratie représentative : ni produit d'un impérialisme des experts, ni réponse populiste à la tyrannie des revendications individuelles, ni encore jouet passif de l'arsenal réglementaire. La ligne de conduite principale est alors la recherche d'un dialogue entre élus et experts par l'élaboration d'un langage commun, la réduction de l'incertitude liée au changement, et par ce biais, du risque politique inhérent à celui-ci, et l'optimisation (et non la maximalisation) des valeurs positives du projet (accompagnée de son corollaire, l'atténuation de ses effets pervers ou négatifs). Cette posture conduit à poser l'urbaniste comme un partenaire de la spatialisation stratégique des politiques publiques locales. **Vraisemblable, compréhensible et réalisable**, trois qualificatifs qui résument bien au final les qualités d'un projet d'urbanisme *légitime* tel qu'il était (et qu'il est toujours) enseigné au sein de ce DESS d'urbanisme opérationnel, rassemblant sous une formulation simple en apparence toute la complexité de l'acte d'aménagement : penser, ici et maintenant, à la fois le temps / processus nécessairement long et incertain de sa dimension prospective et le temps / processus court et nécessairement pragmatique de sa dimension opérationnelle.

LE LEURRE DE L'HARMONIE SCALAIRE

Le **leurre de l'harmonie scalaire** est le troisième point commun entre l'enseignement de la ville comme projet et celui de la ville comme phénomène politique. Pour Jean Marieu, « *laisser à penser que l'espace de rang supérieur n'est autre que la somme des espaces de rang inférieur est un piège redoutable. En ce sens, l'unité urbaine ne serait que la somme de ses quartiers, ou l'aire urbaine la somme de ses communes. Or il n'en est rien : chaque échelle est porteuse d'une logique propre, d'un « intérêt » singulier : l'intérêt communautaire n'est pas la somme des intérêts communaux, il peuvent même être complètement contradictoires. L'illustration la plus commune de ces divergences de logiques et d'intérêts se situe dans le rapport entre SCOT et PLU : en aucune manière un SCOT n'est la somme des PLU communaux de son périmètre, et inversement le PLU n'est pas un fragment de SCOT agrandi. A cet égard, les textes de loi sur le principe de compatibilité sont douteux d'un point de vue théorique... et on le constate tous les jours dans la pratique. C'est le principe, bien connu en économie, du « no bridge » qui est la règle, plutôt que celui de l'harmonie scalaire* ». La position de Jean Dumas, centrée sur la compréhension des mécanismes de la construction politique de la ville, est d'une nature comparable bien qu'exprimée de façon moins radicale : « *la discontinuité des stratégies de pouvoir, qui sont différentes selon les échelles, se traduisent dans une duplicité du discours du maire (tout est vrai) selon les lieux politiques d'exercice de son pouvoir* ». Le fait de poser **la discontinuité**, constat issu de l'expérience, comme un caractère naturel des logiques d'aménagement, interroge l'architecte à qui a été enseignée la nécessité de la dimension unitaire du projet, et ce quelque soit son échelle. La critique si souvent entendue de la part des architectes de la résistance du corps gouvernant, élu, techniciens et administratif, voire de son incompétence, et du corps réglementaire, à la mise en œuvre de projets d'ensemble dont la cohérence morpho-fonctionnelle est considérée comme une qualité et une valeur intrinsèques, résulte de ce que l'on peut qualifier de dissonance cognitive entre les deux cultures. *A contrario*, ce principe de discontinuité m'ouvrait une fenêtre de lecture compréhensive d'une réalité urbaine dont je percevais la complexité et les forces paradoxales qui s'y exercent, mais sans avoir les outils pour les comprendre.

DÉCLOISONNER LES APPROCHES DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Le quatrième point est l'enjeu du **décloisonnement entre les approches et les logiques sectorielles** qui participent à la conception et à la mise en œuvre du milieu urbain. Suivant l'évolution des sciences sociales du général au particulier, agrégeant progressivement des disciplines de plus en plus diversifiées autour de la question urbaine, l'urbanisme s'est historiquement constitué en carrefour disciplinaire. La décentralisation des compétences a conduit un plus grand nombre d'acteurs à se partager plus finement un champ géographique plus restreint. La complexité de l'aménagement n'est plus liée à l'étendue, elle se constitue dans l'épaisseur de micro-zones. Ce n'est plus alors la dimension mais l'objet même de l'étude qui exige la réunion de capacités diverses.

Tout comme la ville a une tendance naturelle à la ségrégation, le savoir-faire urbain a une tendance naturelle à la sectorisation des problèmes et des solutions. Ce caractère prend ses racines dans l'héritage fonctionnaliste (séparation des fonctions) et rationaliste (séparation des dimensions techniques et culturelles du phénomène urbain) qui a présidé à la constitution d'une pensée publique de l'action en matière d'aménagement urbain. Mais il résulte également des stratégies concurrentielles des différents « corps d'état » urbains, souvent constitués en lobbys professionnels ou disciplinaires, visant à l'appropriation de ce champ d'action, voire parfois à sa confiscation¹⁶.

La mission de l'urbaniste construit dans et par le DESS en 1983 vise à faire du projet d'urbanisme un moyen de déspecialiser l'action d'aménagement de l'espace, de franchir les barrières entre les savoirs sectoriels. C'est donc un généraliste, tourné vers l'action, dont on requiert les savoir-faire, justement parce qu'ils ne sont pas spécifiques, posture éloignée de la notion d'« œuvre produite » dans le sens de la matérialisation d'un savoir spécialisé. C'est un médiateur et un animateur, un intermédiaire qui condense, traduit et met à jour les différents conflits sociaux-spatiaux avant de proposer des hypothèses stratégiques spatialisées de leur traitement. La qualité du projet est ainsi dépendante de celle des négociations entre les acteurs de sa mise en œuvre. « *Il faut des comportements d'agrégation et de simplification pour être un homme d'action et pouvoir faire œuvre d'extériorité* » (Jean Dumas). Il ressort de cette position une importance forte donnée à l'analyse et à la problématisation des situations urbaines étudiées, à une méthodologie pratique du projet-action et à un adossement théorique pour y parvenir. Ce dernier point ne doit pas être confondu avec la nécessité désormais affirmée au niveau national et local d'un adossement, voire d'un statut, scientifique de l'urbanisme comme condition de sa reconnaissance comme une discipline à part entière. Si l'urbanisme, selon Jean Dumas, n'est pas assimilable à une science, qualification à laquelle il est alors opposé du point de vue épistémologique, l'action de transformation de l'espace habité requiert un savoir technique et une pratique professionnelle spécifiques nécessaires à la construction de l'agir spatial en objet de recherche. Ils doivent cependant être complétés par l'analyse de la construction de la raison sociale et politique de cette action : comment la société produit-elle l'espace ?

Jean Marieu partage cette prémisse. La réflexion théorique que ce dernier conduit s'attache à construire méthodologiquement la raison experte de l'action aménageuse selon un angle différent : comment l'espace organise-t-il la société ? Selon quelle doctrine ? Cette dernière question, indissociable de la précédente, renvoie également à celle posée par Jean Dumas. En effet, s'il existe bien une lecture structuraliste des logiques de l'action publique portée par les courants de la science politique tels que celui du Centre de sociologie des organisations (CSO), les instruments de l'urbanisme ne prennent leur sens qu'en référence à un projet de société, prospectif et idéaliste, dont

¹⁶ La récente démarche du lobby ingénieur, menée avec succès, pour faire barrage aux diplômés des formations généralistes en urbanisme pour l'accès au concours d'ingénieur territorial en atteste.

ils sont censés servir les objectifs. Vision sociale du changement dans le premier cas, modèle spatial et instrumental de référence pour activer le changement attendu dans le second.

LE PROJET COMME VISION STRUCTURANTE DE LA SOCIÉTÉ

Cela nous conduit au dernier postulat : la formulation nécessaire d'une **pensée visionnaire**, corollaire essentiel de la démarche en urbanisme opérationnel, sans lequel celle-ci se trouve réduite à sa dimension instrumentale et routinière, technocratique selon certains. Cette position est fondatrice de l'enseignement au métier d'urbaniste de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Bordeaux. *«De façon plus concrète, il existe un lien presque automatique entre la capacité d'un peuple à dessiner une image de son avenir et son rythme de croissance. Quand les projets à long terme qui structurent les activités économiques d'un peuple sont clairs, quand les sacrifices qu'on lui demande servent des objectifs reconnus par lui comme légitimes, alors il épargne, investit, apprend, travaille, bâtit, invente, s'amuse et sourit. Les étrangers viennent lui apporter leurs devises et leur savoir-faire. La logique du développement est en marche. Quand au contraire, le même peuple n'a plus qu'une idée vague de ce qu'il sera dans deux générations, quand il confond les fins et les moyens, alors il se laisse aller, n'entretient plus son patrimoine, ne lègue rien à ses enfants, décline, émigre et s'oublie.»* (Attali, Le Monde du 15/12/95). Cette citation de Jacques Attali, extraite d'un cours magistral délivré par Jean Marieu, est révélatrice de l'enjeu politique et sociétal que représente pour cette formation la construction d'une vision prospective de l'aménagement : **le groupe social se construit en projetant**. Vision prospective mais non fiction prédictive, la nuance est d'importance. Elle recouvre l'écart existant entre une démarche stratégique de projet d'urbanisme visant à articuler le souhaitable et le faisable en inscrivant dans l'espace un projet de société démocratiquement constitué, et une démarche, que l'on pourrait qualifier de démiurge, où la raison experte est construite de façon autonome et s'auto-légitime par le biais d'un intérêt général auto-déclamé. La frontière entre les deux est cependant ténue comme nous le verrons plus loin.

La conception d'un urbanisme fondé sur les principes d'une ville décidée, guidée par une vision prospective légitimée par une attention éthique portée à l'intérêt collectif de ses effets, nécessitant un décroisement continu des savoirs et des logiques d'action et évitant le leurre de l'harmonie scalaire, constitue l'héritage « brut » de ce DESS. Bien qu'il se présente comme une formation professionnelle à finalité opérationnelle, nullement en quête d'un quelconque statut scientifique, un corpus doctrinal est activé dont il est intéressant d'étudier en quoi il peut participer à l'élaboration de l'urbanisme comme discipline scientifique à part entière : une science de l'action stratégique d'aménagement de l'espace, comme cadre de vie et comme vecteur de développement social. Ces principes doivent pour cela être explorés, expérimentés, mis

à liens et critiqués. C'est le chemin que je choisirai de suivre huit ans plus tard au sein de l'Institut d'études politiques de Bordeaux.

En 1984, à l'issue de cette formation, tel n'est pas cependant mon projet. Architecte diplômée, inscrite à l'Ordre des architectes, il est d'exercer mon métier. Mais le constat réalisé après près de dix ans d'exercice professionnel est celui de la déconnexion totale entre les problématiques du projet d'architecture et celles de l'aménagement urbain, du moins dans le cadre d'une agence d'architecture traditionnelle. L'échelle morphologique de prise en compte du rapport entre le bâtiment et la ville est, au mieux, l'îlot, codé par les exigences règlementaires des permis de construire limitées de ce point de vue à un plan de masse (au 1/500^{ème}) et un plan de situation (au 1/2000^{ème}). Le premier permet de vérifier que le bâtiment satisfaisait aux règlements de prospects et de gabarits et aux obligations de bonne desserte en VRD (voiries et réseaux divers), le second indique sa simple localisation géographique. Les projets d'équipements publics, politiquement plus sensibles, s'accompagnent d'une large perspective (ou axonométrie) donnant à voir leur impact visuel dans le quartier concerné par la nouvelle construction. Si peu d'architectes interrogent la ville, la pratique de maîtrise d'œuvre urbaine étant alors peu développée et mal encadrée juridiquement, il faut bien reconnaître qu'ils n'étaient pas sollicités pour le faire.

En 1992, huit ans après l'obtention du DESS d'urbanisme opérationnel, neuf ans après mon début d'activité professionnelle comme architecte, la décision de candidater au DEA *Gouvernement local et Administration locale* du CERVL (Centre d'études et de recherche sur la vie locale) de l'Institut d'études politiques de Bordeaux répond à un faisceau de constats convergents. L'élément déclencheur est l'échec d'un important projet de campus privé dont la qualité de la conception architecturale ne pouvait être mise en cause, mais bien l'inadéquation entre la stratégie de ses promoteurs, la politique urbaine municipale et les conditions de financement public du marché privé du logement étudiant. Le deuxième constat, relevant de la même ignorance de ces logiques urbaines aussi concrètes qu'invisibles, est celui de l'insuffisance de ma boîte à outils d'architecte pour comprendre la ville. Pour quelles raisons des sites, stratégiques du point de vue de leurs valeurs urbaines potentielles, sont oubliés, voire abandonnés, par l'action publique : des quais de Bordeaux voués à l'oubli, un campus universitaire déshumanisé, un quartier du Lac excommunié ? La raison ne peut en être ni l'incompétence des édiles locaux, ils ont en main les moyens légaux de la décision, ni l'absence de qualité de ces lieux bannis des politiques urbaines. Enfin, un simple regard alentour permet sans erreur possible d'en arriver à la conclusion que la qualité architecturale des bâtiments a souvent peu à voir avec la qualité de la vie urbaine qui s'exprime dans les différents quartiers de la ville. La conclusion s'impose : une « bonne ville » n'est définitivement pas l'addition de belles architectures, sa qualité réside plutôt dans la nature des relations que ses différentes composantes entretiennent entre elles. Un constat qui ramène à nouveau à l'urbanisme, et plus particulièrement à sa dimension stratégique, perçue lors du DESS :

l'urbanisme relève avant tout de l'action publique, et si la ville est bien une production culturelle matérielle, la structure sociale et politique de notre société en constitue la matrice organisationnelle. Le DEA du CERVL permettra d'explorer et de comprendre, sous la direction de Jean Dumas, les logiques de la ville invisible et de répondre à la question suivante : comment la société produit-elle l'espace habité ?

B – La science politique ou l'école des rationalités limitées

Si l'apprentissage d'un urbanisme à visée opérationnelle est une démarche qui consiste à *savoir pour faire*, celui des logiques de l'action publique s'apparente à la volonté de *savoir pour comprendre*. Le passage de l'un à l'autre n'est pas seulement un glissement épistémologique mais bien un changement de posture : le chercheur se substitue au praticien et la ville comme phénomène politique à la ville comme production experte. Le sujet questionné reste le même : les modalités de la fabrication de l'espace habité, mais ce nouvel éclairage change la perspective. La primeur n'est plus donnée aux dimensions constitutives d'une action technique rationnelle « par finalité¹⁷ » (Weber, 1913) mais aux effets d'organisation spatiale des logiques complexes de l'action publique.

La nature principale de son activité professionnelle traditionnelle, concevoir un bâtiment et présider à sa réalisation situe l'architecte en bout de chaîne de la production urbaine. Cette position particulière *in fine* le conduit à véhiculer deux présupposés :

Le premier est celui d'une ville organisée par l'assemblage de ses constituants visibles : équipements, habitations, espaces publics, etc. La participation des architectes à la fabrication urbaine est celle de l'étape concrète de la transformation de sa matérialité ; le temps de la prospective et de la conception des politiques, qui requiert une pensée stratégique des dynamiques urbaines invisibles, sociales, économiques et politiques, généralement préalable mais parfois concomitante au projet d'architecture, qui sert alors de levier, est le plus souvent occulté.

Le second présupposé est celui d'une ville décidée. La formulation de la commande via un cahier des charges, des procédures d'appel d'offre dûment cadrées par le code des marchés publics, l'arbitrage des projets conduit par des jurys constitués des représentants politiques du site concerné, de leurs services techniques, et d'experts désignés par la profession, construisent une représentation rationnelle de l'action et de la décision publiques. De même, lorsqu'il s'agit de répondre à la sollicitation d'un commanditaire privé, c'est par les règles de droit (code de l'urbanisme, plans et documents réglementaires) enregistrées dans la parcelle destinée à être construite que l'architecte rencontre la ville.

¹⁷ Parmi les quatre rationalités possibles de l'action sociale, Max Weber distingue « la rationalité par finalité » qui ordonne les objectifs et les moyens aux buts poursuivis, et la « rationalité en valeur » qui oriente les actions selon des valeurs subjectivement retenues comme raisons légitime ou fins ultimes pour agir. La recherche de la valeur pour elle-même prévaut sur les résultats de l'action et les moyens utilisés.

Ce contexte d'action professionnelle le conduit à développer une conception simplifiée des logiques de l'action publique. Sa représentation du changement urbain est dominée par la suprématie de la dimension légale-rationnelle de la décision (règles du droit), complétée par l'attribution d'un rôle déterminant aux pouvoirs positionnel (compétences légales) et d'influence (réseaux). La défiance récurrente vis-à-vis des services techniques et administratifs des collectivités territoriales en charge de l'application des règlements, la quête rituelle d'une relation personnelle et privilégiée avec l'élu, de type « conseiller du prince », le développement d'une culture de réseau, illustrée par la présence forte d'architectes dans différentes instances socio-économiques élitistes fonctionnant par cooptation (Lions Club, Rotary, franc-maçonnerie), et l'activité lobbyiste de l'Ordre des architectes, en attestent.

Cette double perception, socialement construite, est renforcée par un discours public sur l'agir aménageur qui valorise la capacité décisionnelle comme un élément clé de légitimité politique et les réalisations visibles comme une preuve matérielle et opposable de sa réalité. Les récits de projets « réussis », qu'ils soient architecturaux ou urbains, gommant les aspérités des aléas de la fabrication urbaine pour n'en révéler que la conformité aux attentes, la validation par les usages, construisant ainsi l'illusion d'une raison « objective » et d'une décision maîtrisée. La rhétorique simplificatrice du choix rationnel utilisée à chacune des phases du processus long et complexe de tout projet d'aménagement est toujours sensiblement la même : une situation problématique et ses constituants bien identifiés par une expertise compétente, une commande ajustée au problème (justifiée) et pertinente (apte à résoudre le problème), une réponse ingénieuse, voire innovante et une mise en œuvre contrôlée pour un objectif final correspondant au but poursuivi. La compréhension de la complexité du système socio-politique de production urbaine qui préside aux arbitrages en matière d'urbanisme s'en trouve difficilement appréhendable.

Comment comprendre dans ce cas les raisons pour lesquelles tant de beaux et bons projets, au sens technique et culturel du terme, restent des projets de papier ? Comment expliquer l'abandon durable et dysfonctionnel de secteurs urbains aux qualités spatiales et urbaines potentielles remarquables ? Cette fable de la ville maîtrisée tant du point de vue de l'ouvrage (commanditaire) que de l'œuvre (concepteur) induit un certain nombre de jugements de valeur dont celui portant sur la répartition entre leaders éclairés et leaders – et services – incompetents n'est pas le moindre. Œuvre *versus* droit d'auteur contre ouvrage *versus* droit public. Raison technique contre raison politique ? Après avoir entraperçu, à l'occasion du *DESS d'urbanisme opérationnel*, la problématique d'une pluri-rationalité de la décision en matière d'aménagement de l'espace et celle de la dimension stratégique de la mise en relation entre projet spatial et projet politique, il m'est difficile d'adhérer à un tel cadre d'interprétation, concrètement vécu pendant plus de dix ans d'exercice professionnel du métier d'architecte¹⁸. Construire une culture de

¹⁸ Ces années d'exercice professionnel en libéral et en association avec des confrères architectes (1983-2001) m'ont conduite à réaliser plusieurs projets, en commande privée comme en commande publique, sur concours ou de gré à gré, de natures différentes (principalement logements neufs et réhabilités, bureaux, commerces, équipement scolaire).

l'action urbaine pour sortir de l'absurde opposition manichéenne entre raison technique et raison politique, et élaborer un cadre d'interprétation plus proche de ma perception de la complexité de l'aménagement de l'espace est l'objet de l'engagement dans un nouvel apprentissage : **celui de l'action publique par la science politique afin d'explorer le passage de l'ordre de la volonté à l'ordre de la décision, puis à la mise en œuvre en urbanisme**. Logiques de passage dont je perçois les discontinuités. L'occasion du mémoire de DEA en science politique a ainsi permis d'expérimenter la grille d'analyse des politiques publiques pour décrypter les circonvolutions d'une situation urbaine complexe et de caractère dysfonctionnel au regard du praticien (B-1). Celle d'une première recherche collective réalisée pour le Conseil Régional d'Aquitaine sur les enjeux et le sens de la patrimonialisation des grands ensembles des années soixante et soixante-dix a conduit à prendre la mesure du rôle de la construction des valeurs de l'action en urbanisme (B-2).

Suivant l'hypothèse selon laquelle la science politique conduit à saisir les constituants de la rationalité politique et à comprendre la ville décidée, c'est la complexité du fait urbain, la relativité de la raison objective et l'incertitude de l'agir spatial comme essence même de la ville et de l'urbanisme que j'ai découvertes.

1/ Le projet comme pensée – acceptable – du changement

« Rien n'est permanent sauf le changement » Héraclite

C'est à l'analyse des mécanismes invisibles qui construisent l'espace urbain que convie la formation à l'Institut d'études politiques (IEP) de Bordeaux. Si l'architecture est évoquée, c'est sous un angle structurel, en termes d'« architecture du pouvoir » ou d'« architecture institutionnelle ». En 1992, le *DEA Gouvernement local et Administration locale* fait de l'analyse critique des difficultés des institutions locales après dix ans d'une décentralisation inachevée son principal objet de recherche. Si la « condition urbaine » mobilise une part importante de la recherche en sociologie, la ville des sciences politiques n'est pas un objet d'étude en soi mais un contexte d'action, un support permettant de révéler les logiques d'une action publique en recomposition et de montrer l'existence d'un pouvoir local effectif, à défaut d'être indépendant du pouvoir central. Elle en est cependant la toile de fond récurrente, liée d'une part à l'enjeu pour les notables locaux, élus et non élus, de construire des politiques urbaines locales libérées du joug de l'État, et d'autre part au fait que la conception et la mise en œuvre des politiques d'aménagement sont un terrain d'étude porteur pour révéler les logiques de pouvoir et les méandres de la décision. Les différentes grilles d'analyse proposées pour explorer l'hypothèse, parfois controversée, de l'existence d'un gouvernement local m'ont aidée à saisir la signification d'une **ville posée comme phénomène politique** (a). C'est dans cette perspective qu'a été menée une première recherche, de statut universitaire (mémoire de DEA en science

politique), encadrée conceptuellement et méthodologiquement et non plus conduite de façon autodidacte. **L'urbanisme, qu'il soit processus, procédure ou produit, apparaît alors comme un construit politique qui traduit et organise dans et par l'espace les rapports de pouvoir** (b).

a) *Un corpus organisé par l'étude du pouvoir local et de la décision*

La formation à la recherche du DEA du CERVL de l'Institut de science politique de Bordeaux, engagée en 1992, est l'occasion saisie pour passer de l'étonnement naïf et du jugement profane d'une situation urbaine perçue comme dysfonctionnelle à la compréhension de ses déterminants. Il s'agit de découvrir **les logiques de la « ville invisible »**, de cet agir spatial auquel l'analyse de la matérialité urbaine ne permet pas d'accéder si elle n'est pas guidée par une grille de lecture de l'action publique.

Les enseignements du géographe et politologue Jean Dumas sur « les politiques locales d'aménagement » sont fondateurs de la compréhension de la ville comme phénomène politique, comme objet de politiques publiques et marque spatiale d'une organisation sociale. Les grilles d'analyse du politologue Albert Mabileau sur les « théories et schémas d'analyse du local » ont pour leur part permis d'accéder aux différents construits scientifiques de la notion de « politiques » locales, terme longtemps réservé à l'activité des autorités centrales.

L'ESPACE EST POLITIQUE

« Si la société fabrique de l'espace, ce sont les relations de pouvoir qui fabriquent le territoire », c'est à cette seconde dimension de l'espace, sa dimension territoriale, que permet d'accéder la position d'analyse de Jean Dumas, le « territoire » étant ici défini comme la matérialisation de relations de pouvoir. Dans cette perspective, l'aménagement de l'espace, considéré comme le produit social d'une société organisée, est politique parce qu'il fait l'objet de stratégies de pouvoir. Cette posture est clairement référencée aux travaux du Centre de sociologie des organisations (CSO) pour lesquels « quand il y a organisation, il y a pouvoir », et à l'analyse d'Henri Lefèbvre : *« Parce que cet espace qui semble homogène, qui paraît donné d'un bloc dans son objectivité, dans sa forme pure, tel que nous le constatons, est un produit social. (...) Dans ces perspectives concernant le politique et son intervention urbanistique, on conservait le postulat de l'espace objectif et neutre. Or maintenant il apparaît que l'espace est politique. L'espace n'est pas un objet scientifique détourné par l'idéologie ou par la politique ; il a toujours été politique et stratégique. (...) Il y a politique de l'espace parce que l'espace est politique »* (Lefèbvre, 1970, p.4 et 7).

Des différents thèmes traités par la science politique considérée comme la science (techné) du gouvernement de la cité (polis), Jean Dumas retient principalement deux dimensions : « la politique », considérée selon la définition d'Aristote comme l'art d'organiser et de gérer la cité, de gouverner les hommes vivant en société, et qui se traduit par la formulation d'un

certain nombre d'objectifs et de représentations construites d'une finalité attendue de l'action politique ; et « les politiques », programmes d'action gouvernementaux ou locaux menés au nom des objectifs énoncés et qui visent à les mettre en œuvre. **La discontinuité existant entre « la politique » comme vouloir et « les politiques » comme faire** nécessite de se doter d'outils d'analyse pour comprendre les effets du transfert de l'une vers l'autre de ces logiques à la fois disjointes et co-constituantes de l'action publique. L'effort de recherche en urbanisme doit alors se porter sur la « boîte noire » de l'action publique qui correspond au temps du **passage du vouloir au faire de l'aménagement**, le premier sens appartenant au monde des concepts et des représentations de la société et de l'espace, et le second à celui de sa transformation concrète. La ville et l'urbanisme sont ainsi le produit de la rencontre sans cesse inventée et renouvelée de ces deux dimensions de la politique, la formulation des problèmes sociaux et des réponses à apporter relevant de l'activité publique (conditionnant leur accès à l'agenda) et variant selon les temps (historiques) et les contextes d'action.

A la question « qui fait la ville ? », suivant la perspective d'une « intentionnalité substantielle » de nature cartésienne, telle que le milieu de la maîtrise d'œuvre auquel j'appartiens la pose le plus souvent, se substitue la question « comment se fait la ville ? ». Cette **perspective de l'« adaptation procédurale¹⁹ » permet alors de poser la ville, non pas comme le produit d'un volontarisme, mais comme la traduction spatiale complexe d'un ensemble d'actions stratégiques effectuées par une pluralité d'acteurs, réunis dans un système organisé par des relations de pouvoir, dont la rationalité est autant autorisée que limitée par leurs ressources d'autorité et d'influence et leur niveau inégal d'information.**

LES GRILLES DE LECTURE DE LA DÉCISION

Au début des années quatre-vingt-dix, la branche « localiste » de la science politique surfe toujours sur la vague de la décentralisation. Celle-ci « *correspondait à un besoin pour l'État et répondait aux exigences des collectivités locales. (...) La croissance urbaine forte des années 50-60 coïncide avec l'apparition de difficultés aiguës pour l'État centralisateur dans ses tentatives d'organisation rationnelle de l'espace. Ces difficultés contraignent l'administration à prendre pour objectif une revitalisation partielle de ses échelons locaux, et le pouvoir central à entreprendre de remodeler, voire de créer, des relais locaux de gestion, dotés d'un minimum de capacités d'initiative* » (Lagroye, 1979, 44-4). Elle en analyse sans concession les effets d'organisation sur la vie politique locale et l'évolution des rapports entre l'État et les collectivités territoriales en matière d'action publique, passant de relations de suzerain à vassal vers des relations d'associés-rivaux²⁰.

¹⁹ Les termes d'intentionnalité substantielle et d'intentionnalité procédurale, font référence aux travaux d'Herbert A. Simon sur la rationalité limitée. Voir H.A. Simon, From substantive to the procedural rationality, 1976, in *Method and appraisal in economics*, S.J.Latsis, Cambridge University Press, p.129-148.

²⁰ Les deux ouvrages parus à vingt ans d'intervalle et auxquels ont participé de façon majeur les chercheurs du CERVIL : *Les facteurs locaux de la vie politique nationale* en 1972, et *À la recherche du « local »* en 1993, sont révélateurs de l'évolution de ces recherches.

L'IEP de Bordeaux en est alors la figure de proue avec la création du CERVL²¹ dès 1966, de statut CNRS en 1975²², et placé sous la responsabilité de Jacques Lagroye, puis d'Albert Mabileau, chercheurs reconnus pour leurs travaux de sociologie politique sur la configuration et les modalités de territorialisation du pouvoir.

Six modèles d'analyse font référence en 1992 pour étudier et débattre de l'existence controversée d'un pouvoir local, voire d'un « gouvernement local » : l'approche légale-institutionnelle, communautaire, organisationnelle, marxiste, l'approche en terme de pouvoir, et enfin en terme de politiques publiques. Si cette dernière est la plus fréquemment utilisée pour analyser les logiques de production urbaine, chacune d'entre elles recouvre une dimension essentielle à la compréhension de la ville comme phénomène politique et des formes d'organisation de l'action publique sur les différentes scènes locales, nationales et internationales (sociologie politique comparative). Un bilan rapide de cet héritage global, mis en miroir de la perspective ouverte par Jean Dumas sur la dimension politique et stratégique de l'aménagement de l'espace, permet de situer le cadre analytique à partir duquel j'ai pu progressivement construire mes positions de recherche ultérieures en urbanisme.

L'APPROCHE LÉGALE-INSTITUTIONNELLE

L'emblème de l'**approche légale-institutionnelle** pourrait être la bible du « Dalloz » qui, depuis 1845, fait référence en matière d'actualité juridique. Diffusée par le droit public français, elle existe depuis deux siècles et bénéficie d'un quasi monopole dans l'administration. Idéologiquement fondée sur le jacobinisme révolutionnaire et républicain qui justifie la centralisation, sur la notion d'intérêt général qui s'oppose à la prise en considération des intérêts locaux et sur l'apolitisme qui doit déterminer les élections locales, elle **conditionne la légitimité de l'action à la norme juridique**. Trois principes sont générés par cette posture : la suprématie de l'État, l'appareil institutionnel étatique comme le lieu exclusif du politique (les collectivités locales ne s'occupant que de l'administration), et la déconcentration comme ressource pour pallier aux dysfonctionnements d'un État lointain. La règle constitutionnelle d'une république « une et indivisible », l'interdiction faite jusqu'en 1982 aux conseils locaux de prendre des résolutions de nature politique et la subordination juridique des collectivités locales au pouvoir politique, central par définition, sont les règles fonctionnelles qui permettent de préserver ces principes dans l'architecture institutionnelle française (Mabileau, 1985).

²¹ « Le CERVL a pour objectif de développer les recherches en matière de vie politique et d'administration à l'échelon local. Il s'attache notamment à l'étude des communautés et collectivités locales (régionales, départementales, urbaines, communales), considérées comme centres d'une vie politique et administrative spécifique, et donc à l'analyse des institutions et organismes qui régissent ces communautés, des phénomènes économiques et sociaux qui les affectent, des politiques publiques qu'elles mènent, ainsi que des relations qu'elles entretiennent avec l'échelon national de la vie politique. Le Centre est un organisme de recherche pluridisciplinaire, visant à étudier la vie locale dans ses aspects complémentaires, sociaux, économiques, administratifs, historiques et politiques ». Centres de recherche, octobre-décembre 1989, *Politix*, Vol. 2, N°7-8., pp. 155-159.

²² En 2011, le CERVL est devenu le Centre Émile Durkheim, revendiquant ainsi son appartenance au champ de la sociologie et non à celui du droit.

Dans le cadre d'une recherche sur l'existence (ou pas) d'un pouvoir local, ce système de pensée apparaît comme faible. En effet, le contrôle politique de l'État s'exerce sur tout le territoire, s'appuie « *essentiellement sur une théorie juridique de l'État, dont l'administration locale est conçue comme un instrument d'action* » (Mabileau, 1985, p.563) et procède à une simplification qui exclue les autres dimensions de l'action concrète. L'isolement de ce cadre institutionnel de son environnement, interne comme externe, et l'exagération de son côté normatif conduisent à une lecture uniformisatrice de ses modalités d'application aux dépens de la réalité plurielle de leurs contextes, et à l'ignorance du changement.

Cependant, la nécessité d'une légitimité en droit des décisions en matière d'aménagement de l'espace, qui se traduit par l'importance donnée – et prise – à la dimension réglementaire de l'urbanisme, tant par les élus que par la techno-structure, donne à l'analyse légale-institutionnelle de la décision publique une place de choix. Le légalisme fait partie de la culture politique française et « *dans toutes les sociétés modernes les structures institutionnelles constituent la matrice des processus décisionnels et un vecteur structurant du contenu des politiques locales* » (Mabileau, 1985, p.564). Si l'approche légale-institutionnelle de la structure du pouvoir, appelée aussi « méthode positionnelle²³ », qui identifie les leaders selon leur position d'autorité (compétences légales), a vite montré ses insuffisances, confirmées par les recherches plus récentes sur la gouvernance et le pouvoir des réseaux (P.Le Galès, G.Hermet, J.P.Gaudin, J.Leca, P.Calame, G.Pinon), son intérêt pour les rôles institutionnels et la dimension légale de l'action reste pertinent, particulièrement en urbanisme, pour déterminer la localisation d'un pouvoir d'agir spatial dans un État de droit.

L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE

Avec l'**approche communautaire**²⁴, c'est d'un local vécu et non pas « déduit » qu'il est question. Venue des Etats-Unis via les *community studies*, elle postule que **la politique se fait aussi en dehors des institutions** (Hunter, 1953). Son fondement est culturel et idéologique, la notion de communauté renvoyant à la vision américaine d'un idéal démocratique « *tout entier déterminé par l'idée d'un consensus social où les conflits sont naturellement désamorçés par le pouvoir local* » (Mabileau, 1985). La communauté, comme groupe social auto-organisé dont les membres sont unis par un attachement partagé à des valeurs communes, prévaut ici sur la commune comme institution ; en réponse à la question « qui gouverne ? » les réseaux sociologiques priment sur le leadership. L'analyse de la structuration du pouvoir local a été renouvelée par la controverse célèbre entre Floyd Hunter pour qui, à Atlanta, « *il y a détention monolithique et occulte du pouvoir par*

²³ « (La méthode positionnelle) suppose que le pouvoir d'un acteur social est en rapport directe avec sa position officielle et qu'il suffirait par exemple de connaître les personnes occupant ces positions élevées pour identifier ceux qui détiennent les leviers de la commande dans une commune » (Becquart-Leclercq, 1976).

²⁴ Parmi les auteurs de référence de l'approche communautaire, on peut citer : Floyd Hunter, *Community power structure*, 1953 ; Robert Dahl, *Who governs ?*, 1961 ; Marc Abélès, *Jours tranquilles en 1989. Ethnologie politique d'un département français*, 1989 ; Laurence Wylie, *Chanzeaux, village d'Anjou*, 1970.

une élite d'hommes d'affaires » (théorie élitiste et méthode réputationnelle²⁵), et Robert Dahl qui défend le principe de « *la fragmentation et du pluralisme des leaders à New Haven, chacun d'eux agissant dans un domaine spécialisé – seul le maire disposant d'une influence généralisée* » (théorie pluraliste et méthode décisionnelle²⁶) (Mabileau, 1985, p.566). Méthode réputationnelle et méthode décisionnelle viennent ainsi compléter l'outillage analytique et permettent de passer de la distribution du pouvoir au pouvoir de décision.

Au regard de son influence sur mes travaux de recherche, je retiendrai la critique principale faite par Peter Bachrach et Morton S.Baratz dès 1963 de cette vision idyllique d'un gouvernement local démocratique remise en cause par les émeutes raciales. Selon eux, la seule prise en compte par l'analyse de décisions ayant un caractère de controverse visible occulte la capacité d'influence des détenteurs d'un pouvoir routinier, capable de bloquer les prises de décision voire de conduire au statu-quo. « *Cette situation peut être aussi le résultat de manœuvres destinées à éliminer toute controverse et à n'amener sur la place publique que des décisions sans risque de conflit* » (Becquart-Leclercq, 1976). L'approche *non-décisionnelle* du pouvoir est le premier accroc créatif réalisé dans la rationalité – technique, juridique, décisionnelle – entraperçue jusque-là des modalités de l'action publique, et susceptible à mes yeux de me conduire à la compréhension des forces et logiques invisibles de la ville. C'est la raison pour laquelle je choisirai de développer cette approche dans le cadre de mon doctorat.

L'APPROCHE ORGANISATIONNELLE

L'approche organisationnelle²⁷ du CSO est le cœur – toujours – fécond de l'analyse stratégique des logiques et modalités de la décision en matière d'urbanisme. Elle définit **le pouvoir non pas comme un attribut, mais comme une relation** et propose un raisonnement systémique dominé par les rapports d'influence et de dépendance réciproques existant entre le « centre », niveau national, et la « périphérie », niveau local. Ce modèle d'« administration territoriale républicaine » ou de « jacobinisme apprivoisé », pour lequel aucune décision n'est prise par un acteur unique, postule « *une intégration parfaitement équilibrée de l'administration et de la politique au niveau local, où fonctionnaires et élus concourent à la régulation et à la stabilisation du système* » (Mabileau, 1985, p.568). L'interdépendance des acteurs, réglée par un processus de « régulation croisée », est créée par une forme d'équilibre naturel des mécanismes politiques et sociaux, basé sur la

²⁵ « *La méthode réputationnelle est basée sur le postulat suivant : la réputation du pouvoir est un bon indicateur d'un pouvoir effectif* » (Becquart-Leclercq, 1976).

²⁶ « *La méthode décisionnelle s'appuie sur le postulat suivant : la participation aux décisions est un indicateur de pouvoir, et qui plus est, cela en est l'équivalent même, car le processus de décision est au cœur du phénomène de pouvoir* » (Becquart-Leclercq, 1976).

²⁷ Jean-Pierre Worms, *Le préfet et ses notables*, 1966 ; Michel Crozier, *La société bloquée*, 1970 ; Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, 1977 ; Michel Crozier et Jean-Claude Thoenig, *La régulation des systèmes organisés complexes*, 1975, sont les auteurs de référence de l'approche organisationnelle.

recherche d'un consensus entre centre et périphérie qui sert les intérêts des acteurs et se substitue ici aux relations contractuelles. Si cette approche signe l'acte de (re)naissance du gouvernement local en France en mettant en visibilité l'existence de systèmes d'action locaux concrets²⁸ qui permettent aux acteurs de peser sur le système lui-même, elle n'est pas exempte de défauts pour les politistes aux yeux desquels elle accorde peu de place à l'analyse des conflits et « *accentue l'impression de résistance au changement* » (Mabileau, 1985, p.570). En revanche, pour qui cherche à comprendre les raisons du temps long des changements urbains, elle permet d'analyser les écarts constatés entre une situation urbaine jugée problématique par les professionnels de l'espace (modes de déplacement dysfonctionnels, consommation d'espace anarchique, ségrégation socio-spatiale, etc) et l'action publique menée pour y répondre (ou pas).

Trois dimensions de cette analyse du pouvoir par l'approche organisationnelle retiennent particulièrement mon intérêt : l'attention portée aux facteurs et à la dynamique régulatrice permettant le maintien du système, et la conception déterministe selon laquelle « *l'acteur n'existe pas en dehors du système qui définit la liberté qui est la sienne et la rationalité qu'il peut utiliser dans son action* » (ibid). Ces deux principes font un écho métaphorique à ceux énoncés par Henri Laborit sur la finalité de tout organisation – organisme – sociale qui est de survivre par la recherche du maintien de sa structure, me permettant de me saisir aisément de cette considération. Un troisième principe énoncé par les chercheurs du CSO fait également sens : si les acteurs ne sont pas contraints de jouer dans ce système, bien qu'ils prennent alors de gros risques, leur liberté d'action en son sein peut s'exprimer dans les zones d'incertitude, c'est-à-dire dans les situations originales où le système ne donne pas de solutions (Crozier, Thoenig, 1975).

Ce principe fait fortement écho en aménagement de l'espace, **la mission de réduction de ces zones d'incertitude étant l'attribut du projet d'urbanisme au regard de sa capacité à suggérer dans le présent des visions du futur**, procédant ainsi à la projection expérimentale d'une alternative possible à une situation à laquelle les routines de l'action aménageuse ne permettent pas de répondre. Cette sortie des routines contribue, par l'écriture d'un nouveau scénario, à révéler des logiques d'acteurs n'ayant jusque là pas ou peu accès à la fabrication de la décision. Leur rentrée dans le jeu est alors rendu possible par le projet, sachant qu'ils disposent également de ressources de blocage d'un changement dont ils étaient précédemment exclus. Un appel à la vigilance utile au chercheur comme au professionnel dans l'analyse comme dans la conception de la dimension stratégique de l'urbanisme.

L'APPROCHE MARXISTE

L'intérêt que porte **l'approche marxiste** du pouvoir aux analyses situées et particulières et à la dimension économique des faits urbains, dont elle étudie la fonction organisatrice

²⁸ Un système d'action concret est défini comme « *un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux* » (Crozier, Friedberg, 1977, p.246).

de l'espace via les formes prises dans l'histoire par les rapports de production²⁹, permet de dépasser les analyses culturalistes de l'urbanisation (qui n'intègrent pas la différenciation sociale dans les modes d'appropriation de l'espace), écologistes (qui analysent « *l'organisation spatiale à partir de l'interaction entre l'espèce humaine, les outils créés par elle et le milieu naturel* » (Castells, 1972, p.159)), et fonctionnalistes (où l'espace n'est qu'une pure occasion de déploiement de la structure sociale). A chaque situation historique correspondent des formes spécifiques de rapports de production qui se traduisent et sont organisés par les modes de propriété, la répartition de la propriété des moyens de production déterminant l'existence de classes sociales. L'économie et les logiques de production capitalistes définissent alors la scène politique locale, et le pouvoir local s'analyse comme un rapport de domination spécifique qui traduit une forme particulière des conflits de classe en un lieu donné. Dans la perspective du matérialisme historique, la structure économique de la société, c'est-à-dire l'évolution des rapports des forces productives, est donc le moteur de l'histoire. Cette tradition de la sociologie urbaine qui articule le phénomène urbain à la structure de la société³⁰ est essentielle en urbanisme. L'ouvrage majeur de Manuel Castells et Francis Godard en 1974, *Monopolville*, donne ainsi à la ville un statut d'instrument privilégié de l'intégration des classes dominantes, de la reproduction des rapports de production et d'évitement des conflits sociaux. La planification urbaine dirigée par l'État joue ici un rôle majeur, l'organisation de l'espace ayant une fonction d'organisation des rapports sociaux et de contrôle social (exemple des réseaux de transport en étoile à Dunkerque permettant d'éviter des manifestations par le regroupement des ouvriers) : « *Toute forme de la matière a une histoire ou, mieux encore, elle est son histoire* » (Castells, 1972, p.18). La ville comme « idéologie dessinée » trouve ici un cadre d'analyse possible.

L'APPROCHE EN TERMES DE POUVOIR LOCAL

Les politistes soulignent de façon récurrente le flou et l'ambiguïté de la notion de **pouvoir local**³¹ héritée du droit public, qui réserve à l'État centralisé le monopole du pouvoir. Ils en font une utilisation prudente, y compris dans la période postérieure à la décentralisation.

²⁹ « *Toute société concrète, donc toute forme sociale (par exemple, l'espace), peut être comprise à partir de l'articulation historique de plusieurs modes de production. Par mode de production, nous n'entendons pas les types d'activités productives, mais la matrice particulière de combinaisons entre les « instances » (systèmes de pratiques) fondamentales de la structure sociale : économique, politico-institutionnel et idéologique principalement* » (Castells, 1972, p.165).

³⁰ « *L'espace est un produit matériel, en relation avec d'autres éléments matériels – entre autres, les hommes, qui entrent eux-mêmes dans des rapports sociaux déterminés, qui donnent à l'espace (ainsi qu'aux autres éléments de la combinaison) une forme, une fonction, une signification sociale. Il n'est donc pas pure occasion de déploiement de la structure sociale, mais expression concrète de chaque ensemble historique dans lequel une société se spécifie. Il s'agit alors d'établir, de la même manière que pour tout autre objet réel, les lois structurales et conjoncturelles qui commandent son existence et sa transformation ainsi que la spécificité de son articulation aux autres éléments d'une réalité historique. Cela veut dire qu'il n'y a pas de théorie de l'espace qui ne soit partie intégrante d'une théorie sociale générale, même implicite. L'espace urbain est structuré, c'est-à-dire qu'il n'est pas organisé au hasard, et que les processus sociaux s'y attachant, expriment, en les spécifiant, les déterminismes de chaque type et de chaque période de l'organisation sociale.* » (Castells, 1972, p.152-153).

³¹ En France, les travaux de sociologie politique de Pierre Grémion, Jacques Lagroye, Yves Mény et Albert Mabileau font référence en ce domaine (voir bibliographie en annexe).

De la conception jacobine, où pouvoir politique et institutions sont étroitement associés comme la prérogative de l'État seul, à une conception localiste qui développe l'hypothèse de l'existence d'un système de gouvernement local, voire aborde celle d'une autonomie des collectivités locale en concluant à son illusion (Lagroye, 1979 ; Mény, 1992), ou qui, face à la complexité des situations observées, tranche pour « des pouvoirs locaux » (Mabileau, 1993), le débat perdure. Cette quête, propre au travail de recherche de la science politique, présente certes un intérêt en soi, mais son véritable apport pour la recherche en urbanisme réside plutôt dans la reconnaissance de la diversité des formes de l'action locale révélée par l'analyse de situations concrètes.

L'analyse conduite en 1979 par Jacques Lagroye mérite qu'on s'y arrête de façon synthétique, ses conclusions sur les caractères du fonctionnement politique local, qu'il fasse ou non système, s'appuyant largement sur les modalités du contrôle de l'urbanisation. Selon Jacques Lagroye, le pouvoir local ne peut être défini en termes d'autonomie des institutions et des acteurs locaux, ni considéré comme un pouvoir « localisé », mais comme « *une articulation spécifique de réseaux de pouvoir*³² » qui ne peuvent être réduits à une assise territoriale limitée, voire unique. Il identifie deux modèles, qu'il considère comme alternatifs ou successifs, réglant les relations entre ces réseaux de pouvoir, modèles que notre analyse repèrera comme concomitants : le modèle « traditionnel » et le modèle « novateur ».

Au premier est assimilé le pouvoir notabiliaire, largement étudié par Pierre Grémion, dans lequel le notable (élu dans ce cas) occupe une fonction de médiation « *entre les collectivités locales et les représentants de l'État chargés d'appliquer à la périphérie un corps de règles et des décisions édictées par le centre* » (Grémion, 1976), médiation orientée par les bénéfices attendus par son électorat. En retour, le notable assure au préfet « *une pénétration plus efficace des décisions et des règles dans la société locale* » dont il construit la légitimité aux yeux de ses administrés en relayant la critique d'un universalisme de la règle. Car, si l'apolitisme est une valeur de ce modèle, la résistance au changement et aux réformes en est le corolaire, les élus locaux cherchant à s'opposer « *aux contraintes et injonctions émanant du centre, pour limiter l'effet de politiques conçues dans le cadre d'objectifs et d'intérêts nationaux. (...) Cette constitution du local comme pôle de résistance implique que soit dénoncée par les élus l'ignorance présumée des décideurs nationaux quant aux « réalités » et aux particularités de la ville* » (Lagroye, 1979). Le modèle traditionnel est ainsi de nature conservatiste, les élus locaux répugnant à renoncer à une modification des équilibres institutionnels dont ils tirent leurs ressources. Considéré comme plus approprié aux campagnes et petites villes, les réseaux de pouvoir y étant de plus faible influence que dans les grandes villes, c'est un autre modèle qui fait référence dans ce dernier cas : le modèle « novateur ».

³² « *Ce terme désigne des ensembles hiérarchisés d'institutions, d'organisations et de services caractérisés par leurs fonctions, leur mode de recrutement, leur domaine d'action privilégié ; ils exercent un pouvoir dans la mesure où ils contrôlent la production de contraintes éprouvées comme manifestations de pouvoir par ceux qui les subissent, et où ils participent à l'édition de normes ; en ce sens on peut parler de réseaux de pouvoir administratif, politique-électif, ou encore économique. L'accès à ces réseaux constitue un objectif important et conduit les acteurs à mettre en œuvre des stratégies variées* » (Lagroye, 1979, p.44-5)

Celui-ci apparaît comme issu du développement de l'urbanisation (et de l'industrialisation auquel il est historiquement lié), contexte rendant « *inopérante la distinction du local et du national par le partage des compétences* » et où l'analyse de l'agir spatial « *appelle la reconnaissance d'acteurs maintenus jusqu'alors en marge des processus de décision. (...) Dans la production de l'urbain, le « pouvoir de fait » de multiples décideurs, investisseurs privés et promoteurs, représentants du patronat et sociétés d'aménagement, associations variées, revêt tout autant sinon plus d'importance que l'élaboration hésitante de contraintes réglementaires par les pouvoirs publics* » (Lagroye, 1979). Les logiques d'action du développement urbain rapprochent les administrations, les collectivités locales et les réseaux du pouvoir économique par les conflits d'intérêts soulevés, entre autres, par les politiques de réservation foncière et les schémas directeurs d'aménagement qui nécessitent coopération et construction de nouvelles relations. À la rhétorique de la « bonne gestion » du modèle traditionnel répond celle de l'efficacité modernisatrice et la construction d'une « *idéologie de l'intérêt local* ». Ce modèle entraîne pour l'auteur un certain nombre d'effets secondaires : le renforcement de la figure du maire par la personnalisation de l'action (ici) municipale, un caractère relevant également du modèle traditionnel ; l'aggravation des inégalités entre les communes, les grandes villes disposant de ressources de négociation plus importantes que les petites, plus soumises au pouvoir de l'administration et des acteurs économiques ; et enfin l'augmentation des « *conflits entre groupes sociaux inégalement affectés par l'évolution* » liée à la transformation économique et sociale de la ville.

Si la question urbaine a évolué en complexité, les niveaux d'intérêts engagés dans les changements attendus s'étant multipliés et étendus au niveau européen, voire extra-territorialisés, ces constats gardent une actualité et une pertinence troublantes plus de trente ans plus tard. Cependant, un caractère du modèle novateur souligné par Jacques Lagroye, non comme un effet mais comme une permanence, retient aujourd'hui plus particulièrement mon intérêt : « *Il devient très difficile, dans ces conditions, de déterminer qui définit les nouvelles « normes » de production de l'urbain et d'usage de l'espace* ». Cette question est devenue un enjeu contemporain en urbanisme, pour les chercheurs comme pour les praticiens. Dans un contexte de radicalisation de la critique de la légitimité politique nationale et locale (du point de vue de sa capacité décisionnelle) et d'acquisition d'un pouvoir urbain par les opérateurs-effecteurs, quasi institutionnalisés par leurs savoir-pouvoir-faire, la remise en question(s) des règlements d'urbanisme, dans leur contenu comme dans leur principe, est désormais récurrente et relayée y compris au niveau central selon la rhétorique d'un « urbanisme de projet ». Considérés par les élus, les acteurs économiques et les usagers comme un empêchement à la réalisation de changements jugés nécessaires et urgents, c'est la finalité politique même de l'urbanisme, dans le sens d'une gestion républicaine de la cité, qui est interrogée par le retour en grâce de l'urbanisme de dérogation.

En donnant du pouvoir aux collectivités locales, la décentralisation de 1983 a contribué à la création d'un « milieu décisionnel local » susceptible d'initier des politiques, c'est-à-dire de mener des actions volontaires coordonnées dans l'objectif de modifier l'environnement local. Trois niveaux de politiques locales sont identifiées : le premier niveau correspond à la transformation par les autorités locales des politiques nationales par implémentation, en les accompagnant de politiques secondaires ; on parle alors d'une **localisation des politiques nationales**. Le second niveau est celui de l'**encadrement territorial des politiques**, soit par financements croisés entre l'État et les collectivités locales, le premier exerçant par ce biais un vrai contrôle sur les politiques territoriales, soit par des procédures contractuelles (contrats de plan des années quatre-vingt, contrats de ville en 1988, Loi d'orientation pour la ville en 1991) qui marquent un transfert, négocié, du sectoriel au territorial. Le troisième niveau est celui des **politiques d'initiative locale**, à l'image de celles initiées entre les deux guerres par le socialisme municipal (Mouvement du GAM, Groupe d'action municipale) où s'était affirmée, avant que le *Welfare State* ne reprenne la main, une véritable aptitude des institutions locales à contrôler le développement (fourniture de l'eau, de l'électricité et du gaz en régie ou par concession, organisation des transports urbains, création de services sociaux, édification de logements bons marchés).

Analyser l'action des politiques (policy) dans la société, étudier comment elles se constituent à partir de leur environnement en mettant en œuvre l'approche séquentielle des politiques publiques, permet de suivre la « carrière » d'une politique depuis l'émergence d'un problème et de son inscription sur l'agenda public jusqu'à son évaluation. Ce cadre d'analyse met l'accent sur l'action publique du point de vue de ses *outcomes* : « *ensembles des mesures concrètes qui constituent la substance « visible » de la politique (...) Elle est aussi constituée de « produits », c'est-à-dire d'outputs réglementaires (normatifs), financiers, physiques* » (Muller, Surel, 1998, p.16). La grille de lecture séquentielle proposée par Charles O.Jones en 1970 pour conduire l'analyse des politiques publiques³³ (policy process) organise le processus politique en cinq séquences qui structurent les tâches des autorités. Chacune révèle de nouveaux acteurs, correspond à un *système d'action concret* et procède à une reformulation des enjeux, conduisant à faire définitivement le deuil d'un choix rationnel, à titre individuel comme à titre collectif, qui présupposerait une capacité des décideurs à maîtriser le processus de décision dans la conduite des changements.

³³ Pour rappel : l'identification du problème, le développement du programme, sa mise en œuvre, son évaluation et la terminaison du programme correspondant à l'arrêt de la politique étudiée (Charles O.Jones, 1970, *Introduction to the Study of Public Policy*). J.Cl.Thoenig, Y.Mény, P.Muller, Y.Surel entre autres, reprennent ce cadre d'analyse avec de légères variantes sur la dénomination des séquences : *identification d'un problème* (inscription sur l'agenda), *formulation des solutions* (études, élaboration, négociations), *prise de décision* (choix d'une solution et inscription formelle dans le budget public), *mise en œuvre du programme* (phase d'implémentation) et *terminaison de l'action* (évaluation des résultats conduisant à l'abandon de l'action spécifique étudiée) (Thoenig, 1985 ; Muller, Mény, Thoenig, 1989 ; Surel, 1998).

Les ressources de cette démarche pour l'analyse de l'action politique locale sont importantes dans le cadre de recherches en urbanisme pour plusieurs raisons.

La première est que, par principe, elle lie étroitement pensée et action, et plus particulièrement projet et action, **le projet pouvant être ici défini comme une pensée du changement**, terme qui recouvre le projet spatial sans pour autant s'y limiter ni le considérer comme un objectif en soi mais plutôt **comme un moyen au service d'une politique**.

Une seconde ressource réside dans les correspondances qui peuvent être construites entre les séquences de l'analyse des politiques publiques et les étapes de la conception d'un projet d'urbanisme (lecture problématique d'une situation urbaine ou territoriale donnée, réalisation d'un diagnostic identifiant les constituants de la problématique préalablement élaborée, accompagné de sa mise en débat, choix de la proposition censée permettre de répondre au problème, mise en œuvre du projet, et évaluation). Ces deux démarches, l'une à visée scientifique, l'autre à visée opérationnelle, n'ont de linéaire et de rationnel (dans le sens d'une logique de successivité des étapes indiquées) que l'apparence. Les boucles de rétroaction sont constantes, et la permanence réside plus dans **l'ajustement continu aux anomalies successives** dans un contexte aussi incertain que celui de l'aménagement de l'espace, théâtre de conflits permanents entre des intérêts le plus souvent contradictoires, que dans l'adéquation de la réalité de l'action à la trame séquentielle.

Le troisième intérêt à considérer ce cadre d'analyse comme pertinent pour la recherche en urbanisme est **l'association qui est faite entre les dimensions cognitives de l'action et les dimensions normatives**. Toutes deux sont également présentes dans le projet spatial qui propose un récit du futur par le biais d'une représentation formelle à finalité configurante. « *Par matrice cognitives et normatives, expression générique qui intègre les paradigmes (Hall), les systèmes de croyance (Sabatier) et les référentiels (Jobert, Muller), on entendra ainsi les systèmes cohérents d'éléments normatifs et cognitifs qui définissent dans un champ donné des « visions du monde », des mécanismes identitaires, des principes d'action, ainsi que des prescriptions méthodologiques et pratiques pour les acteurs partageant la même matrice* » (Surel, 1998, p.162).

Enfin, cette approche est supposée **permettre de dépasser une conception incrémentale du changement**, résultant d'un processus de modifications à la marge des politiques et soupçonnée de renforcer une vision conservatiste de l'action publique (Mény, 1985 ; Surel, 1998), les auteurs préférant s'attacher à la continuité des politiques. L'incrémentalisme, comme modèle d'analyse (Muller, Surel, 1998) ou comme mode d'action (Lindblom, 1965, 1979), est pourtant particulièrement adapté à la compréhension des politiques d'aménagement de l'espace dont le temps long de la mise en œuvre, et la succession de « petites » décisions d'opportunité donnant la primeur au faisable par rapport au souhaitable (« incrémentalisme disjoint »), sont régulièrement constatés par

les acteurs urbains opérationnels, voire font l'objet de leurs plaintes récurrentes. Or, ce temps spécifique de la mise en œuvre est le « cœur de métier » d'une recherche en urbanisme soucieuse de son utilité sociale, c'est-à-dire de sa capacité à construire des connaissances sur l'action de transformation de l'espace qui alimentent les savoirs des praticiens, c'est du moins à cette conclusion que la réalisation du mémoire de DEA en 1993 m'a permis d'aboutir.

b) *La production de l'urbain par la ville invisible*

Le mémoire de DEA³⁴, réalisé sous la direction de Jean Dumas, est l'occasion d'expérimenter ces cadres d'analyse succinctement développés ci-dessus, en les frottant aux leçons tirées précédemment de la vision opérationnelle de la ville. Le principe d'une ville décidée conduit à explorer la place du **volontarisme politique** en aménagement de l'espace, et celui de la dimension prospective de l'urbanisme à observer les conditions d'une **construction collective de la décision**. Enfin, le leurre de l'harmonie scalaire permet d'interroger les notions de **continuités et discontinuités** de l'action dans l'espace et le temps à la fois sous l'angle de la production spatiale comme résultat, mais également de ses effets rétroactifs sur l'organisation du système d'action lui-même. Que nous apprend une lecture politiste de l'action de transformation urbaine sur la dimension stratégique de l'urbanisme ? Comment *voir* la ville invisible ? Comment reconstruire la rencontre d'un discours *sur* la ville (politique, scientifique, règlementaire, projectuel) et d'un discours *de* la ville (morphologique, anthropologique, sémiologique) ?

Le projet de recherche de ce mémoire s'appuie sur la raison même qui m'avait poussée à rejoindre la formation en DEA de l'IEP de Bordeaux au regard de la culture scientifique qu'il développait sur les politiques locales : sortir du jugement trivial sur les *anomalies* urbaines pour identifier les conditions de production socio-politiques d'une situation jugée dysfonctionnelle du point de vue des valeurs attendues par le milieu professionnel d'un projet d'aménagement. Le terrain d'étude choisi pour conduire cette recherche est celui de la greffe urbaine d'une ambitieuse opération (le quartier du Lac à Bordeaux³⁵) réalisée hors les murs au début des années soixante. Les quarante ans de délais pour réaliser concrètement l'intégration de ce quartier à la ville (arrivée du tramway en 2008), a créé sa mise au ban durable, préjudiciable à ses habitants comme aux porteurs techniques et politiques du projet. Il s'agit pour moi d'un « vieux terrain » dont on se souvient qu'il

³⁴ *La non-décision comme production urbaine. L'exemple de la place Ravezies*, 1993, mémoire de DEA en science politique, dirigé par le professeur Jean Dumas, Institut d'Études Politiques de Bordeaux.

³⁵ Le programme d'origine comprend une zone d'étude et de proposition de 2 000 hectares au nord de Bordeaux organisée autour d'un lac artificiel de 160 hectares réalisé en 1958 pour assécher les marais. La réponse du projet lauréat « La ville dans la nature, la nature dans la ville » (Xavier Arsène-Henri, architecte) comprend, sur les 1 000 hectares de marais asséchés directement opérationnels, cinq « clairières urbaines » de 2 800 logements chacune auxquelles sont adjointes des clairières sportives et de loisirs. Le sol est libéré et la circulation automobile est traitée comme une fonction à part entière, séparée de la circulation piétonne. Les 1 000 hectares restant appartiennent à la ville constituée et concernent la liaison circulaire et urbaine nécessaire à l'intégration du nouveau quartier à la ville.

avait déjà été support d'expérimentation en 1983 lors de la réalisation du mémoire pour l'obtention du diplôme d'architecte. Si le site d'étude reste le même, sa mise en perspective est différente : il ne s'agit plus d'identifier les qualités urbaines d'une situation spatiale particulière afin de proposer des orientations d'aménagement qui en valorisent les potentialités, mais de « lire (la ville) comme un texte qui permettrait d'atteindre le contexte, c'est-à-dire la réalité sociale qui l'a produite » comme nous y invitent, à la suite d'Henri Lefèbvre dans *Le droit à la ville* de 1967, les auteurs de référence de l'analyse morphologique urbaine (Castex, Depaule, Demorgon, Veyrenche, 1980). La ville est ici posée comme un phénomène politique dont il s'agit d'identifier les logiques d'action concrètes qui ont présidé à sa constitution en espace habité et de comprendre **comment les activités opérationnelles des politiques d'aménagement génèrent de l'irrationalité.**

LE RAPPORT DIALOGIQUE ESPACE / SOCIÉTÉ

La problématique générale formulée dans ce cadre de pensée est la suivante : dans chaque ville, on rencontre des espaces urbains remarquables par leur potentiel urbain structurant et leur valeur d'entraînement en termes de perspective de développement, de qualité d'usage, qui semblent contre toute logique (de spatialiste) abandonnés par le pouvoir. Le cas des greffes urbaines, amplies opérations d'aménagement bâtis hors les murs dans les années soixante et soixante-dix, est particulièrement révélateur de ce désengagement apparent des pouvoirs publics locaux faisant suite à un volontarisme

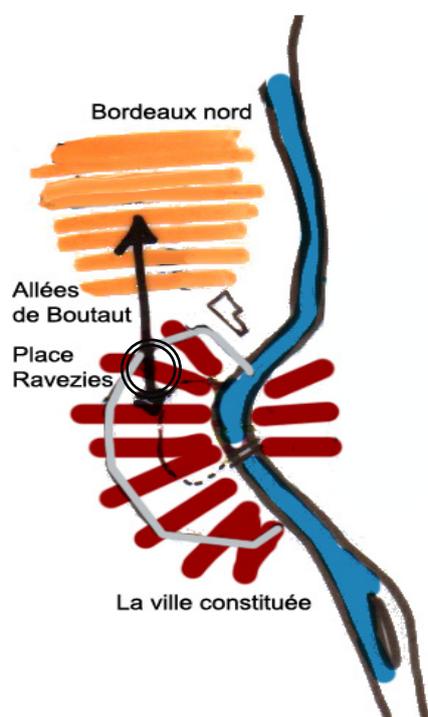


Fig. 12 La place Ravezies et les allées de Boutaut, situation entre la ville constituée et sa greffe

politique remarquable : la continuité urbaine est rarement assurée entre la ville constituée et sa greffe, le service offert aux nouveaux usagers étant souvent limité aux fonctionnalités techniques (VRD). **Cette attitude « fabrique » alors un espace intermédiaire, résiduel – ici la place Ravezies et les allées de Boutaut – (Fig. 12) qui fait en retour durablement échec à toute volonté d'aménagement.** Le temps qui passe semble alors transformer en fatalité un fait dont l'apparente irréversibilité heurte la logique de ceux qui « font » la ville. Alors que la prise de la greffe est généralement reconnue par les différents partenaires, politiques, techniques et usagers, comme un enjeu majeur de la cohérence économique et sociale de la ville, ce consensus apparent ne parvient pas à trouver de traduction concrète. L'espace intermédiaire résiste. S'il est aisé de situer le contexte et les conditions de la prise de décision ayant généré le projet d'origine et sa mise en œuvre, les raisons de l'abandon de l'enjeu de la continuité urbaine sont obscures.

L'hypothèse principale développée pour conduire cette analyse est la suivante : la décision en urbanisme suit une logique de « rationalité par finalité », c'est-à-dire un processus volontariste de construction d'enjeux et de réponses censées satisfaire les attentes exprimées. C'est du moins l'affichage officiel qui en est fait. Le temps de la mise en œuvre de la décision est marqué par une succession de micro-décisions, dont chacune est rationnelle en soi (incrémentalisme disjoint) mais qui, assemblées dans et par un espace donné, créent une situation complexe et incertaine, voire dysfonctionnelle. Situation qui devient elle-même résistante au changement et conduit au final les acteurs à l'impuissance à agir pour atteindre les objectifs initiaux du projet dans le cadre des représentations existantes, des modèles urbains et des outils opérationnels disponibles. **C'est la nature et les mécanismes de cette impuissance apparente qui sont ici questionnées par la notion de « vide décisionnel », explorée à la fois comme le résultat d'un choix délibéré d'abandon d'un enjeu initial, d'une succession de non-engagements et comme l'expression des limites du pouvoir d'action.** La ville est posée ici comme un **produit social dont l'espace est une donnée active du système d'action organisé**, et non un support neutre, si l'on suit la rhétorique d'Henri Lefèbvre, qui sert l'accomplissement d'intérêts dont il serait le simple moyen matériel.

L'analyse séquentielle des politiques publiques conduit l'exploration de cette hypothèse. Ce choix méthodologique vise à reconstituer l'histoire urbaine du quartier du Lac par le biais d'une démarche diachronique, associant les étapes identifiées de l'évolution du projet, de sa conception à sa mise en œuvre, aux différents changements d'orientation pris au cours de sa réalisation. Ce préalable permet d'explorer la valeur heuristique de cette démarche pour saisir les logiques qui constituent la dimension stratégique de l'urbanisme.

L'exposé détaillé de l'analyse n'a pas sa place ici. J'en rappellerai cependant les étapes principales par le biais de leur reconstruction graphique et légendée, ainsi que les conclusions tirées de ce cas d'étude afin d'identifier la nature et la forme des connaissances acquises, constitutives des démarches de recherche initiées par la suite.

« PARADOXE DES CONSÉQUENCES » ET NON-DÉCISION

De 1966, date à laquelle est lancé le concours de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'aménagement des marais du nord de Bordeaux à 1993, temps de réalisation du mémoire, l'analyse identifie deux périodes déterminantes du processus de fabrication urbaine de ce quartier nord de la ville permettant de comprendre la nature de cet héritage aujourd'hui en plein développement.

Le premier temps (1956 à 1968) est celui de la **construction rationnelle du projet**, en « finalité » et en « valeur » selon les figures wébériennes, et des arbitrages technico-politiques ayant conduit sa mise en œuvre. Il s'attache à identifier le processus par lequel la complexité d'une situation urbaine est constituée, du fait d'un ensemble de décisions et de choix de mise en œuvre rationnels, du point de vue technique et politique.

Temps 1: La construction rationnelle du projet
(Fig. 13 à 20)

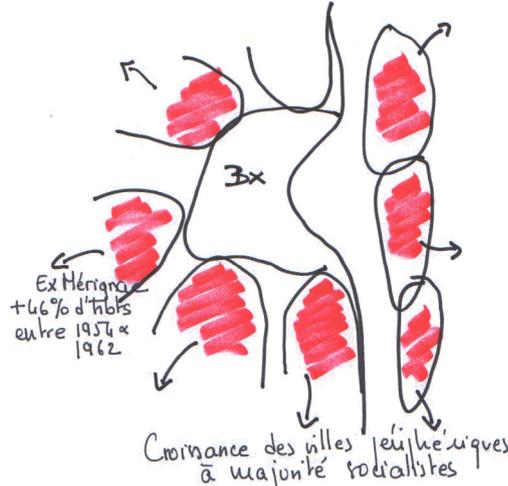


Fig. 13 Le contexte de décision du projet

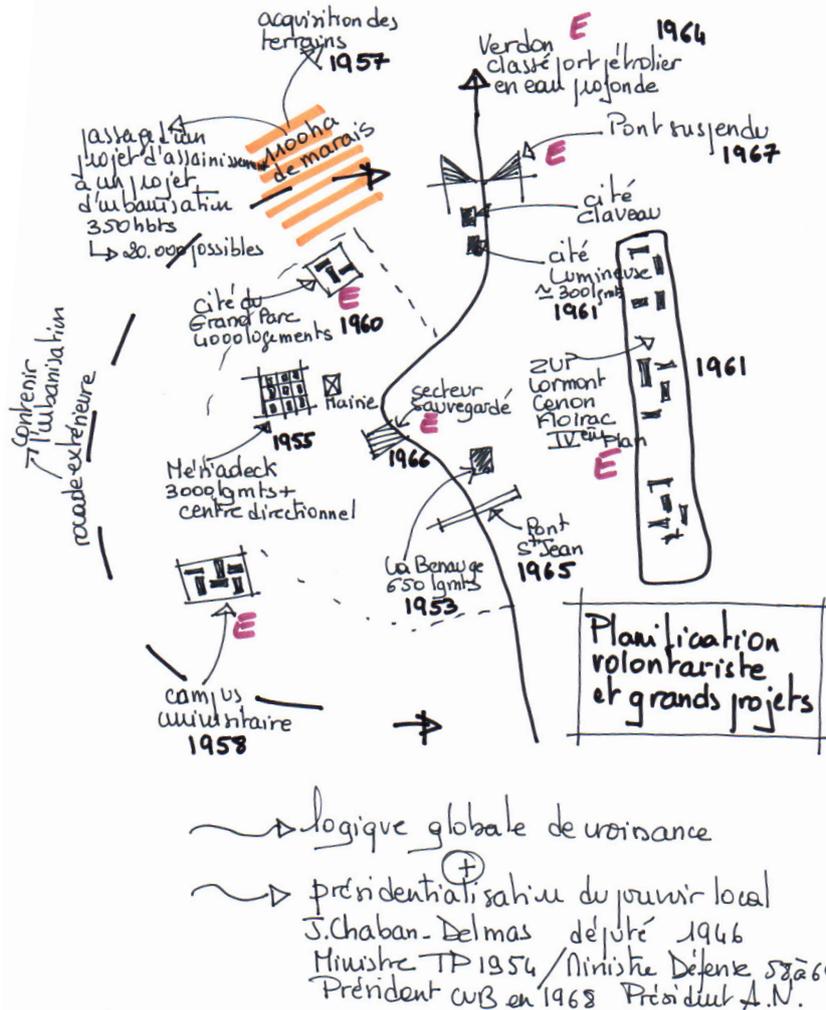


Fig. 14 La planification volontariste des années 1955-66

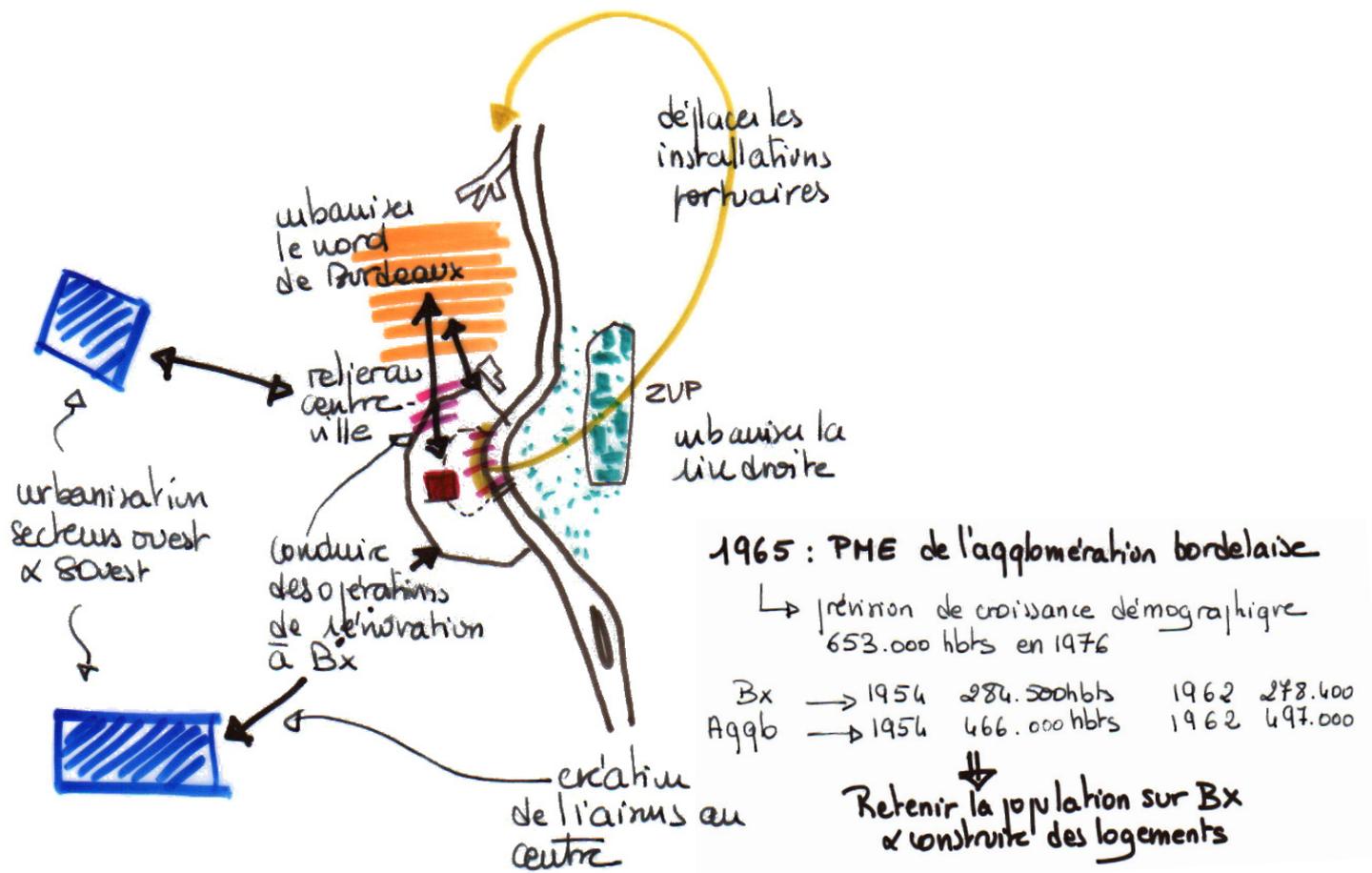


Fig. 15 La traduction réglementaire: le Plan de Modernisation et d'Équipement (PME) de 1965

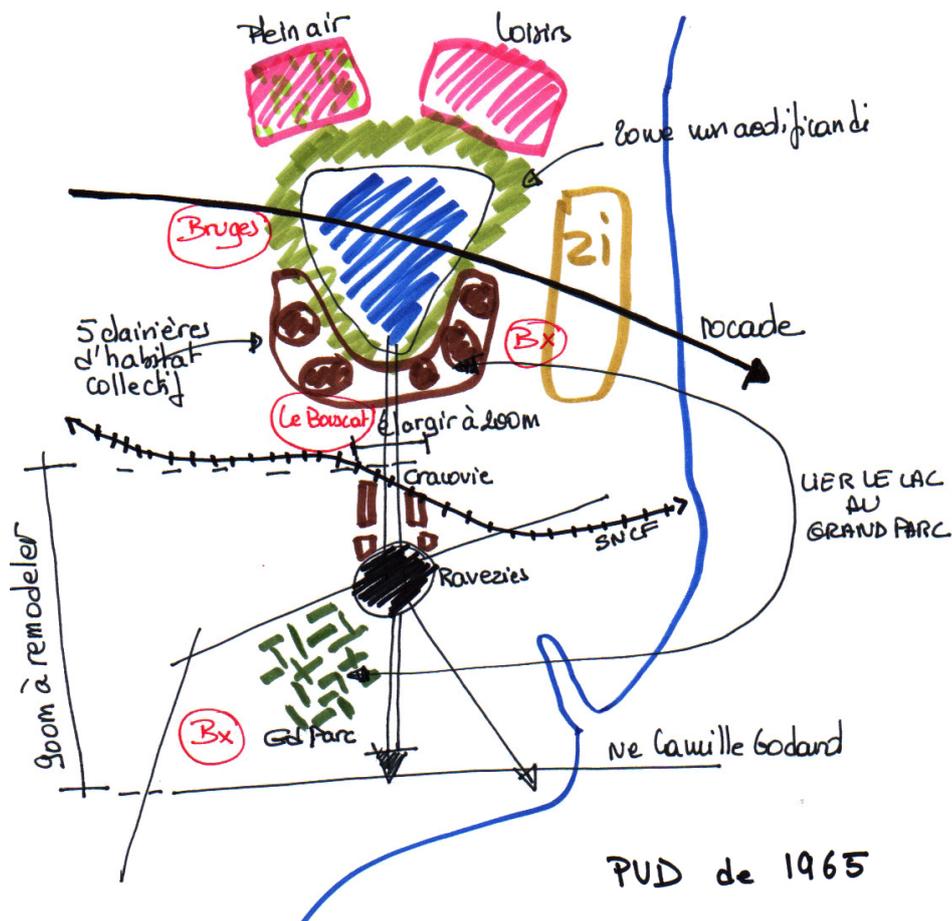


Fig. 16 La traduction réglementaire: le Plan d'Urbanisme Directeur de 1965

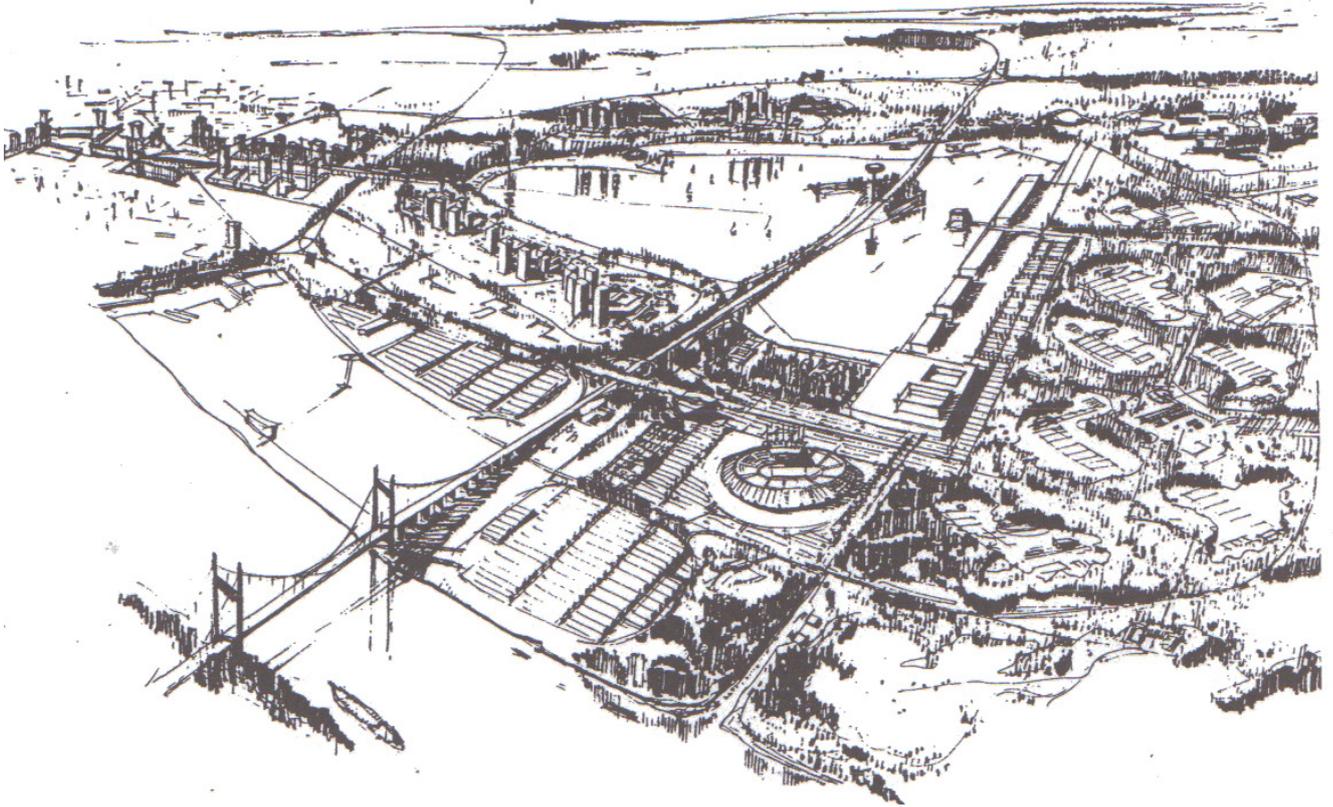


Fig. 17 Traduction formelle du programme par le projet lauréat (X. Arsène-Henry, 1966, «La ville dans la nature, la nature dans la ville», vue d'ensemble du projet

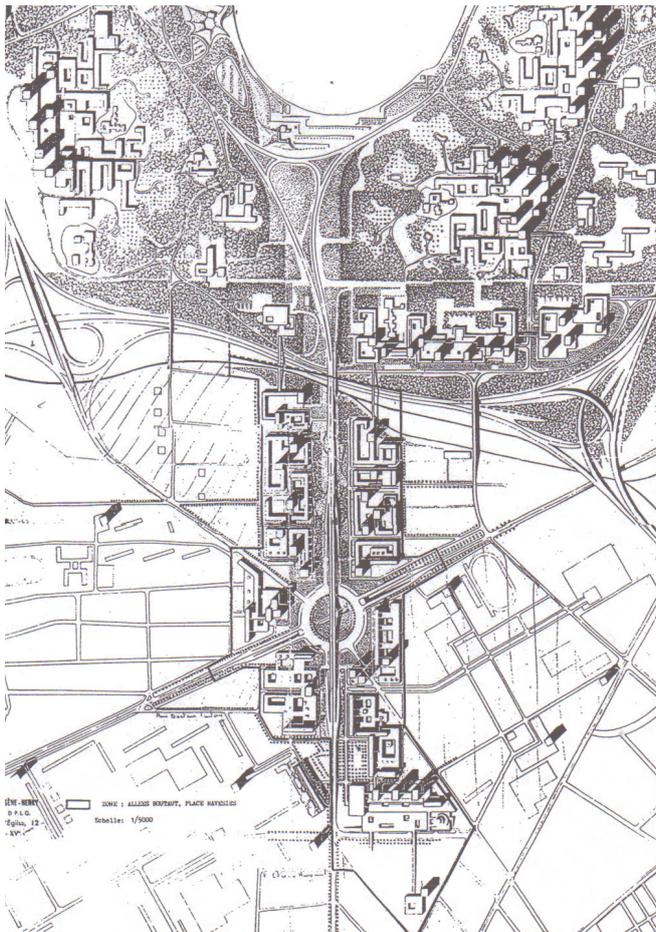


Fig. 18 Plan masse de la liaison (allées de Boutaut)

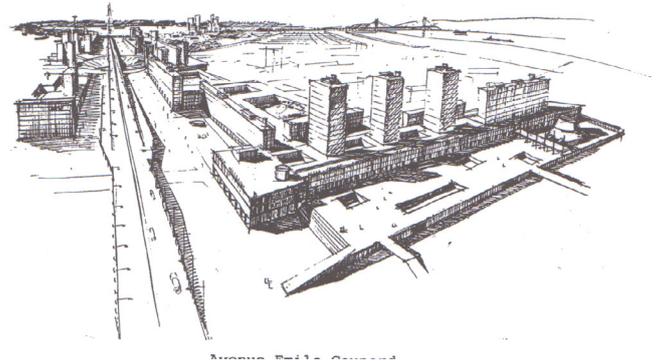


Fig. 19 Avenue Emile Counord

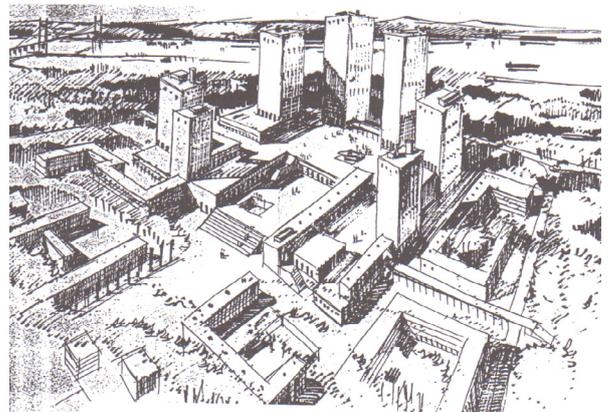


Fig. 20 Clairière urbaine

Les effets produits par ces décisions opérationnelles, dont chacune répond de façon rationnelle à des logiques partielles se révèlent *in fine* dysfonctionnels au regard des attendus du récit initial, leur agrégation dans l'espace conduisant à constater ce que Max Weber nomme « le paradoxe des conséquences » (Weber, 1965 traduit par J. Freund).

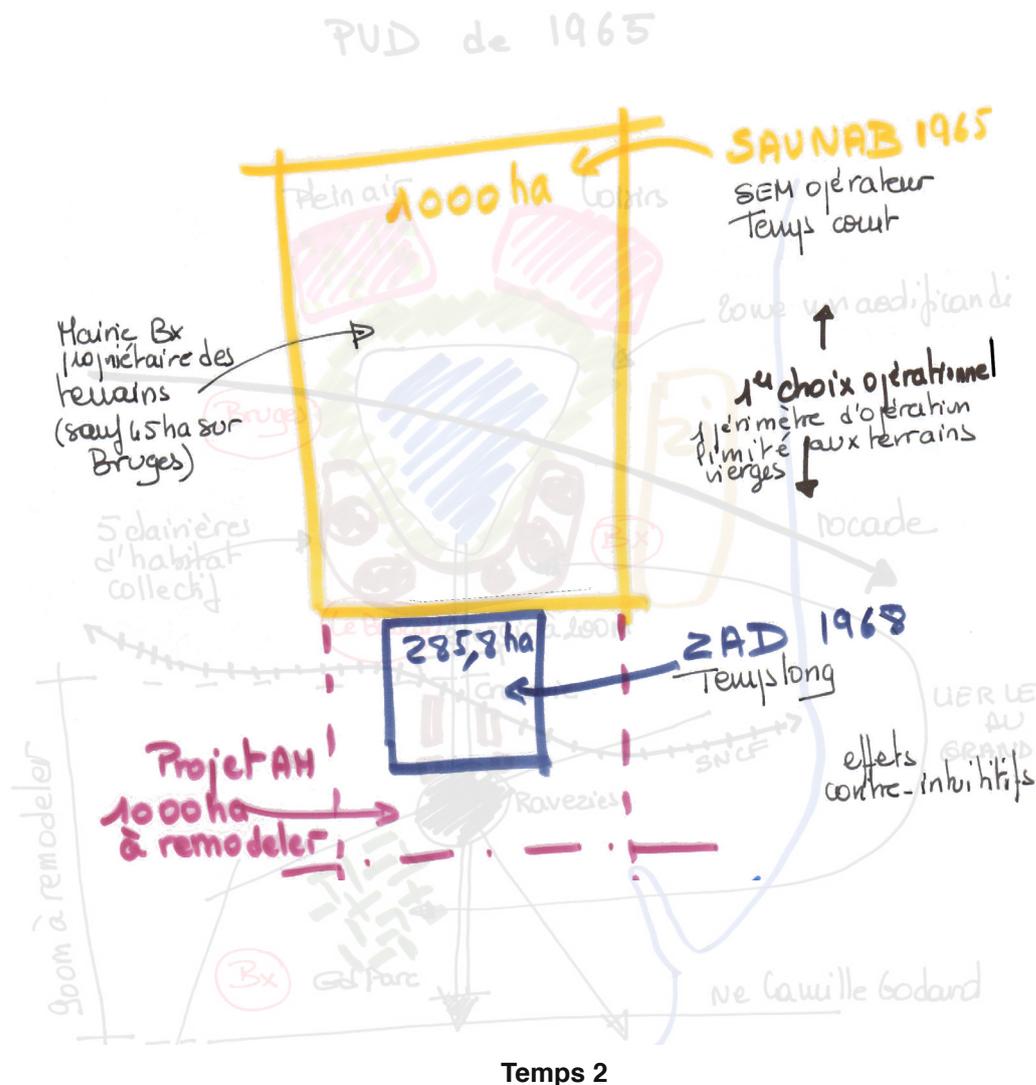


Fig. 21 Les choix opérationnels

Le second temps de l'analyse suit l'hypothèse d'un mode de **gestion politique de ces effets contre-intuitifs par la non-décision** conduisant au final à l'abandon d'une caractéristique essentielle de l'enjeu urbain initial censé initialement conditionner la réussite du projet : l'intégration urbaine du nouveau quartier à la ville par l'aménagement du carrefour et de l'avenue qui y conduit. La **fragmentation socio-spatiale** de l'espace de la liaison, devenu « intermédiaire » suite à l'abandon de cette partie du projet, est alors considérée comme une résultante de ce mode de gestion. Cette situation construite

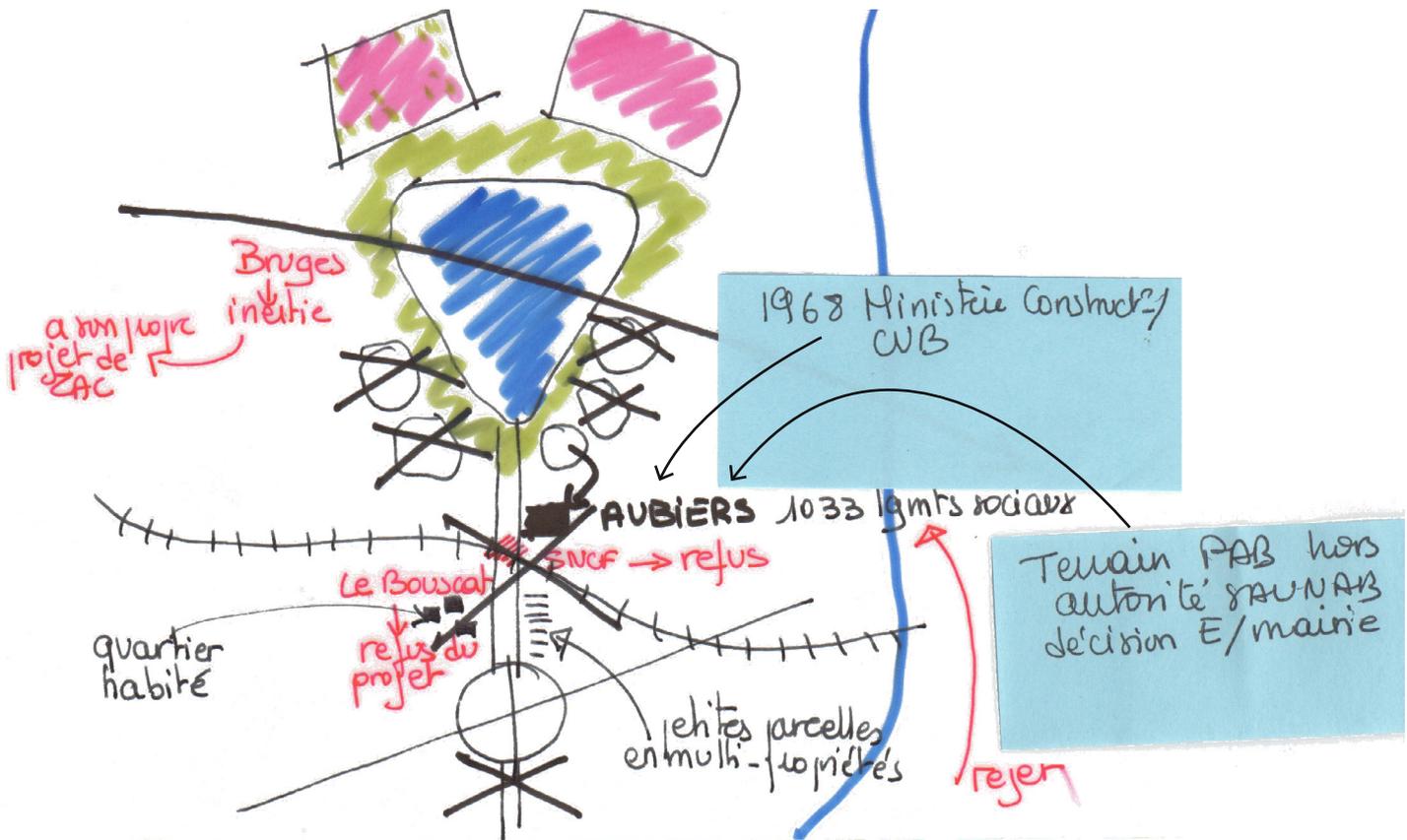


Fig. 22 Les effets contre-intuitifs

de « vide décisionnel » autorise le déploiement d'acteurs périphériques et se traduit par une appropriation de l'espace dans une logique d'intérêts particuliers, contribuant à sortir pour longtemps de l'agenda public l'enjeu de l'intégration du quartier à la ville.

Un troisième temps pourrait s'écrire aujourd'hui, soit plus de trente ans plus tard : depuis 2008, date d'arrivée du tramway aux Aubiers, le quartier fait partie intégrante de la ville et a retrouvé une valeur urbaine justifiant son retour dans les priorités de la ville et de la Communauté Urbaine. Plusieurs raisons à cela, dont on peut constater qu'elles relèvent majoritairement d'un intérêt local :

- la croissance urbaine naturelle de la ville vers le nord a réinscrit sur l'agenda public la nécessité de coloniser de nouvelles terres, assortie de l'effet de levier désormais reconnu de l'aménagement des espaces publics sur les valeurs foncières (effet tramway) ;
- l'injonction publique nationale à la densification des quartiers existants sert les intérêts des communes urbaines et justifie le fait d'offrir des logements à une population qui quitte la CUB faute d'y trouver à se loger à un coût acceptable ;
- l'évolution de la culture territoriale locale vers un intérêt communautaire a réduit l'influence d'intérêts municipaux concurrentiels, sans pour autant s'y substituer, et contribue au financement du désenclavement des quartiers « oubliés ».



Fig. 23 La place Ravezies (Google-street 2014 et A. Berland-Berthon 1983)



Fig. 24 Les allées de Boutaut (A. Berland-Berthon 1983 et Google-street 2014)

Si ces raisons apparaissent génériques, chaque cité urbaine suivant ce fil en ce début de siècle, un élément essentiel et spécifique à ce cas d'étude permet de compléter le nouveau tableau qu'offre aujourd'hui le quartier du Lac : **les qualités prospectives du projet originel. La grande majorité des valeurs urbaines qu'il exprimait, cinquante ans plus tôt, font partie aujourd'hui du bréviaire de la ville durable.** Le concept d'origine du Lac se prête d'autant mieux à l'arrivée en douceur du tramway, pièce manquante du puzzle, et à la réalisation d'opérations denses de logements (qui attendent leur label d'écoquartier), qu'elles avaient été anticipées par ses auteurs, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre confondues, dès la conception initiale. Il aura donc fallu cinquante ans pour que les valeurs du projet de « la ville dans la nature, la nature dans la ville » deviennent réalités. **Les effets contre-intuitifs des choix du passé ont créé les conditions d'une possible mise en œuvre d'un projet du futur.**

Cela revient-il à penser que le concept du projet n'était pas adapté à son temps ? Qu'il n'était pas alors un « bon » projet, au sens d'un projet « réalisable » ? Que cette pensée du changement n'était pas « acceptable » ? Le décalage constaté entre le « souhaité et le faisable » révèle au moins deux disjonctions : la première est constituée par l'écart existant dans les années soixante-dix entre la « vision du monde » portée par le projet sous la forme d'un urbanisme valorisant des modes de vie collectifs (priorité donnée à l'habitat et aux espaces ouverts collectifs) et les aspirations croissantes des citoyens de la ville pour l'habitat individuel (principe soutenu financièrement par l'État). La seconde disjonction résulte de l'écart entre les modes opérationnels nécessaires et disponibles pour mettre

en œuvre cette vision, nécessitant des ressources d'autorité sur le temps long afin de « lisser » le contexte d'action, et les aspérités concrètes de ce contexte (incertitudes, résistances). La gestion de ce double décalage conduit à une série d'ajustements du souhaité (rationalité a priori) au faisable par la mise en place de « crans de sûreté » successifs (rationalité a posteriori) choisis selon le critère de l'acceptabilité de chaque décision (par exemple ici, le choix du périmètre opérationnel de la SAUNAB).

En urbanisme, il n'y a pas de territoire sans espace et la science politique apprend au spatialiste la différence entre l'un et l'autre. Tant du point de vue scientifique que pratique, l'enjeu de la recherche ne réside-t-il pas alors dans la capacité à penser la tension existant au sein de ce couple dialectique et à mettre en hypothèses, pour chaque situation rencontrée, les conditions d'une action équilibrée entre rationalité *a priori* et rationalité *a posteriori*, en valeur et en finalité ? Si **la double mission de l'urbanisme est la réduction des inégalités urbaines et l'accroissement des valeurs urbaines (accessibilité, niveau d'équipement, entretien, sécurité, etc), la seconde étant censée soutenir la réalisation de la première**, comment nourrir, voire dépasser, la rhétorique utilitariste du projet réalisable et acceptable comme fondement de la dimension stratégique de l'urbanisme ? Deux questions qui rendent nécessaire la poursuite de l'exploration.

2/ La mesure des écarts : réflexion sur le relativisme des valeurs

*« À chacun de nous de réévaluer
à chaque instant ce qui compose
le cadre de notre vie et non d'être
les héritiers béats des restes de
ce que d'autres nous ont légués »*
Xavier Arsène-Henri

Une première expérience de recherche de statut scientifique (rapport de recherche pour le BRA – Bureau de la recherche architecturale – du ministère de la Culture), est l'occasion donnée dès 1993 pour poursuivre cette quête au sein de l'équipe de recherche « Production de la ville et patrimoine » (PVP). Elle a conduit, dans le cas de grands ensembles des années soixante, à faire l'expérience critique de l'apport de l'analyse des acteurs et des politiques urbaines aux approches architecturales de la ville pour la **compréhension des écarts constatés entre un projet initial et sa mise en œuvre.**

Au-delà de l'intérêt de frotter un questionnement personnel à une demande sociale concrète, la recherche menée au sein d'une équipe d'enseignants-chercheurs institutionnellement liée au milieu de l'architecture m'a permis de confronter les démarches et les méthodes de deux disciplines très éloignées l'une de l'autre dans la pratique, les politistes étant

aussi ignorants de la culture architecturale que les architectes peuvent l'être de celle de l'action publique. La question urbaine et l'urbanisme sont en effet le creuset par lequel ces deux conceptions de l'action peuvent être mises en présence. Il s'agit alors d'en organiser la rencontre et d'en étudier les apports mutuels, méthodologiquement dans un premier temps (a), problématiquement dans un second temps (b) afin d'en formuler le bilan en conclusion en termes de fils conducteurs des recherches à venir.

a) *La patrimonialisation des grands ensembles comme construit socio-spatial*

L'équipe de recherche « Production de la ville et patrimoine » (PVP) a été mise en place en 1991-1992 (équipe habilitée par le BRAU en 1998) par regroupement dans une structure commune d'enseignants-chercheurs des Écoles d'architecture de Toulouse et Bordeaux³⁶. Participant conjointement au Certificat d'études approfondies en architecture (CEAA) *Patrimoine en projet*, elle a rejoint l'équipe des enseignants-chercheurs de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Université de Bordeaux 3 dans le cadre du *DESS d'urbanisme opérationnel* (devenu à cette occasion *DESS Ville en projet*). Les modalités de production architecturale et urbaine de la ville moderne (1950-1982) sont l'objet principal des recherches conduites par l'équipe PVP. Cette période couvre celle de la construction des grands ensembles et des ZUP et de l'étalement de l'urbanisation au-delà des frontières communales de la ville centre.

L'expertise de PVP s'est principalement constituée sur le premier thème qui constitue un temps fort de l'histoire de l'architecture et des villes françaises, marqué par la présence dominante des politiques d'État en matière d'aménagement du territoire national. L'héritage controversé des grands ensembles, tant du point de vue social, qu'urbain et architectural, est alors fortement questionné par une décentralisation désormais en plein déploiement qui a remis entre les mains des autorités locales les moyens légaux de l'élaboration de politiques urbaines. La visibilité médiatique du décrochage social de ces ensembles urbains fait désormais de leur « rentrée en ville » une question et un défi politique et social, au niveau national comme au niveau local. L'enjeu républicain du droit à la ville pour tous se double de celui, plus « managerial », d'une valorisation de leurs ressources urbaines par chaque commune dans un contexte de concurrence et de rareté du foncier, les familles étant trop souvent conduites à rechercher hors les murs les logements que la ville ne parvient plus à leur offrir.

DES ENJEUX SCIENTIFIQUES ET SOCIO-PROFESSIONNELS INTERDÉPENDANTS

Comment concevoir une intervention urbaine qui pacifie les rapports entre les quartiers des grands ensembles et le reste de la ville dans un contexte où les représentations

³⁶ Paulette Girard, sociologue et docteur en Études Urbaines, maître-assistant en urbanisme à l'école d'architecture de Toulouse et Bruno Fayolle-Lussac, archéologue, historien de la ville et de l'architecture et docteur en Histoire urbaine, maître-assistant à l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux, sont les deux responsables scientifiques de l'équipe de recherche PVP.

négligées de cet héritage conduisent à son rejet et priment sur la conscience de ses potentialités ? C'est prioritairement pour répondre à cet enjeu concret que les chercheurs de PVP, tous engagés comme enseignants dans la formation des futurs praticiens, qu'ils soient architectes ou urbanistes, mènent la construction d'une connaissance raisonnée de ce pan entier de notre histoire urbaine et sociale et procèdent à sa réévaluation.

Deux objectifs sont affichés : le premier concerne la constitution d'un savoir de référence susceptible d'enrichir le champ scientifique de l'histoire du patrimoine urbain et architectural du XX^{ème} siècle et de ses modalités de production ; le second, à visée opérationnelle, est la contribution à la réflexion et à l'action des acteurs publics et des praticiens de plus en plus nombreux en ce début des années quatre-vingt-dix à s'engager dans des projets visant la transformation de cet héritage trop souvent vécu comme « subi ». Savoirs *versus* connaissance contre présupposés *versus* ignorance.

Le premier objectif porte sur la réévaluation de cette strate de production urbaine et architecturale et s'inscrit dans un cadre plus large encouragé par le Conseil de l'Europe en 1991 : « *L'architecture et l'urbanisme ont subi depuis la fin du dix-neuvième siècle des changements profonds dus à l'industrialisation, à l'introduction de nouveaux matériaux, à la mutation des modes de construction et aux nouvelles fonctions. La production architecturale du XX^{ème} siècle, hétérogène en raison d'aspects à la fois traditionalistes et modernistes, ne se voit reconnaître une valeur patrimoniale que dans les œuvres de quelques uns de ses pionniers. Il s'avère donc nécessaire de susciter une meilleure compréhension de tout ce patrimoine, en mettant en évidence les qualités, la richesse et la diversité de ses composantes* ». Il s'apparente à une **démarche d'inventaire à finalité culturelle et conservatoire**, la disparition accélérée de l'héritage architectural de l'habitat social des années soixante exigeant une mobilisation des chercheurs et des institutions dont c'est la vocation afin de garder la mémoire de ce qui est ici posé comme constitutif du patrimoine du XX^{ème} siècle. De plus, le constat de la permanence d'un discours négatif sur la modernité s'accompagnant d'une revendication paradoxale de celle-ci comme source d'inspiration de projets contemporains (dont le groupe OMA en particulier), il apparaît nécessaire d'envisager une réévaluation plus circonstanciée et plus fine de cette strate urbaine.

La finalité culturelle de la recherche se double d'une **finalité opérationnelle**, deuxième volet de la démarche de PVP : les problèmes soulevés par les politiques urbaines de réhabilitation menées depuis la fin des années soixante-dix et l'accélération des démolitions dès le milieu des années quatre-vingt-dix ont mis à jour les limites de démarches normatives, élaborées dans une logique macro, qui ne permettent pas la prise en compte de la diversité de cet héritage. En effet, chaque ensemble est spécifique, tant au plan de sa conception, de sa production que de son évolution. Et le diagnostic des valeurs architecturales et fonctionnelles des immeubles des grands ensembles, de leur capacité à répondre aux besoins et attentes des habitants du XXI^{ème} siècle (fonctionnalité, confort) et aux contraintes de leurs gestionnaires, est déficient. Quelles connaissances proposer à des bailleurs, confrontés à la réalité des réhabilitations et des démolitions pour

que soit rendu un arbitrage équilibré entre valeur culturelle de l'héritage, valeur sociale d'usage et valeur économique de gestion ? **Il ne s'agit plus ici de constituer un savoir susceptible de fonder la légitimité de mesures conservatoires, mais de proposer une expertise pour accompagner un changement attendu** des élus, des opérateurs comme des habitants, basé sur les valeurs contemporaines et futures d'habitabilité de logements dénigrés pour ce qu'ils sont devenus sans qu'ait été préalablement réalisée une évaluation de leurs potentialités.

C'est à la combinatoire de ces deux questionnements que les problématiques de recherche de PVP répondent par la **construction de la valeur opératoire du concept de « patrimoine »**, dans ses différentes acceptions (culturelle, sociale et économique), déclinés dans la situation particulière des grands ensembles des Trente Glorieuses du grand Sud-Ouest.

UNE MÉTHODOLOGIE FONDÉE SUR ÉTUDES DE CAS ET DÉMARCHE COMPARATIVE

C'est en 1993, dans le cadre d'un appel d'offre de la Région Aquitaine que j'intègre l'équipe PVP afin de développer le projet *ZUP et quartiers neufs des années soixante : intégration urbaine et patrimonialisation* portant sur deux terrains d'étude : le quartier du Lac à Bordeaux et le quartier Sainte-Croix à Bayonne. Présenté en 1994 sous la responsabilité scientifique de Bruno Fayolle-Lussac³⁷, il poursuit la démarche en cours de PVP sur la construction de monographies sur les grands ensembles et les ZUP du grand Sud-Ouest : La Benaugue à Bordeaux, la Cité Roguet, les quartiers d'Empalot et du Mirail à Toulouse³⁸.

Si le **choix méthodologique pour des études de cas** répond à la volonté de capitaliser un savoir de type « inventaire³⁹ » sur un temps architectural et urbain controversé de notre histoire politique et sociale (enjeu de mémoire), sa finalité est de monter en généralité dans le cadre d'une **démarche comparative**.

³⁷ L'équipe est constituée de : Pour l'ENSAP Bordeaux : B.Fayolle-Lussac (historien), J.P.Loubes (architecte, anthropologue), E.Amougou (sociologue), A. Berland-Berthon (architecte), C.Parin (architecte), H.Spanek (architecte) ; pour l'ENSAP Toulouse : P.Girard (études urbaines). Soutenu par le Bureau de la recherche architecturale (BRA) et le Plan Construction et Architecture du ministère de l'Équipement et du Transport (MELT) auquel les écoles d'architecture sont rattachées à cette période, et par les services régionaux de l'Inventaire Aquitaine et Midi-Pyrénées, il s'inscrit également dans le prolongement du programme « Les enjeux du patrimoine en Aquitaine » du troisième programme quadriennal de la recherche de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA).

³⁸ « Du Grand Ensemble à la ZUP », projet de recherche habilité le 21 janvier 1994 par le BRA, (La Benaugue, Empalot), première étape d'un programme pluriannuel à l'échelle du bassin de la Garonne, entrepris avec l'Institut Français d'Architecture et les services régionaux de l'Inventaire. Rapport publié en juin 1996. « La cité Roguet », J.H.Fabre, P.Girard, Th.Mandoul, P.Weidknett, 1993, rapport de recherche, ENSA Paris Belleville, 43p. « Toulouse-Le Mirail, récit d'une transgression », P.Girard, P.Weidknett, 1993, projet de recherche habilité par le Plan Construction et Architecture (MELT), (quartier pilote de Bellefontaine, conçu par Candilis, Woods et Josic), 70p.

Ces monographies seront suivies par celles de :

« Colomiers Ville-Neuve. Une réalisation municipale sur le modèle des New-Towns anglaises », rapport de recherche 2001, P.Weidknett (ENSA Toulouse), 40p. « Résidentialisation des grands ensembles : le cas de la Mosson (anciennement La Paillade), 1997, ENSAM. « ZUP de Talence », « Quartier du Grand-Parc », « Les Hauts-de-Garonne », B.Fayolle-Lussac, ENSAP Bordeaux. « Mourenx », P.Girard, ENSA Toulouse.

³⁹ À l'occasion de la rédaction de Reconstruction-Déconstruction, B.Vayssière a dressé en 1988 un inventaire des premiers plans de masse, corpus sur lequel s'appuie son ouvrage.

Le comparatisme est un mode d'analyse qui nécessite de développer largement la logique interne de chaque élément. Celle-ci est ici constituée selon deux points de vue principaux : 1/ le choix de procéder à une histoire raisonnée de la construction des grands ensembles doit éclairer la complexité et la diversité de situations (trop) souvent réduites à des caractéristiques génériques (politique nationale du logement social, forme architecturale et urbaine, urbanisme de plan de masse, spécialisation sociale) ; 2/ toute la production de cette période n'étant pas de valeur égale (qualité constructive, stylistique et habitabilité, capacité d'évolution et d'adaptation aux attentes contemporaines, intégration urbaine), une connaissance approfondie des caractères de cette diversité doit conduire à **l'actualisation de leurs valeurs** de façon argumentée et critique.

Le modèle de construction des monographies est adapté à son objet : le choix d'une **analyse diachronique des différents projets et de leurs réalisations** permet de restituer les étapes successives d'implémentation locale de cette politique nationale associant pensée sociale, formes urbaines et financements dans un « modèle pur », de nature utopique. Les faits marquants de la politique nationale définissant le cadre institutionnel et réglementaire des programmes des grands ensembles et des ZUP, compris entre la période de la reconstruction et les années soixante-dix, sont croisés avec des histoires locales dont les systèmes décisionnels sont mis à jour, afin de **repérer les régularités et les écarts entre l'archétype national** (illustré par les plans de masse d'origine) **et sa mise en œuvre locale**. L'étude des schémas de pensée auxquels se réfèrent les « hommes de l'art », urbanistes et architectes en chef d'opération, architectes chargés des réalisations, s'accompagne de l'identification de leur origine de formation, de leurs réseaux d'appartenance professionnels et institutionnels, de leurs modes de relations avec les services du ministère de la Reconstruction, puis de l'Équipement. Les plans de masse et les formes urbaines et architecturales sont enfin décrits, à la fois comme des « idéologies dessinées » et comme l'expression matérielle des rapports de force entre les services de l'État et les municipalités⁴⁰.

Chaque monographie étant réalisée par des auteurs individuels, ce modèle d'analyse n'a pas été rigoureusement suivi : certaines parties sont plus ou moins développées selon la culture initiale de son auteur, sociologue, architecte, historien, urbaniste. D'autre part, les archives et les témoins étaient d'une inégale disponibilité. Malgré cette « imperfection » méthodologique dont toute équipe de recherche fait l'expérience, la lecture comparée des monographies a permis de dégager une première évidence : **si la conception et la réalisation des grands ensembles et des ZUP sont fortement encadrées par l'État et ses services, on constate une grande diversité des modalités de résolution à l'échelle locale du « calage » au réel, spatial et politique, de ces grands schémas de composition**. C'est principalement sur ce point que se situe mon apport personnel à l'équipe de recherche : mes connaissances des mécanismes de l'action organisée, mises à l'épreuve du terrain du quartier du Lac et constituées en retour par cette expérience,

⁴⁰ Rapport d'activité 1999-2001, PVP, pour le ministère de la Culture et de la Communication.

ont orienté la réflexion dans le sens d'un intérêt porté aux conditions décisionnelles des arbitrages effectués, constitutives des écarts constatés entre un projet d'origine et sa forme héritée.

Il ne nous échappe pas que ce construit de la recherche est un effet de la méthode choisie : une approche par la construction des « histoires locales » conduit à mettre en lumière les spécificités de chaque cas d'étude et crée le risque de privilégier la diversité aux dépens des régularités. « *Les critères de choix d'une méthode sont directement liés à l'objet d'étude. Les méthodes doivent, d'une part, s'y adapter, et d'autre part elles contribuent à le constituer. Autrement dit : méthode adaptée à l'objet, objet façonné par la méthode* » (Becquart-Leclerq, 1976). Il s'agit donc de monter en généralité.

Cette montée en généralité attendue de l'analyse comparative n'a pas consisté à identifier des typologies d'implémentation (modèles d'action ou de formes spatiales) de l'« archétype grand ensemble » aux spécificités locales, bien que la richesse du corpus constitué le permettait, et le travail reste à faire. Elle a cependant permis d'identifier des régularités et de renseigner des « objets seconds » récurrents :

- l'existence de **deux groupes de pensée dominants** en matière de rapport à la ville : l'une, plus caractéristique des ensembles réalisés au début des années cinquante, porteuse d'une culture des lieux et prenant en compte les contraintes du site (exemple d'Empalot) ; l'autre, niant le cadre bâti existant et générant des quartiers introvertis (ZUP de Talence), position qui se généralise avec la montée en puissance de l'industrialisation du bâtiment ;

- des **cultures municipales** en matière de stratégies urbaines, influant principalement sur l'intégration urbaine des grands ensembles et révélant différents modes de résistance ou d'allégeance aux orientations de l'État ;

- la définition d'une « **esthétique du possible** » (Fayolle-Lussac, 2001) et de sa diffusion, liées à des pratiques architecturales et urbanistiques contraintes par les services centraux et régionaux du ministère de la Reconstruction, puis de l'Équipement, le choix des hommes de l'art en charge des plans de masse relevant de leur autorité et reléguant les architectes locaux ;

- une **rigidification progressive des modes de production** (procéduraux et réglementaires) qui renforce l'inertie du système, liée à un « urbanisme de plan de masse » considéré comme une œuvre achevée et « *point de contact entre l'architecte et l'urbaniste* » (Candilis, 1954), rompt avec la culture classique adossée à la trilogie tracé / espace public / parcelle et se révèle peu évolutif : les adaptations constatées des plans mis en œuvre procèdent plus souvent par amputation ou par déformation à la marge du plan-oeuvre initial.

b) *La « valeur patrimoniale » comme analyseur urbain*

« Production de la ville et patrimoine », si la première partie de l'acronyme semble validée, qu'en est-il de la seconde ? Comment faire de la notion de « patrimoine » un concept opératoire, tant du point de vue de l'enjeu culturel qu'opérationnel ? Quelles questions scientifiques pose dans le cas des grands ensembles le couplage entre les valeurs constitutives d'un patrimoine architectural et celles d'un patrimoine urbain ?

Dans le cas étudié, la double finalité culturelle et opérationnelle de ces recherches recouvre deux postures d'apparence divergente, voire contradictoire : dans le premier cas, **la condition du passage du statut d'héritage à celui de patrimoine est sa conservation**, par l'empêchement de sa destruction voire de sa transformation. Cela correspond au choix du maintien pour le futur de la mémoire des valeurs héritées du passé, la culture étant ici considérée comme un socle commun de valeurs susceptible de servir de ciment social. Dans le second cas, **le changement, la transformation des « grands ensembles »** (à différents niveaux : cellules habitables, niveau architectural de l'immeuble, niveau urbain du quartier et de l'open space et de son rapport au reste de la ville) **sont la condition *sine qua non* du passage du statut d'héritage à celui de patrimoine par l'actualisation dans le présent de leurs valeurs passées**. Leurs capacités d'adaptation (morpho-fonctionnelles) aux évolutions du contexte (socio-économique), que l'on peut considérer comme des valeurs latentes ou potentielles, justifient alors la transmission. La construction raisonnée de la « valeur patrimoniale » d'un héritage d'une double nature : architectural et urbain, est ainsi de nature conflictuelle au regard de ces deux sens recouverts par la notion de « patrimoine ».

On pourrait être amené à penser que la légitimité du « label patrimoine », se référant dans le premier cas à une Histoire de l'Architecture, se construit de façon extra-territoriale et que, dans le second cas, l'arbitrage du caractère potentiellement patrimonial de tel ou tel ensemble ou immeuble, ne peut être réalisé qu'au cas par cas, et constitué en référence à un contexte d'action local. Il n'en est rien : dans un cas comme dans l'autre, la légitimité de la décision est un construit socio-politique local : l'exemple de Bayonne, qui sera repris en 2007 lors d'un séminaire de recherche⁴¹ organisé sous ma responsabilité (développé au chapitre III), montre que l'ensemble de Sainte Croix signé par l'architecte Marcel Breuer a été sauvé de la démolition et réhabilité sous le patronyme de « Résidence Breuer » par l'impossibilité de compenser la perte de ce patrimoine social sur le territoire bayonnais.

En effet, concernant les immeubles de logements sociaux édifiés dans la période étudiée, le débat s'enrichit d'une autre dimension du problème : les immeubles concernés sont constitués de logements sociaux habités, financés par l'argent public et en majeure partie non amortis. Il s'agit d'un bien public à vocation sociale. À la notion de « patrimoine culturel » concernant l'objet architectural et urbain se superpose celle de « patrimoine

⁴¹ *Les grands ensembles d'habitat des années soixante : un patrimoine du quotidien*. Les exemples choisis comme support de la réflexion partagée sont ceux de l'Unité d'Habitation du quartier de Firminy Vert de Le Corbusier et la Résidence Marcel Breuer du quartier Sainte-Croix à Bayonne.

social » de la nation. Ces deux enjeux, culturel et social, sont conjointement présents dans les grands ensembles : d'un côté un patrimoine « emblème » désigné comme tel du fait de son exemplarité au regard d'une histoire collective du logement social, pièce du socle culturel d'une société ; d'un autre côté, un patrimoine « vivant », à transformer, à adapter, voire à supprimer et remplacer pour qu'il soit en mesure de répondre aux nouveaux besoins de la société et qu'il conserve sa valeur d'usage. Or, ces deux sens sont généralement pensés dans des sphères différentes, ministère de la Culture et direction du Patrimoine d'un côté, ministère et services centraux et déconcentrés de l'Équipement et du Logement et bailleurs sociaux de l'autre côté. La contribution attendue des histoires locales et de l'analyse monographique, associant une analyse politique de l'action et une analyse typo-morphologique de l'objet construit, permet ainsi de compléter les grands récits d'intérêt général en faisant émerger les « contre pouvoir-faire » locaux.

C'est dans le champ opérationnel que peut être posée la problématique des formes et conditions de la rencontre de ces deux forces, emblème culturel de la grande Histoire et emblème social des histoires locales, et regardées s'inventer, dans et par les faits, les diverses formes de leur mise en compatibilité. **Comment la valeur sociale des grands ensembles participe-t-elle à la construction de leur valeur culturelle ? Comment la patrimonialisation culturelle contribue-t-elle à leur valorisation sociale et urbaine ?**

Cette formulation dialogique des problèmes qui se posent à l'urbanisme, comme champ scientifique et champ professionnel, fondée sur la complémentarité des antagonismes, semble pertinente pour penser la dimension stratégique de l'urbanisme qui interroge en continu la capacité des acteurs à formuler les conditions favorables à la mise en adéquation de deux formulations de la réalité d'apparence paradoxale.

La **coexistence de systèmes de valeurs opposés mais cohérents**, que Max Weber qualifie de « guerre des dieux », les conflits de valeurs étant pour lui inévitables dans un système moderne définitivement pluraliste, est un objet de recherche essentiel pour l'aménagement de l'espace et l'urbanisme, champ scientifique où s'élaborent les réflexions sur les conditions factuelles et symboliques du maintien en coalescence d'une société et de l'espace par lequel s'organisent les relations entre des groupes sociaux aux intérêts divergents, voire contradictoires. **La question de la construction sociale d'une règle spatiale co-ordonnatrice des comportements sociaux et des conditions et moyens de sa légitimité** alimente souvent le débat public et professionnel. Elle apparaît comme un fil conducteur porteur de sens pour les recherches à venir. Ce fil tiré à l'occasion de la formulation du caractère polysémique de la « patrimonialisation » des grands ensembles nourrit mes recherches actuelles et sera développé dans le chapitre IV de la *Ville-projet* à travers les expériences conduites aujourd'hui.

Si cet acquis de la recherche est premier, dans un sens que je pourrais qualifier de structurel, il s'accompagne, comme autant d'« empreintes » dessinées par l'expérience, de questionnements dont l'occasion de cette rétro-analyse de la *Ville explorée* me permet de relever la filiation.

En quoi un questionnement sur les raisons des écarts entre les premiers plans de masse des grands ensembles conçus et ceux mis en œuvre peut-il contribuer à élaborer une pensée de l'action urbanistique construite entre ville décidée et ville incertaine ? Le fait de suivre les modalités de ces transformations, tant au niveau des systèmes d'action, des plans, des espaces ouverts, des domanialités, des liaisons à la ville que du bâti, conduit à deux observations générales :

- Les déformations et amputations de ces projets de grande ampleur, conçus comme des « instantanés » et scellés par des procédures normatives de mise en œuvre, révèlent **un processus de changement « incrémental critique » lié au différentiel entre le temps long de la ville et le temps court des rationalités multiples et partielles qui procèdent à leur fabrication.** Le phénomène ainsi décrit traduit l'effet boomerang de la contrainte que ces projets imposent à leur contexte au moment de leur inscription dans un espace concret organisé par un système d'action préexistant. Ils se voient ainsi imposer en retour des réalités locales latentes auxquelles le temps long du processus ouvre une voie d'accès, réalisant une série d'ajustements critiques non coordonnés.

- « *Transformer le parti spatial d'un grand ensemble implique une approche critique des idéologies sous-jacentes à leur création* » (Girard, 2001) : le rôle tenu par le « récit » des valeurs auxquelles se réfèrent explicitement et implicitement les décisions en termes de choix urbains, qu'ils soient techniques ou politiques, est un élément constitutif de la légitimité, de l'acceptabilité d'un projet. Ce constat appelle à la vigilance quant à la nature de ces valeurs au regard de la dimension éthique de la mission de régulation républicaine de l'urbanisme, et il convie à prêter une attention constante aux discours soutenant l'action et participant de la gestion stratégique du changement.

Ma thèse sur la démolition des logements sociaux approfondira ces deux dimensions de l'action constitutives de l'arbitrage politique *in fine* en faveur du recours à la démolition d'un large pan de notre patrimoine social.

Du point de vue méthodologique, l'association entre analyse diachronique et démarche comparative, analysant conjointement des systèmes d'action et des productions spatiales situées dans le temps et l'espace, apparaît pleinement pertinente en urbanisme. Cependant, la question reste posée de la capacité de recherches finalisées au traitement d'un enjeu contemporain à produire des résultats concrets tels qu'attendus par les acteurs engagés au quotidien dans l'action aménageuse. Si la mission d'inventaire a été non seulement remplie mais aussi dépassée par sa mise en perspective dans des histoires locales qui éclairent tant les projets eux-mêmes que les systèmes d'action concrets (locaux et nationaux) ayant présidé à leur élaboration, il faut constater que la recherche n'a pas permis de proposer un référentiel raisonné, à finalité opérationnelle, en direction des opérateurs et décideurs locaux qui participent à leur réhabilitation ou à la rénovation qui se profile alors. C'était pourtant la seconde perspective dans laquelle l'équipe de recherche souhaitait s'inscrire. Ainsi, la valeur contemporaine potentielle de

l'architecture des immeubles étudiés, du point de vue de leurs conditions d'habitabilité n'a pas été explorée dans ce contexte. Il aurait fallu pour cela approfondir les logiques patrimoniales des bailleurs sociaux, et procéder à une analyse du marché du logement plus large, analyse réalisée en interne par chaque bailleur au regard de ses propres critères d'évaluation de son patrimoine social, urbain et immobilier. Or, les « plans de patrimoine » sont difficiles d'accès pour les chercheurs du fait de leur valeur stratégique pour le bailleur et de leur sensibilité du point de vue politique et social. De plus, cette analyse nécessite de mobiliser un dispositif d'enquête coûteux en temps qui n'aurait de toute façon pas permis de rattraper le décalage existant entre le temps long nécessaire à la constitution de ce corpus et le temps accéléré dans lequel les diverses réhabilitations et arbitrages pour les démolitions sont réalisés.

Ce point interroge la relation entre la recherche en urbanisme portant sur des enjeux contemporains et le milieu de l'action concrète, et plus largement entre les universités et le monde professionnel (dont le milieu institutionnel via ses services techniques), et pose une fois encore la question de l'utilité sociale de la recherche en urbanisme : « contre-pouvoir savant » aux mécanismes routiniers ou « médiateur-bâtitisseur » ? La recherche-action conduite par la suite sur ce sujet pour le PUCA est nourrie de cette expérience, démarche coopérative susceptible de révéler d'une part la spécificité des métiers de chercheurs et d'« entrepreneurs » urbains et d'autre part les rapports d'inférence en résultant.

C'est au final par leur engagement personnel dans certaines institutions « arbitres » ou leur implication dans les démarches contestataires d'associations d'habitants que nombres de chercheurs « traduisent » une connaissance constituée dans le champ scientifique dans le milieu social et socio-professionnel concerné. Le choix d'une posture de recherche impliquée permet d'accéder à une compréhension de faits concrets, révélés selon le niveau d'engagement et réclamant en retour un comportement éthique dans l'utilisation de ces informations. Pour ma part, c'est dans ce contexte qu'il m'a été possible de participer au développement de cette question par la signature d'un contrat de collaboration de recherche passé avec l'Office public de l'habitat (OPH) Aquitanis, bailleur social de la CUB à la politique duquel je participe comme membre de son conseil d'administration, responsable de la commission urbanisme et habitat. Une thèse CIFRE réalisée par Aurélie Hervouet, étudiante de Master en urbanisme de l'IATU, sous la direction de Maurice Goze : *La patrimonialisation : une valeur stratégique d'action pour un bailleur social* est actuellement en cours de rédaction.

Enfin, comment atteindre l'objectif de « ré-évaluation » d'un héritage aussi complexe que celui des grands ensembles sans intégrer la dimension proprement sociale et anthropologique de ce fait urbain particulier, qu'il s'agisse des politiques de peuplement conduites par les municipalités, les bailleurs ou, plus mécaniquement les services de l'État par le jeu des modes de financement normés du logement social, ou des pratiques

spatiales et culturelles des habitants ? Comment « pluraliser » les apports disciplinaires nécessaires à la compréhension de la complexité des formes, dynamiques et effets des interactions entre espace et société, tout en maintenant les frontières disciplinaires selon les critères d'évaluation officiels des chercheurs par leurs institutions académiques ? Cette question est une permanence de la recherche en urbanisme, discipline ouverte par définition. Alberto Magnaghi, chef de file de l'école territorialiste italienne y répond en prônant la création d'une « science du territoire », seule susceptible de permettre une construction interdisciplinaire des conditions vertueuses de la conception d'établissements humains durables. Faut-il le suivre sur cette voie ? Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre IV de ce mémoire.

PARTIE II – LA RECHERCHE EN CHANTIERS

Pour qui a un jour conduit un chantier il n'est pas besoin de rappeler que la meilleure garantie d'un résultat conforme aux plans d'origine est d'en avoir dessiné tous les détails, décrit et prévu les étapes successives de l'enchaînement des interventions consignées dans « un cahier des clauses techniques particulières » (CCTP) et réalisé préalablement son encadrement financier par une procédure d'appel d'offre qui engage les exécutants en responsabilité (obligation de résultat). En est-il de même pour la recherche ? Sans doute pour la recherche en sciences dures qui fait appel à des protocoles expérimentaux rigoureusement encadrés ; quoique plusieurs inventions marquantes soient le fruit de la sérendipité (la découverte de la pénicilline est souvent citée en exemple). Qu'en est-il pour les sciences sociales ? La rétro-analyse à laquelle convie la démarche de l'HDR, la réflexion épistémologique qu'elle induit, interrogeant les modalités de construction de la connaissance, fait pencher pour une démarche d'une nature bien différente.

C'est ici la conduite du chantier (choix méthodologiques), la sélection des matériaux (choix des thèmes) et des outils de leur mise œuvre (approches analytiques) qui, semble-t-il, construit progressivement l'objet de la recherche et permet sa mise en visibilité. Le chercheur en aménagement de l'espace et urbanisme serait alors plus artisan bâtisseur qu'auteur concepteur, combinant démarche logique et intuitions et suivant une méthode inductive teintée de structuralisme. Le projet n'est pas préalable à la démarche, il est la démarche elle-même dont le dessin se révèle progressivement, toujours susceptible d'évolutions et de dévoilements non anticipés. Un univers tout aussi incertain au final que celui de la pratique professionnelle de l'urbanisme.

Le parcours conduisant de la ville incertaine à la ville ajustée (Chapitre III), puis de celle-ci à la ville réglée (Chapitre IV) est une construction « artisanale » dans le sens indiqué plus haut. La « tentation de la règle » à laquelle il incite correspond à l'hypothèse d'une possible élaboration de règles socio-spatiales permettant de dépasser en l'intégrant comme une donnée de l'action l'incrémentalisme disjoint qui caractérise l'agir spatial de l'urbanisme. En accompagnant l'action collective de transformation de l'espace par l'articulation de la dimension spatio-temporelle de la ville habitée à la rationalisation en valeurs à laquelle procèdent les acteurs (référence à la « ville solidaire » par exemple), comment la « règle » ici convoquée (« la métropole des ¼ d'heure » en est une image possible) serait-elle en mesure de donner une orientation à des décisions auxquelles la rationalisation « en faits » ne permet pas d'accéder dans un contexte de pluralisation des légitimités à agir et décider ? Quel dispositif méthodologique élaborer qui soit susceptible de guider l'exploration et qui soit propre à l'aménagement de l'espace et à l'urbanisme ?

III- LA VILLE-OBJET : de la ville incertaine à la ville ajustée

La *ville-objet* est, comme son nom l'indique, un construit de la recherche. **Elle est analysée tout d'abord comme scène politique au sein de laquelle l'agir spatial est reconnu dans son caractère incertain, caractère auquel les acteurs s'ajustent en continu par la recherche d'une rationalité en valeurs** constituée et constitutive de récits, d'histoires causales qui permettent de « certifier les hypothèses nécessaires à la prise de décision par rapport à ce qui est, en réalité, incertain et complexe » (Roe, 1994). Cette faculté d'ajustement de la ville, non plus acteur collectif mais forme produite, est également explorée de façon expérimentale dans sa capacité à construire métaphoriquement un agglomérat dont la quête des règles de coalescence des parties qui le constituent prime sur celle de leurs continuités, comme l'approche typo-morphologique de la forme urbaine, méthode traditionnelle d'analyse urbaine, y convie généralement. **La description empirique du bricolage dynamique de la forme urbaine conduit** à poser l'hypothèse de modes d'ajustement épi-décisionnels, c'est-à-dire échappant à la décision sans pour autant avoir d'impact sur celle-ci, et de figures d'organisation transcalaires de la forme spatiale de la ville.

Cette double faculté d'ajustement est construite dans *la ville-objet* par trois recherches de statuts très différents : la première correspond au basculement en aménagement de l'espace et urbanisme d'un doctorat commencé en science politique. Traitant la démolition des logements sociaux dans une démarche à la fois hypothético-déductive et inductive, il participe au dévoilement de l'indicible de l'urbanisme (III-A) ; les enseignements de la seconde ont été tirés d'une recherche-action conduite pour le PUCA sur l'évaluation des capacités de la doctrine de la rénovation urbaine à amarrer les grands ensembles et leurs habitants à la ville. Elle est suivie de deux articles sur lesquels nous nous arrêterons. La troisième est une recherche expérimentale, comme indiqué plus haut, visant à construire de façon transdisciplinaire un outil de description de l'agglomération urbaine considérée conjointement comme forme et processus, c'est-à-dire par ses mouvements formels et ses modes d'assemblage (III-B).

A – L'urbanisme entre scènes et coulisses

Commencée en 1994 en science politique dans la suite du DEA, ma thèse de doctorat est soutenue en décembre 2004 en aménagement de l'espace et urbanisme¹. Le choix de ce glissement disciplinaire, opéré en 1998, répond à deux logiques : la première est liée à mon parcours personnel et aux conclusions tirées de mes expériences successives

¹ *La démolition des ensembles de logements sociaux : l'urbanisme entre scènes et coulisses*, thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, soutenue le 20 décembre 2004 sous la direction de Jean Dumas. Le jury est constitué par Danièle Voldman, Marc Bonneville, Maurice Goze, Jean Marieu et Francis Cuillier.

en architecture, en urbanisme, puis en science politique : de ces trois disciplines, seul l'urbanisme construit un rapport dialectique entre la ville comme espace matériel organisé et la ville comme espace politique, c'est-à-dire comme phénomène social. Aucune des deux autres ne pose la ville comme un espace à la fois constitué par l'action et constituant de l'action, chacune d'elle opérant à mon sens une réduction de la complexité urbaine à son champ de savoir et de compétences. Que penser aujourd'hui de la règle non-écrite mais souvent entendue dans les années quatre-vingt-dix selon laquelle « *les questions scientifiques de la science politique ne peuvent être traitées que par la science politique* » ? L'acquis des recherches conduites avec l'équipe PVP, qui ont permis d'expérimenter scientifiquement les rapports d'inférence entre une culture architecturale et politique de la ville et les premiers enseignements réalisés dans le *DESS Ville en projet* de l'IATU auprès de Jean Dumas ont consolidé mon choix.

La seconde logique est utilitariste : à la fois réponse de fond au motif précédent et mode d'adaptation aux usages universitaires institutionnalisés, ceux-ci subordonnant l'intégration au milieu de l'enseignement et de la recherche dans une discipline donnée à l'appartenance du doctorat à son champ disciplinaire. Si ce principe est appliqué de façon moins rigide en urbanisme, discipline ouverte par définition, il y prévaut souvent, avec raison à mon sens au regard de l'importance d'un engagement lisible et franc dans les projets professionnels que l'on mène.

Le choix de consacrer mon doctorat en aménagement de l'espace à **un urbanisme construit « entre scènes et coulisses »** et de porter les efforts d'analyse sur l'observation de la « face cachée » du pouvoir à laquelle nous convie l'approche non-décisionnelle, est une réponse au constat fait précédemment d'un urbanisme relevant simultanément du domaine du dicible et de l'indicible, et pouvant également consister à ne rien faire. C'est du moins à cette conclusion que ma première expérience de recherche sur les aléas urbanistiques du quartier du Lac m'a conduite, mettant en lumière la complexité des conditions d'action concrètes et les effets contre-intuitifs de la mise en œuvre d'une opération d'urbanisme. La démarche a consisté à adapter ce cadre d'analyse hérité de l'approche communautaire nord-américaine du pouvoir local aux problématiques de l'urbanisme pour en expérimenter sa valeur heuristique au regard d'un phénomène urbain contemporain particulièrement sensible du point de vue social et politique : **la démolition des logements sociaux des grands ensembles** (A-1). Les résultats de cette recherche et leurs prolongements (publication, articles et séminaire), seront ensuite présentés et feront l'objet d'une relecture critique (A-2).

1/ La production urbaine au filtre de la non-décision

« Il n'y a pas de problème que l'absence de décision ne puisse résoudre »

Au glissement de la science politique vers l'aménagement de l'espace et l'urbanisme, correspond une **inversion de la question de recherche** posée lors du choix du sujet de doctorat initialement situé en science politique.

Celle-ci, inscrite dans la continuité du DEA, était formulée de la façon suivante : *« en quoi l'étude de la ville «en creux» ou au «négatif», c'est-à-dire à travers ses vides constitués, ses projets avortés, nous renseigne-elle sur le principe de la «non-décision» comme composante active du système décisionnel de production urbaine ? »*. Le phénomène complexe de la construction de la ville intéresse la science politique comme un terrain d'investigation pour révéler les structures du pouvoir local, le sens de l'action publique, les valeurs de la démocratie, la place et la légitimité de l'État et les facettes de ses identités successives ou simultanées, etc ... En ce sens les politiques urbaines, qu'elles soient économiques ou sociales, sont en permanence revisitées. Pour la science politique, la ville est un prétexte pour atteindre « le » politique. La connaissance à proprement parler du phénomène urbain est laissée aux sciences sociales comme la sociologie, la psychologie sociale, l'anthropologie, à la science de l'espace comme la géographie, et aux disciplines comme l'aménagement du territoire, l'urbanisme ou l'architecture.

Le transfert de la thèse de la science politique vers l'urbanisme en 1998 conduit alors au changement de finalité de la recherche et à la reformulation de ses questions : *« comment l'analyse séquentielle des politiques publiques et des dynamiques de l'action organisée nous permet-elle de comprendre des situations urbaines complexes, voire dysfonctionnelles au regard des intérêts respectifs des acteurs engagés dans l'action, d'identifier les logiques de construction des configurations socio-spatiales qui en résultent et de révéler les constituants de la dimension stratégique en urbanisme ? »*.

Nous verrons ainsi **comment l'approche non-décisionnelle propre à la science politique a été adaptée de façon théorique au champ de l'urbanisme**. Il doit être précisé que ce transfert disciplinaire en cours de thèse a introduit une ambiguïté dans la construction scientifique de son propos, voire de ses résultats. Cette ambiguïté a été soulignée lors de la soutenance, sans pour autant qu'en soient identifiés les motifs ni qu'en soient tirées les conclusions du point de vue méthodologique. Le travail de rétro-analyse de l'HDR est l'occasion d'en identifier les raisons dont la principale est liée au **changement d'analyseur** : le premier temps de la thèse posait, dans le prolongement du DEA, les « vides urbains » (délaissés urbains, espaces résiduels) en analyseurs pertinents pour révéler l'existence du pouvoir non-décisionnel comme un constituant ordinaire de l'action publique ; le second temps a inversement donné à l'approche non-décisionnelle

le statut d'analyste pertinent pour comprendre les logiques cachées de l'action de transformation de l'espace (a). Nous regarderons ensuite comment la problématique de la démolition des logements sociaux des grands ensembles a été construite sur cette base dans l'objectif de participer à la connaissance de la dimension stratégique en urbanisme (b).

a) *La gestion du changement par la non-décision : reconstruction d'une notion*

La réactivation d'un vieux débat qui s'est déroulé aux États-Unis dans les années soixante/soixante-dix dans le champ de la science politique autour de l'**approche « non-décisionnelle » du pouvoir, son actualisation et sa mise en adéquation avec les problématiques urbaines** est la première démarche conduite lors de la réalisation de la thèse.

Deux intentions principales guident ce choix : la première est liée au fait que ce débat nord-américain dont la Revue française de science politique (RFSP) a gardé la mémoire, interroge les conditions d'exercice du pouvoir dans un contexte local de culture démocratique, question d'actualité dans les années d'expérimentation critique d'une décentralisation en action. Si plusieurs chercheurs français ont fait par la suite référence à cette notion (P.Birnbaum, Y.Mény, J.Cl.Thoenig, P.Muller, Y.Surel, et de façon plus allusive S.Body-Gendrot et M.Setbon) en la référant à ses « inventeurs » Peter Bachrach et Morton S.Barach, tous les enseignements du débat houleux auquel leur position avait donné lieu dans les années soixante-dix sur **l'existence d'un pouvoir lié à la capacité à ne pas agir** ne semblaient pas avoir été tirés. De plus, l'analyse des politiques publiques concentrant ses efforts sur les politiques de l'État, la pertinence d'une déclinaison de la question du « pouvoir de ne pas faire » n'avait été étudiée ni au niveau local, ni dans le cadre spécifique des politiques d'aménagement de l'espace. Faire revivre ce débat et confronter les arguments de chacun sans pour autant en tirer de conclusions hâtives, ma culture de politiste étant bien insuffisante à cet égard, me semblait être en soi une contribution à la connaissance en science politique.

Au-delà de cet enjeu, qui n'est pas seulement de mémoire, la seconde intention était de **montrer en quoi la ville comme artefact pouvait à son tour servir de révélateur, d'indicateur, des processus d'action publique et du pouvoir local**. En effet, on peut considérer que la forme urbaine est le résultat d'un état d'équilibre, à un temps donné et dans un espace déterminé de forces contradictoires et de logiques conflictuelles exercées sur un territoire par des systèmes d'action concrets². Or, une question non tranchée à l'occasion du débat qui a opposé Peter Bachrach et Morton S.Baratz à leur

² « Par cette notion, nous désignons des structures d'action collective par lesquelles sont « organisées » les espaces d'action, c'est à dire, sont construits et perpétués les ordres locaux grâce auxquels les acteurs parviennent à stabiliser au moins provisoirement leurs négociations et leurs interactions stratégiques » (Friedberg, 1993, p.109)

communauté scientifique concerne la pertinence possible d'une théorie du pouvoir marquée par sa faiblesse empirique, l'analyse portant sur des situations à propos desquelles il n'y a jamais eu de prises de décisions. Il est en effet couramment admis qu'il n'est pas « scientifiquement correct » d'étudier ce qui par définition ne brille que par son absence et ne permet donc théoriquement pas au chercheur de constituer des matériaux susceptibles d'être mesurés et analysés. Il est alors justement suspecté de laisser une place trop grande à ses présupposés, à ses représentations propres. L'hypothèse d'un intérêt heuristique à décliner l'approche non-décisionnelle du pouvoir sur le terrain urbain repose sur le constat que la ville palimpseste garde les traces physiques des projets avortés et de situations socio-spatiales durablement dysfonctionnelles (ségréguatives par exemple, comme l'exemple du Lac a permis de le montrer). C'est dans cette perspective que les délaissés de l'aménagement, nommés ici « vides urbains », terme associant leur état morphologique au processus d'abandon qui les a engendré, ont été proposés par la recherche comme un « analyseur » de l'approche non-décisionnelle du pouvoir.

LE « VIDE URBAIN » COMME ANALYSEUR DU POUVOIR

La notion d'analyseur est empruntée à l'analyse institutionnelle qui s'intéresse à l'institution comme organisation, à l'analyste en position d'intervention, et pose l'analyseur comme un dispositif qui va conduire à mettre en lumière les non-dits, les contradictions et les rapports de force, voire de domination, implicites au sein d'une organisation (Lapassade, 1971).

Transposé à notre champ de recherche, **on peut définir la pertinence d'un analyseur par sa situation à l'interface de plusieurs dimensions et de plusieurs échelles**, entre des approches inspirées par l'architecture et l'urbanisme d'une part et la science politique d'autre part permettant « *de penser l'articulation entre le social et le spatial, de montrer en quoi l'environnement urbain est une variable décisive dans la définition des territoires de chacun et les conflits de pouvoir qui en découlent* » (Bassand, Joye, 1999, p.58). Le « vide urbain », (friches urbaines, délaissés d'opérations d'aménagement, liaisons avortées, etc) apparaît alors comme un outil de dévoilement de l'indicible de l'aménagement. Au contraire des opérations « réussies », aussitôt digérées par la dynamique urbaine et l'usage, se fondant dans la ville et estompant pour l'observateur la complexité de leur mise en œuvre, il donne à lire dans et par l'espace les difficultés du système public de production urbaine à ajuster ses actions à l'environnement physique et humain sur lequel il est censé intervenir.

En contradiction avec les représentations d'un pouvoir politique dont la légitimité réside dans sa capacité à décider et à conduire un changement producteur de valeurs urbaines selon la doctrine urbanistique de la bonne ville : continuité morphologique et des services, distribution équilibrée des aménités urbaines et des populations, etc, le « pouvoir de ne pas faire » serait alors un mode d'adaptation dysfonctionnel du système public de production urbaine dans une situation de résistance au changement. De plus, produit

d'un « ordre local³ » dans un temps urbain donné, le délaissé urbain une fois constitué, devient à son tour un facteur de ce dysfonctionnement par sa capacité de résistance face au changement : le « vide urbain » et la non-décision seraient tous deux pris dans ce cas dans une relation d'engendrement mutuel. L'apparition d'un point de rupture à partir duquel une nouvelle activité décisionnelle peut à nouveau se construire et produire de la dynamique urbaine est alors fonction soit de la dissolution des conflits antérieurs ou de leur exaspération, ou/et d'un changement de la structure et du contexte de l'action. La réintégration des délaissés de la décision dans la construction de la ville, non comme résidus d'actions passées mais comme des « espaces intermédiaires » (de liaison) libère de ce fait de nouvelles opportunités d'action pour le pouvoir politique local dont les modalités de retour sur l'agenda deviennent un objet d'analyse.

LA NON-DÉCISION COMME ANALYSEUR DE L'INDICIBLE DE L'URBANISME

C'est dans cette autre perspective que s'inscrit le texte réalisé initialement pour constituer le référentiel théorique de ma thèse en science politique, les situations urbaines choisies devant permettre de le nourrir, de l'amender et le préciser, dans le cadre d'une double démarche hypothético-déductive et inductive.

Suivant l'objectif premier de m'appuyer sur des situations urbaines critiques pour enrichir les connaissances de cette « seconde face du pouvoir », j'ai découvert au cours de son élaboration que mon intérêt principal ne portait pas sur le « pouvoir de faire », c'est-à-dire sur la quête des attributs et caractères de l'autorité, légale et/ou effective, mais sur le « pouvoir faire ». Étude critique des critères et conditions de l'efficacité de l'action publique, cette problématique me situe alors en aménagement de l'espace et urbanisme et non en science politique. Politiste spécialisée dans la ville comme support et cadre d'expérience pour atteindre le *polity*, ou urbaniste donnant la priorité à la ville comme espace politique, producteur de stratégies d'action et produit de politiques publiques, pour atteindre l'espace ? Mon identité de spatialiste, en toute logique, me conduit à adopter cette posture comme un choix construit entre théorie et expérience, un « phénomène » au sens d'expérience vécue et de contenu de conscience. La définition du rôle de l'espace de Claude Merleau-Ponty pour lequel : « *l'espace n'est pas le milieu (réel ou logique) dans lequel se disposent les choses, mais le moyen par lequel la position des choses devient possible* » (Merleau-Ponty, 1945, p.281) s'inscrit dans cette ligne de pensée.

D'analysée, la non-décision se fait alors analyseur de l'indicible de l'urbanisme, et de corpus à développer, il devient grille de lecture afin d'éclairer la dimension stratégique de l'aménagement de l'espace par l'identification des mécanismes de ses « faces cachées » qui participent, au même titre que les décisions phares, à la construction politique et technique de la ville. C'est dans cette perspective que j'en présente ci-après les grandes lignes.

³ Un ordre local est « *un construit politique relativement autonome qui opère à son niveau la régulation des conflits entre les intéressés, et qui assure l'articulation et l'ajustement de leurs intérêts et de leurs buts individuels entre eux ainsi qu'à des intérêts et à des buts collectifs* » (Friedberg, 1993, p.16).

« NON-DÉCISION, DÉCISION INDICIBLE : LA CONSTITUTION D'UN DÉBAT »

Ce débat s'est déroulé aux Etats-Unis dans les années soixante et soixante-dix ; il est le seul dont la science politique et l'ensemble des sciences sociales disposent⁴. Il porte sur la qualification du pouvoir politique local nord américain, mettant en opposition les tenants de la théorie d'une Amérique « élitiste », pour lesquels « *toute société politique reposerait en même temps sur l'apathie des masses et l'initiative active des élites* »⁵ et les tenants d'une Amérique « pluraliste », le pluralisme étant conçu « *comme un instrument de défense de la liberté devant favoriser l'auto-gouvernement du peuple en évitant l'apparition d'un pouvoir unique se justifiant par le fait qu'il représente la volonté générale, en limitant aussi à l'avance la prétention éventuelle d'un Etat à régenter la société de l'extérieur* »⁶. Les recherches menées par Robert Dahl sur la nature des relations de pouvoir dans les communautés nord-américaines construisent alors l'hypothèse d'une communauté nord-américaine polyarchique⁷. Cette approche reçoit un écho très favorable des politologues qui y voient la démonstration d'une Amérique du Nord profondément démocratique, « *aux institutions perméables aux doléances, chaque groupe pouvant se faire entendre en suivant les procédures de prise de décisions établies, l'absence de revendications étant le signe de la satisfaction* » (Parry, Morris, 1974, p.317).

Mais ce modèle idéal qui flatte l'ego démocratique des américains est mis à mal par l'explosion des violences urbaines aux Etats-Unis dans les années soixante. Cette agitation soudaine et inexplicable – si on se conforme aux hypothèses pluralistes de la perméabilité des institutions américaines aux revendications diverses – jette alors un profond malaise dans le monde scientifique américain.

⁴ La recherche anglo-saxonne sur les politiques locales, orientée vers la recherche des lieux du pouvoir et de ses attributs a précédé de vingt ans celle développée sur ce sujet en France, où les recherches sur l'Etat occupaient le devant de la scène, réifiant les politiques urbaines. Le constat fait en 1985 par Yves Mény est le suivant : « *l'étude des politiques des autorités locales n'a pas encore bénéficié d'un statut reconnu, notamment parce que certains ne voient que des « compétences » hiérarchiquement distribuées là où le problème devrait être envisagé sous l'angle des politiques* » (Mény, 1985, p.425).

⁵ Définition de l'élitisme donnée par Vilfredo Pareto en 1965 (Badie, Gerstlé, 1979). Floyd Hunter est le représentant principal de ce concept.

⁶ Posture dont Robert Dahl est le plus emblématique représentant.

⁷ Selon Robert Dahl, ce sont des élites « *multiples et concurrentielles, spécialisées et détentrices d'un pouvoir partiel qui se disputent le pouvoir au cours du processus de prise de décision* ». C'est le rôle irremplaçable des associations, groupes d'intérêts ou encore de groupes de pression dans la mise en œuvre de l'élaboration d'une décision démocratique qu'il souligne par l'invention du terme « polyarchie ». Refusant l'hypothèse a priori de la domination par une élite de pouvoir, le modèle polyarchique se caractérise par le fait que, « *sur la plupart des questions qui s'inscrivent sur l'agenda politique ou qui sont portées devant les administrations, des minorités successives et rarement cumulatives l'emportent tour à tour en fonction de l'intensité plus grande de leur intérêt pour les questions en cause et de leur capacité de négociation avec les groupes qui auront, dans d'autres circonstances, un intérêt plus déterminé* » (Lavau, 1985, p.80). Ce système ouvert, composé d'une multiplicité de groupes en compétition ayant la capacité de se remplacer s'oppose au modèle oligarchique constitué d'une élite contrôlant son recrutement et monopolisant toutes les ressources de l'action, modèle sur lequel fonctionnent les systèmes politiques totalitaires.

Deux articles de Peter Bachrach et Morton S. Baratz de 1962 et 1963⁸, jusqu'alors peu commentés, reviennent sur le devant de la scène et créent la polémique. Pour ces chercheurs, la crise des villes est le produit de « non-décisions » qui se rencontrent « *quand des controverses⁹ sont empêchées pour des raisons diverses d'accéder à l'« agenda » de la communauté* » (Parry, Morris, 1974). L'approche décisionnelle de Robert Dahl, dont les hypothèses démocratiques sont construites sur l'identification et l'analyse de « décisions clés » représentatives du pouvoir local, est considérée comme incomplète par ces chercheurs, et inapte à révéler la « deuxième face du pouvoir » qui est de ne pas décider. Bien que sévèrement critiquée sur sa pertinence scientifique du fait de sa faiblesse empirique, l'approche non-décisionnelle porte un coup rude à la représentation largement partagée d'une Amérique généreuse et intégratrice dont le personnel politique serait le légitime représentant des intérêts de tous. De plus, elle s'inscrit dans une vision pessimiste de la politique nord-américaine comme étant une politique qui négligerait les affaires publiques au profit d'intérêts privés.

Certains critiques n'hésitent pas à qualifier les auteurs de ce blasphème de « néo-élitistes », terme suffisant en lui-même à l'époque pour disqualifier la validité des propos tenus par Peter Bachrach et Morton S. Baratz sur la structure du pouvoir communautaire, propos dont la célébrité conduit à les retranscrire ici : « *Quand les valeurs dominantes, les règles du jeu acceptées, les relations de pouvoir existant dans les groupes et les instruments de la force, seuls ou combinés, empêchent efficacement certains problèmes de devenir des enjeux à part entière qui appellent des décisions, il peut être dit qu'une situation de non-décision existe* » (Bachrach, Baratz, 1969). Les auteurs précisent que la fonction principale de la non-décision est de maintenir en place le groupe au pouvoir en le protégeant de décisions qu'il devrait prendre contrairement à ses intérêts. Si les diverses ressources que confère le pouvoir – le recours à l'influence, l'autorité, la force – sont à même de limiter l'accès à l'agenda politique à des « enjeux sûrs », c'est l'usage de la « mobilisation des valeurs » (mobilization of bias) qui caractérise le processus de non-décision. Définie par Schattschneider en 1960: « *Toutes les formes d'organisation politique, ont une tendance (bias) favorable à l'exploitation des certaines sortes de conflits et à la suppression de certains autres parce que l'organisation, c'est la mobilisation des valeurs. Certains enjeux sont organisés à l'intérieur des politiques alors que d'autres le sont en-dehors* » (Schattschneider, 1975, p.69), cette notion est le pivot central de l'approche non-décisionnelle du pouvoir par Peter Bachrach et Morton S. Baratz.

Malgré le rejet de l'approche non-décisionnelle par les chercheurs en science politique comme outil pertinent dans leur quête des sources, caractères et attributs du pouvoir, le terme de non-décision n'est pas tombé dans l'oubli. La science politique française en

⁸ BACHRACH Peter & BARATZ Morton, Two faces of power, *American Political Science Review*, Vol 56, december 1962, p.947-952 ; Decisions and Non-decisions : an analytical framework, *American Political Science Review*, Vol 57, 1963, p.632-642.

⁹ « Controverse » traduit ici le terme « issue », que l'on peut également traduire par : problème, problème controversé, ou enjeux selon les phrases.

banalise l'usage dans le courant ascendant de la recherche sur l'action publique et les politiques publiques dans les années quatre-vingt où l'on considère qu'« *une politique publique est un ensemble d'actes et de non-actes* » (Mény, Thoenig, 1989, p.152). Cependant, un certain flou persiste quant aux situations auxquelles il s'applique, et il semble qu'une perte informationnelle importante soit à déplorer au regard de la richesse heuristique que la polémique ci-dessus brièvement résumée avait contribué à créer à l'époque.

Quels sont les apports principaux de ce débat ? En quoi est-il pertinent pour une meilleure connaissance des logiques et problèmes « dicibles » et « indicibles » qui animent la sphère de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme ?

Il ressort de cette analyse que **la notion de non-décision est utilisée par les chercheurs pour désigner soit une stratégie consciente de conservation du pouvoir, soit une situation d'inertie résultant de stratégies d'acteurs non-coopératifs ou des routines produites par les systèmes existants**. La non-décision peut ainsi être rangée dans deux grandes catégories :

1- La non-décision, ou « décision négative » : décider de ne pas décider, décider de ne pas agir, est en premier lieu un mode de gestion stratégique du changement et un mode de gestion du conflit par son évitement, que celui-ci soit déclaré ou pas. La stratégie de limitation des incertitudes mise en œuvre consiste alors à gérer le risque en évitant l'inscription de cet enjeu sur l'agenda public, censé appeler alors une décision formelle, et en procédant à une reformulation des « problèmes » qui apparaissent dans l'espace public de façon à ce que seuls des « enjeux sûrs » atteignent l'agenda¹⁰.

Ce qui est ici en jeu, c'est l'évitement d'un changement jugé périlleux pour le maintien en place de l'acteur concerné, la perte de son hégémonie sur un espace de décision donné, sur un territoire d'action. L'objectif des acteurs est alors de conserver la capacité de maintenir la formulation des problèmes dans une rationalité rendant possible l'action au mieux de leurs intérêts respectifs. Les tendances corporatistes du monde HLM étudiées par Yan Maury (Maury, 2001), comme le mode de reproduction des élites à la tête des grandes administrations techniques par l'activation des solidarités des grands Corps relèvent de cette catégorie.

Lorsque l'enjeu a cependant atteint l'agenda, cette stratégie d'évitement ne pouvant être durable, l'attitude non-décisionnelle consiste à procéder à une stratégie de non-réponse par la mise en œuvre de politiques symboliques consistant à « faire croire » que l'on agit. La multiplication des études est une version bien connue dans le monde de l'urbanisme

¹⁰ Voir à ce propos les travaux de Bryan D. Jones : « *Si un enjeu est perçu comme un fait légitime d'action politique, il aura plus de facilité à accéder à l'agenda qu'un enjeu qui n'est pas ainsi perçu* ». (Ceci est présenté comme une « relecture » de la phrase de Schattschneider). Deux stratégies sont identifiées : une « *stratégie de maintien du statu quo et tentant de discréditer les propositions en les rendant d'apparence contraire aux croyances générales et aux valeurs présentes dans la communauté* » et une « *stratégie encore meilleure et visant à essayer de fortifier les valeurs de la communauté de telle façon que les valeurs incriminées ne soient pas faites par les groupes qui le voudraient* » (Jones, 1983, p.185).

de ce type de gestion non-décisionnelle d'un changement attendu.

2- Dans sa version « conséquentielle » (ou résultante), la non-décision est considérée comme le résultat des effets d'inertie des systèmes d'action concrets (définis par Friedberg, 1993, p.109) qui construisent le contexte organisationnel dans lequel ils se développent.

Ce contexte est marqué par des routines, productrices d'inertie, mais dont l'activation correspond également à un mode de régulation des conflits induisant une gestion incrémentale du changement (Parry, Morris, 1974). Cette situation est révélatrice de la tendance naturelle du système à produire de l'inertie, de ses capacités à « s'auto-bloquer », créant des situations d'attente et de résistance au changement, et relevant de stratégies partielles menées par des acteurs qui se neutralisent face au terrain de l'action. On parle alors d'une situation politique qui est contraire à sa nature, créant un empêchement à la décision et à l'action organisée, et se traduisant par un *statu quo*.

Cette gestion du changement « à la marge » relève également du mode d'établissement et du contrôle démocratique dont les routines sont l'objet. « *La politique est une affaire de discours et d'actes, de décisions et de choix. Mais c'est aussi une affaire de coutumes et de régulation, de traditions et de règles* » (Parry, Morris, 1974, p.334). Pour Geraint Parry et Peter Morris, il existe un pouvoir routinier auquel ils associent les petites décisions limitées par les précédents et les usages et qu'ils nomment « incrémentalisme disjoint » : « *Le décideur suit un modèle de changement politique seulement aux marges. Il ne conçoit pas chaque politique « de novo ». Ce serait une entreprise impossible. A la place il opère à l'intérieur d'une trame de référence, qui n'est pas de sa fabrication, qui est largement composée des décisions précédentes, pour sa décision présente et d'autres comparables et par des amendements mineurs sous la pression des plus demandeurs* » (Parry, Morris, 1974, p.334). Au regard de la complexité du dispositif réglementaire à laquelle les acteurs de l'urbanisme sont confrontés, traduction de l'appartenance de cette discipline à la mission de mise en œuvre des principes issus d'un État de droit, ses modalités d'adaptation aux évolutions de la demande sociale relèvent de cette catégorie de gestion du changement.

En réponse aux incertitudes de leur contexte d'action, les acteurs ont ainsi tendance à formuler leurs réponses à partir des moyens disponibles et des référents collectifs existants. Le recours à cette « politique des moyens » est le révélateur des limites de la capacité du système d'action à s'adapter à des situations nouvelles.

En conclusion, cette construction conduit à considérer l'activité non-décisionnelle, vue sous la double optique d'une lutte pour le pouvoir et de la limite des compétences et possibilités pour les acteurs publics de mettre en œuvre leur politique, comme une dominante de l'action publique. Celle-ci est dissimulée sous la lumière de décisions-phares dont le véritable intérêt serait lié principalement aux inscriptions budgétaires qu'elles autorisent, marquant ainsi les brefs moments d'un consensus (vrai

ou faux selon qu'il est négocié ou contraint) entre des systèmes d'action concurrents. Si ces moments sont mis en avant dans leur médiatisation, c'est qu'ils recouvrent l'enjeu de la légitimité du pouvoir politique à organiser rationnellement et démocratiquement le monde. Il s'agirait alors d'une croyance nécessaire, culturellement indispensable à la coalescence d'une société et d'un Etat « *pris au piège de l'ouverture du monde et de la multiplication des unités politiques décisionnelles infra et supra étatiques, l'Etat providence à celui de l'affaiblissement de ses performances* » (Duran, 1999, p.15). Le développement des recherches sur les programmes d'action publique et leurs effets a montré « *que peu d'actions réussissent vraiment* » **d'où le sentiment d'un décalage** « *entre notre capacité à saisir la réalité du monde et notre difficulté à le plier à notre volonté* » (Duran, 1999, p.16).

Savoir ne vaut pas pouvoir. Quel terrain éclairer par le passage du mythe de la ville décidée à la ville incertaine, de l'action rationnelle à l'action incrémentale, auquel nous convie cette analyse ?

b) *De la non-décision à la dimension stratégique de l'urbanisme*

Deux situations urbaines problématiques sont explorées pour répondre à cette question : **la stratégie de spatialisation des gens du voyage et la démolition des logements sociaux des grands ensembles**. Tous deux sont des sujets conflictuels qui alimentent de façon récurrente le désespoir de municipalités clamant leur impuissance, clairement exprimée dans le premier cas, et de façon plus discrète dans le second.

Vrai problème social, politique et urbain, la question des gens du voyage interroge notre société sur ses capacités à intégrer l'altérité et l'urbanisme à répondre au besoin de chacun de cohabiter pacifiquement avec des populations dont les attentes en terme de cadre de vie sont culturellement éloignées de celles des citoyens sédentaires. Ce sujet présente en outre un intérêt particulier à mes yeux : la localisation géographique et urbaine des gens du voyage est un révélateur puissant des « vides urbains » : guidés par une stratégie des interstices, leurs choix d'implantation donnent à voir concrètement les espaces délaissés de la ville, à la fois proches des aménités urbaines, non valorisés et non appropriés. Le cœur du campus universitaire, espace ouvert arboré d'une grande qualité, régulièrement investi par les gens du voyage, est un modèle du genre. Au croisement des logiques politiques, urbaines et socio-culturelles, cette question apparaît d'autant plus importante à traiter que l'impuissance publique à y apporter une réponse semble reposer sur une méconnaissance des pratiques de cette population, pourtant présente dans notre pays depuis plus de deux siècles. « *On n'arrive pas à régler le problème, ils détruisent tout. En fait, on ne les connaît pas* », **ces mots entendus du responsable du service urbanisme d'une commune de la Communauté urbaine de Bordeaux** alors que je travaille sur le « pouvoir de ne pas faire », ne peuvent qu'inciter à choisir ce

sujet pour qu'ils ne puissent plus jamais être prononcés. Pendant un an, j'ai orienté ma recherche en ce sens¹¹ et y ai consacré plusieurs enseignements auxquels sont associés les professionnels (associatifs principalement) capables de transmettre aux étudiants en cinquième année d'urbanisme une connaissance qu'il n'est pas question qu'ils n'aient pas à l'issue de leur formation.

Mais chaque chercheur a son histoire. Le choix final de développer ma thèse sur la démolition des grands ensembles est lié à un événement vécu en janvier 1997 auquel, en tant qu'architecte je ne peux rester insensible : il s'agit de la pénible agonie, par démolition à la boule, d'un immeuble de 350 logements sociaux situé à Bacalan, au nord de Bordeaux, architecture monumentale de quinze étages au plan courbe de 210m de long fièrement dressée en bord de Garonne et au pieds de laquelle les joueurs de boules de ce quartier populaire ont coutume de passer leurs heures de détente. Enquêtant auprès des habitants du quartier pour connaître leur sentiment face à cette disparition programmée, des responsables politiques en charge des quartiers et du logement, et des opérateurs pour comprendre les raisons ayant conduit à la démolition de la Cité Lumineuse, la conclusion suivante s'impose : cette démolition n'a pas été décidée, les responsables ont été « conduits à démolir », nul ne s'en réjouit, chacun le regrette. La disparition de ces 350 logements est énoncée comme une fatalité aux effets dysfonctionnels : perte d'un patrimoine immobilier pour les uns, social pour les autres, **économique pour les commerçants du quartier et** architectural pour quelques uns. Un urbanisme du « malgré soi ».

L'accélération des démolitions à la fin des années quatre-vingt-dix, autant ponctuée d'images télévisées d'implosions spectaculaires que de manifestations de résignation triste des habitants, finit de me convaincre. L'écart constaté entre un discours public sur le droit à la ville au nom duquel les démolitions sont **réalisées et le témoignage des acteurs du terrain engagés dans sa mise en œuvre** révèle une « **dissonance cognitive** » susceptible d'être éclairée par la boîte à outils théorique constituée précédemment. De plus, renseigner un changement en cours au chevet duquel les urbanistes, et principalement les étudiants et futurs professionnels à échéance courte, doivent se pencher s'ils ne veulent pas passer à côté de l'histoire, représente un enjeu important. Sentiment de responsabilité pédagogique et volonté de renforcer la légitimité de la recherche en urbanisme par la démonstration de son utilité sociale ont été, et demeurent, les moteurs principaux de mes choix en matière de recherche.

LA DÉMOLITION D'UN BIEN PUBLIC À VOCATION SOCIALE : NÉCESSITÉ SUBIE, FATALITÉ CONSTRUITE

Quelle méthodologie **élaborer** pour éclairer un phénomène aussi sujet à controverse que celui de la destruction en cours d'un pan entier de notre héritage social **républicain**, dans un temps où le manque de logements à vocation sociale est souligné avec virulence par

¹¹ Cette recherche inaboutie a fait l'objet d'une fiche sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage réalisée pour le Certu en 2007 (voir annexe 8 du Volume II consacré aux publications).

la société civile, comme la Fondation Abbé Pierre qui en comptabilise chaque année le déficit récurrent ?

Comment conduire une analyse compréhensive d'un phénomène en voie de généralisation – la démolition – qui renvoie à une critique de la politique nationale du logement social, des pratiques gestionnaires des bailleurs, de la responsabilité des municipalités en matière de choix urbains, et qui se caractérise par une décision introuvable ?

Les premières expériences de recherche menées lors du DEA et au sein de l'équipe PVP ont confirmé l'intérêt du recours à l'analyse diachronique, croisant histoire nationale et histoires locales, pour prendre la mesure des effets du temps long de la ville, de la complexité non linéaire de la conduite du changement et de la régulation croisée entre politiques nationales et politiques locales, sur les choix urbains concrets que l'urbanisme a la mission d'organiser dans et par l'espace. La décision de procéder à une histoire de la démolition, qui s'est révélée être également une histoire de l'État, de son administration et de l'évolution des rapports entre l'espace politique local et l'espace politique national, a permis de construire la problématique de la recherche, de faire le choix des outils d'analyse et de formuler la thèse ici défendue.

J'en propose ici la trame synthétique avant de procéder à la présentation des résultats de recherche et à leur critique :

Dans les années soixante-dix, le constat est fait ouvertement d'un écart majeur entre l'offre d'habitat représentée par les immeubles collectifs de logements sociaux, et plus particulièrement les logements situés dans des grands ensembles, et les attentes de leurs usagers. Se pose alors de façon prématurée l'hypothèse de leur destruction comme réponse « impensable » à la fuite de ses habitants les plus solvables vers un habitat individuel plus près de leurs désirs, mettant en cause la politique du logement social mise en œuvre jusque-là par l'Etat.

En réponse aux critiques, celui-ci fait au début des années quatre-vingt un choix politique en faveur de la réhabilitation comme réponse aux dysfonctionnements constatés sur le patrimoine immobilier à vocation sociale, écartant par voie de conséquence la démolition et la reconstruction de l'éventail des alternatives envisageables. Vue sous l'angle d'un choix technique, la combinaison de ces deux outils n'a cependant rien d'incompatible et leur légalisation aurait pu être réalisée simultanément.

Malgré des revendications sans cesse plus fortes et diversement argumentées pour avancer le temps juridique et financier des démolitions, la formulation officielle d'un recours à la démolition comme réponse à l'obsolescence technique, fonctionnelle et urbaine de ces immeubles s'est révélée « indicible » au nom de leur raison sociale et de leur statut de bien public, et cela pendant trente ans. Il aura fallu toute une génération et de nombreuses stratégies d'évitement de la part de l'Etat et de son administration,

ainsi que la mise en œuvre de destructions, marginales au départ, puis de plus en plus nombreuses et diversifiées dans leurs argumentations, pour que la démolition trouve sa place en 2001 dans la panoplie des outils de l'aménagement des quartiers sociaux, opérant ainsi un glissement apparent d'une logique immobilière à une logique urbaine.

Pour le chercheur l'actualité récente des développements législatifs et de la mise en place de dispositifs à visée opératoire en faveur des solutions de démolition, regroupés sous le terme historiquement équivoque (ou sans équivoque ?) de « politique de rénovation urbaine », dissimule mal derrière le volontarisme apparent du discours les raisons et logiques d'une politique publique qui semble s'être constituée malgré elle.

Comment est-on passé de l'impensable de la démolition à la démolition comme prescription ? Que recouvre, du point de vue de la décision stratégique telle que définie par Jacques Lauriol comme l'« *ensemble des processus qui permettent d'identifier, de structurer des problèmes, évaluer des solutions envisageables et possibles, de choisir les actions à engager à partir de préférences établies et d'en assurer la mise en œuvre* », et de ses conséquences urbaines, le choix public d'une politique consistant à procéder avec entêtement à la réhabilitation de l'ensemble du patrimoine locatif social, y compris des immeubles structurellement déqualifiés et socialement déqualifiants, dont les caractéristiques constructives, urbaines et sociales sont rapidement connues de tous, expertises à l'appui, comme porteuses d'un présent mais certainement pas d'un futur, et cela au détriment du choix de démolitions et de reconstructions progressives ?

Pour mener à bien l'élucidation de ces deux questions, le **choix méthodologique de construire une « histoire de la démolition »** en menant une « radiographie » de cette action publique posée comme un remède au « malaise des grands ensembles », terme vague s'il en est, a conduit à associer deux démarches.

- La première est une **analyse diachronique de ses apparitions/disparitions, dans les faits et les textes**. Les causalités différentes, successives mais aussi concomitantes, auxquelles le recours à la démolition est censé représenter (ou pas) une réponse, selon la catégorie d'acteur s'en saisissant, sont situées dans le contexte général dans lequel ces prises de position s'exercent. Il s'agit ici de poser des faits et de repérer les rapports organisés, les modalités de structuration de l'« action démolition », ses permanences et ses glissements de sens.

- La seconde est la **mise en miroir de cette histoire nationale du logement social avec des histoires locales de la démolition**, études de cas choisies pour leur caractère emblématique¹², voire médiatique. Ces expériences locales de démolitions concrètes

¹² La cité « Million » à Douai, le Plateau Saint Jean à Beauvais et la cité de la Pierre Collinet à Meaux pour le temps 1 (1975-1981), cette dernière étant poursuivie dans le temps 2 (1982-1988), associée aux exemples des Minguettes à Vénissieux, de la cité des 4000 à La Courneuve et des tours Palmer à Cenon. Le projet « Démocratie » des Minguettes est repris dans le temps 3 (1989-1996) dans lequel est également développée l'étude du processus de démolition de la cité Lumineuse à Bordeaux. Enfin, le temps 4 (1997-2001) est constitué en s'appuyant sur l'histoire proche des projets se déroulant à Meaux, qui signent la disparition définitive de la Pierre Collinet, et de la cité de Thouars à Talence, porteurs a contrario d'un report « sine die » des opérations de démolition jusque-là programmées.

accompagnent chacune des phases du lent processus de rentrée de la démolition dans le droit commun. Elles ont pour fonction heuristique 1/ de révéler la façon dont les systèmes d'action concrets se constituent au niveau local autour de la question du recours (ou pas) aux démolitions dans les quartiers d'habitat social dans un contexte où la norme d'action est définie au niveau central, 2/ d'étudier le processus de régulation croisée entre ces expériences locales et la politique définie au niveau national sur ce sujet, et leurs effets d'impact respectifs, et 3/ de saisir la nature des effets urbains sur les projets induits par les postures ainsi construites par les acteurs.

THÈSE : LA DÉMOLITION COMME NON-POLITIQUE PUBLIQUE

La thèse développée par cette « histoire de la démolition » est la suivante :

Alors que la démolition est de manière générale identifiée comme une solution technique courante de renouvellement d'un bâti obsolète et/ou dysfonctionnel, le temps long de l'évitement par l'État politique et administratif de l'inscription sur son agenda¹³ de la question de la démolition de logements sociaux, construit la question du recours technique à la démolition comme un problème de nature politique, « le » politique étant considéré comme l'espace de gestion des conflits apparaissant dans la sphère publique. Malgré les sollicitations aussi variées que nombreuses émanant des acteurs locaux qui enregistrent chaque jour les effets urbains, sociaux et patrimoniaux dysfonctionnels de ce produit daté de la politique du logement social d'un État jacobin et aménageur, le silence durable de l'État sur ce sujet conduit à considérer cette attitude publique comme une « non-politique publique », notion définie par Jean-Claude Thoenig comme une activité naturelle de la politique et une « capacité », donc un indicateur de pouvoir, se traduisant par le fait d'« empêcher par des techniques diverses qu'un problème ne se pose comme problème public ou n'alimente le travail d'une autorité publique » (Thoenig, 1985, p.26). Cette posture ne doit pas être confondue dans le cas présent avec une politique de « non-démolition », les traces d'une décision manifeste de l'Etat de s'opposer à la démolition de logements sociaux n'existant pas. En effet, à aucun moment celui-ci n'a pris une mesure formelle en ce sens, qui puisse être qualifiée de décision dans le sens positiviste du terme.

De plus, l'absence de toutes données chiffrées sur les démolitions de logements sociaux, leurs coûts et leurs causes avant 1995, date à laquelle les premières enquêtes sont

¹³ La définition des termes d'« agenda » et de « problème » à laquelle je fais référence est celle de Jean Padioleau : « L'agenda politique, qu'il s'agisse de ceux des Etats-nations ou de ceux des collectivités locales, comprend l'ensemble des problèmes perçus comme appelant un débat public, voire l'intervention des autorités politiques légitimes. Trois traits délimitent le profil des problèmes inscrits ou candidats au « menu », si l'on peut dire, de l'agenda politique : (i) Des élites (syndicales, administratives, politiques), des citoyens qui peuvent être plus ou moins organisés définissent une situation comme problématique. Il y a problème, dirons-nous, quand des acteurs sociaux perçoivent des écarts entre ce qui est, ce qui pourrait être ou ce qui devrait être (...). (ii) Cette découverte d'un problème s'accompagne de procédures d'étiquetage qui le qualifient comme relevant de la sphère de compétence des autorités publiques. Enfin, (iii) l'intervention de la société politique est attendue, y compris l'option de ne rien faire » (Padioleau, 1982) Padioleau Jean G., L'Etat au concret, 1982, PUF, coll Sociologies.

commanditées par la Direction de la Construction à un bureau d'étude alors que dans de nombreuses régions de France des immeubles sont détruits depuis le milieu des années quatre-vingt, fait apparaître clairement le déni public dans lequel se situe cette question. Un déni particulièrement significatif dans un pays administré qui construit ses choix d'actions publiques sur la base d'évaluations quantitatives établies au niveau macro.

Selon Jean-Claude Thoenig, en phase sur ce sujet avec le politologue Yves Mény, l'évitement durable de l'inscription sur l'agenda public d'un enjeu comme réponse aux sollicitations et à l'expertise des acteurs de terrain correspond à une posture « non-décisionnelle » qu'ils identifient comme un choix conscient de rester en-dehors de l'action. La non-décision est alors une activité consistant à décider de ne pas décider ou d'enterrer un enjeu, ou encore de nier la nécessité d'un traitement adéquat.

D'autre part, au niveau local, le recours à la démolition d'un immeuble de logements sociaux apparaît comme un processus d'adaptation dysfonctionnelle du système d'action à son environnement, dans lequel les acteurs « sont conduits à » démolir sans que la démolition ne soit le résultat d'une décision présentée comme l'aboutissement de la formulation d'un problème précis, bailleurs sociaux comme municipalités se défendant de « vouloir » démolir. Cette forme de « décision contrainte » ou de « décision par défaut », est présentée de façon récurrente par les observateurs comme le résultat d'un mode de gestion au fil de l'eau des quartiers d'habitat social, faite de « décisions sans décision », et impuissante à limiter les effets contraires aux intérêts des acteurs eux-mêmes. Cette pratique se traduit par des dégradations importantes du patrimoine bâti, source de charges financières supplémentaires pour les bailleurs, et par des désordres civiques et sociaux qui mettent directement en cause les élus communaux dans leur capacité à maintenir la paix sociale sur leur territoire.

Progressivement, de 1975 à 2001, par un phénomène d'ajustement mutuel, les problèmes auxquels la démolition pouvait répondre ont fait l'objet de reformulations successives, puis d'une formulation commune entre l'Etat, son administration centrale et déconcentrée, et les acteurs politiques et techniques locaux, l'usage du terme de *renouvellement urbain* étant censé montrer la coordination des buts entre ces acteurs aux intérêts différents. Mais ce terme recouvre difficilement la réalité des logiques disjointes révélée lors de la mise en œuvre de cette « politique » sur le terrain concret de la ville, la décision étant « *fractionnée entre une multiplicité d'acteurs, qui se partagent les tâches, aucun acteur ne disposant de la maîtrise de l'ensemble de la chaîne contrairement aux postulats de l'approche rationnelle* » (Muller, Surel, 1998, p.124¹⁴).

L'« indicible » du recours à la démolition des logements sociaux se trouve ainsi construit entre « scènes et coulisses », suivant en cela Philippe Corcuff et Max Sanier

¹⁴ Analyse constituée à partir des travaux de Charles Lindblom sur la notion d'« *incrémentalisme disjoint* » et qui postule que les acteurs « se débrouillent » (*muddle though*) (système « D »), procèdent séquentiellement, et aboutissent en définitive à une décision minimaliste, qui ne modifie que marginalement les politiques concernées ».

pour lesquels « *la multiplication des scènes publiques entraîne une multiplication des scènes cachées* » (Corcuff, Sanier, 2000). Il appelle un outillage théorique spécifique. Les savoirs constitués par la science politique sur l'analyse séquentielle des politiques publiques nationales et locales, les critiques de la décision rationnelle et la sociologie des organisations se révèlent opératoires pour analyser la dimension stratégique de l'aménagement de l'espace, principe premier de l'urbanisme, et éclairer ainsi un objet de recherche visiblement marqué du principe de « rationalité limitée » selon lequel « *le décideur ne cherche pas l'optimum, la meilleure solution dans l'absolu, qui est de toute façon hors de sa portée, mais il cherche (...) la première solution qui répond aux critères de rationalité qui sont les siens. L'homme n'est pas un animal qui cherche l'optimisation, mais la satisfaction. (...). Pour comprendre le choix d'un décideur, il ne faut pas chercher à établir la meilleure solution rationnelle, puis essayer de comprendre les obstacles qui ont empêché le décideur de la découvrir ou de l'appliquer. Il faut définir les options qui s'offraient à lui séquentiellement du fait de la structuration du champ et analyser quels sont les critères qu'il utilisait consciemment ou inconsciemment pour accepter ou refuser ces options* » (Crozier, Friedberg, 1977, p.276-277).

Cependant, ils ne donnent pas des moyens suffisants pour saisir les mécanismes et les effets urbains de la double situation d'« indécision » décrite plus haut, dans laquelle s'inscrivent l'histoire du lent processus de légalisation de la démolition et la dimension spatiale des interventions de la politique de la ville. En effet, on ne dispose avec la « non-décision » que d'une notion aussi floue que controversée et diluée par l'usage dans des interprétations diverses, et avec « le fil de l'eau » d'un terme empreint d'un sens commun plus moraliste qu'explicatif. Le sens commun donné à la « non-décision » comme un mode de gestion des conflits dont nul ne souhaite endosser la responsabilité de l'arbitrage ne crée guère de débat. Mais c'est cantonner celle-ci dans une connotation négative, révélée par la constitution du mot lui-même, car contraire à la noble définition de la politique selon laquelle celle-ci est par nature le lieu de la synthèse et des choix, et donc de la décision, valeur positive censée révéler une situation de pouvoir.

C'est donc le flou épistémologique entourant cette notion, instrumentalisée chaque fois que la nécessité se fait sentir de décrédibiliser un acteur dont l'attitude ne semble pas répondre à des attentes jugées légitimes, qui m'a conduite à mettre au service de la recherche en urbanisme l'approche non-décisionnelle construite par l'approche communautaire du pouvoir en science politique afin de constituer une ossature théorique conforme à la nature de l'objet traité.

2/ La démolition des grands ensembles : de la théorie à la pratique

« Dépêchez vous de juger avant d'avoir compris, car une fois que vous aurez compris, vous ne pourrez plus juger » André Malraux

Une relecture des construits de la thèse est aujourd'hui possible à la lumière des observations dont elle a fait l'objet, lors de la soutenance, mais aussi à l'occasion des publications auxquelles elle a donné lieu. La relecture est traitée ici en associant une lecture critique à leur présentation factuelle (a). Ces prolongements scientifiques sont à situer dans le contexte de mon recrutement comme maître de conférences à l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme de l'Université de Bordeaux 3 en septembre 2005. Institution marquée par la culture du « bon projet comme projet réalisable » et dont la vocation est de former des étudiants au métier d'urbaniste, ces recherches s'inscrivent principalement dans la perspective de ce projet pédagogique à visée professionnelle.

L'organisation sur mon initiative en janvier 2008, dans le cadre des activités de la Conférence Permanente sur l'Aménagement et l'Urbanisme¹⁵ (CPAU), d'un séminaire acteurs-chercheurs portant sur la construction du rapport entre patrimoine et modernité dans le cas des immeubles de logements sociaux « signés » par des auteurs prestigieux s'inscrit dans cette logique. Témoins emblématiques de notre histoire culturelle en matière d'architecture, ils sont alors fortement interrogés dans leur capacité à « faire patrimoine » par le décalage constaté entre leur valeur culturelle relevant de l'histoire architecturale du logement social et leur valeur d'usage (b). Ce séminaire tente de répondre à l'actualité des questions posées par le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) lancé en 2003 aux entrepreneurs urbains et à leur besoin exprimé d'échanger sur les expériences en cours dans un cadre autorisant le recul critique.

a) Capitalisation critique des apports de la recherche

L'apport de cette recherche à la connaissance en urbanisme, récompensée en 2006 par le premier prix de thèse sur la ville organisé par le Certu, le CFDU, l'Aperau et le Puca¹⁶, et suivi de sa publication en 2009, est principalement la genèse de la démolition qu'elle propose. Établie selon les critères méthodologiques présentés plus haut, elle suit son parcours depuis sa première évocation publique par Robert Lion en 1975 comme un recours « impensable » jusqu'à sa rentrée dans le droit commun de l'urbanisme et de la politique du logement social en 2001.

¹⁵ La vocation de la CPAU, depuis sa création en 1983, est d'offrir aux professionnels de l'aménagement, aux chercheurs, aux élus, associations et particuliers un espace de débat et de réflexion sur les questions urbaines contemporaines.

¹⁶ Certu : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de la Mer (le Certu est depuis le 1^{er} janvier 2014 intégré comme Direction technique Territoires et Ville dans le Cerema qui a regroupé les huit Cete, le Cetmef et le Setra). CFDU : Conseil français des urbanistes. Aperau, Puca, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Égalité des Territoires, du Logement et de la Ruralité.

Quatre grandes périodes sont ainsi identifiées comme les étapes significatives traversées par les trois groupes d'acteurs que sont l'État, les bailleurs sociaux et les collectivités locales, directement engagés dans cette action controversée, pour construire, conflictuellement dans un premier temps et plus consensuellement dans un second temps, un accord sur le **référentiel** rénovateur comme remède au « malaise des grands ensembles » :

Une première période, de 1975 à 1981, qualifiée comme le temps de l'émergence du débat, pose les prémices de l'inscription de la démolition sur l'agenda public au niveau central comme au niveau local ; une deuxième période, de 1981 à 1988, nous montre une démolition en quête de légalité et les débats contradictoires qui ont accompagné ce premier « lâcher prise » de l'Etat, et correspond à la mise en forme du problème ; une troisième période est identifiée, de 1989 à 1996, comme étant la phase de légitimation de la démolition par le biais du « Projet Urbain ». Enfin, une quatrième période, considérée comme le temps de la rentrée de la démolition dans le système formel de la décision, de 1997 à 2001, restitue le processus de banalisation de la démolition dans le référentiel du *renouvellement urbain*, lui donnant l'apparence d'un outil d'aménagement de l'espace.

Cette périodisation est organisée au sein de deux grandes parties : la première, de 1975 à 1988, nous montre une problématique de la démolition cantonnée dans une opposition binaire entre les tenants de la « forme responsable » et ceux d'une « société responsable » du malaise des grands ensembles, correspondant au choix politique de la réhabilitation contre la démolition. La seconde partie, de 1989 à 2001, traite de l'entrée de la démolition dans la quête complexe d'une « ville solidaire » au nom de laquelle la démolition des logements sociaux va se trouver investie de toutes les vertus au nom de leur raison urbaine comme de tous les maux au nom de leur raison sociale.

À cette histoire urbaine du temps présent s'ajoute l'approfondissement des connaissances des modalités opératoires de l'État dans la mise en œuvre d'une de ses principales politiques régaliennes, constituant une histoire de « l'État à l'ouvrage », mais aussi de la construction progressive des bailleurs sociaux en acteurs urbains. La démonstration a également été faite dans ce cadre de l'existence de politiques urbaines locales, certes contraintes par une normalisation de l'action de la part des autorités centrales, mais exerçant à leur tour un pouvoir d'inflexion de la règle d'action nationale par l'opposition de faits concrets observables et la conduite de stratégies de résistance et de contournement de la règle.

Les effets sociaux-spatiaux contre-intuitifs de la gestion non-décisionnelle, se traduisant par la non-prise en compte durable des réalités locales et par un recours ciblé à la démolition, ont conduit à la délégitimation des services déconcentrés de l'État. Ils sont ainsi privés des moyens d'une expertise censée maintenir un équilibre entre un intérêt général du droit au logement macro et porté au niveau central, et un intérêt local micro et investi de la mise en œuvre du droit à la ville (héritage de la décentralisation) au nom duquel les démolitions vont finalement rentrer dans la règle ordinaire de l'aménagement.

Cette non prise en considération par la culture déspatialisée de l'action, propre à l'État dans le temps étudié, des effets rétro-actifs de l'espace sur les dynamiques urbaines et l'organisation de la société illustre bien l'enjeu pour la recherche en urbanisme d'une pensée qui se doit de construire en continu la relation d'inférence entre espace et société.

Au-delà de ces différents constats, dont certains sont développés dans le cadre des recherches ultérieures, je souhaite revenir sur un point particulier sur le statut donné à la non-décision, jugé ambiguë lors de la soutenance de cette thèse et ayant également donné lieu à débat, par le biais d'articles dans la revue Urbanisme.

CONTROVERSES SUR LA NON-DÉCISION

Les critiques sont principalement de trois ordres : le premier pointe l'ambiguïté du statut donné dans la thèse à l'approche non-décisionnelle du pouvoir : **présentée** comme un axe majeur de réflexion, le travail ayant consisté à en traduire les apports possibles au champ de l'urbanisme a été reporté en appendice¹⁷ ; **le second concerne** un effet pervers du choix de recourir à la non-décision comme analyseur du long processus d'émergence de la démolition comme outil d'action publique légitime sur la lecture : ma position a pu être vue comme celle d'une pro-démolition, ce qui n'est pas le cas ; le troisième porte sur l'usage même du terme « non-décisionnel » **pour qualifier le processus par lequel**, au final, la démolition a trouvé sa place dans le trousseau des outils de l'aménagement et de la politique du logement social.

→ Le premier point est illustré par les propos de Danièle Voldman pour laquelle « *la candidate a hésité dans la formulation de sa problématique, hésitation qui se lit dans le sous-titre pas totalement éclairant et dans l'appendice. Celui-ci (...) ne semble pas être à sa place en fin de travail car, ainsi détaché de l'ensemble, il ne permet pas au lecteur de comprendre comment ces questions ont servi à bâtir le raisonnement* ». Cette critique est reprise par Marc Bonneville : « *l'approche politiste est revendiquée dans l'introduction et dans l'appendice du travail, si elle est mobilisée comme une entrée essentielle dans la construction de la problématique, elle l'est moins dans le corps du travail et dans la conclusion. Il y a là une certaine hésitation dans le choix du registre d'analyse* ». Jean Dumas considère pour sa part que le choix de l'appendice est « *discutable* » et Jean Marieu qu'il est « *superflu et qu'il s'est appliqué à ne pas le lire* ». Pour Maurice Goze, « *la thèse traduit plus la construction de politiques publiques que la non-décision en tant que telle* ». La mise à jour théorique constituée par cet appendice aurait sans doute ravi les politistes et sociologues de l'action publique, ce qui n'a pas été le cas des membres de ce jury.

¹⁷ *Non-décision, décision indicible. La constitution d'un débat*, 61p. Ce texte est positionné en annexe 24 du Volume II publications.

Manquant alors de distance critique, il ne m'a pas été possible de répondre à cette interrogation collective lors de la soutenance. L'occasion de l'HDR me permet de comprendre la justesse de son fondement.

Élaborée en deux temps, en science politique puis en aménagement de l'espace et urbanisme, le statut de l'approche non-décisionnelle a pris tout d'abord celui d'objet de la recherche, le terrain d'analyse ayant celui d'analyste. La recherche cherche alors à donner à cette dimension de l'action publique une visibilité et une pertinence que je lui attribue par hypothèse au regard des effets contre-intuitifs de projets et politiques locales d'aménagement et créateurs des délaissés urbains. En changeant de braquet pour donner à la non-décision une fonction de dévoilement de « l'indicible » de l'aménagement, le retour analytique critique vers cette notion controversée au sein du débat politiste n'a pas été fait. Malgré cette distorsion liée à l'histoire intellectuelle ayant conduit à la thèse présentée, j'ai maintenu cet enjeu¹⁸ sans être en mesure de le traiter, confirmant l'ambiguïté par le maintien en appendice de la reconstruction de la notion de non-décision. Au final, même si la place donnée à l'approche non-décisionnelle me conduit à porter plus précisément mon attention sur les évitements d'une décision formelle, sur les résistances au changement, elle diffère finalement peu d'une analyse traditionnelle en termes de politiques publiques. La réflexion conduite lors de cette HDR a cherché à reconstruire sans fard la réalité de la démarche suivie, raison pour laquelle la non-décision est ici présentée en avant-poste (voir A-1).

Chaque recherche est particulière, chacun de ses objets requiert une construction problématique et méthodologique unique, et le choix des analystes ne peut résulter d'un simple glissement utilitariste, aussi important ait été le travail de construction dont ils ont fait l'objet : « méthode adaptée à l'objet, objet façonné par la méthode ». La remontée de l'expérience, des histoires locales de la démolition vers la non-décision, à laquelle elles donnent une matérialité observable, reste à faire. D'autant plus que de nouvelles contributions ont mis cette notion au service de la lecture compréhensive d'autres types d'actions publiques « indicibles » (Barthes, 2006). Une actualisation serait donc aujourd'hui d'autant plus intéressante à réaliser que la référence à la gouvernance s'est désormais généralisée, un contexte d'action auquel il est souvent reproché de nuire à la lisibilité des responsabilités des acteurs vis-à-vis de décisions engageant le changement prôné.

¹⁸ Extrait de la thèse : « L'ensemble de ces réflexions nous porte à considérer la non-décision comme un « mode de gestion des écarts » au service de « l'art de gouverner » non pas considéré comme un savant dosage entre réformes et traditions mais entre attitude non-décisionnelle et attitude décisionnelle permettant de maintenir en coalescence une société et sa représentation politique. Les écarts pouvant être posés à ce stade de la recherche sont :

1/ l'écart entre capacité décisionnelle et capacité de mise en œuvre ;

2/ l'écart entre les différentes représentations et expertises de la notion de problème public ;

3/ l'écart entre intérêt sectoriel et intérêt collectif ou général ;

4/ l'écart entre compétence légale, légitimité et efficacité de l'action publique.

Notre objet de recherche devrait nous permettre de compléter et enrichir cet apport et certainement aussi de le nuancer ».

Cependant, l'attention portée au pouvoir de ne pas décider, développée dans **sa version « conséquentielle »**, **permet d'enrichir la définition de la notion de *stratégie*** souvent réduite à sa dimension instrumentale comme l'art de diriger et coordonner des actions pour atteindre un objectif (« rationalité en finalité »). En effet **l'importance donnée par l'approche non-décisionnelle du pouvoir à la « mobilisation des valeurs » conduit à s'attacher aux systèmes de valeur**, aux visions du monde et récits qui ordonnent l'action, et que l'on peut rapprocher de la « rationalité en valeur » de Max Weber. C'est bien en suivant cette voie qu'ont pu être développées dans la thèse les modalités du glissement du référentiel réparateur au référentiel rénovateur¹⁹ par l'observation de l'effet levier d'un récit positif d'une nouvelle finalité donnée à la démolition dans le cadre de la politique de la ville.

Enfin, **cette approche révèle la distorsion entre les volontés de changement et la pratique du changement, entre le vouloir et le faire, caractéristique de la ville comme phénomène politique**. Au temps long du changement urbain correspond le temps long nécessaire au changement des conditions de l'action (routines, relations de pouvoir). Ce retard du temps de la décision est alors un moyen permettant au changement de se mettre en place, par apprentissage, et sans dommage pour les acteurs et l'ordre local existant, afin que soit préservée la légitimité du pouvoir politique à organiser rationnellement et démocratiquement le monde. Il s'agirait alors d'un temps nécessaire et culturellement indispensable au maintien de la coalescence entre une société et sa structure politique et administrative.

→ Si le second point, m'attribuant un préjugé favorable à la démolition des logements sociaux exprime un malentendu, celui-ci a du sens. Construire comme une situation de non-décision le temps long du retard de l'État à enregistrer les effets sociaux-spatiaux dysfonctionnels d'une politique du logement, qui contribuent à leur tour à disqualifier sa légitimité, et associer réhabilitation et démolition dans un même trousseau pour gérer les transformations et adaptations nécessaires au maintien du patrimoine social, ne signifie pas pour autant s'en faire l'apôtre. Le sens de cette observation critique me semble lié à un constat exprimé plus haut, également mis à jour dans le texte de recherche sur la non-décision. Il concerne la vision négative associée à ce terme par une représentation de l'action publique surdéterminée par sa capacité à agir de façon visible et réactive, capacité considérée comme un attribut du pouvoir et une valeur intrinsèque constitutive de la légitimité des acteurs « dominants ». L'enjeu du maintien en coalescence d'une société et d'un système politique censé être garant des conditions démocratiques de maintien de notre culture républicaine, c'est-à-dire d'un débat permanent pour réguler en continu le couple dialogique liberté *versus* égalité, semble ne pas être pris en compte dans cette critique.

¹⁹ « Il faut voir dans les systèmes de valeurs, ou idéologiques, des ressources pour bâtir l'équilibre du système, des moyens pour les acteurs de légitimer leurs pratiques plutôt que ce qui détermine inévitablement leurs perceptions de la réalité et leurs actions » (Faure, Pollet, Warin, 1995, p.63)

→ Le troisième point découle du précédent : **le choix de qualifier la législation, puis la systématisation du recours à la démolition comme** le produit d'un processus non-décisionnel a créé le débat par articles interposés. « *La démolition de logements sociaux : retour sur l'histoire d'une non-décision* », paru dans la revue **Urbanisme** n°349 en 2006²⁰ et reprenant de façon synthétique la démonstration développée dans la thèse, a donné lieu à une réponse de Patrice Dunoyer de Ségonzac dans le numéro suivant²¹. « *Quant à la question de la non-décision en matière de démolition, il me paraît abusif d'en faire une question centrale dans la gestion du « malaise des grands ensembles », et franchement hasardeux de le faire remonter à trente ans* ». Pour cet urbaniste professionnel ayant participé comme conseiller aux réflexions conduites au sein de l'Union Sociale de l'Habitat (USH) sur la politique de Ville et la démolition, la question d'un recours éventuel à la démolition n'a émergé que dans les années quatre-vingt-dix à l'occasion des Grands Projets Urbains (GPU).

Au-delà d'une simple divergence de date (que ma recherche contredit), c'est ici encore la mauvaise réputation que peut avoir le terme de « non-décision » dans le milieu professionnel de l'aménagement qui construit la critique. La confusion est aisée entre l'approche non-décisionnelle comme outil d'analyse d'un chercheur et la qualification de « non-décision » attribuée à une décision qui n'a pas été prise en temps et lieu, donnant à celle-ci une connotation moralisatrice, comme une accusation d'incompétence ou d'aveuglement, voire d'irresponsabilité face à un problème public donné. Enfin, ce que révèle cet article réactif est également la difficulté à résumer en quatre pages une démonstration de plus de quatre cents pages. Il est clair que cet exercice n'a pas été réussi, condamnée par la contrainte éditoriale à schématiser et simplifier le contenu de la thèse défendue. Le rapport d'inférence entre la forme et le fond est ici encore une donnée du sens produit au final. Métaphore littéraire que tout spatialiste peut comprendre pour l'avoir vécue.

LA VALORISATION « ACADÉMIQUE » DE L'HISTOIRE DE LA DÉMOLITION

La valorisation des connaissances acquises s'est traduite (ou pas) de façon traditionnelle par la diffusion dans la communauté scientifique, via des publications, ouvrage et articles des résultats de la recherche réalisée lors de la thèse.

→ La première publication, évoquée plus haut, reprend quasi intégralement ma thèse en **2009 aux éditions du Certu**, et ouvre sa nouvelle collection consacrée à des problématiques urbaines contemporaines. Le statut de cette institution historique, service technique central assurant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'expertise nationale auprès des services centraux et territoriaux du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable, après avoir été celui du ministère de l'Équipement,

²⁰ Joint en annexe 7 du Volume II publications.

²¹ Dunoyer de Ségonzac, *La démolition de logements sociaux : retour sur une analyse*, Septembre 2006, *Urbanisme*, n°350, p.39-40

la conduit à orienter sa production vers des guides méthodologiques déclinant de façon opérationnelle les orientations et prescriptions des politiques publiques nationales. La création de cette nouvelle collection est révélatrice d'une volonté d'ouverture à des approches critiques de l'action même de l'État, mettant à mal les soupçons de fermeture dogmatique.

Entre tenants d'une publication intégrale de la thèse et tenants d'une « traduction » appropriable par les acteurs du terrain et les professionnels, le débat a fait rage : quelle était la finalité de cette collection dans un domaine scientifique dont les productions ne rencontrent que rarement les intérêts du « marché » et financées par des fonds publics ? Contribution à la recherche scientifique par la diffusion des travaux de jeunes chercheurs ? Aide à la décision, nécessitant alors une réécriture complète de la thèse dont le jargon académique et la formulation de la problématique sont pour le moins dissuasifs pour des lecteurs profanes ? N'ayant eu connaissance de ce débat qu'en second jour, recouvrait-il également l'enjeu pour le Certu de sortir de son statut de service technique de l'État et de gagner en légitimité auprès de la communauté scientifique et professionnelle ? Le débat a été tranché en faveur de la première position, amendée par des contraintes éditoriales et financières qui m'ont conduite à reprendre l'intégralité de la thèse pour en supprimer les redondances, permis de conserver son propos en actualisant les exemples étudiés, la politique de rénovation urbaine à l'œuvre depuis 2003 ayant commencé à laisser ses empreintes, mais sans introduire d'analyse de cette dernière, ce qui relève à mon sens de recherches d'un autre ordre.

Cependant, l'actualisation des terrains réalisée à cette occasion tels que ceux de la ville de Meaux avec l'ensemble de la Pierre Collinet et de Talence avec le quartier de Thouars, a confirmé que l'État avait non seulement mis à profit ce temps long de la résistance aux démolitions pour « apprendre la ville » et reprendre la main sur la destinée des quartiers d'habitat social et de ses habitants via la déclinaison de thèmes à consonance républicaine (mixité sociale, intégration urbaine) par la nouvelle légitimité d'arbitrage autorisée par le référentiel réparateur. Le PNRU apparaît bien comme une réponse gestionnaire à l'urgence sociale créée par le temps long de l'inertie décisionnelle en la matière. Le principe d'une pratique non-décisionnelle du pouvoir, visant à repousser hors de l'agenda les décisions susceptibles de présenter un danger pour les pouvoirs en place afin de leur permettre d'adapter leur structure aux faits et au changement dépendant de leurs compétences et missions institutionnelles, se trouve ici validé par la rhétorique de la rénovation urbaine et ses déclinaisons locales. Le changement de paradigme ne s'est pas accompagné d'un changement structurel d'organisation de production de la décision et de relation avec les collectivités territoriales. Georges Mercadal, directeur de la Construction au ministère de l'Urbanisme et du Logement de 1978 à 1984, avait déjà exprimé en 1998 la grande difficulté que pouvait représenter pour l'État le fait « *à la fois de payer et d'accepter de considérer qu'il n'est pas le mieux placé pour commander* » (Mercadal, 1998, p.270).

→ Trois autres publications, deux traduites dans les faits²² et une autre restée dans les cartons – je m’arrêterai plus particulièrement sur celle-ci – ainsi qu’une participation à un séminaire de recherche²³ ont suivi la diffusion de cet ouvrage. Deux notes de lecture²⁴ réalisées par un historien et un géographe, complètent utilement l’analyse critique de mes travaux par les propositions qu’ils font de recherches complémentaires à mener dans leur suite, dans le champ de la recherche en histoire urbaine principalement.

C’est dans le cadre de son projet d’ouvrage sur les origines, le fonctionnement et effets sociaux, politiques et urbains produits par le PNRU (Donzelot, 2012), que Jacques Donzelot, expert reconnu de la question urbaine du point de vue sociologique et politique, m’a fait en 2010 la demande d’une contribution sur la genèse du PNRU suite à la lecture de ma publication au Certu. En quoi la genèse de la démolition permettait-elle de comprendre la « *doctrine rénovatrice (associant) la cohésion par la mixité sociale (à) l’intégration par la banalisation urbaine* » (Epstein, 2007) ? Livrée en 2011²⁵, suivant ainsi de quelques mois une réunion de coordination réalisée par François Ménard dans les bureaux du PUCA, cette contribution est restée lettre morte, la genèse du PNRU ayant été finalement confiée à Jean-Claude Driant, spécialiste français reconnu des questions du logement, sans qu’en aient été expliqués les motifs ni même que j’en sois avertie de quelque façon que ce soit. Préférant ne pas m’attarder sur la suspicion d’un certain parisianisme du milieu officiel de la recherche urbaine dont la politesse la plus élémentaire ne semble pas être l’apanage, il est instructif d’en tirer leçon sur le fond.

La posture adoptée par ma contribution à la genèse du PNRU s’appuie sur le paradoxe d’une décision publique centrale accompagnant de façon organisée et finançant à partir de 2003 une politique de renouvellement urbain par la mise en œuvre systématique de démolitions en grand nombre dans les quartiers de grands ensembles choisis après examen de dossiers argumentés, présentés par les municipalités et leurs bailleurs, alors que le déficit en logements à caractère social est patent. **La démonstration suit la logique développée dans ma thèse en posant le PNRU comme le résultat d’une situation historiquement construite par le temps long du déni de l’État de prendre en compte dans ses choix politiques les effets sociaux et urbains de la doctrine de sa politique du logement social.** Je conclus cette genèse introductive par les propos

²² Partenaire du Puca, les Annales de la Recherche Urbaine (ARU) ont publié en 2013 une synthèse de mes travaux de thèse dans le cadre de son engagement à la valorisation des thèses primées par le prix de « thèse sur la ville » depuis sa création en 2006. Article joint en annexe. En 2013 également, la revue CAMBO (Cahiers de la Métropole Bordelaise) a confié à Thierry Oblet la réalisation d’un dossier, Refaire la ville, dont il m’a demandé d’écrire l’ouverture. Articles joints en annexe 10 et 11 du Volume II.

²³ Invitée-témoin le 29 mars 2011 au séminaire de recherche sur L’imaginaire démolisseur, ANR *Attentes et attendus de la démolition*, Laboratoire RIVES, ENTPE Lyon, ss.dir. Philippe Genestier.

²⁴ VESCHAMBRE Vincent, Agnès Berland-Berthon, La démolition des logements sociaux, Histoire urbaine d’une non-politique publique, Géocarrefour (revue en ligne), Textes inédits, mis en ligne le 19 décembre 2010. URL : <http://geocarrefour.revues.org/7897>. THELLIER Thibault, Une histoire à faire : l’histoire de la démolition des logements sociaux en France à la fin des Trente Glorieuses, 2012/2, *Histoire Urbaine* n°34, Société française d’histoire urbaine, p.153-156. Article joint en annexe, ce dernier n’étant pas en libre accès sur le web.

²⁵ *Démolir, la fin de l’impensable*, septembre 2011, 25p. Joint en annexe 25 du Volume II.

suiuants : « *La résistance à la démolition et la cession tardive aux réalités du terrain, ne sont peut-être pas seulement à rechercher dans le défaut de connaissance des causalités du phénomène de perte de valeur sociale et urbaine des grands ensembles, ni dans les évolutions du contexte d'action, mais dans les permanences structurelles qui marquent encore aujourd'hui cette action publique. Trois d'entre elles sont identifiables : la volonté de l'Etat de se retirer du financement du logement social, la défiance des administrations centrales vis-à-vis des acteurs locaux et l'idéologie d'une forme urbaine déterministe des rapports sociaux. Mais la principale est peut-être l'enjeu que représente le pouvoir d'expertise qui permet de formuler des conflits d'intérêts en problèmes publics et de procéder à leur inscription sur l'agenda budgétaire. Un processus qui, au final, commande l'énonciation des solutions acceptables (ou pas), et conduit à l'instrumentalisation des motifs jugées recevables. Il semble décidément plus facile d'intervenir sur les effets des dysfonctionnements de la justice sociale que sur ses causes* ».

Dès l'introduction de l'ouvrage *À quoi sert la Rénovation Urbaine ?* par Jacques Donzelot, l'écart de finalité entre sa posture et la mienne apparaît de façon manifeste : l'auteur fait le choix de porter sur cette politique un regard positif, s'attachant principalement à ses réussites, ou considérées comme telles, au prix d'une simplification des contradictions et des errements qui ont conduit à sa mise en place, voire de l'attribution à son bénéfice d'effets ne relevant pas de son fait. « *Ce que produit une politique doit se lire, d'abord, dans ce qui l'a produit, dans le processus de son engendrement. S'il est une particularité présentée par ce programme de rénovation dans l'histoire de la politique de la ville, c'est bien le consensus très net dont elle fait l'objet autant à gauche qu'à droite. (...) A quoi tient donc ce consensus ? Comment s'est-il établi ?* » (Donzelot, 2012, p.3). J'avais moi-même développé ce constat dans un autre article, non encore publié en 2011, et dont je lui avais transmis le texte, mais mes conclusions ne considéraient pas le consensus droite-gauche comme nécessitant un approfondissement. En effet, l'articulation d'intérêts convergents que le PNRU a réussi à construire entre des acteurs aux logiques si souvent divergentes dépasse de loin le clivage droite-gauche.

Une question de recherche portant sur la production d'une dynamique des consensus ne peut effectivement que difficilement conduire aux mêmes développements qu'une autre, sur le même thème, s'appuyant sur les modes de résolution des paradoxes et conflits inhérents à la question urbaine.

D'autre part, les propos introductifs du sociologue posent question sur le statut de l'ouvrage, produit et accompagné par des scientifiques de renom, mais aussi sur l'utilité sociale de la production scientifique : « *Il est tentant (...) de prendre les protagonistes de cette politique au piège de leurs intentions déclarées. Mais c'est au risque de se trouver soi-même piégé dans le rôle de procureur des illusions produites par les politiciens, un rôle tout aussi convenu que celui de propagandiste de l'action. Mieux vaut alors, nous semble-t-il, ne pas trop s'attacher aux intentions proclamées et s'intéresser à ce que*

produit une politique plutôt qu'à ce qu'elle ne produit pas » (ibidem, p.2). Les « intentions déclarées » sont à considérer comme des construits de l'action publique et des moyens de l'action, et non comme des déclamations politiciennes dont il est effectivement aisé de mesurer l'écart avec les faits produits, ce qui s'apparente plutôt au travail journalistique. S'il est parfois difficile pour un chercheur de mettre de côté ses valeurs de références, ses convictions personnelles, particulièrement en sciences sociales, Max Weber a suffisamment souligné le danger pour le savant à franchir la ligne qui le sépare du politique pour agir de façon avertie (Weber, 1959). Son engagement se reconnaît alors dans le choix de ses sujets de recherche et le soin critique qu'il va apporter à les traiter. Les propos de cet ouvrage appartiennent plus au monde de l'évaluation, celle-ci ne pouvant exister en soi mais seulement en réponse à une commande précisément énoncée. Son cadre d'élaboration et de publication étant le Puca, précision donnée en page de garde, on comprend aisément que les attendus de la commande portent sur les effets vertueux de la rénovation urbaine. Ils existent et il est constructif d'en faire état, là se trouve aussi l'utilité sociale d'une recherche. Cela n'autorise pas pour autant l'attribution à une politique de résultats relevant d'autres logiques et d'autres politiques, locales celles-ci : « *On voit bien comment la rénovation urbaine fait, en quelque sorte, que la ville pénètre ces quartiers* » (ibidem, p.4). Certes, mais les analyses faites sur différents terrains montrent que la desserte des grands ensembles par de nouveaux modes de transports collectifs, choix relevant des politiques locales, leur a permis d'accéder au statut urbain et leurs habitants à celui de citoyen, au sens antique de « droit de cité », plus radicalement que les démolitions-reconstructions. La réaction d'incompréhension de nombre de ceux auxquels a été donnée l'occasion de quitter leur quartier suite à la destruction de leur immeuble en témoigne : « *pourquoi partir maintenant alors que le tramway arrive, que les espaces publics sont aménagés, que des commerces s'installent, autant d'aménités que nous avons si longtemps attendues et qui profiteraient à d'autres que nous* » ? La concomitance de ces deux politiques ne doit pas être oubliée.

b) *Les grands ensembles : un patrimoine du quotidien ?*

Ma volonté d'organiser une journée de séminaire en janvier 2008, ouverte au public et réunissant acteurs et chercheurs autour de deux projets de réhabilitation d'immeubles de logements sociaux « signés » par des auteurs de renommée internationale : Le Corbusier pour la cité de Firminy et Marcel Breuer pour l'ensemble urbain de Sainte-Croix à Bayonne, s'inscrit dans un double questionnement.

Le premier est opérationnel et s'apparente à un transfert d'expérience : **comment s'organise factuellement un tel projet en site habité et dégradé physiquement et socialement, sous la contrainte d'un classement aux Monuments Historiques pour l'un et avec la ressource d'une qualité indéniable de la conception d'origine des appartements pour les deux ?**

La seconde question est scientifique, dans le sens où elle permet de construire une réflexion critique, alternative à la doctrine du PNRU, sur le futur des grands ensembles. En effet, **si le débat existe déjà sur l'arbitrage réalisé par les projets de transformation de cet héritage entre les trois dimensions constitutives de sa valeur patrimoniale : sociale, économique et urbaine, l'entrée en jeu de sa valeur culturelle conduit à réinterroger la doctrine du PNRU fondée sur cette combinaison incomplète.** En retour, le cas des grands ensembles devient un analyseur pertinent de la notion même de patrimoine, comme une construction sociale à la fois conjoncturelle et conjecturale, historiquement située, et relevant de l'expertise. L'étiquette « **patrimoine culturel** » **interroge l'action urbaine et la légitimité de son argumentaire. L'injonction aux démolitions des logements sociaux issus du Mouvement Moderne participe ainsi à la construction de la notion de Patrimoine du XXème siècle.**

L'illustration la plus frappante de ce questionnement est le débat contradictoire auquel a donné lieu en 2006 le projet de rénovation urbaine de la cité des Courtilières à Pantin. Une demande de classement au titre des Monuments Historiques du Serpentin d'Émile Aillaud émanant de l'association Docomomo, vouée à la défense des bâtiments du mouvement moderne, a bloqué un projet validé par la municipalité et l'ANRU qui combine réhabilitations, démolitions et désenclavement de la cité. Deux positions s'affrontaient :

- Formes urbaines et pratiques sociales étant intimement liées, on ne patrimonialise pas (au sens de conservation) du logement social comme un monument. En tant qu'espace habité, il doit pouvoir faire l'objet de transformations qui traduisent l'évolution des valeurs d'usage et les contraintes du marché.
- On ne transforme pas impunément un témoin emblématique de l'histoire urbaine d'un pays au nom d'un pragmatisme du temps présent. Perdre la mémoire, c'est perdre son identité. Et cette mémoire est un bien commun.

Ces positions ne sont pas incompatibles, mais l'arbitrage entre les priorités qu'elles affichent est délicat. La prise en compte de la dimension culturelle de cette production architecturale et urbaine des années soixante a d'ailleurs fait l'objet d'une circulaire le 6 juin 2006. Elle émanait conjointement du ministère de la Culture et du ministère de l'Emploi et de la Cohésion Sociale et invitait « *le préfet de chaque département à organiser l'association du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine aux projets de renouvellement urbain engagés dans le territoire* ». L'intérêt patrimonial des bâtiments devait désormais être étudié en amont dans les opérations de renouvellement urbain. Après expertise²⁶, le nombre des démolitions a été divisé par deux et le projet urbain a été redessiné.

²⁶ Chassel F., Crépey G., Checcaglini P., Rapport sur la rénovation urbaine concernant le « Serpentin » dans le quartier des Courtilières à Pantin, mars 2007, Inspection Générale de l'architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication, Conseil Général des Ponts et Chaussées du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, rapport n°004939-01.

Les acteurs peuvent considérer que le cas des Courthillères, comme celui de Firminy, sont des cas d'exception définissant un contexte d'action particulier dont l'expérience tirée ne peut que nourrir de façon très marginale leur pratique ordinaire. Pour un chercheur, cette singularité est au contraire une occasion de changer de perspective pour éclairer différemment un objet de même nature, du point de vue social (logique de peuplement), économique (bien immobilier) et urbain (autarcie), seule la variable culturelle étant ici modifiée.

Lors de l'introduction du séminaire, j'ai soumis trois questions aux participants : celle de l'expertise : **comment reconnaître le « bon » du « mauvais », sachant que le patrimoine des uns n'est pas le patrimoine des autres, que ce n'est pas parce qu'on est dans une banalisation du recours à la démolition que l'on doit démolir, ni parce qu'un immeuble est signé qu'il doit être conservé ?** La question des effets sur la valeur sociale, immobilière et économique de la prise en compte de la dimension culturelle de l'héritage est complétée par une troisième interrogation : **comment sa prise en compte contribue-t-elle à tisser une culture locale de l'habitat et rencontre-t-elle la politique locale du même nom ?**

Deux temps rythment le séminaire. Le premier temps est organisé par une analyse du « face-à-face ambigu entre patrimoine et modernité » faite en ouverture du séminaire par Bruno Fayolle-Lussac, historien de l'architecture et maître-assistant à l'École d'architecture et du paysage de Bordeaux. Elle est suivie par le témoignage d'Hubert Perrier, directeur de l'OPHLM de Firminy, sur la réhabilitation de l'Unité d'habitation de Firminy de Le Corbusier, classée Monument Historique le 9 septembre 1993. Denis Caniaux, directeur du service développement de l'OPHLM (devenu OPH) Habitat Sud Atlantique de Bayonne et François-Xavier Leuret, délégué régional du PACT, intervenant pour présenter le projet en cours d'étude pour la réhabilitation des 1 100 logements des sept barres de Marcel Breuer dans les Hauts de Bayonne. Ces deux ensembles ont souffert des mêmes abandons : la dérive de la politique de peuplement générant une concentration de familles défavorisées, et l'absence d'entretien des immeubles entraînant leur dégradation, créant une spirale du rejet et la stigmatisation des sites.

Le second temps est celui du débat, animé par le professeur Jean Dumas, avec les acteurs de la rénovation urbaine au niveau local, le directeur départemental adjoint de l'Équipement de la Gironde, relai territorial de l'ANRU, deux bailleurs sociaux, l'architecte et urbaniste du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) de Gironde, et une chargée de mission Renouvellement Urbain de l'Union Sociale de l'Habitat (USH) : quelles éléments retiennent-ils de ces interventions au regard de leurs pratiques « ordinaires » ?

Que retenir de ces interventions sans tomber dans la narration²⁷ ?

²⁷ Cahier joint en annexe 2.

- L'apport majeur du récit d'Hubert Perrier sur la réhabilitation de l'Unité d'habitation de Firminy (Fig. 25) est **l'importance de la dimension conflictuelle du processus de patrimonialisation lui-même**, le bâtiment faisant débat dans la population et au niveau politique depuis sa livraison en 1965. Mais c'est aussi cette culture de « lutte », relancée en 1993, date de son classement comme Monument Historique, qui a donné à la réhabilitation sa chair et son sens et conduit à sa réussite du point de vue social : *« au plus bas de son occupation, soixante logements étaient occupés sur quatre cent quatorze. À la suite de la valorisation du site Le Corbusier (comprenant également l'église, le stade et la maison de la culture), un tiers a été vendu et nous avons un taux de remplissage de 97% avec environ 3% de rotation. (...) Nous avons aujourd'hui dans l'Unité d'habitation 30% de personnes dont les revenus sont inférieurs à 60% du plafond. Ensuite, cela se répartit, jusqu'à avoir des professions libérales qui ont pu bénéficier d'un certain nombre de dérogations au moment où l'Unité était peu habitée. Il existe aussi un CHRS, c'est-à-dire une centre d'hébergement des réfugiés statutaires »* (Perrier, 2007).



Fig. 25 Firminy

Le dialogue serré engagé entre l'OPHLM et les habitants, constitués en associations, à partir de 1993 a été nourri de la « compétence habitationnelle » des occupants, façonnée par leur expertise de l'œuvre de Le Corbusier acquise comme un moyen de défendre leur attachement au lieu : « j'ai envie que Le Corbusier soit classé Monument Historique, réside dans le fait que j'habite sur place, ce qui m'autorise alors à revendiquer l'originalité de l'Unité d'habitation. C'est de cette discussion que la réhabilitation prend sa valeur patrimoniale ». **L'accord trouvé avec le bailleur peut être résumé à deux règles : ne pas muséifier un immeuble et réhabiliter du logement social.** Les choix techniques (dont la priorité d'investissement donnée aux économies d'énergie afin de permettre au bailleur de maîtriser l'équilibre loyer/charges) et la fixation

des loyers ont été collectivement débattus et fondés sur cette dualité. La mise en œuvre des travaux a été coordonnée par un médiateur social financé par le bailleur pour « *mettre de l'huile dans les rouages* », dispositif qu'Hubert Perrier reconduit désormais sur les autres immeubles de son patrimoine. Enfin, le tourisme culturel généré par la valorisation de l'immeuble est pris en charge par les habitants eux-mêmes qui se font guides bénévoles.

C'est donc ici « *l'appropriation par les habitants qui y vivent, leur sensibilité, leur sentiment d'appartenance et de valorisation identitaire qui fondent aussi la valeur patrimoniale* ». Ce constat recouvre l'analyse de Bruno Fayolle-Lussac sur la rencontre entre patrimoine et modernité : « *Comme le disait François Hartog, le patrimoine est une construction identitaire qui semble bien correspondre à la prédominance des valeurs du présent, un présent qui génère presque au jour le jour le passé et le futur dont il a besoin. (...) Le patrimoine n'est pas, en effet, une chose, mais une relation spécifique entre la vie sociale et des objets tenus tout à la fois pour indices du passé et garants de l'authentique au sein du présent* » (Fayolle-Lussac, 2007, p.14). L'introduction de la dimension esthétique de l'objet architectural, dont la perception est évolutive et réversible, dans une pensée du changement d'un bien consommable, et donc périssable par nature, nécessite la construction au cas par cas d'une vision partagée de sa valeur patrimoniale, « *pour éviter l'aléatoire (...) et définir sa modernité* » c'est-à-dire sa capacité de rupture avec les idées reçues.



Fig. 26 Les Hauts de Sainte Croix

- La « barre Breuer » du quartier des Hauts de Sainte Croix à Bayonne est un rempart sinusoïdal de béton de 800m de long situé sur le plateau de Saint Étienne à la limite nord de la ville (Fig. 26). Conçue en 1963 par l'architecte américain Marcel Breuer formé au

Bauhauss pour rééquilibrer l'offre d'habitat en investissant la rive droite de l'Adour, ses 1100 logements organisés en sept bâtiments reliés par leurs circulations verticales ne sont que la moitié du projet qu'il avait imaginé à l'origine.

Dans un contexte où le discours urbain est référencé au centre historique et au modèle de la maison basque, la « barre Breuer » n'appartient pas au patrimoine local. Porte d'entrée du logement social et symbole de l'ensemble social par excellence cet héritage urbain est dans les années quatre-vingt le cul-de-sac de la pauvreté (2 500 habitants, pour 5 000 dans le centre historique) et accuse une vacance de 20% limitée par le défaut d'offre locative alternative à bas coût dans l'agglomération. La faiblesse des loyers (300€ pour un T2 de 47 m², contre des prix allant jusqu'à 600€ pour un T2 de 20 M² dans le vieux Bayonne) est à la fois l'indice et la cause de sa paupérisation et de son rejet. Si sa démolition a été envisagée par la municipalité en 1995, le dinosaure ne doit sa survie qu'à l'impossibilité de reconstituer l'offre de logements sur l'agglomération et au refus des autres maires de l'agglomération d'accueillir sur leur commune les logements reconstruits. Représentant 1/3 du patrimoine locatif de son bailleur, l'OPHLM Habitat Sud Atlantique, c'est à une **patrimonialisation contrainte par sa vocation sociale et par l'enjeu économique que cela représente pour lui** que répond le projet de « Résidence Breuer » conduit depuis 2002.

La reconnaissance de la valeur culturelle du bien n'est pas ici un préalable à la réhabilitation comme dans le cas de Firminy, mais un élément stratégique de valorisation d'un héritage social, économique et urbain encombrant et nécessaire, qu'elle va contribuer à constituer en patrimoine en l'inscrivant pour longtemps dans la carte d'identité bayonnaise. « *Comment transformer cet héritage pour mieux le vivre ? Son poids économique est très important, c'est-à-dire qu'on ne peut pas faire n'importe quoi. Si une vacance se développe, le bilan économique du bailleur est déséquilibré. Si, en revanche, on est sur un produit fiable, que les logements sont occupés, c'est tout de suite la santé de l'opérateur qui s'en ressent. (...) Ne pourrait-on pas aujourd'hui nous appuyer sur ce caractère patrimonial et historique pour lui restituer, si ce n'est son caractère d'utopie, tout au moins des caractères d'identité qui nous permettraient d'appuyer une politique de requalification ?* » (Caniaux, 2007, p.40 et 42).

La formulation de cette hypothèse stratégique a été constituée grâce à l'association à la réflexion du projet de François-Xavier Leuret, ex-chef de projet politique de la ville à Talence et directeur du PACT Aquitaine et de Patrick Baggio, architecte et urbaniste qui ont uni leurs expertises et se sont appuyés sur celle de Bruno Fayolle-Lussac pour faire la démonstration au bailleur des potentialités de cette architecture à répondre aux normes d'usage contemporaines. La qualité d'habitabilité des cellules (logements traversants nord-sud), la qualité constructive et structurelle du bâtiment (travées en voile de béton de 5,70m de large) et sa performance énergétique intrinsèque fondent sa valeur économique par l'offre qu'elle autorise d'une diversité d'assemblage entre les appartements et

d'aménagements de ceux-ci. En effet, pour le bailleur, le redéploiement de la population au sein de son parc et une nouvelle politique d'attribution sont considérés comme le défi premier à relever et la condition du succès de son projet de requalification. L'enjeu est de sortir de la stigmatisation « tout sauf la barre Breuer ». Une enquête de satisfaction réalisée auprès de leur clientèle fait ressortir que « *environ 50% des locataires orientés vers Sainte-Croix sont tout d'abord réticents à accepter ce logement ; parmi les réticents, après six mois de vie sur le site, 85% sont satisfaits du site et de leur logement* ».

Dix appartements types sont créés et meublés, présentant dix typologies différentes, et un dispositif d'accueil des visites est mis en place. La politique d'attribution vise à faire évoluer progressivement les profils des locataires (80 logements par an, dont 40 orientés vers des jeunes ayant un emploi équivalent à 1,5 SMIC, et 40 maintenus pour les familles fragiles ; logements pour étudiants en colocation), l'accession sociale à la propriété est envisagée ainsi que la diversification des activités sur le site, les espaces publics sont recomposés et une offre commerciale de proximité suscitée, alors que les services à vocation sociale concentrés en pieds d'immeubles en sont extraits pour être reconstitués dans le quartier. La municipalité accompagne le projet via des équipements publics et une amélioration de la desserte urbaine, un « musée Breuer » ayant même été un temps envisagé dans le vieux Bayonne. Le projet de Sainte-Croix fait partie des trois projets ANRU²⁸ aquitain qui ont pu être conventionnés sans être soumis à la condition de démolitions (2007-2008, deuxième génération de conventions). Si le nom de Marcel Breuer n'est pas étranger à cet arbitrage, c'est surtout à la qualité d'usage de son architecture et à sa capacité d'évolutivité que ses habitants et leur bailleur le doivent.

Que retiennent de ces cas particuliers les acteurs de la mise en œuvre ordinaire de la rénovation urbaine présents lors du débat ?

Deux remarques prévalent : tout d'abord, le constat fait par le représentant du SDAP de l'importance d'une **définition « évolutive et contextuelle » de la notion de patrimoine**, rejoignant ainsi la tendance soulignée par Bruno Fayolle-Lussac en introduction du séminaire à « *la constitution d'une multiplicité de critères régionaux et locaux correspondant soit à des rapports de force culturels, soit à des politiques plus ouvertes, mouvement apparu à partir de 1960, (...) qui repose la question d'une idée partagée sur ce patrimoine cas par cas* ». Et lié au constat précédent, **l'enjeu et la nécessité d'une expertise pluridisciplinaire**. D'une part parce que, concernant les grands ensembles, « *nous ne sommes plus dans le déni mais plutôt dans la relecture de ce patrimoine habité et controversé dont la reconnaissance est en cours d'élaboration (...) malgré le déficit d'études et d'outils d'évaluation appropriés* » (Clarke de Dromantin, 2007, p.58), et d'autre part parce qu'étant dans « *une fabrication aléatoire et conflictuelle, où doivent prévaloir les valeurs d'usage, qui va dire et avec quel argumentaire qu'il faut considérer un espace comme un patrimoine ?* » (Mayoux, 2007, p.64). Question posée également

²⁸ Les deux autres projets sont ceux de Mourenx et de Talence, tous deux ayant également bénéficié de l'accompagnement de François-Xavier Leuret.

par le représentant territorial de l'ANRU, sensible au processus de construction collective de la « valeur » : mais pour qui ? Et par qui ? « *Je reste persuadé que ces valeurs ne sont pas toutes égales au même moment, au même endroit, dans un projet urbain. Ce qui peut fédérer toutes ces valeurs : usages, valeurs patrimoniales, économiques et culturelles, c'est bien justement la démarche de projet urbain et pas uniquement le projet architectural* » (Goze, 2007, p.62).

Quels enseignements retenir rétrospectivement de ce temps d'échange ?

La valorisation de la singularité constituée par la combinaison unique de toutes les dimensions constitutives de la situation mise en projet (qualités d'usages de l'« œuvre » architecturale, sociologie des habitants, perception politique locale de l'héritage, situation dans le patrimoine social et immobilier du bailleur) convie effectivement à **défendre le principe de la nécessité d'une expertise locale et interdisciplinaire, qui n'existe pas à ce jour**. La validation de l'intérêt de la prise en compte de ces spécificités par les participants à ce séminaire, y compris de la part des représentants de l'État, permet d'interroger la pertinence et la légitimité d'une doctrine unificatrice portant sur les moyens de la requalification des quartiers d'habitat social, assortis de financements suffisamment incitatifs pour priver les acteurs locaux de leur capacité d'invention. Une capacité pourtant réelle mise ici en exergue par les exemples étudiés, et que l'ANRU a finalement enregistré comme légitime au regard des objectifs poursuivis.

Je ne me risquerai pas à me satisfaire du fait que, dans le cas de Bayonne, le déficit d'une politique de l'habitat et d'une politique foncière à visée sociale ait sauvé en son temps la barre Breuer. Cette politique est nécessaire pour que puissent se réaliser les projets de rentrée en ville des grands ensembles. Cependant, il semble que l'articulation entre les plans de patrimoine des bailleurs et les PLH locaux, (trop) longtemps constitués en autarcie est à la fois un moyen d'action stratégique favorable aux objectifs d'équité socio-spatiale et une perspective intéressante dans l'attente, pour le moins hypothétique, de la réalisation d'un rêve d'urbaniste : une politique foncière de l'habitat anticipatrice exprimant un intérêt communautaire réel. Le rôle des bailleurs en ce sens est essentiel.

« *C'est plus souvent un problème d'urbanisme que d'architecture* » nous dit la représentante de l'USH. Alors pourquoi poser la démolition comme un préalable alors que dans le cadre des Grands Projets de Ville (GPV) cette donnée avait été parfaitement identifiée ? Ma thèse a je pense contribué à éclairer ce paradoxe. Cependant, ces deux exemples montrent bien l'absurdité d'une pensée opérant un clivage entre architecture, politique urbaine et choix patrimoniaux. **Si on ne fait pas de l'urbanisme avec de l'architecture, l'exemple de Bayonne a bien montré la contribution positive d'une architecture de qualité du point de vue constructif et spatial – qualité de la cellule et potentiel évolutif – à un arbitrage politique et urbain permettant le maintien d'un patrimoine social**. La faiblesse des coûts consacrés aujourd'hui à la construction des logements sociaux comme aux honoraires de leurs architectes laisse songeur à cet égard et relance l'enjeu pour l'urbanisme stratégique de la constitution d'une expertise de ce point de vue.

En 2009, ayant été sollicitée comme personne qualifiée pour siéger au Conseil d'administration de l'OPH Aquitanis, organisme bailleur social historique de la CUB, j'ai défendu auprès de son directeur l'idée de développer une recherche via une thèse Cifre, aujourd'hui en cours de rédaction, portant sur les modalités de reconnaissance des valeurs patrimoniales, au quatre sens du terme, de ses biens immobiliers. Son objet est le suivant : « *Le parc de logements d'un bailleur social constitue à la fois un bien social – fonction de régulation et de solidarité républicaines – et un bien immobilier et urbain – fonction de structuration du territoire à l'échelle du quartier et de l'agglomération. De par ses natures et ses qualités, un parc de logements sociaux constitue une ressource fondamentale pour un bailleur, acteur en quête de légitimité sur la scène urbaine locale. La thèse propose ainsi d'analyser en quoi la « patrimonialisation » de ces biens hérités, entendue comme un processus collectif de réinterprétation d'éléments, matériels ou immatériels, d'identification et de reconnaissance de leurs « valeurs », et de légitimation de ces biens comme patrimoine, peut représenter une stratégie d'action pertinente pour un bailleur. Cette démarche de création de « qualités » est censée construire un levier, une nouvelle compétence et un nouvel outil, lui permettant d'accélérer le processus en cours de passage d'acteur gestionnaire à acteur de projet et de renforcer ainsi son rôle stratégique urbain sur la scène publique locale. L'hypothèse est ici faite que ce changement de regard sur ce bien social, immobilier et urbain comporte une visée opératoire, ce processus étant mis au service de la stratégie de renouvellement du parc en proposant d'autres références à la décision²⁹ » . Une pierre dans le jardin d'une recherche en urbanisme socio-professionnellement « utile » sans pour autant être finalisée à un intérêt sectoriel ni déterminée dans son analyse. Mais, tout comme en architecture et en urbanisme, la qualité du projet est directement liée à celle de sa maîtrise d'ouvrage.*

Le chapitre suivant poursuit l'analyse critique des constructions scientifiques réalisées à ce jour. Elle s'attachera à relativiser une croyance dans l'« utilité de l'utile » telle qu'exprimée jusque-là, et productrice de maladresses ayant valeur d'enseignement comme nous le verrons, mais aussi à rendre compte de l'« utilité de l'inutile³⁰ » explorée dans le cadre d'une recherche fondamentale sur les capacités agrégatives de la forme spatiale agglomérée.

²⁹ Résumé rédigé par Aurélie Hervouet en novembre 2009, doctorante en aménagement de l'espace et urbanisme sous la direction de Maurice Goze et sous mon co-encadrement, formée à l'IATU dans le cadre du master professionnel.

³⁰ Terme qui fait référence à un essai d'Abraham Flexner paru en octobre 1939, *The usefulness of useless knowledge*, *Harpper's Magazine*, p.544-552, et traduit par Patrick Hersant, *De l'utilité du savoir inutile*, in Ordine Nuccio, *L'utilité de l'inutilité*. Manifeste, Les Belles Lettres, 2014, 228p.

B – La ville ajustée, un bricolage empirique ?

Le choix d'associer dans une même partie deux recherches de nature totalement différentes, tant par leur objet que par leur méthode, ne vise pas à faire la démonstration de la position exprimée en introduction de cette HDR selon laquelle la quête d'un fil rouge scientifique serait une fausse quête qui relèverait d'une construction logique erronée. La mise en miroir d'une recherche-action, réalisée entre 2006 et 2008 en réponse à un appel d'offre du Puca sur l'opérationnalité du PNRU et d'une recherche expérimentale sur les formes spatiales de l'aggloméré urbain, conduite entre 1998 et 2008 dans le cadre des programmes de recherche de la MSHA (Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine) sous la direction de Jean Dumas³¹, **vise à montrer par le biais de deux approches méthodologiques différentes que la ville visible et la ville invisible, posées comme un phénomène incertain, se révèlent toutes deux ajustées par des logiques structurelles.**

Chacune dans sa catégorie, ces recherches m'ont conduite à identifier des formes de relation entre la ville invisible (dynamiques et logiques de l'agir spatial) et la ville visible (matérialités socio-spatiales mesurables et perceptibles) relevant pour l'une, de modalités continues d'ajustement de l'action publique (de rénovation urbaine) à la réalité urbaine qu'elle a pour objectif de transformer par le biais de récits justificateurs, permettant de construire une rationalité en finalité de la décision (B-1), et pour l'autre, d'une autre forme d'ajustement : celles de mouvements formels d'agglomération selon un processus que nous avons qualifié d'« épi-décisionnel », c'est-à-dire des modes d'organisation de l'espace qui échappent en partie par incrémentalisme à la décision spatiale (B-2).

1/ La rénovation urbaine à l'ouvrage : les ajustements de la ville invisible

« Pourquoi penser que la certitude est la condition même de la science ? » Ilya Prigogine

L'appel d'offre lancé en juillet 2005 par le Puca : « Renouveler et recomposer les quartiers » est le volet stratégique et spatial d'un programme concomitant (avril 2005) : « Renouveler l'urbain par la mixité ». Si l'on définit l'urbain comme un phénomène constitué par la diversité des formes prises par la rencontre entre une société donnée et un espace situé, le deuxième volet programmatique en explore la dimension sociale. La formulation d'une commande déclinant séparément le champ spatial et social de la doctrine du PNRU « la cohésion par la mixité sociale et l'intégration par la banalisation urbaine » est révélatrice d'une conception clivée du phénomène urbain, reproduction littérale de l'organisation traditionnelle du système politico-administratif entre (ex) ministère et direction des

³¹ « Métropolisation, hiérarchie et réseaux » (1995-1998) et « Déconstruire pour organiser l'espace urbain » (1999-2002)

Affaires Sociales et ministère et services de l'Équipement. Bien que ces dénominations aient évolué, la création des structures opérationnelles de l'ANRU (Agence nationale de la rénovation urbaine) d'un côté et de l'ANCSE (Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances) de l'autre, réactive ce vieux schéma que les contrats de ville avaient un temps contrarié.

Les nombreuses questions soulevées par le Puca ont une finalité commune : éclairer le jeune dispositif de l'ANRU par les premiers retours d'expérience de sa mise en œuvre et capitaliser, via des monographies, les savoir-faire locaux développés à cette occasion. Les argumentaires justifiant le recours aux démolitions (recomposition sociale d'un quartier, bâti déficient, offre de logements sociaux supérieure aux besoins dans certains territoires), l'articulation d'un projet de rénovation urbaine à une politique locale de l'habitat, les outils opérationnels mis en œuvre, les coûts financiers des projets de démolition-reconstruction, la prise en compte des attentes, vécus et besoins des habitants et la gestion de leur relogement, mais aussi du temps long d'opérations génératrices de friches urbaines, les typologies de substitution mises en œuvre en lieu et place des bâtiments démolis, les effets urbains de la démolition-reconstruction sur le retour des quartiers dans une logique de marché, sont autant de **questions à éclairer pour permettre à l'ANRU, non pas de questionner ou d'ajuster sa doctrine aux réalités du terrain, mais d'amender ses normes d'action à la marge pour une efficacité augmentée du récit rénovateur.**

La mise au ban de l'emploi du terme de « démolition » dans l'intitulé du programme de juillet 2005 est révélatrice de la volonté de diriger le projecteur sur l'objectif de la rentrée en ville des grands ensembles et non sur son moyen principal sur lequel il n'est plus jugé pertinent de revenir, alors même que c'est sur l'efficacité de celui-ci au regard de sa finalité déclamée que portent les questions³².

De 2006 à 2008, j'ai assuré la direction scientifique d'une recherche-action en réponse à l'appel d'offre du Puca portant sur **les traductions opérationnelles locales de la politique de Rénovation Urbaine construites entre un espace politique national normatif et un espace politique local inventif**. Finalisée par une commande à visée évaluative, cette recherche permet d'expérimenter une posture méthodologique articulant démarche hypothético-déductive et démarche inductive dans laquelle l'histoire de la démolition et ce qu'elle nous révèle des logiques d'action publique est un élément du corpus et non pas l'objet de la recherche (elle pourra cependant y contribuer dans un second temps, quand le recul sera suffisant pour l'autoriser).

³² Lors d'une réunion fin 2008 avec le responsable du programme de recherche pour le Puca et en présence des acteurs locaux, ce point a été confirmé publiquement : « *Ce programme de recherche a été lancé suite aux premiers discours sur les démolitions. Lancement d'un appel d'offre sur les démolitions que l'ANRU et la DIV ont poussé à reformuler, d'où « la recomposition des quartiers ». Même si la démolition est un vrai problème, l'État ne peut pas en parler ainsi car cela reviendrait à critiquer les politiques publiques, ce qu'il ne peut pas faire* ».

Le choix de la recherche-action, dans sa double dimension expérimentale d'une théorie de la pratique dans et par laquelle l'action est réfléchie, et d'une pratique critique de la théorie à visée prospective, est apparue comme la méthode la plus à même de servir ce projet finalisé. Pour l'urbanisme, comme science de l'action stratégique de transformation de l'espace, la recherche-action paraît être un dispositif scientifique pertinent pour en dévoiler les règles structurelles, créer un lien dynamique et continu entre le milieu socio-professionnel de la recherche et celui de l'action et du pouvoir de faire, et offrir un cadre de réflexion susceptible de préparer les étudiants à l'exercice de leur métier par le développement d'une pensée opérationnelle critique. Cependant, cette conviction pose des questions de nature scientifique, la posture de *neutralité axiologique* à laquelle Max Weber encourage le chercheur en sciences sociales se révélant complexe à tenir dans un contexte disciplinaire et de recherche marqué par la prégnance du rapport de jugement aux valeurs. C'est cet apprentissage délicat que la recherche réalisée pour le Puca m'a permis d'entreprendre. Je reviendrai ici sur le dispositif méthodologique mis en place pour la conduire (a) et sur les effets induits de ce choix sur les contenus (b), avant de présenter la traduction dans deux publications de ma réflexion nourrie de cette expérience (c).

a) « *Renouveler et recomposer les quartiers* »

*Refaire de la ville dans les quartiers par la rénovation urbaine*³³, énoncé banal et pour le moins langue de bois, un savoir-faire très développé en urbanisme (comme en communication politique), est le titre choisi pour positionner de façon manifeste le contenu de la recherche sur le postulat d'un recours à la démolition-reconstruction susceptible d'atteindre son objectif vertueux. Au-delà de sa nature tactique : s'inscrire dans les présupposés relayés par le Puca, il s'agit d'un choix scientifique : construire une formulation du sujet qui corresponde aux défis que les acteurs locaux de la mise en œuvre du PNRU, collectivités territoriales, services techniques et opérateurs sociaux, ont la charge de relever et permettre ainsi « l'entrée en recherche » des impératifs opérationnels de l'action.

La présentation ci-après s'appesantira plus sur le choix et les conséquences du dispositif méthodologique mis en place pour répondre à cet appel d'offre que sur les résultats eux-mêmes, dont une synthèse générale est renvoyée en annexe. Cette histoire de la recherche et de ses aléas ne reprend que très partiellement les propos du rapport final

³³ Refaire de la ville dans les quartiers par la rénovation urbaine, programme 190-BOP 190 RIC, unité opérationnelle 91307501, *Renouveler et recomposer les quartiers*, subvention n°A0206 du 19 octobre 2006, Plan Urbanisme Construction Architecture, Département Territoires et Aménagement, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Rapport joint en annexe 22 du Volume II.

L'équipe constituée réunit J.Dumas et M.Favory (géographes et politistes), M.Goze (économiste et urbaniste), E.Amougou et D.Mandouze (sociologues), P.Girard (urbaniste). Ces enseignants-chercheurs appartiennent à quatre institutions : l'IEP, L'IATU, et l'ENSAP de Bordeaux et l'ENSA de Toulouse.

transmis au Puca, et s'appuie plutôt sur les échanges en « coulisses ». Ceux-ci font ici l'objet d'une restitution dont j'ai conscience de la longueur mais qui permet de donner la parole aux acteurs. C'est en effet dans un contexte contraint que le rapport final a du être remis avant la date initialement fixée, ne permettant pas l'exploitation des matériaux cognitifs constitués lors des ateliers. Ils sont ici présentés afin de partager une lecture critique des effets et des limites de la méthode comme processus de construction collective de connaissances, mais aussi comme révélateur des représentations respectives que les milieux professionnels et scientifiques ont l'un de l'autre.

LE POSTULAT D'UNE RECHERCHE COOPÉRATIVE POUR UN LOCAL INVENTIF

L'expérience de la thèse m'a enseigné, d'une part, sur les capacités du local à adapter les injonctions des politiques nationales à ses intérêts et à ses logiques et à en faire évoluer en retour le cadre d'action normatif et, d'autre part, sur les effets d'organisation engendrés par ces contraintes légales sur le système d'action local. C'est donc vers la modernisation des rapports entre les villes (et leur « projet local ») et l'État (et sa mission de garant de l'intérêt général) sur le délicat problème de l'habitat (politique du logement / politiques urbaines) que j'ai choisi d'orienter la recherche en formulant une problématique générale synthétisée ci-dessous :

Dans le contexte d'une relance récente forte et ciblée de la machine étatique sur la question du logement social, dans sa double composante construction et démolition, **l'histoire locale propre à chaque opération** (structure architecturale et urbaine, localisation urbaine, nature des domanialités, statut des bailleurs, système d'action local) induit des réponses spécifiques qui sont intimement liées aux questions urbaines locales et à la structuration du système décisionnel et gestionnaire ayant en charge la destinée de la ville. **Les contraintes opérationnelles de la mise en œuvre du renouvellement urbain dictent la formulation des problèmes comme celle des réponses.** La validation du bien-fondé en finalité de la doctrine du PNRU est donc intimement liée aux logiques d'action des deux partenaires essentiels dont dépend sa mise en œuvre : les collectivités locales et les bailleurs sociaux. Cependant, s'ils réclament de façon récurrente leur indépendance d'action, les **collectivités locales** sont encore dans la position d'un « adolescent dépendant et rebelle », et **les bailleurs** dans celle d'outils contraints de la mise en œuvre d'une justice sociale dont la politique du logement social est pour l'État un des outils stratégiques. Ils tendent alors parallèlement à instrumentaliser les référents et les ressources de la politique nationale au mieux de leurs intérêts particuliers et/ou corporatistes, contribuant à brouiller le message du recours aux démolitions comme outil « efficace » du rééquilibrage socio-spatial des villes.

Afin de sortir de ce jeu de cache-cache savant, opéré par chaque acteur individuellement, la recherche propose de capitaliser les expériences locales des projets de rénovation urbaine, réalisés et en cours, sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux pour observer les pratiques mises en œuvre et les raisons invoquées pour les justifier. Il

s'agit cependant de dépasser les particularités de telle ou telle opération pour identifier en quoi et **comment l'injonction à la démolition au nom de la remise en mouvement des quartiers sociaux est susceptible de participer à l'évolution d'une culture locale de l'habitat**, et fonder sur ce sujet un dialogue renouvelé avec les services centraux de l'État. **Il ne s'agit plus alors de pratiquer une évaluation d'une politique, ou de constater au cas par cas les formes spécifiques de territorialisation du PNRU, mais d'étudier ses effets d'organisation d'un espace d'action local et les inventions territoriales auxquelles il donne lieu.**

Méthodologiquement, la recherche articule deux formes de construction de connaissance :

- **une analyse urbaine monographique** de sept sites de grands ensembles, choisis de façon à ce qu'ils permettent 1/ de couvrir la diversité des systèmes d'action à l'œuvre et des situations urbaines (spécificités politiques communales, diversité de statut des différents bailleurs, histoire des origines) et 2/ de capitaliser *via* leur comparaison permettant une montée en généralité, les évolutions des savoir-faire comme des indicateurs de changement des modes opératoires locaux. Pour cela, les terrains choisis se répartissent selon quatre états : deux sites en projet de renouvellement où des démolitions significatives ont été réalisées³⁴ ; trois sites en projet de renouvellement où des démolitions sont en préparation ou en cours³⁵ ; un site en projet de renouvellement urbain où les démolitions ont à ce jour été évitées³⁶ ; et un site où ne s'est pas (encore) posée la question du recours à des démolitions³⁷. Ces monographies retracent l'histoire de la création de ces ensembles d'habitat social, suivent leurs différentes étapes d'évolution

³⁴ 1- Commune de Bassens, rive droite, quartier du Bousquet. Grand Projet de Ville (GPV), Contrat de Ville 2000-2006, 200 constructions/démolitions prévues et en cours et réaménagement du quartier riverain du centre bourg. Bailleur social : OPAC communautaire Aquitanis. 2- Commune de Lormont, rive droite, cité Carriet. GPV, Contrat de ville 2000-2006, 375 démolitions et reconstitution d'un quartier mixte logements et bureaux autour du tramway et proche de la mairie. Bailleurs sociaux : S.A. Domofrance et S.A. Maison Girondine.

³⁵ 1- Commune de Cenon, rive droite, quartier 8 Mai 1945, Contrat de Ville 2000-2006, 519 démolitions prévues fin 2006 (André Gide et Grand Pavois) dans un quartier hétérogène, fonctionnellement, socialement et spatialement, et aux réelles potentialités foncières. Bailleurs sociaux : Aquitanis, Domofrance, La Maison Girondine, l'Habitation Economique, Gironde Habitat, Coligny. 2- Commune de Floirac, rive droite, quartier Libération Bas-Floirac. GPV, Contrat de Ville 2000-2006. Après une première réhabilitation de cette cité de 700 logements sociaux dans le Bas-Floirac, 532 démolitions sont prévues pour 327 reconstructions sur site qui s'ajoutent aux nombreuses constructions sur l'ensemble du Bas Floirac (590 sur le site Black Clawson, 250 sur le site des étangs et 950 au sein de la ZAC des quais). Reconstitution d'un nouveau quartier dans un contexte de refondation urbaine d'un territoire complexe marqué par des friches industrielles et la réalisation d'une ZAC de 40 hectares. Bailleurs sociaux : OPAC communautaire Aquitanis, S.A. Clairsienne et S.A. Habitation Economique. 3- Commune de Bègles, rive gauche, quartier Yves Farge. ORU et Contrat de Ville 2000-2006. Construction/démolition, projet de pôle d'entreprise culturelle et multimédia, perspective de l'arrivée du tramway. Opérateur social et urbain : SAEMSIB.

³⁶ Commune de Talence, rive gauche, quartier de Thouars. Une ancienne ZUP inachevée où a été privilégiée la recomposition des espaces commerciaux et des espaces publics

³⁷ Commune de Bordeaux, rive gauche, quartier du Grand Parc. Ce quartier de tours et de barres des années 60 a décliné presque au pied de la lettre la grille Dupont. Il comporte des caractéristiques socio-démographiques particulières (60% des habitants ayant plus de 60 ans). Bien inséré dans la ville, son patrimoine est bien entretenu et d'un bon niveau de confort. Il est situé dans un secteur en développement qui doit être desservi par le tramway. Bailleurs sociaux : OPAC communautaire Aquitanis et IN CITE.

immobilière et urbaine, rendent compte des choix de gestion spatiale et sociale ayant conduit à la situation actuelle et analysent l'argumentaire des conventions soumises à l'ANRU, leurs modifications en faveur (ou pas) de démolitions ainsi que les propositions de reconstructions et de relogement des habitants. Elles sont fondées sur l'analyse de documents historiques, des entretiens avec les acteurs engagés dans l'action, l'analyse des conventions validées et en projet et sur la lecture spatiale des sites d'études. Ces monographies sont principalement constituées par une doctorante en aménagement de l'espace et urbanisme (économiste et politiste de formation initiale) financée par la recherche et d'étudiants en urbanisme de l'IATU réalisant leur stage professionnalisant au sein des services des municipalités-supports des sites d'étude.

- L'instauration d'un partenariat de recherche entre acteurs urbains et chercheurs en aménagement de l'espace et urbanisme dans lequel nul n'est positionné en expert ou évaluateur, objet d'analyse ou de légitimation, mais qui permet de procéder à l'élaboration commune d'un outil de compréhension des processus à l'œuvre dans les opérations de rénovation urbaine. L'« outil » permettant de passer de l'expertise à la coopération est construit à partir de la *théorie sociologique de la traduction et des coopérations* (Michel Callon et Bruno Latour) issue de recherches sur l'innovation scientifique. Cette théorie montre que les conditions d'une *innovation* (dans notre cas, l'*innovation* serait l'outil et le dispositif communs d'observation de la transformation des cités sociales par la rénovation urbaine) ne sont réunies que lorsque les logiques de chaque acteur et leurs rationalités spécifiques sont traduites dans le langage des autres. Les rationalités de chacun sont alors rassemblées par une problématique commune et clairement perçue par tous, qui permet de questionner ensemble le projet et/ou l'action étudiée et de constituer ainsi un réseau « intelligent ». **La théorie de la traduction met en lumière les interactions entre les acteurs et leurs conflits cognitifs, elle reformule l'éclairage des enjeux, elle met à plat les étapes d'une démarche collective, et permet de fournir des outils de passage entre différents mondes professionnels.**

De plus, une convention de recherche est signée avec les municipalités correspondant aux sites d'études choisis, assortie d'un financement créant ainsi une forme d'engagement mutuel entre chercheurs et acteurs politiques. Le lieu « neutre » du forum est désigné (Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine) et le réseau des acteurs, participants volontaires, est identifié selon deux critères : être engagé dans la mise en œuvre au quotidien des opérations de rénovation urbaine (services techniques communaux – urbanisme et politique de la ville, et communautaires – politique de l'habitat et politiques d'aménagement urbain ; bailleurs sociaux), et ne pas être en responsabilité politique directe ou déléguée des opérations étudiées (ni maires, ni responsables de l'État déconcentré) de façon à ne pas soumettre la parole des participants à la crainte d'effets d'évaluation internes.

Ces deux démarches sont menées en parallèle : les connaissances progressivement acquises par le biais des monographies permettent aux chercheurs de préciser certaines questions et le forum oriente les priorités d'analyse des opérations situées.

b) *La reformulation locale du « problème rénovation urbaine »*

De novembre 2006 à octobre 2008, quatre temps forts d'échange ont été organisés.

Le premier a réuni les acteurs institutionnels en charge de la mise en œuvre de la politique de rénovation urbaine ; le second a rassemblé les services techniques de la politique de la ville des sept communes étudiées ; le troisième, les bailleurs sociaux et le dernier, auquel le responsable du Puca en charge du programme de recherche était invité, a ouvert ses portes à tous les acteurs techniques et institutionnels qui, ayant suivi de près ou de loin la recherche, le souhaitaient.

Je propose de revenir sur les points marquants du premier de ces rendez-vous qui a conduit la construction et l'analyse des monographies réalisées en 2007.

MISE EN QUESTIONS DE LA SÉMANTIQUE DE LA RÉNOVATION URBAINE

Le premier tour de table (novembre 2006) a réuni les acteurs locaux institutionnels³⁸ constituant la *tête de réseau* de la rénovation urbaine et de la politique de l'habitat pour leur présenter l'objectif de la recherche et solliciter leurs réactions : « *Identifier les effets d'un renouvellement urbain posé comme qualifiant socialement et spatialement et vecteur de rééquilibrage territorial et de justice sociale, et mettre à jour les « innovations locales » susceptibles de faire progresser cette action publique dans le sens attendu, mais également les diverses résistances à l'œuvre en ce domaine dans l'agglomération bordelaise* ». La demande formulée est qu'au-delà des conflits d'intérêts liés aux logiques de chacun puisse émerger un récit partagé de la rénovation urbaine et des questions susceptibles d'orienter la recherche.

→ **Le premier résultat significatif notable est la reformulation sémantique du référentiel rénovateur** à laquelle chaque acteur s'est spontanément employé, **déplaçant problématiquement le périmètre de réflexion et d'action des quartiers des grands ensembles vers celui de la ville**. Un accord global est trouvé sur les points suivants :

- Le terme de *mixité sociale* n'apparaît pas comme un concept opératoire mais plutôt comme une incantation recouvrant des choix d'une grande diversité. Il permet cependant

³⁸ Direction du service aménagement de la CUB, Direction du GIP GPV (Grand Projet de Ville) « Hauts de Garonne » de la rive droite, responsable de la politique de la ville du SGAR (Secrétariat général aux affaires régionales), les directeurs des quatre organismes bailleurs sociaux, concernés par les opérations choisies, et la Direction de l'A'URBA (agence d'urbanisme de l'agglomération bordelaise)

de s'accorder sur une finalisation acceptable de la rénovation urbaine et de faire rentrer les bailleurs sociaux dans le champ des politiques urbaines. La notion de *coprésence*, à laquelle il s'agirait de donner un sens et un contenu (par exemple l'accès à la mobilité urbaine et non pas seulement résidentielle), associée à celle de *diversité* (sociale et fonctionnelle) est une piste proposée à envisager – en prenant garde de ne pas confondre *diversifier* pour améliorer l'existant et équiper pour rattraper un retard d'aménités. Cette reformulation pose dès les premiers instants la question de l'échelle à laquelle elle peut s'organiser et le niveau de responsabilité politique à laquelle renvoie la mixité sociale : la Communauté Urbaine.

- L'expression *faire des quartiers comme les autres*, tout comme le terme de *banalisation*, ne sont pas satisfaisants et prêtent à confusion, chaque quartier ayant par essence son identité propre, mais aussi une place particulière dans la ville qu'ils contribuent ainsi à constituer. Celui de *quartier ordinaire*, c'est-à-dire de droit commun, paraît plus juste au regard des expériences et des attentes de chacun.

- L'assimilation du terme de *renouvellement urbain* à celui de *rénovation urbaine*, lorsqu'il s'agit des quartiers des grands ensembles, pose problème : « *on ne renouvelle pas parce que l'on démolit. On peut démolir sans renouveler et réciproquement* ». Le recours à la démolition des immeubles comme condition *sine qua non* du renouvellement de ces quartiers détermine les choix d'actions et conduit à une lecture réductrice de la complexité des dynamiques du *développement urbain*. Ce dernier terme paraît plus opportun pour reformuler le problème de l'injonction nationale à la démolition-reconstruction en le situant dans son contexte d'action local (rythmes, besoins et possibilités).

- Enfin, et cela résulte des premiers points, l'expression *faire de la ville* dans les quartiers des grands ensembles (titre de la proposition) sonne creux pour ces partenaires. De quelle *ville* parle-t-on ? « *S'accorder sur « quelle ville voulons nous ? »* ne serait-il pas un préalable » ? Le terme de *ville solidaire*, évocateur d'une éthique de l'action publique est reconnu comme un bien commun au nom duquel les différents acteurs considèrent pouvoir légitimer leurs choix opérationnels, objectifs explicites et latents n'apparaissant pas forcément contradictoires en ce domaine.

Au-delà d'une simple (sic) question sémantique, au-delà des mots utilisés, en quoi et comment l'usage des termes de *coprésence*, de *quartier ordinaire* et de *développement urbain* en lieu et place de *mixité*, de *quartiers comme les autres* et de *renouvellement urbain* permettent-ils de dégager de nouvelles perspectives d'action et de conduire à un projet local de l'habitat qui n'existe pas encore ? Remettre en questions ces « *paradigmes fatigués et fatigants* » par l'identification de ce qu'ils recouvrent concrètement, tout d'abord chez les partenaires professionnels (systèmes de croyance + rationalisation des faits + attentes), est proposé par les chercheurs comme le sentier à suivre pour accéder à un savoir partagé sur ce sujet.

→ **Le second constat porte sur la récurrence de questionnement sur trois thèmes principaux** : le fondement rationnel de la rhétorique de la « **forme responsable** », les échelles pertinentes **de l'action collective** et le caractère déterritorialisé de la **contrainte normative**.

- La part de *responsabilité de la forme architecturale* (barres et tours) *et urbaine* (open space) dans l'isolement socio-spatial des grands ensembles et la détérioration du cadre de vie, comme de celle du lien social en leur sein fait débat. Qu'apporte le changement de la forme urbaine ? Et à qui ? Le savoir constitué quant à la nature du bénéfice, et/ou du coût, social, patrimonial, politique et urbain entraîné par la substitution de ces formes par d'autres est inexistant, tant au niveau local que national. De nombreux facteurs concrets et mesurables rentrent en jeu (qualité de la construction, accessibilité et desserte, type de peuplement), d'autres, beaucoup plus subjectifs (méfiance de la densification verticale, valorisation locale de « la ville de pierre ») influencent tout autant les stratégies : celle, urbaine, des communes, et celle, patrimoniale, des bailleurs. Sur quoi repose rationnellement l'injonction à la démolition-reconstruction que les acteurs doivent mettre en œuvre ?

- La question des échelles pertinentes d'intervention et de leur articulation, permettant de passer de l'addition de procédures et de la juxtaposition d'actions sectorielles à une action collective locale, voire à un *projet collectif*, tant en ce qui concerne la formulation des problèmes que celle des solutions, sous-tend nombre des propos. Tous soulignent que l'accroche des projets ANRU aux autres projets et politiques locales n'est ni pensée ni gérée par un quelconque dispositif (ce que le GIP GPV permettait sur le plateau de la rive droite bordelaise) : « *c'est une action sans process, une addition de projets dont il s'agit de s'assurer ensuite qu'elle correspond bien au projet global. Or la recomposition périphérique est aussi importante que le traitement du quartier lui-même* ». D'autre part, le constat de la résistance des politiques (et élus) communautaires aux objectifs du PNRU est partagé : « *La ségrégation socio-spatiale est produite par un PLH qui ne permet pas de reconstituer l'offre sur les autres communes, et par le PLU qui traduit cette résistance politique* ». L'engagement individuel des maires dans la rénovation urbaine ne conduit pas à la construction d'un intérêt communautaire sur la question du renouvellement urbain des quartiers d'habitat social.

- La *pertinence des normes et règles publiques* qui encadrent l'action de transformation des quartiers en ZUS (règle du 1/1, de la reconstitution de l'offre et des relogements hors site, modes de financement a priori des coûts d'opération, temporalités de l'ANRU « *s'imposant à celui des projets locaux* ») est interrogée par beaucoup au regard des réalités du terrain. Cette *raison des chiffres* apparaît comme une contrainte exogène dont le caractère de *recette* génère le doute, la démonstration de son efficacité, et donc sa légitimité, faisant défaut.

L'année 2007 est consacrée à la construction des monographies dans la perspective d'éclairer les questions soulevées précédemment.

L'effet d'impact de l'ANRU sur les projets est très nuancé : sa fonction *d'accélérateur de projet* est relativisée par le retard entraîné par le gel des dispositifs précédents des GPV et ORU, bloqués lors de l'adoption du PNRU ; celle *d'amplificateur des démolitions* n'est pas plus significative : cinq des six opérations ont déjà réalisé une lourde programmation de démolitions. Le PNRU apparaît plutôt comme un *modificateur à la marge* de projets pré-existants.

Ce constat révèle un **accord local implicite sur les moyens de la politique de rénovation urbaine, alors même qu'une controverse sur le sens et les valeurs qu'elle affiche a été exprimée en laboratoire**. Il repose sur les observations suivantes :



Fig. 27 Bègles, cité Yves Farges

- Les opérations de rénovation urbaine apparaissent dans la majorité des cas comme des **opérations de renouvellement patrimonial de biens immobiliers, programmées antérieurement à l'adoption du PNRU**. Elles sont réalisées pour l'essentiel à l'initiative des bailleurs avec le soutien des municipalités ne souhaitant pas passer à côté de l'effet d'aubaine de financements exceptionnels pour accompagner les projets, souvent pré-existants, de transformation de leur territoire. Le PNRU est alors un élément du dispositif du projet urbain parmi d'autres, le vecteur principal de la requalification des quartiers sociaux étant d'origine communautaire : l'arrivée du tramway. Parmi les cas étudiés, deux affichent la démolition comme le moyen de gérer une concentration sociale dysfonctionnelle pour les habitants et le quartier vis-à-vis de laquelle les bailleurs font un aveu d'impuissance ; un autre résulte

d'une volonté de transformer radicalement le statut du quartier pour en faire une nouvelle vitrine communale (Fig. 27). Un seul cas présente la particularité d'un désaccord entre la stratégie du bailleur et celle de la municipalité, qui a généré le refus d'inscription au budget de l'ANRU du projet de renouvellement urbain prévu sans démolitions.

- **Les choix politiques des municipalités** engagées dans la rénovation urbaine portent majoritairement sur la démolition des barres de grande taille et/ou des tours jugées stigmatisantes pour la commune et ses habitants, révélant leur **adhésion au principe d'une « intégration par la banalisation »**. Dans les documents écrits et publics étudiés, la comparaison des coûts entre **démolition des tours** et réhabilitation n'est pas présentée comme un argument permettant d'expliquer le choix opéré, l'écart étant jugé négligeable.

- **La CUB apparaît comme la grande perdante de la rénovation urbaine**, alors qu'elle en est un levier essentiel via le financement du tramway. Si l'institution communautaire a bien inscrit l'objectif de « **requalification des quartiers de grands ensembles par le renouvellement urbain** » dans son Programme Local de l'Habitat et son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, elle est fortement gênée par le conventionnement ANRU / municipalités-bailleurs dans la réalisation de ses objectifs de développement et d'équilibrage de l'offre locative sociale dans l'agglomération dans un temps de crise du logement : doublement des prévisions de démolitions-reconstructions par rapport à celles du PLH, la reconstitution de 80% de l'offre dans la commune d'origine et le relogement sur place de 76% des ménages conformément à leur demande rend difficile les objectifs de rééquilibrage de l'offre locative conventionnée à l'échelle de l'agglomération, le prix du foncier étant trop élevé hors des quartiers ANRU du fait d'un déficit chronique de politique foncière de la CUB que le PNRU révèle crûment. D'autre part, le système de portage des projets où la négociation se fait avec l'ANRU commune par commune (portage commune / bailleurs) rend difficile la construction d'une vision **à l'échelle communautaire et comporte des conséquences non mesurables à l'échelle de l'agglomération, sans parler de l'entretien d'une concurrence entre les communes, pourtant dénoncée** comme le signe d'une immaturité communautaire par ceux-là même qui l'instaurent. Enfin, si un protocole est négocié entre les municipalités et les bailleurs pour compenser le différentiel de loyer que doivent supporter les habitants relogés, cette mesure est liée aux habitants et non au logement. Cela signifie que tout un volant de logements accessibles pour les familles les plus fragiles, de type PLAI, risque de disparaître. Or, cette programmation est réalisée dans un pourcentage encore faible, laissant pressentir des difficultés futures.

Si les maires des communes bordelaises ne peuvent que se réjouir du PNRU, les conseillers communautaires qu'ils sont également devront faire face aux effets pervers de leur satisfaction communale. En s'adressant directement aux acteurs disposant des moyens opérationnels (propriétaires fonciers et immobiliers) et positionnels (permis de construire) du changement, et en s'appuyant sur leurs intérêts respectifs, l'État

« construit » les quartiers et renvoie aux instances communautaires la responsabilité de la mise en œuvre de la finalité en valeur au nom de laquelle le PNRU a été explicitement mis en place : relever le défi de la ville solidaire.

La rupture entre la politique de la ville de 2001 portée par Claude Bartelone et celle de 2003 de Jean-Louis Borloo est forte. Pour le premier, la philosophie était de travailler à l'échelle de la ville afin de réaliser l'objectif de la mixité urbaine (traduite dans l'article 55 de la loi SRU), par la construction d'une ville solidaire capable de traiter l'enjeu de l'équité socio-spatiale, des constructions-démolitions et la réalisation des équipements manquants dans les quartiers. C'est cette philosophie de l'action que le GPV illustre. Le changement de braquet du second, avec un resserrement du territoire d'action au périmètre opérationnel de la cible, associé à la suppression du contrat de ville et à son remplacement par un guichet unique centré sur ces périmètres resserrés, a donné un coup d'arrêt à la construction d'une culture partagée et d'une action collective sur la question du logement social (coup d'arrêt ressenti rive droite entre 2003 et 2005). Mais la loi Borloo est aussi une réaction au retard des collectivités locales à se constituer en acteur collectif autour de la ville solidaire. En ce sens on peut considérer que l'aide apportée aux bailleurs par le PNRU participe au sauvetage d'un outil essentiel de la mission constitutionnelle de l'État sur la défense du droit au logement : le logement social.

Suite à ce bilan, partagé de façon transparente avec le réseau acteurs-chercheurs du forum, l'équipe de recherche propose aux partenaires deux thèmes de réflexion : la **gestion résidentielle des populations** et **l'incertitude de la production spatiale**.

La *gestion résidentielle des populations* est au cœur du processus de rénovation urbaine, et dans les esprits de tous :

- des habitants qui craignent d'être déplacés, de payer un loyer plus coûteux, ou qui espèrent de meilleures conditions de logement ;
- des maires et des bailleurs qui ont la responsabilité de gérer le relogement et la reconstitution de l'offre de logements, les premiers attendant un développement qualitatif de leur territoire dans les limites d'une acceptabilité électorale, et les seconds travaillant à une revalorisation de leur patrimoine et une reconnaissance de leur savoir-faire en matière d'aménagement de l'espace et de gestion sociale de leur clientèle.

Cette question se développe dans un contexte marqué par *l'incertitude de la production spatiale*, étant donnés :

- le cadre politique et réglementaire communautaire existant, sur lequel pèsent l'imprécision du PLH et le quasi silence du PLU sur les conditions de l'offre de logements sociaux ;
- la concurrence entre reconstitution, renouvellement et développement de l'offre, tant du point de vue des crédits des aides à la pierre que de la rareté des sites de localisation des constructions ;

- la mobilité des règles d'arbitrage de l'ANRU vis-à-vis des projets.

Les questions ci-dessus sont validées par tous les partenaires afin d'être débattues en juillet 2007 avec les chefs de projet de la politique de la ville des municipalités, puis avec les bailleurs sociaux.

DES CHEFS DE PROJET ENGAGÉS ET CRITIQUES

L'échange avec les chefs de projet de la politique de la ville a permis de confirmer plusieurs points :

→ **L'absence d'une pensée d'agglomération intégrée sur la gestion résidentielle des populations**, question qui recouvre la production de logements sociaux, leur peuplement et la transformation des quartiers sensibles. Si les chefs de projets de la rive droite se connaissent (effet GPV), il n'en est rien pour ceux de la rive gauche. La rencontre entre « les deux rives » a été une *innovation* considérée comme bienvenue et un indicateur de la distance de la CUB à l'égard de la politique de rénovation urbaine, les chefs de projet de l'agglomération n'ayant jamais été réunis. Ils s'accordent sur un point majeur : **la spécificité de la procédure ANRU centrée sur le couple maires / bailleurs a éloigné l'EPCI communautaire de ceux qui gèrent et produisent le renouvellement urbain des quartiers d'habitat social au quotidien**, alors que la question du relogement comme celle de la reconstitution de l'offre des logements démolis dans le cadre ANRU sollicite ce niveau de concertation, tant du point de vue politique que technique : « *Les services de la CUB ignorent ce qui se passe dans les quartiers, (...) on n'arrive pas à partager une vision stratégique de peuplement dans la ville (...)* », ce qui conduit « à agir par défaut avec des quotas ».

→ **Une défaillance des services communautaires qui se double d'un défaut de solidarité politique à l'échelle de l'agglomération** : « *certain élus de la rive gauche – qui ne respectaient pas le quota de 20% - n'étaient pas favorables au relogement chez eux et contestaient, et les chefs de projet de la rive droite ont été convoqués à la CUB pour compter le relogement qui y était fait. (...) Ces élus confondent reconstitution de l'offre, relogement et respect de la loi SRU* ». Les règles de reconstitution de l'offre (1/1) ont un effet boomerang en revenant des quartiers et communes vers la CUB. L'inscription de la rénovation urbaine sur l'agenda de la CUB est liée à la concurrence ainsi créée du fait de la nécessité du développement de l'offre, déficitaire sur l'agglomération, principalement sur l'offre de PLS, et plus particulièrement depuis que la CUB a pris la délégation des aides à la pierre.

→ **Les stratégies politiques communales (gestion de peuplement communal) sont considérées comme des *marqueurs de projet* de même que les aménités urbaines des sites de rénovation conduisent les décisions**. Ainsi, un quartier situé en vitrine des boulevards, propriété d'un bailleur municipal et prochainement desservi par le

tramway fait l'objet d'une opération lourde de démolition-reconstruction et fait appel à une architecte de notoriété ; alors qu'un autre quartier situé à l'écart du tramway, comportant de nombreuses co-propriétés et des bailleurs multiples opte pour un projet de requalification urbaine sans démolitions. L'importance de l'engagement financier sera donc fonction du retour possible sur investissement, un constat qui une fois encore interpelle l'institution communautaire dans sa mission de régulation des inégalités socio-spatiales.

Au final, les chefs de projet de la politique de la ville considèrent unanimement que **l'accès aux financements des projets apparaît comme le facteur principal d'intégration, de décroisement entre les différentes instances responsables**, même si ce fait est ici souligné avec regret : « on parle d'argent avec les personnes alors qu'on devrait parler d'urbanisme ! ».

Alors que les acteurs rencontrés précédemment s'étaient exercés à une remise en question du vocabulaire de la rénovation urbaine, révélant un certain malaise vis-à-vis de ceux-ci, les chefs de projet font état de **l'importance de la place prise par leurs convictions personnelles dans les arbitrages qu'ils réalisent, dans un contexte de méconnaissance reconnue des effets concrets de la rénovation urbaine et de doutes de certains techniciens sur l'efficacité avérée de la rénovation urbaine**. « *Il est difficile d'aller vers un résultat quand celui-ci nous échappe* », « *pourquoi et pour qui ce serait mauvais d'avoir des quartiers 100% HLM ? On a l'expérience de micro-quartiers qui vivent très bien !* ». Pour certains, le questionnement est d'ordre éthique : « *j'ai de moins en moins de certitude au fil des projets de rénovation urbaine, (...) et par rapport à l'éthique de chef de projet, est-ce qu'on n'induit pas parfois une réalisation parce qu'on a besoin d'exister ?* ». Des inquiétudes se manifestent également : le coût des logements produits dans le cadre des projets ANRU étant plus important que celui des logements démolis, cela pose « la question du maintien du logement à faible loyer sur l'agglomération. De même, pendant combien de temps pourrons-nous garantir le relogement dans des logements neufs sur le quartier ? Les cités non traitées sont en voie de paupérisation, faudra-t-il intervenir de façon lourde dans 10 ans ? ».

→ **Un double effet de l'incertitude de l'action : le rôle prépondérant des représentations et la culture du secret comme stratégie de pouvoir.**

Les représentations identifiées avec les chefs de projet sont de trois ordres :

- le fantasme habitant, avec « la population du Grand Parc qui imagine qu'après Yves Farge, elle est la prochaine sur la liste des démolitions parce qu'il y a aussi des tours et des barres au Grand Parc » ;
- des représentations des techniciens eux-mêmes « lors de mon arrivée, je méconnaissais la rive droite et la représentation que j'en avais via les médias

(habitat social, délinquance) a évolué face à la réalité et au contact des habitants » ;

- celles des maires qui adhèrent aux idéaux-types du PNRU dans un premier temps selon « l'objectif affiché de la rénovation urbaine qui est de changer l'image du quartier en partant du postulat que pour changer l'image négative, il faut tout changer » pour ensuite « changer de représentation » en investissant dans la concertation, la participation et l'insertion des habitants dans le quartier.

L'opacité des acteurs apparaît pour certains soit comme un moyen de dissimuler une incertitude difficilement avouable : « ne sachant pas, la réaction des porteurs de projet, des maîtres d'ouvrage de la rénovation urbaine est de cacher », soit comme une ressource de pouvoir : « les élus savent à peu près ce qu'ils veulent, mais cela reste secret, connu d'un cercle restreint ». Cette situation, plutôt évoquée de façon générale par des chefs de projet de la rive gauche, est confirmée par ceux de la rive droite sur la question de la gestion résidentielle des populations, ce qui nous ramène au rôle de la CUB en ce domaine.

Les mêmes sujets de réflexion proposés aux bailleurs sociaux ont donné lieu à des témoignages comparables, principalement activés par le fait que le PNRU est à la fois une politique de renouvellement patrimonial « **qui n'est pas difficile pour les bailleurs, il s'agit d'un problème de production, de marché** », mais également de renouvellement urbain : « **dans une recherche de l'intérêt de chacun, comment s'y retrouver entre le patrimonial et le territorial ?** ».

DES BAILLEURS SOCIAUX PRIS EN ETEAU ENTRE RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Trois champs de réflexions sont formulés par les bailleurs sociaux à l'occasion des deux thèmes de réflexion proposés : le premier corrobore le constat des acteurs précédents du **déficit de l'engagement politique communautaire dans la construction d'une ville solidaire ; le second soulève les contradictions de la politique de rénovation urbaine** et le troisième revient sur **l'incertitude partagée sur les constituants de la « bonne ville »**.

→ **Une politique qui se met en œuvre sans le politique** : « **nous sommes plus défenseurs de l'espace de l'agglomération que chaque maire séparément !** ». Les bailleurs confirment que l'échelle de l'agglomération est leur échelle de réflexion et de référence stratégique, le déséquilibre du peuplement créant, à partir d'un certain niveau, des problèmes de gestion de leur patrimoine. Le constat est fait de l'absence d'une vue communautaire sur les projets de rénovation urbaine, aucune articulation stratégique entre le niveau communal et intercommunal n'étant perçue « *du point de vue politique tout au moins, une vue technique peut-être* » : « *il y a une amélioration sur le terrain des relations avec les services techniques de la CUB, ce sont des professionnels, moins liés aux élus qui sont historiquement dans un deal permanent* ». Le progrès est plus net sur

le plan des transports, politiquement investi au niveau communautaire. Mais concernant le PLH, le portage est technique et non politique.

→ **Les contradictions et complexités de la politique de rénovation urbaine.** Ce constat recouvre trois domaines :

- Les effets contre-performants des règles de la rénovation urbaine : l'obligation des 50% de l'offre à reconstituer hors du site ANRU, le « reste à charge », l'obligation de reloger dans du neuf, sont considérés comme une limitation voire « *un échec du renouvellement* ». Ce constat résulte de la rencontre lors des constructions / démolitions de la logique de la pierre avec celle des habitants : en effet, ceux-ci ne souhaitent majoritairement pas quitter leur quartier et encore moins leur commune. Or, la satisfaction des désirs des habitants est une contrainte importante dans la stratégie des bailleurs : la demande de l'État ne correspond pas aux spécificités locales.

- Le décalage entre le temps de l'ANRU et celui des aménagements urbains est dysfonctionnel. « *On démolit des tours alors que le tram arrive à côté ! On démolit parce que la décision a déjà été prise et que l'on sait que le financement risque de ne pas passer deux fois !* ». Les conventions ANRU, dans un objectif de valorisation des quartiers, privilégient l'investissement financier sur les sites désenclavés par un TCSP. Les bailleurs et les communes se voient reprocher leur manque d'ambition, ce qui conduit les communes à reformuler la problématique et la nature des projets. Une fois constatés les effets hautement positifs du tramway sur la valorisation du site aux yeux des habitants, mais aussi vis-à-vis de l'extérieur, il est trop tard pour revenir en arrière une fois les conventions signées.

- Les bailleurs se font aménageurs. Le métier des bailleurs évolue, conséquence du couplage entre renouvellement patrimonial et renouvellement urbain qui pose la problématique du peuplement au cœur du processus, assorti de l'importante maîtrise foncière qui est la leur sur les sites des ZUS, et de leur savoir-faire en terme de gestion de clientèle. Les bailleurs se font de plus en plus souvent aménageurs comme en témoignent l'organisation de leurs services (direction du patrimoine et direction aménagement urbain) et le recrutement ou la formation continue de plus en plus fréquente d'urbanistes en leur sein : « *la clé de cette évolution est le foncier, chaque bailleur devient aménageur sur ses propres terrains* ». L'homogénéité du résultat constaté sur le terrain (photos à l'appui présentées par les chercheurs) les amène à réagir : « *On pensait que des entités (parcellaires) différentes donneraient de la diversité, mais ce n'est pas le cas. Si tous les immeubles se ressemblent, ce n'est pas sûr que ce soit très bien, il y a un effet de mode architectural* ». Il y a ici surtout *un effet de convention*, les constructions et réhabilitations étant identiquement prises dans une règle normative et financière semblable quelque soit le bailleur ; hauteurs, couleurs, organisation des plans, sont optimisés par chacun et les programmes donnés aux maîtres d'œuvre sont très proches les uns des autres : « *Il manque une réflexion, une vision générale du quartier après transformation, chacun a*

fait son morceau et on n'a pas réfléchi ensemble. Il est nécessaire d'échanger pour éviter l'uniformisation ».

→ **Quelle ville faisons nous ?** « Comment mesurer le progrès ? Quels sont les paramètres qui permettraient à la ville de demain d'être mieux que celle d'aujourd'hui ? ». Cette question recouvre trois champs de réflexion : celui du **rôle de la forme urbaine et architecturale dans le jugement porté sur les quartiers**, celui des **attentes pour une ville où l'on vive mieux**, et enfin un questionnement sur le couple mixité / ségrégation.

- Du point de vue de la forme urbaine, il y a accord entre les bailleurs sur le fait que les tours et les barres sont mal perçues par les demandeurs de logement, et qu'une mauvaise localisation (manque de transports, d'emplois) accentue la représentation négative. Mais il y a également accord sur le fait que si le quartier est bien équipé et desservi, le jugement reste alors positif (exemple du Grand Parc), ces éléments compensant l'appréciation négative. Ce constat ouvre la voie vers un *urbanisme d'équilibre* en lieu et place de l'urbanisme de rénovation, dans un temps où la démolition de logements existants va être de moins en moins tenable et où économie sociale et économie urbaine vont devoir s'équilibrer dans un nouveau projet de société.

- Du point de vue du fonctionnement urbain, des questions se posent sur les orientations à prendre qui, en satisfaisant les attentes permettraient de faire une « bonne ville » : « *je ne sais pas ce qu'est la ville, ni ce qu'est la ville idéale, mais j'aimerais savoir quels sont les critères permettant de savoir de quoi est faite une situation insatisfaisante et ce qui peut permettre que la ville soit mieux demain. Comment mesurer le progrès ? Il semble que le critère essentiel du « mieux » soit le désir des habitants. Quand ils ne veulent pas changer de quartier, on ne peut pas ne pas en tenir compte, même si cela contredit une autre vision que l'on aurait de la ville. Mais comment mesurer ce « meilleur » pour les habitants ? Quel est le « meilleur » pour les élus ? Pour les bailleurs, c'est plus simple : des logements occupés, des loyers payés, pas de réclamations ...* ». (Le bailleur qui s'exprime ici est également maire de sa commune).

- L'injonction en faveur de la mixité sociale est débattue selon plusieurs angles d'attaque : la **ségrégation est vécue comme ayant des effets négatifs sur le métier de bailleur** : « le rassemblement de population typée provoque un rejet des autres qui se traduit par des problèmes de cohabitation qui font que l'on ne peut plus proposer ces logements qu'à ce type de population par la suite ». Ainsi, la **mixité sociale et/ou générationnelle** à l'échelle de la cage d'escalier est confirmée comme étant « une bêtise et une erreur » ; l'échelle du quartier est pertinente : « l'autre est bénéfique quand on peut le rencontrer mais pas quand on y est obligé ». L'échelle de l'agglomération est également validée mais d'un autre point de vue, celui de la protection contre une spécialisation sociale des communes, bien que difficile à mettre en œuvre comme vu précédemment. Ainsi la critique est claire vis-à-vis des SMS (secteurs de mixité sociale) pour les opérations de 2

500m² : ce n'est pas pertinent à cette échelle, le seuil est trop bas, « la conséquence est que certaines opérations ne se feront pas car les *promoteurs ne suivront pas. Enfin ! On a échappé aux 1 000m² !* ».

- Une différence est pointée du doigt entre mobilité résidentielle et mobilité urbaine. La mobilité résidentielle, appelée de leurs vœux par des chercheurs (comme Jean-Claude Le Driant) et des politiques au niveau national, génère le doute quant à ses capacités à produire de la cohésion urbaine au regard des expériences précédentes : « *Je pense assez fortement qu'une grande fluidité résidentielle amène à une ségrégation naturelle et spontanée. Elle n'est combattue que par une faible appétence à la mobilité de la population. Une fois choisi leur lieu de résidence, les gens n'en changent pas, ils préfèrent même parfois changer leur lieu professionnel. La mobilité urbaine est pour sa part un avantage et une ressource résidentielle* ».

En conclusion, la rencontre entre les contraintes normatives de l'ANRU, celle du désir des habitants de rester sur place, et les aménagements urbains réalisés concomitamment, conduisent à une remise en question des référentiels d'action de l'ANRU : « *dans 10 ans, on trouvera sûrement que la rationalité économique de l'ANRU est discutable* ».

La position de force dans laquelle le PNRU installe les bailleurs au regard de leur statut de propriétaires foncier et immobilier, du quasi-contrôle de leur politique de peuplement et de leur savoir-faire technique du point de vue du montage des opérations d'aménagement, **laisse ici peu de place aux questions sur l'incertitude de l'action spatiale**, contrairement aux chefs de projet communaux.

La dernière réunion collective, organisée en décembre 2008 en présence de Jean-Paul Blais, responsable du contrat de recherche pour le Puca, a permis de retrouver les différents acteurs rencontrés durant les deux ans de la recherche afin de capitaliser et de mettre en mots ce qui peut être considéré comme des savoirs locaux construits par l'apprentissage.

Si tous ont été convoqués, il est important de souligner que seuls deux bailleurs étaient présents sur les cinq conviés : le premier, nouveau venu dans la galaxie des bailleurs locaux, et le second, bailleur isolé (OPHLM municipal) d'une commune politiquement dissidente. Si les *têtes de pont* présents à la première réunion avaient également décliné l'invitation, les chefs de projets politique de la ville étaient présents en force et, fait notable, trois responsables des services communautaires en charge de l'aménagement urbain se sont joints au groupe pour la première fois, se saisissant de cette tribune pour exprimer leur frustration professionnelle. C'est donc bien un bilan fondé sur l'expérience d'une « pratique ordinaire » et réalisé collectivement, dont je présenterai ici les principaux enseignements, en les complétant par les constats réalisés lors des analyses de terrain,

qui n'ont pas faits l'objet de débat à cette occasion, et qui sont présentés de façon plus détaillés dans le rapport final remis au Puca.

LES APPRENTISSAGES ET INNOVATIONS LOCALES

La principale montée en généralité actée à l'occasion de cet échange porte sur la **reconnaissance des effets d'apprentissage de l'espace d'action local liés au caractère normatif du PNRU administré par l'ANRU** (relogement, reconstitution, renouvellement, développement de l'offre). Celui-ci a révélé le défaut d'articulation existant entre la politique de planification communautaire (PLH, PLU) et les projets urbains des communes. Mais il a aussi permis aux acteurs, via les contraintes du relogement, de prendre la mesure du caractère stratégique des relations existants (ou pas) entre politique du logement et politique urbaine d'aménagement : « *Les politiques de relogement servent de révélateur de ce qui n'a pas été pensé ou qu'on a refusé de penser* ». Ce constat technique est renforcé par l'apprentissage fait par chacun des attentes des habitants : interrogés sur leur *désir de ville* à l'occasion des relogements, le premier critère exprimé pour choisir leur logement est la localisation (quartier, commune), le prix et la typologie du logement venant en seconde et troisième position.

Cette construction de la réalité doit faire l'objet de trois remarques complémentaires :

- La politique de rénovation urbaine s'étant constituée dans la politique de la ville, ce sont ces services municipaux, majoritairement marqués par une culture sociale de la ville, qui ont hérité des dossiers ANRU. **Alors que les services dédiés à l'aménagement et ceux dédiés au « social » communiquaient peu, cette étrangeté construite par l'histoire des origines du PNRU les a conduit à coopérer.** La satisfaction des chargés de mission de ces deux services s'est largement exprimée lors des échanges que nous avons eus avec eux lors de la réalisation des enquêtes de site.

- **Via la règle de l'obligation du relogement, la politique de rénovation urbaine a contribué à la création d'une « culture communale de l'habitat ».** Face à la logique patrimoniale déterritorialisée des bailleurs (relogement conçu à l'échelle de leur parc, reconstitution de l'offre) jouant spontanément du principe des vases communicants, les maires ont dû développer une stratégie de vigie pour garder une certaine maîtrise du peuplement de leurs communes. Certains d'entre eux ont fait ainsi le choix de recruter un chargé de mission relogement alors que cette responsabilité incombait aux bailleurs, allant jusqu'à produire leur propre document cadre (Charte du relogement), première esquisse d'une « politique municipale de l'habitat » : « *On avait besoin d'une lecture du parcours résidentiel des personnes, d'où la mise en place d'une cellule où sont mises en commun les informations des travailleurs sociaux, des bailleurs et de la mairie* ». De leur côté, les bailleurs, ont exprimé leur satisfaction de l'occasion donnée de « faire la connaissance » de leur clientèle à l'occasion de relogements vis-à-vis desquels ils avaient une obligation de résultat : « *au travers des démolitions on a rencontré l'habitant car on*

a démolir des bâtiments remplis, la création du vide sur du plein rencontre l'humain ». En effet, les contraintes de la programmation financière de l'ANRU nécessitent une tenue des délais de réalisation des opérations de démolition-reconstruction qui dépendent eux-mêmes de l'adéquation des solutions de relogement aux attentes des habitants. La démonstration de leur compétence de bailleur est ainsi consolidée, atout important vis-à-vis des municipalités dans un temps marqué par une concurrence grandissante avec des opérateurs privés : « *C'est un moment historique de rapprochement entre bailleurs et communes, entre projet patrimonial et projet urbain* ».

- La question de la *gestion résidentielle des populations* choisie par les chercheurs est ici validée pour sa capacité d'analyseur des évolutions locales sur la prise en compte conjointe des dimensions sociale et spatiale du fait urbain par les projets d'aménagement et les politiques urbaines : en voie d'intégration dans les faits à l'échelle communale de par le caractère politique des stratégies de peuplement, et identifiée dans son déficit chronique à l'échelle communautaire, les chargés de projet en aménagement urbain de la CUB se qualifiant de « *dérouteur de bitume* » : « *La CUB n'est qu'un chéquier, ou au mieux s'occupe des espaces publics!* ». La conscience de la nécessité d'une intégration communautaire de cette double dimension de l'urbain, généralement dissociée, est portée par les services techniques en faits, au regard des contraintes pratiques de l'action, et en valeurs, au nom du sens politique qui motive individuellement leur action d'urbaniste pour une *ville solidaire* en laquelle ils ont besoin de croire.

Peut-on pour autant parler d'*innovation* ? Pas si on l'entend dans le sens d'une « innovation de rupture » par rapport à des pratiques existantes créatrice d'un changement des modalités de l'action. **On se trouve plutôt dans des stratégies d'ajustements des routines, réalisées sous la contrainte d'un référentiel normatif exogène répondant à des dynamiques endogènes déjà en place et en cours de mise en œuvre** (les programmes de démolition pré-existaient ainsi que les projets urbains) **auxquelles il manquait un cadre de référence, aucune politique supracommunale ne permettant d'assurer ce rôle** (excepté sur la rive droite avec le GPV). On peut cependant parler d'un « **processus d'innovation** » si l'on considère qu'une **situation conjoncturelle (les injonctions normatives du PNRU) a créé des réponses structurelles durables (organisation de transversalités entre les services techniques municipaux), liées à la recherche d'amélioration des conditions d'action existantes**. Pour évaluer la capacité des ajustements réalisés par chaque acteur à entraîner un réel changement de référentiel d'action en matière de co-construction de la question spatiale et sociale (modification de l'organisation des services au sein des communes et de la CUB, évolution du statut des bailleurs de gestionnaires patrimoniaux à celui d'acteurs urbains), il faudrait reposer aujourd'hui la question de la gestion résidentielle des populations pour prendre la mesure des indices de changement constatés à l'occasion de cette recherche.

Le bilan tiré de cette première expérience de recherche collaborative est satisfaisant au regard de l'enjeu posé de la capacité de la recherche à conduire une action reconnue dans son utilité par le milieu professionnel, construisant ainsi un partenariat aujourd'hui encore très actif (participation des praticiens aux enseignements, stages d'étudiants, et soutenance de leurs mémoires ; sollicitation des chercheurs à participer aux réflexions professionnelles, y compris dans des cadres informels).

Du point de vue de l'écart entre les intentions de recherche annoncées et les résultats, le bilan est très insatisfaisant, mettant en cause d'une part ma propre inexpérience en la matière mais aussi le choix méthodologique réalisé dont la pertinence s'est trouvé remise en question au regard des résultats attendus. En effet, le choix d'impliquer les bailleurs sociaux comme participants à part entière de la recherche s'est révélé contre-performant. Alors qu'il était supposé que cet engagement partenarial permettrait d'entrer plus finement dans les process des bailleurs, d'éclairer leurs modes opératoires par des échanges concrets sur les raisons de leurs choix techniques, c'est exactement le contraire qui s'est produit : aucun des directeur des organismes coopérants n'a souhaité déléguer à un responsable de ses services sa représentation aux réunions. Lors des études de cas, il n'a jamais été possible d'avoir un autre interlocuteur que le directeur. Tous ont cultivé la culture du secret soulignée par les chefs de projets communaux et verrouillé l'accès à l'information, sans concertation préalable. Ce constat est révélateur : le fait d'analyser les effets sociaux-spatiaux locaux du PNRU a conduit les bailleurs à se considérer eux-mêmes comme objet de recherche, et donne une indication du caractère de renouvellement majoritairement patrimonial de cette politique, recouvert sous le voile pudique de la *ville solidaire*. De même, l'engagement de la CUB à participer au financement de la recherche, engagement rompu *in fine*, dénote le même malaise vis-à-vis de questionnements qui, on l'a vu, mettent à mal l'hypothèse d'un intérêt communautaire constitué sur le sujet de l'habitat.

Enfin, les monographies de site de rénovation urbaine n'ont pu être finalisées dans le temps de la recherche, ne permettant pas de faire une analyse distanciée à partir de faits concrets susceptibles de vérifier plus avant les différents constats déjà réalisés. Si les élections municipales de 2008 ont rendu difficile l'accès aux dossiers opérationnels, c'est surtout la complexité de suivre *in vivo* l'évolution des sept opérations, nombre élevé mais nécessaire pour mettre en œuvre une démarche comparative pertinente, qui a créé le hiatus. La multiplication des avenants, suivant les aléas des négociations avec l'ANRU et la CUB afin d'amender les projets se déroulant en continu dans le temps de la recherche, a accentué la difficulté. Un matériau important, nourri par plusieurs stages d'étudiants dans les institutions porteuses des projets de rénovation, reste à exploiter et à compléter alors qu'un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a été adopté dans le cadre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dont la mise en œuvre est confiée à l'ANRU.

c) *Quartiers populaires et forme responsable*

Deux articles **rédigés respectivement en 2007 et 2009 et publiés l'année suivante** dans deux ouvrages collectifs, me permettent de développer une analyse critique de l'argumentaire du PNRU fondée sur les acquis de mes recherches antérieures.

→ « **Les grands ensembles, des quartiers pas comme les autres** », paraît à l'issue du colloque international des 15 et 16 mars 2007 *Pérennité urbaine ou la ville par-delà ses métamorphoses*³⁹, piloté par le laboratoire de recherche CNRS LOUEST et sous la responsabilité scientifique de Colette Vallat. Cette communication s'inscrit dans la section II Turbulences, s'attachant aux formes et dynamiques de recomposition urbaine à l'œuvre de façon discrète, c'est-à-dire sans visibilité directe, mais participant néanmoins aux profonds bouleversements, ou du moins supposés comme tels, de la ville contemporaine.

Cette contribution s'adosse principalement aux travaux historiques conduits à l'occasion de la thèse sur la généalogie de la politique de rénovation urbaine, actualisée par les prémisses de la recherche réalisée pour le Puca. Elle s'appuie sur le débat qui a eu lieu au début des années quatre-vingt-dix entre deux visions différentes de la ville solidaire : celle de Jean-Marie Delarue, protectionniste et républicaine, formulée au nom du droit au logement en faveur de quartiers d'habitat social protégés des tendances naturelles de la ville à créer de l'exclusion socio-spatiale, et celle, plus libérale, formulée au nom du droit à la ville par Olivier Piron, pour des quartiers remis en mouvement par une activation des logiques du marché. L'article montre comment l'arbitrage réalisé pour cette dernière vision aboutit finalement à la mise en œuvre de la première. « *En effet, les réalités du terrain tendent à résister au modèle de pensée censé faire des grands ensembles des quartiers comme les autres selon l'expression d'Olivier Piron, et ce sont bien des quartiers populaires qui sont en chantier. (...) La mixité sociale ne se décrète pas* » (Berland-Berthon, 2007).

Nota : Cette catégorie du « populaire » a été constituée sur la base des données INSEE de 1999, dernière base disponible en 2006, dans le cadre des monographies du Puca par rapport au statut social et professionnel des habitants du quartier, leurs ressources professionnelles, leur rapport au capital culturel et leur statut d'occupation des logements, en établissant une comparaison avec la commune, et l'agglomération d'appartenance.

Après une remise en contexte historique de la formulation de ces deux visions, l'article s'attache à montrer comment la mutation attendue de quartiers impopulaires à des quartiers comme les autres se heurte, malgré les efforts déployés, à des résistances concrètes inscrites dans le sol par l'histoire qui a présidé à la conception des grands ensembles (poids de la structure foncière et du contrat originel entre les bailleurs et les communes d'assiette structurant leurs rapports de force). La difficulté à intégrer les grands ensembles dans

³⁹ Article joint en annexe 5 du Volume II.

un dispositif réglementaire de droit commun, la constructibilité se calculant à la parcelle dans les POS, « *une notion qui n'a pas de sens dans le cas des grands ensembles où la densité ne peut s'évaluer concrètement qu'à l'îlot, lui-même pouvant regrouper plusieurs propriétaires fonciers* », conduit au recours à la procédure de ZAC, à la résidentialisation, procédures insuffisantes pour desserrer un verrou foncier dont les bailleurs détiennent la clé. La combinaison faite par le PNRU entre renouvellement urbain et renouvellement patrimonial, introduit le flou dans les responsabilités respectives de financement, flou souligné par le rapport commandé en mars 2001 par le ministère du Budget à l'Inspection générale des Finances et au Conseil général des Ponts et Chaussées sur le financement du logement social. Elle est ici posée comme une réponse pragmatique à cette situation de blocage et permet de comprendre en quoi « *le resserrement des périmètres de la politique de la ville – périmètres ANRU – sur les domanialités des opérations en est un des effets, le second étant qu'un projet urbain est jugé non recevable par l'ANRU s'il n'est pas assorti de propositions de démolitions* ».

La démonstration se poursuit par l'analyse de la situation concrète dans l'agglomération bordelaise, montrant comment la mise en œuvre locale du PNRU dans un temps marqué par une forte pénurie de logements à vocation sociale et un intérêt politique communautaire faiblement constitué sur la question de l'habitat pour tous, conduit au final à des arbitrages qui nous livrent une version mixte des deux postures, républicaine et libérale, prises en référence : « *des quartiers populaires, et qui le restent, remis en mouvements par leur introduction, encore relative certes et fortement subventionnée, dans la logique du marché. Une large partie des habitants a fait le choix de rester dans leur quartier ; alors qu'ils y ont connu le pire, ils souhaitent profiter maintenant de ce qui leur est offert de meilleur – habitat renouvelé, liaison à la ville par un transport en commun, espaces publics aménagés* ».

Cette synthèse politique faite par l'espace local entre philosophie républicaine et philosophie libérale est à mon sens le cœur même de la vocation de l'urbanisme comme outil de régulation en continu entre ces deux principes fondateurs de notre culture, la diversité et l'acceptabilité des réponses résultant de leur articulation dépendant des conditions démocratiques de leur conception.

C'est au développement de cette posture que la deuxième contribution présentée ici participe.

→ « **« Pas de quartier » pour les tours et les barres. La ville de la rénovation urbaine en question** »⁴⁰, est une contribution parue en 2010 dans un ouvrage collectif élaboré en référence à l'œuvre scientifique de Jean Dumas sous la responsabilité de deux de ses partenaires historiques en matière de recherche Jean-Pierre Augustin et Michel Favory. Héritière moi-même de sa pensée d'un urbanisme entendu comme « *processus (des relations société-espace s'inscrivant dans des dynamiques mouvantes et concurrentielles*

⁴⁰ Article joint en annexe 6 du Volume II.

fondées sur l'incessante recherche d'appropriation inégalitaire de la valeur foncière), procédure (car le propre de la société est d'être politique, c'est-à-dire créatrice de règles indispensables au vivre ensemble) et produit (car il n'est pas d'urbanisme sans formes concrètes d'organisation d'espaces plus ou moins densément occupés) », j'ai souhaité mettre à profit cet espace d'hommage pour poursuivre la réflexion en l'explorant à partir de mes préoccupations de spatialiste. Le choix d'interroger le débat toujours à l'œuvre sur la capacité (ou pas) des formes architecturales – tours, barres et open space – héritées de l'urbanisme moderne de répondre aux enjeux urbains et sociaux contemporains, résulte de ce contexte de production.

Définissant le PNRU comme un instrument d'action public (IAP), c'est-à-dire comme un dispositif « *porteur de valeurs, nourries d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé* » (Lascoumes, Le Galès, 2004), **mon projet consiste à identifier les « récits » des relations existant entre formes construites et organisation sociale sur lesquels s'appuie la politique de rénovation urbaine** en conviant l'urbanisme « *dans sa double mission de réduction des inégalités urbaines et d'accroissement des valeurs urbaines (accessibilité, niveau d'équipement, entretien, sécurité, etc...)* », cette seconde mission étant censée soutenir, dans le cas du PNRU, la réalisation de la première.

Deux familles de récits justificateurs sont identifiées, le terme de « récit » faisant référence à des histoires causales qui permettent de « *certifier les hypothèses nécessaires à la prise de décision par rapport à ce qui est, en réalité, incertain et complexe* » (Roe, 1994) : **des récits urbains et des récits politiques.**

La famille des *récits urbains* correspond à « *une approche anthropologique de l'espace construit et habité des grands ensembles et associe hiérarchisation des espaces et rôle social intégrateur de l'espace bâti* ». Elle se décline en un « **récit sécuritaire** » selon lequel les formes d'aménagement de l'espace ont une influence sur la sécurité ou l'insécurité des lieux, et participe à l'argumentaire en faveur des résidentialisations ; un « **récit habitationnel** » insistant sur les valeurs de lisibilité et d'appropriation de l'espace comme des facteurs sociologiques intégrateurs ; un « **récit rénovateur** » désignant les tours et les barres comme inaptes à répondre aux besoins présents et futurs en matière de logement en référence au danger, souligné par l'école italienne de typo-morphologie, de la perte du rapport morphologie-typologie dans la ville moderne, un rapport qui est considéré comme la condition du fonctionnement des « types » comme structure signifiante dans l'espace urbain.

La famille des « récits politiques » de justice sociale soutient pour sa part « *le processus de normalisation résidentielle des quartiers dits « sensibles »* ». Elle se décline en un « **récit égalitariste** », auquel appartiennent le droit au logement et le droit à la ville, illustré par le slogan « faire des quartiers comme les autres » ; un « **récit compensatoire** » qui complète le précédent par la reconnaissance des pratiques discriminatoires dont les

grands ensembles ont fait l'objet dans le passé, justifiant la concentration géo-stratégique de l'action urbaine et les efforts financiers publics sur leur périmètre domanial ; un « **récit utilitariste** », relevant d'une doctrine « conséquentialiste », les décisions prises en son nom étant considérées comme « *socialement justes lorsqu'elles contribuent à la maximisation de l'utilité collective, celle-ci étant entendue comme la somme des utilités individuelles* » (Euzéby, 2002), principe auquel répond la rhétorique de la *ville solidaire*.

Ces récits fondateurs du PNRU, donnant sens à l'action publique, sont confrontés dans un second temps de l'article qui montre que la mesure de l'efficacité du PNRU dépend de la perspective adoptée. Si l'on considère comme un *objectif en soi* le « *repositionnement des quartiers et des communes de la politique de la ville ainsi que du patrimoine immobilier et foncier des bailleurs sociaux dans une logique de marché urbain, le processus engagé apparaît efficient* ». Si le projet du PNRU fait du « *processus de réduction des inégalités territoriales un moyen de servir le dessein plus large d'équité sociale auquel il se réfère, le bilan est plus mitigé* ».

Enfin, deux orientations sont données pour *ajuster* la ville de la rénovation urbaine à ses récits et l'action aux valeurs qu'elle mobilise. La première serait de **mobiliser concrètement les savoirs anthropologiques sous-jacents aux récits spatiaux en associant à l'approche macro de la « gestion résidentielle des populations » la co-construction de « projets résidentiels des habitants »**, démarche susceptible de conduire à des requalifications urbaines sans recours aux démolitions (le quartier de Thouars à Talence a récemment bénéficié d'une convention ANRU sans démolitions, l'OPH communautaire Aquitanis développe aujourd'hui cette démarche). La seconde **met en question le choix des outils évaluatifs du PNRU**, une certaine opacité perdurant sur la mesure du nombre de logements **à faible loyer disponibles dans le parc social après plusieurs années de politique de rénovation urbaine** (calculs faussés par la participation temporaire des bailleurs aux différentiels de loyer consentis aux habitants lors de leur relogement dans les nouveaux bâtiments), **mais aussi le choix du niveau de contractualisation de cette politique**, l'échelle communale contribuant à faire de la ville solidaire un vœu pieux.

Cette quête des moyens pour identifier, comprendre et analyser les formes de la rencontre entre la ville invisible – la ville des acteurs, celle des aléas la décision –, et la ville visible – ses spatialités construites et constitutives des moyens et pouvoirs d'action – est une constante de ma démarche de recherche. Celle des relations entre rationalité en faits / finalité et en valeurs de l'argumentaire de l'agir spatial conduit à considérer l'urbanisme non pas comme appartenant au seul ordre de la volonté mais à celui de l'ajustement continu entre intentionnalité et degré de réflexivité, le vouloir et le faire, le souhaité et l'acceptable.

Le cadre dans et par lequel cette orientation s'est construite est principalement marqué 1/ par une analyse de l'action collective héritée de la science politique et soulignant le caractère *limité* de la rationalité des acteurs, et 2/ par les ajustements pragmatiques de praticiens de l'urbanisme de leurs choix opérationnels aux *révélés* des valeurs qu'ils servent. Ces deux approches constitutives de l'agir spatial expérimentées dans les recherches précédentes doivent à cette étape **être complétées par une troisième, développée en parallèle, et renvoyant aux premières lignes de ma carte d'identité : ma culture d'architecte**. Sa tendance à réifier le fait urbain en s'isolant des mécanismes sociaux-politiques urbains étant désormais tenue à **distance critique**, la tentation perdure d'expérimenter scientifiquement ses ressources pour identifier les capacités d'adaptation et d'accompagnement de la forme urbaine au changement perpétuel de la ville et à **ses mouvements continus**.

2/ La ville épi-décisionnelle révélée dans ses formes

« Si toute chose est en devenir,
comment une connaissance est-elle possible ? » Socrate

Sans point commun avec la thèse autre que sa concomitance, une recherche expérimentale, collective et interdisciplinaire est développée dans le cadre de deux programmes successifs de recherche de la MSHA (Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine) sous la direction de Jean Dumas : « Métropolisation, hiérarchie et réseaux » (1995-1998) et « Déconstruire pour organiser l'espace urbain » (1999-2002). Rassemblant un historien de la ville et de l'architecture, trois géographes dont deux politistes, et deux architectes et urbanistes⁴¹, la recherche est engagée en 1997 sur la question suivante : **comment conduire méthodologiquement l'exploration des propriétés formelles de l'espace urbain organisatrices de la ville agglomérée ?** Les hypothèses posées pour conduire cette recherche : l'existence d'un ordre urbain caché de l'agglomérat urbain, la démarche entreprise : la description narrative des modalités d'assemblage des constituants formels de la ville, et ses résultats sont présentés ici, non pas tels que restitués dans l'ouvrage qui en est résulté : *Bordeaux, une ville sans histoire(s)*⁴², mais dans le chemin suivi pour y parvenir, chemin long (dix ans) et marqué de bifurcations révélatrices de postures différentes.

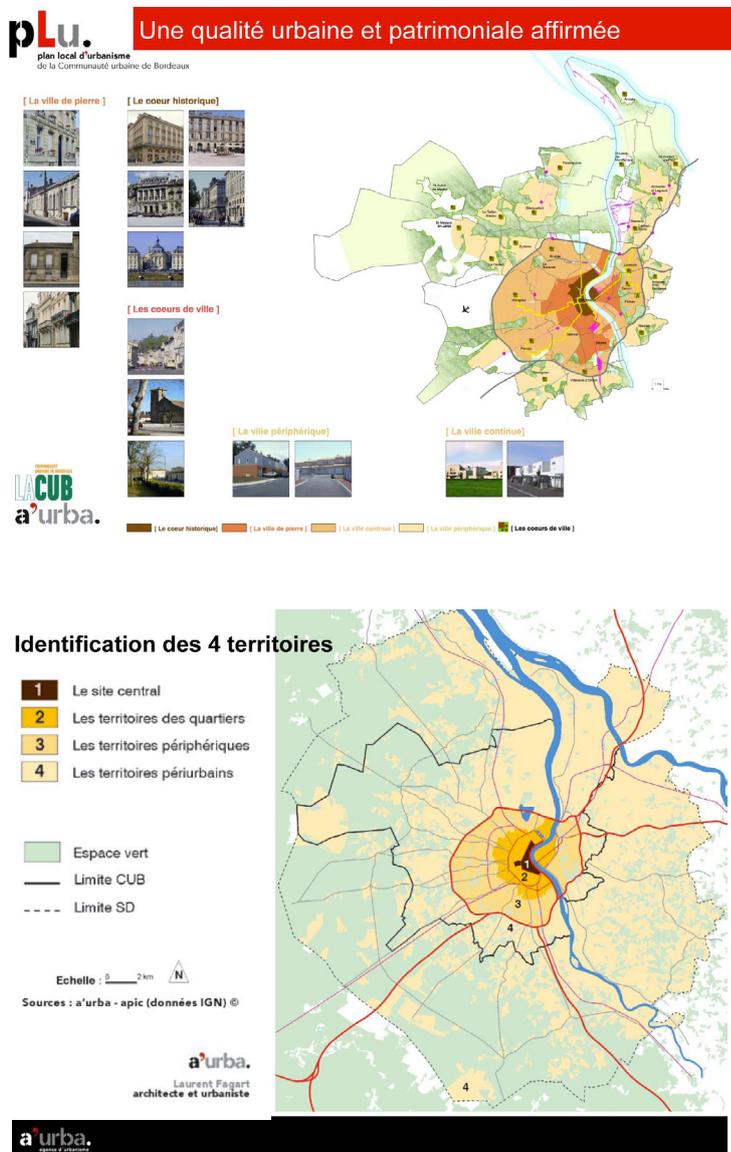
C'est ici à une *ville ajustée* dans ses mouvements formels d'agglomération, c'est-à-dire dans ses modes d'organisation de l'espace qui échappent en partie par incrémentalisme à la décision spatiale, processus que nous avons qualifié d'« épi-décisionnel », qu'a permis d'aboutir cette recherche expérimentale présentée ici dans sa dimension méthodologique (a) et dans ses résultats (b).

⁴¹ Bruno Fayolle-Lussac (historien et archéologue), Jean Dumas et Michel Favory (géographes et politistes), Sandrine Vaucelle (géographe), Claire Parin et moi-même (architectes et urbanistes).

⁴² Ouvrage joint au Volume II, annexe 4.

a) *La ville sans l'histoire, la ville sans les acteurs*

L'origine de la recherche réside à la fois dans le **constat du déterminisme analytique des formes urbaines composées hérité de l'école typo-morphologique** italienne, qui soutient la conception d'une ville dessinée par des projets urbains, champ d'action principalement investi par les architectes, et dans **l'intuition qu'une autre lecture du « désordre » urbain de l'agglomération métropolitaine** pouvait être faite. Complémentaire de l'« ordre » de référence institué par la méthode ci-dessus, ce désordre supposé n'est que le nom donné à un ordre qu'on ne saurait pas voir par inadéquation entre les méthodes descriptives disponibles et sa matérialité urbaine, différente en nature et en forme de la ville composée historique.

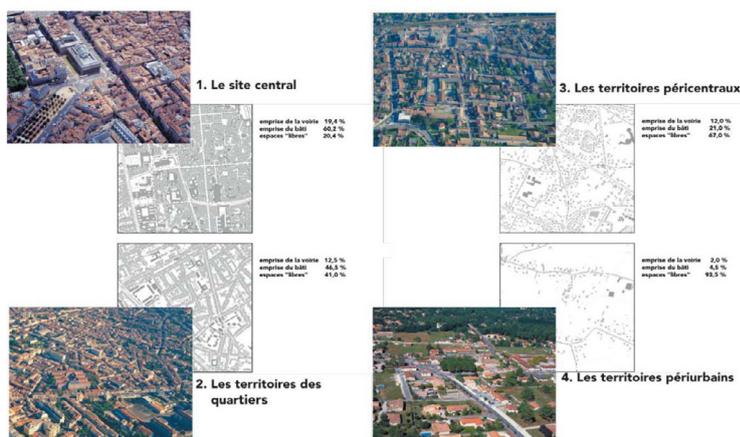


L'observation des effets structurants sur les politiques urbaines d'une analyse des formes urbaines ordonnée par l'analyse typo-morphologique trouve une illustration littérale dans la conception du PLU communautaire de l'agglomération bordelaise de 2005. À partir d'une lecture de la forme urbaine, quatre strates différentes constitutives de la ville composée ont été définies dans leurs typo-morphologies respectives⁴³, donnant lieu dans un premier temps à des prescriptions réglementaires sur le rapport entre structure parcellaire et bâti (Fig. 28-32). Le postulat « lynchéen » de l'enjeu de la lisibilité urbaine comme un facteur d'appropriation de la ville par ses usagers sous-tend ce choix. Il s'accompagne ici d'une culture conservatrice qui valorise l'unité formelle des typologies architecturales et urbaines comme un facteur qualitatif de cette lisibilité, porteur d'harmonie. Nul n'a oublié que Bordeaux a été dessinée par l'in-

Fig. 28, 29 PLU de la Communauté Urbaine de Bordeaux

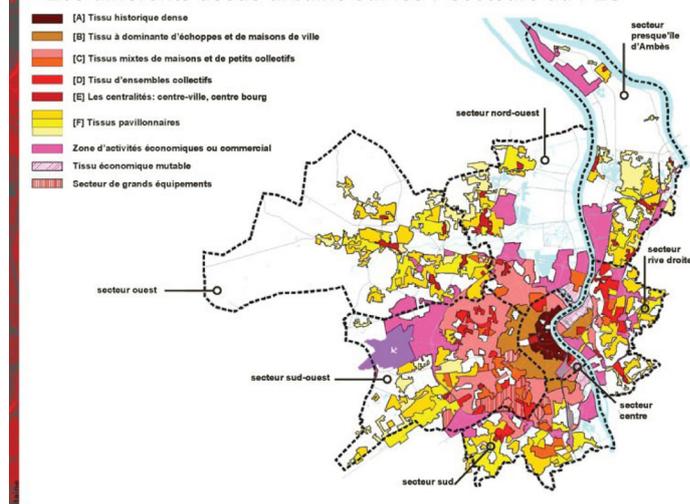
⁴³ Le cœur historique, la ville de pierre, la ville composée, la ville périphérique. Ces quatre strates sont complétées par une cinquième : les cœurs de ville (structures des anciens villages).

Les quatre territoires de la ville habitée



politique municipale, donnant lieu à un concours d'architecte (échoppes bordelaises)

> Les différents tissus urbains sur les 7 secteurs du PLU



[B] > Tissu à dominante d'échoppes et de maisons de ville

Paysage minéral, cœur d'îlots jardinés, unité architecturale et patrimoniale

- Espace public constitué essentiellement par des rues
- Bâti implanté en ordre continu générant des îlots fermés
- Découpage parcellaire de petite taille
- Bâti constitué d'échoppes ou de maisons de ville sur 1 ou 2 niveaux
- Emprise au sol moyenne préservant des jardins en fond de parcelles



tendant Tourny au XVIIIème siècle, puis par le baron Haussmann au XIXème. Si le XXème siècle a vu la ville se découdre dans ses périphéries et se trouer en son centre avec un urbanisme de dalle, le XXIème siècle sera celui du retour de la ville dessinée par des projets composés et la réglementation contrainte des formes urbaines, tel est le projet. Le périmètre de la *ville de pierre* issu de l'analyse⁴⁴ est ainsi devenu un périmètre opérationnel et la *ville de pierre* une

censé établir les bases des futures références réglementaires s'imposant comme des changements typologiques autorisés (Fig.33, 34). L'instrumentalisation des résultats de l'analyse au service d'une politique patrimoniale inscrite dans la perspective de l'obtention du label Unesco est ici patente et soulève la question du risque de réification du fait urbain par la confusion de statut entre des résultats d'analyse et des prescriptions à visées prospectives, lorsque le transfert de l'un vers l'autre n'est pas articulé par des problématiques socio-économiques. C'est ainsi que les quartiers d'échoppes, très nombreux et prisés par les habitants de Bordeaux pour leur correspondance avec les attentes vis-à-vis d'un habitat unifamilial à un ou deux niveaux aisément adaptable aux besoins de chacun, personnalisable et disposant d'un jardin dans des quartiers résidentiels biens équipés, ont été sanctuarisés au nom de leur valeur patrimoniale. Interdites de surélévation et d'extension, ou dans des limites très contraintes élaborées par le biais d'un concours d'architecture

Fig. 30, 31, 32 PLU de la Communauté Urbaine de Bordeaux

⁴⁴ Analyse réalisée par un architecte bordelais pour le compte de l'A'URBA missionnée par la CUB pour l'élaboration du PLU.

Retour sur l'appel à idées d'Agora 2006

Pour la première fois lors d'Agora en 2006, la Ville de Bordeaux a lancé un appel à idées auprès des architectes et des étudiants sur le thème : **Comment faire évoluer les échoppes sans les dénaturer ?**

La Ville souhaitait en effet associer le plus largement possible les professionnels et les étudiants à la réflexion sur la mise en valeur de la ville de pierre et la réglementation adaptée à son évolution.

Il était demandé aux candidats de proposer un projet en choisissant l'un des cas suivants : une échoppe simple, une échoppe double, une échoppe d'angle, une échoppe en rez de jardin.

Fig. 33 Extrait des «Carnets d'une ville en héritage. La Maison». Ville de Bordeaux, décembre 2012, p. 80 Appel à idées Agora

Échoppes doubles, plans

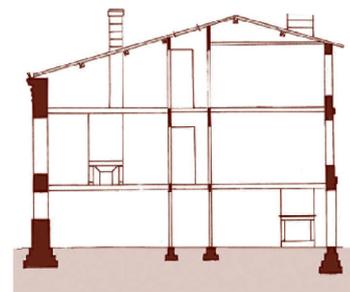
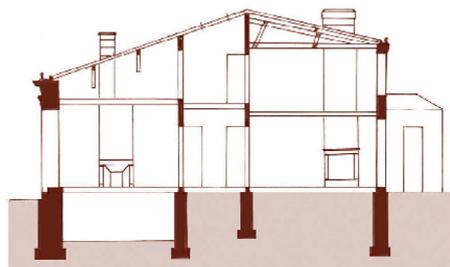
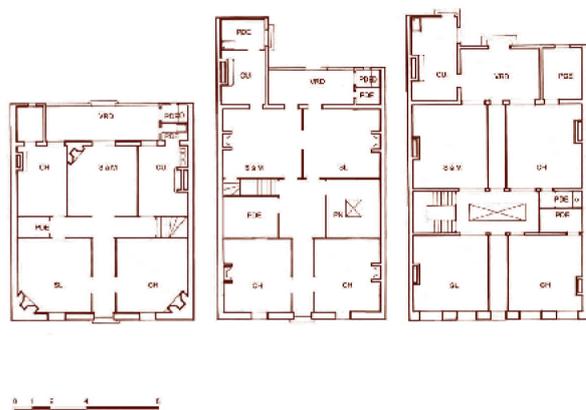


Fig. 34 Extraits des «Carnets d'une ville en héritage. La Maison». Ville de Bordeaux, décembre 2012, p. 34-35, 40-41 La carcasse des maisons de villes bordelaises

Il est censé étudier les règles acceptables d'évolution de ce patrimoine, c'est toute une strate de la ville qui est ainsi ossifiée aux dépens de sa capacité jusque-là vérifiée d'accompagner les évolutions des besoins des familles et de se densifier progressivement en référence aux règles de droit commun.

Ce PLU a été salué à l'époque pour sa capacité à avoir, pour la première fois, introduit la troisième dimension de la ville : sa forme urbaine, dans un document de planification à portée réglementaire, pour être critiqué dans un second temps pour sa rigidité.

L'ordre typo-morphologique hérité, producteur d'une hiérarchie allant de la parcelle, à l'îlot, au quartier, devient ainsi un modèle urbain de référence, non seulement pour des projets précis mais également comme un nouveau zonage territorial marqué par une pensée dominée par la forme. La recherche, commencée en 1997, n'avait pu faire alors le constat des effets de ce déterminisme de l'analyse mais l'intuition de cette dérive possible était bien présente, alimentée par les connaissances constituées à

cette occasion sur l'héritage et les héritiers de l'école italienne, sur lesquels il semble utile de revenir rapidement avant de présenter notre propre démarche.

DÉPASSER L'ANALYSE TYPO-MORPHOLOGIQUE

La typo-morphologie est une théorie cognito-explicative de la ville et du territoire dont Saverio Muratori⁴⁵ est l'initiateur dans l'Italie du second après-guerre. Sa démarche s'inscrit dans un contexte de crise de la modernité, en architecture d'une part, où « *elle apparaît comme la perte de la notion de connexion et de la graduation hiérarchique entre les éléments et les échelles spatiales, et la rupture entre les disciplines techniques et les disciplines historico-critiques* » (Gerosa, 1986, p.22), et en urbanisme où « *elle se manifeste par l'ignorance des tissus bâtis sur lesquels s'exercent l'activité contemporaine, et dans la réduction de l'urbanisme à l'application des méthodes de l'urbanisme réglementaire du XIX^{ème} siècle* » (ibidem). C'est dans ce contexte de résolution de crise que se définissent les objectifs scientifiques de Muratori comme la « *volonté d'établir les fondements d'une nouvelle méthode d'étude scientifique des phénomènes urbains* », ce qu'il réalisera via des études (des villes de Venise et de Rome particulièrement) « *qui considèrent la ville en tant qu'unité et totalité et en même temps en tant qu'œuvre bâtie ou artefact* » (Gerosa, 1986). Sa conception de la réalité selon laquelle « *le passé explique le présent et le présent contient l'avenir* » se traduit par le principe de création de formes nouvelles des structures bâties qui constituent la ville à l'intérieur de la continuité. **Primauté de l'histoire comme méthode d'étude, unité de la ville comme entité analogue à un être vivant et permanence dans le temps de l'identité de chaque ville** constituent les principes de référence d'une pensée cherchant à découvrir « *des lois fondamentales – de type génétique et historique – qui régissent les faits urbains* » et une « *approche globale et unitaire de la ville* » (Gerosa, 1986, p.21).

Sa méthodologie d'analyse urbaine, fondée sur l'identification de typologies apparaissant à une fréquence élevée dans la ville, sur leurs relations avec les structures sociales et culturelles et sur la lecture des phases fondamentales de l'évolution de la ville, fait partie des fondamentaux enseignés dans les écoles d'architecture.

Assimilant la ville « *à un organisme vivant qui passe par des phénomènes de croissance et de décroissance* » il considère que le plan d'aménagement doit tirer profit de l'existant et retrouver le sens de la loi générale du développement de la ville. Sa théorie de la « conservation urbaine » trouvera son application à Bologne et à Ferrare plusieurs années après. Pour Pier Giorgio Gerosa, « *c'est précisément cette conscience de l'unité, et de la correspondance entre les éléments à petite et grande échelle, cette conscience que tout acte de bâtir est intégré dans une dynamique historique et temporelle qui fonde le projet urbain contemporain et la dimension de sa modernité* » (Gerosa, 1986, p.41).

Aldo Rossi, Carlo Aymonino, Vittorio Gregotti, Léon Krier, Pier Luigi Nicolini, Angelo Villa,

⁴⁵ Saverio Muratori est né en 1910 à Modène et diplômé de l'école d'architecture de Rome au début des années 30s. De 1945 à 1973, il donne un enseignement didactique du projet dans un cours de « composition architectonique » à Rome.

Antoine Grumbach, Bernard Huet, Christian Devillers, Philippe Panerai, sont les principaux héritiers de l'analyse urbaine qu'ils ont chacun largement contribué à faire évoluer par leurs critiques, publications⁴⁶ et expérimentations. S'il n'est pas ici opportun de reprendre ces débats, je reviendrai sur la conclusion réalisée à l'occasion de leur analyse : si la forme urbaine révélée par cet outillage permet de comprendre les phases de sa fabrication et de ses transformations et contribuer ainsi à l'élaboration d'une connaissance de la ville étudiée, c'est-à-dire pour « produire du savoir », la méthode typo-morphologique ne peut constituer un modèle interprétatif de la ville, ni un modèle projectif sous peine de mériter des remarques telles que celle de Françoise Choay en 1988 : « *Traiter la ville comme une forme soumet la fiction de son autonomie à l'impérialisme d'une analyse visuelle* » ou de Pier Luigi Gerosa en 1995 taxant l'analyse typo-morphologique de « *vide conceptuel à tendance intégriste* ».

L'apport de Servio Muratori à la lecture compréhensive de la ville est indéniable, mais il a aussi conduit à certains excès dont l'historicisme et le déterminisme d'une pensée formaliste selon laquelle l'édifice est générateur de la structure urbaine par l'entremise du niveau intermédiaire qu'est le tissu urbain, tendance que Pier Luigi Gerosa qualifie d'« intégrisme architectural ».

Le point commun de notre recherche avec l'analyse urbaine telle que présentée ci-dessus réside dans l'attachement « à définir les différents niveaux de constitution de la forme urbaine ainsi que les rapports qu'ils entretiennent. C'est saisir l'espace urbain comme un tout qu'il s'agit d'observer, de découper, de recomposer et en même temps comme un ensemble d'éléments qu'il s'agit de reconnaître, de rassembler et d'articuler » (Dumas, 2011, p.12). La différence majeure est **qu'elle n'affiche nulle finalité explicative ou projective, son statut étant celui d'un outil de description des propriétés agrégatives des formes matérielles de l'agglomération urbaine, voire de décryptage**, terme entendu en référence à son étymologie grecque *kryptos* qui signifie « caché ». L'enjeu est ainsi de révéler « ce qui est là » sans être directement visible dans une ville généralement considérée comme un corpus d'artefacts, indicateurs de la manière dont elle utilisée et fabriquée. **L'agglomération urbaine est ainsi considérée à la fois comme une forme et un processus**, non pas dans ses changements, ce qui conduit à mettre en scène l'histoire et les acteurs de cette histoire, mais dans les mouvements d'agrégation de ses éléments, non pas expliqués mais simplement décrits et posée comme une archive totale d'un système dynamique en perpétuelle transformation.

« *Est-ce le changement économique et social qui détermine l'évolution des formes*

⁴⁶ ROSSI Aldo, *L'architecture de la ville*, 1981 (1ère ed. française), Paris, L'Équerre. DEVILLERS Christian, 1974 *Typologie de l'habitat et morphologie urbaine*, Architecture d'Aujourd'hui, n°174, p. 18-22. PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles, DEMORGON Marcelle, VEYRENCHÉ Michel, 1980, *Éléments d'analyse urbaine*, Bruxelles, Éditions Archives d'architecture moderne. PANERAI Philippe, CASTEX Jean, DEPAULE Jean-Charles, 1997, *Formes urbaines. De l'îlot à la barre*, Marseille, Éditions Parenthèses. PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles, DEMORGON Marcelle, 1999, *Analyse urbaine*, Marseille, Éditions Parenthèses.

urbaines ou bien la matrice minérale de la ville a-t-elle une rigidité propre et une autonomie par rapport à l'histoire générale d'une société ? » (Bonis, 1994). C'est à l'exploration de la deuxième partie de cette question posée par une archéologue et formulée d'une façon quelque peu manichéenne pour un urbaniste, que cette recherche est consacrée.

AGGLOMÉRAT, AGRÉGAT, LIANT : UNE APPROCHE MÉTAPHORIQUE

Cette posture d'analyse s'est construite par le recours à la lecture métaphorique de la notion d'« agglomération », terme exprimant à la fois une action et un résultat. Il peut se traduire en analyse urbaine par un processus dynamique d'association d'éléments hétéroclites et comme une forme d'organisation de la matérialité urbaine : l'agglomérat. Ce dernier terme renvoie à sa définition minéralogique : un agglomérat est « *une masse de plusieurs substances formées à des époques diverses et réunies par un ciment quelconque* », mais aussi botanique où l'aggloméré « *désigne des organismes entassés ou rapprochés en masse compacte, qu'ils soient ou non adhérents ensemble* ». **En ce sens, l'agglomérat se trouve constitué par un ensemble d'agrégats, éléments durs ayant une forme stable liés entre eux par un liant dont la plasticité permet la coalescence.**

Le projet de glisser de la morphologie urbaine à l'agrégation urbaine prend naissance dans cette interprétation de l'agglomération considérée comme un système non hiérarchisé selon les logiques typo-morphologiques, mais dont est faite l'hypothèse qu'elle n'est pas pour autant une production aléatoire, « désordonnée », et qu'elle recèle des règles cachées, structurelles, participant non pas à la continuité mais à la coalescence de ses éléments. Il a conduit à formuler de façon synthétique la posture d'analyse que nous avons préalablement défini comme « règle du jeu » de la recherche⁴⁷ :

*« La démarche menée ici est celle de la description de l'agglomérat urbain, c'est-à-dire de la matérialité des processus de production spatiale. Il s'agit bien de décrire – et non d'expliquer – des réalités urbaines visibles de l'agglomérat, d'identifier des faits spatiaux dont les formes seraient indicatrices de l'agglomération comme processus, comme dynamique de fabrication de l'espace urbain. **Dans cet objectif, les faits spatiaux recherchés et privilégiés sont ceux des indices des mouvements qui transforment (qui font passer d'une forme à l'autre) la matérialité urbaine.** Cette identification des mouvements de l'agglomérat ne doit pas être confondue avec l'observation des changements des formes spatiales, car cela sous-entendrait la prise en compte de la dimension temporelle de la production de l'espace urbain. Or, cette approche évolutionniste relève d'une démarche à visée explicative qui ne correspond pas à l'objectif poursuivi dans cette recherche »* (Favory, 2011, p.46)⁴⁸.

⁴⁷ Les propos rapportés en italique, extraits de l'ouvrage final Bordeaux, *une ville sans histoire(s)*, seront suivis du nom de leur auteur, la partie I de l'ouvrage, « la ville ajustée », ayant été rédigée selon ses sous-chapitres soit par Michel Favory, soit par moi-même, dans une totale concertation fondée sur la co-construction continue de son objet, de ses hypothèses, modalités exploratoires et de des résultats.

⁴⁸ L'agglomération comme espace économique et social, comme institution, comme représentation, n'entre

Les termes d'agglomérat, agrégat et liant sont des construits de la recherche, des termes dont le caractère métaphorique guide la démarche inductive menée sur des terrains de la ville ordinaire, banale, pour en révéler les capacités à décrire les propriétés formelles de l'espace métropolisé.

Le passage de l'agglomérat matériau à l'agglomérat métaphorique correspond à la tentative de construire un langage de et sur l'espace par le biais d'un outil de représentation scientifique de l'agglomération comme « formes » définies par le mouvement et donc comme processus.

Trois termes descriptifs des mouvements du processus d'agglomération ont été construits par la recherche. Bien que présentés ici en amont, leur définition n'a été finalisée qu'à l'issue de celle-ci :

L'agrégat sera ainsi défini comme « *un ensemble organisé qui unit entre eux les éléments qui le constituent et/ou qu'il constitue, en une configuration à stabilité forte* » (Berland-Berthon, 2011, p.73). L'agrégat n'est pas une forme urbaine, celle-ci le révèle mais n'est pas l'agrégat lui-même.

L'agglomérat est « *fait de matière et d'une production en train d'advenir, ce qui lui donne le double statut de révélateur et d'acteur de l'agglomération. (...) L'agglomérat métaphorique est considéré comme un ensemble de parties assemblées de façon instable, complexe et inventive, contrairement à l'agrégat plus durablement stabilisé. (...) (Son) aptitude à l'assemblage et à l'ajustement est à la fois autorisée et conditionnée par l'existence d'un liant qui donne à l'agglomérat sa dimension plastique. (...) Ainsi, l'agglomérat n'est ni un espace ou une échelle géographique, ni une dimension au sens quantitatif du terme, mais un niveau de complexité (...) et un état configuré des agrégats à un moment donné de l'observation* » (ibidem, p.73-74).

Le liant « *est un entre-deux actif, outil et condition de la cohésion de l'agrégat et de l'agglomérat, qui à la fois enregistre, régule et induit des dynamiques favorisant la transformation de chaque élément et de l'ensemble, tout en maintenant l'adhérence. Dans le cadre de cette recherche, l'hypothèse est faite que le liant est un élément médiateur essentiel de la complexité urbaine, dont l'existence n'appartient pas au registre des formes visibles, mais que celles-ci peuvent cependant révéler. Il est considéré comme un tiers inclus, organisateur et régulateur direct ou indirect des logiques et incongruités urbaines, pouvant prendre plusieurs formes et être de différentes natures. En effet, le liant peut être non constitué et d'une autre nature, fait d'invisible, tels que les règles, les usages et les événements urbains, les projets, les forces économiques et sociales (pression foncière, spéculation, mobilisations diverses, etc.). Sous ces différentes formes,* pas dans la constitution de l'objet de l'étude. Il ne s'apparente pas non plus aux nombreuses démarches de recherche souvent déclinées selon des thématiques urbanistiques comme celles de l'étalement urbain, des modalités et conditions du renouvellement de la ville sur elle-même, de la nature et des formes des rapports entre espace rural et espace urbain, ou économiques et sociales comme la sectorisation des activités ou la ségrégation socio-spatiale.

le liant est constitutif tant de l'agrégat que de l'agglomérat et il est ce qui en permet les mouvements » (ibidem, p.74).

La méthode d'analyse étant ici à la fois le moyen de la recherche et son résultat, il me faut en développer la démarche ci-après.

Cependant, un préalable doit être présenté. À cette étape de la recherche, notre équipe s'est scindée en deux groupes, la volonté de certains, architectes principalement, étant de suivre l'hypothèse de l'association du niveau d'organisation du « liant » à une échelle d'observation spécifique : le « méso », sensé correspondre à une échelle intermédiaire entre le micro de la parcelle et le macro de la grande ville et correspondre à une matérialité spécifique, représentable et fonctionnelle. Nous avons pour notre part posé un temps cette hypothèse pour la rejeter ensuite considérant que *« les formes livrées par les représentations graphiques de l'espace sont toujours celles d'une échelle des phénomènes. En effet, ce qui est donné ordinairement couvre probablement d'autres niveaux spatiaux et dont les indices relatifs aux processus risquent d'être occultés. C'est la raison pour laquelle, passer arbitrairement dans l'analyse d'une échelle à l'autre (par exemple dans une inférence macro, méso, micro qui constitue une démarche géographique classique, ou inversement dans une démarche d'architecture et d'urbanisme), ne semble que partiellement satisfaisant pour élucider les niveaux pertinents des révélateurs formels des processus spatiaux de l'agglomération. à voir dans toute représentation géographique aux échelles d'ensemble de l'agglomération »* (Favory, 2011, p.42). Le développement de l'hypothèse d'un liant formalisé à une échelle spécifique a conduit le groupe investi dans cette direction à identifier un réseau morpho-structurel, maillage intermédiaire de voiries entre cours et boulevards, qui assure non pas une simple fonction de liaison mais, par leur prolongation au-delà des quadrants étudiés, la mise en relation de différents quartiers et d'équipements publics, nommés « raidisseurs ». (Cette analyse développée par la deuxième équipe de recherche est présentée dans la partie II de l'ouvrage).

b) *La ville épi-décisionnelle* : un discours de la ville sans projet ?

Afin de construire méthodologiquement les termes d'agglomérat, d'agrégat et de liant à partir de faits spatiaux indicateurs des mouvements de la matérialité agglomérée de l'espace métropolisé, deux démarches concomitantes sont menées après avoir déterminé une unité d'observation de base constitutive d'« ordres urbains » traditionnels, dont il s'agissait ensuite d'identifier les combinaisons (Fig. 35). Ce choix est lié à la volonté de partir du plus petit dénominateur commun pouvant exister entre la règle de droit commun de l'urbanisme réglementaire ayant trait à la forme urbaine et notre questionnement : la parcelle.

- La première démarche a consisté à construire une grammaire des mouvements de l'aggloméré urbain. Elle est élaborée (photos aériennes, arpentage, photos, croquis,

cartes IGN et parcellaires) à partir de terrains choisis selon leur caractère « ordinaire », hors des projets d'aménagement emblématiques, hors des circuits pittoresques (caractérisés par le terme d'« innomés ») à la recherche des combinaisons parcellaires repérables exprimant des mouvements de transformation configurants, c'est-à-dire rendus physiquement visibles.

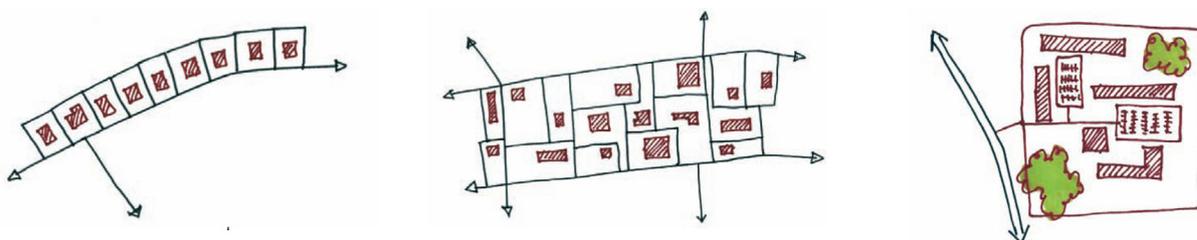


Fig. 35 Ordre du lotissement, ordre de la division parcellaire et ordre de la grande parcelle (Dumas 2012 ss dir. p.49)

L'exemple de Cestas, archétype péri-urbain, a servi de premier terrain d'expérience du fait de la lisibilité quasi directe de ses mouvements et de ses modalités d'assemblage dans l'espace (réalité observée et parcourue) et sur la carte (réalité représentée). Il a permis de constituer une première grammaire de ces mouvements d'agrégation (corrosion, adossement, avalement, etc) révélant la capacité de l'ensemble à se déformer plastiquement sans se rompre, raison pour laquelle nous l'avons qualifiée de *ville ductile*⁴⁹ (Fig.36).

Le même processus descriptif a été ensuite déployé dans la ville historique, sur deux pièces urbaines complexes par l'hétérogénéité des éléments qui les constituent (bâti résiduel du XIXème et du XXème siècle, résidentiel, ouvrier et marchand ; grands ensembles, friches, façade sur les quais, etc), n'ayant pas fait l'objet de projets structurants depuis plus de cinquante ans et présentant un caractère de stabilité, voire d'immobilité apparente, d'où sa qualification de *ville indurée*. Les transformations qui s'y opèrent en continu sont « discrètes » et discontinues, agies par des mouvements constants au sein



Fig. 36 Le processus de grignotage et la ville ductible (Dumas 2012 ss dir. p.52-53)

⁴⁹ Cette construction a fait l'objet d'une communication à un colloque international, sans publication aux actes du colloque, l'ouvrage devant sortir peu de temps après. *Les formes élémentaires de l'agglomération. La ville ductile*, colloque international « Périphéries urbaines entre normes et innovations. Les villes du sud de l'Europe » du 11 au 13 juin 2008, Bordeaux, UMR CNRS ADES.

d'une matérialité à faible capacité plastique. Ce terrain a permis de compléter le lexique des formes et processus d'assemblage et de transformation (érosion, cristallisation, chrysalidation, etc)⁵⁰, mais aussi de repérer des figures d'organisation (mouvements et assemblages) de même nature à Cestas et dans la ville indurée : il y a du Cestas dans Bordeaux, et du Bordeaux dans Cestas (Fig. 37)...

- Bordeaux étant une ville « égouttée », c'est-à-dire construite par le fleuve et en réponse aux contraintes de ce substrat, la recherche a conduit parallèlement un **questionnement sur les rapports décelables entre la nappe matérielle urbaine et le site naturel**, de façon à observer et décrire comment « *un agglomérat, à savoir la matière urbaine constituée et rassemblée, a pris en compte les effets du site naturel dans sa constitution matérielle et organisatrice* » (Favory, 2011, p.63). Aucune échelle d'observation préalable



Fig. 37 Le processus de chrysalidation (Dumas 2012 ss dir. p.58)

n'est choisie, elle a été construite en suivant les logiques du site fluvial. Sa dimension nécessitant un recours à la carte, cela induit le risque de confondre « *la matérialité organisée et sa forme spatiale avec la représentation que suggèrent les tracés du plan (Roncayolo, 2002), c'est-à-dire avec un artefact* » (ibidem). L'autre difficulté a été de ne pas suivre le paradigme possibiliste ou déterministe de la géographie classique selon lequel le site est directement lisible dans la morphologie urbaine.

L'analyse a révélé une grande hétérogénéité topographique et différents ajustements de la nappe bâtie à celle-ci se traduisant par des nivellements du sol de la couche urbaine, des vides en cœur d'îlots, la réponse architecturale des échoppes, etc, identifiés comme des effets du substrat. En second lieu, la mobilisation de l'arpentage, de la carte et de la photo aérienne a conduit à identifier une « *forme artefact sans échelle spécifique mais bien réalisée à tous les niveaux de la matérialité* » (ibidem, p.69), considérée comme

⁵⁰ Ce vocabulaire a été laissé à la libre invention des étudiants du Master d'urbanisme associés à cette recherche, à qui il était demandé de ... laisser libre cours à leurs intuitions sémantiques.

une figure de régulation transcalaire de l'agglomération bordelaise : la figure du triangle, indicatrice d'une régulation interne et non planifiée (Fig. 38).

L'identification de ces similitudes formelles révélatrices des logiques cachées du processus d'agglomération « *sont des modes d'organisation de l'espace qui échappent en partie par incrémentalisme à la décision spatiale : c'est le cas majoritairement des ajustements triangulés* » (ibidem, p.71). **Cette interprétation a conduit à qualifier ces espaces internes à l'agglomération d'« épi-décisionnels »**, ces « épiphénomènes spatiaux se traduisant « *par des logiques d'organisation marquées fortement sans qu'elles infèrent*

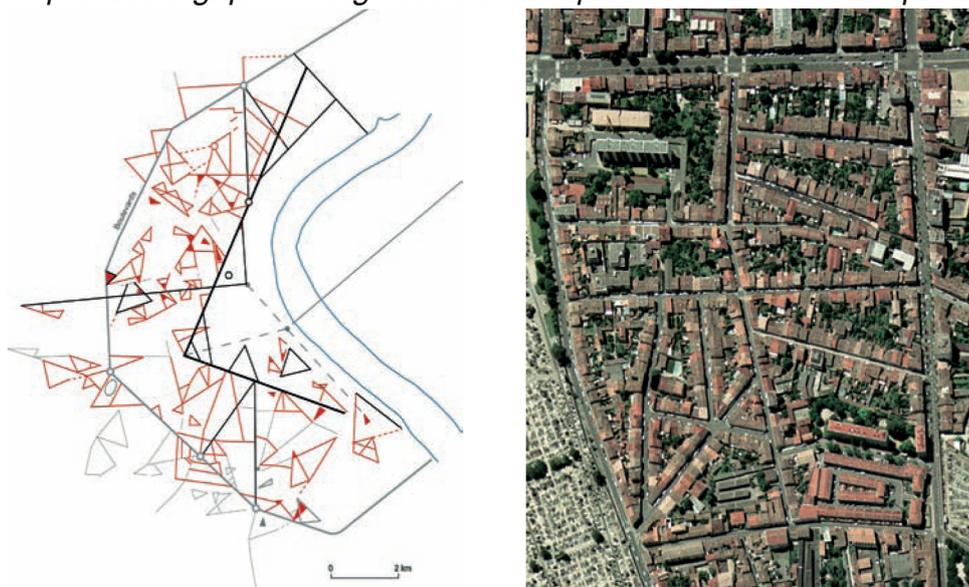


Fig. 38 La géométrie bordelaise des triangles et le quartier Blanchard-Latour (Dumas 2012 ss dir. p.68 et 70)

de participation directe au mouvement global d'urbanisation » (ibidem, p.71).

Une troisième expérimentation est construite à l'issue des deux précédentes afin d'identifier les **manifestations visibles du processus d'agrégation**, posé comme un mode de fabrication de l'espace urbain par assemblage, dont l'agrégat serait l'outil descriptif (et non une forme constituée). Dans cette perspective métaphorique, « *la structure constituante de l'agglomération est l'agrégat – et non par l'îlot et la rue – et l'agrégation le processus d'altération permettant de passer d'un niveau de complexité à un autre, de l'agrégat à l'agglomération par l'existence d'un liant inter-agrégats. Celui-ci permet la combinaison entre des agrégats qui s'influencent mutuellement jusqu'à créer un assemblage d'une nature nouvelle que l'on appelle agglomération* » (Berland-Berthon, 2011, p.74). Le site de Bordeaux-Nord sera le support de cette hypothèse de recherche.

C'est ici la notion de « liant » qui est explorée et sa capacité à réaliser de façon non déterministe l'assemblage du disparate et de l'hétérogène, à rendre coalescent ce qui morphologiquement semble s'ignorer⁵¹. Des agrégats formalisés sont identifiés à

⁵¹ Cette étape de la recherche recouvre pour moi un sens particulier au regard des premières connaissances acquises dans ma vie antérieure d'étudiante en architecture où la découverte de l'« entre-deux » m'avait irrévocablement orientée vers l'urbanisme (Chapitre I).

partir de « figures d'organisation » (stabilisation, transformation) constitutives d'un liant « inter-agrégat », et de trois principes d'agrégation constitutifs de l'agglomérat étudié : **l'ajustement par altération**, c'est-à-dire par le passage d'un ensemble à un autre par des variations successives et jamais simultanées de l'orientation des parcelles, de leur taille et du rapport bâti/non-bâti, **les rouages** que représentent les grandes parcelles et **le calage par les triangles** qui caractérisent le liant inter-agrégats conduisant la pièce urbaine étudiée au statut d'agglomérat (Fig. 39).

« Ceux qui se bornent à une seule recherche manquent souvent de faire des découvertes qu'un esprit plus étendu, qui peut joindre d'autres sciences à celle dont il s'agit, découvre sans peine. Mais comme un seul ne saurait bien travailler à tout, c'est l'intelligence mutuelle

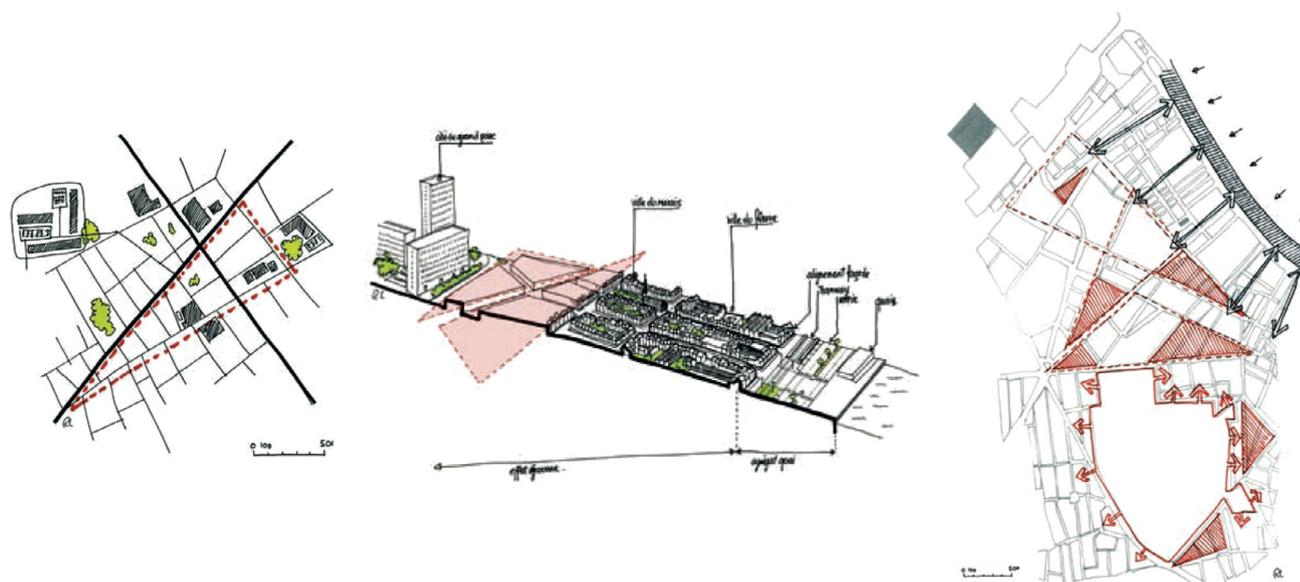


Fig. 39 Figures du triangle, coupe schématique du Grand Parc au fleuve, l'interface entre ville du marais et ville du fleuve (Dumas 2012 ss dir. p.56, 76 et 81)

qui peut y suppléer » (Leibnitz, 1857, p.287). La règle de comportement que notre équipe s'était donnée au départ était de laisser en coulisses nos savoirs disciplinaires pour éviter toute tentation explicative afin d'élaborer un outil descriptif dépourvu d'idéologie et de pré-savoir constitué. Créer les conditions d'une certaine naïveté en quelque sorte. Les savoirs du géographe, de l'archéologue et de l'architecte sont clairement présents ici malgré ce préalable, la règle n'a pu être respectée. Son énonciation a cependant créé un espace d'analyse de nature transdisciplinaire, chacun de nous ayant exploré par échanges permanents les marges de sa discipline.

« La transdisciplinarité concerne, comme le préfixe «trans» l'indique, ce qui est à la fois entre les disciplines, à travers les différentes disciplines et au delà de toute discipline. Sa finalité est la compréhension du monde présent, dont un des impératifs est l'unité de la connaissance » (Nicolescu, 1996). Edgar Morin, Jean-Louis Lemoigne, Stéphane Lupasco, Frédéric Darbellay, la revue du MAUSS, portent cette méthodologie de recherche relayée

également par l'écologie humaine et très présente chez les chercheurs en sciences de l'éducation. Si l'errance méthodologique à laquelle conduit cette posture scientifique n'est pas sans risque, pouvant être confondue avec une négation des spécialités disciplinaires au prétexte qu'elles enferment le chercheur et ses résultats dans une représentation de la réalité souvent confondue avec la réalité elle-même. Il n'en est rien, la transdisciplinarité ne pouvant exister sans les disciplinarités. C'est donc bien une méthode de recherche féconde et non une catégorie scientifique en soi comme le projet d'une « science du territoire » prôné par l'école territorialiste italienne, avec laquelle un travail de recherche est engagé depuis deux ans, y engage.

C'est cette piste méthodologique que le chapitre suivant propose d'explorer en urbanisme, discipline pluri- et inter- disciplinaire au sujet de laquelle on peut se demander si la reconnaissance du projet d'urbanisme comme une démarche de nature transdisciplinaire ne lui permettrait pas d'échapper aux tentatives récurrentes de certaines disciplines d'en définir l'essence et le processus à l'aune de leur légitimité supposée à en établir les règles.

IV- LA VILLE-PROJET : de la ville ajustée à la ville réglée

Comme de nombreuses autres disciplines scientifiques, l'avenir du présent mobilise la recherche en urbanisme. On l'a vu, l'incertitude reste une dimension structurelle de l'agir spatial quelques soient les efforts déployés savants ou profanes, institutionnels, projectuels, ou techniques pour en réduire les effets contre-intuitifs sur les ordres locaux. André Gosselin, étudiant la notion de « paradoxe des conséquences », montre que celle-ci débouche « *sur une réflexion éthique fondant épistémologiquement les règles de la morale qui, selon Friedrich Hayek, constitue une création involontaire permettant de pallier l'ignorance constitutive des individus dans leurs activités de coopération* » (Gosselin, 1998, p.55). L'urgence écologique doublée de la crise économique de nos pays européens, qui interrogent toutes deux notre modèle de développement, percutent de plein fouet les savoirs et les pratiques de l'urbanisme en surimprimant l'incertitude de l'agir environnemental. La posture moralisatrice des tenants de la théorie de la décroissance, la généralisation de la référence aux « bonnes pratiques », la multiplication de labels construits de façon technique et censés valider ces dernières traduits la quête actuelle d'un ajustement d'une rationalité en finalité « acceptable » aux injonctions à la durabilité.

Longtemps cantonnées dans des cénacles institutionnels, politiques, techniques et culturels spécialisés, les politiques de protection des espaces naturels remarquables et les politiques urbaines ont développé une culture de l'éloignement mutuel. La période des schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU) avec l'introduction des « coulées vertes » et de la Mission interministérielle d'aménagement de la côte Aquitaine (MIACA) de 1967 reste le moment emblématique de la rencontre dans un même schéma d'une pensée associant préservation et développement. Les lois Littorale et Montagne de 1985 ont privilégié pour leur part les règles de leur mise à distance respectueuse. Il faut attendre la Convention européenne du paysage de 2000, approuvée par la France en 2006, pour que soit offerte une vision différente des rapports entre la société et son environnement, le paysage y étant posé comme « *une composante essentielle du cadre de vie des populations* » et devenant le « liant » culturel de politiques qui s'ignorent par la nécessité énoncée de l'intégration du « *paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique* ».

La rencontre attendue entre politique environnementale, principalement naturaliste, et pensée urbaine, principalement spatiophage et fonctionnaliste par la dimension culturelle du paysage semble aujourd'hui la piste explorée pour sortir de l'aporie et concevoir une co-évolution homme-nature respectueuse des générations futures.

Au-delà du déclamatif, comment la discipline de l'urbanisme peut-elle participer à l'organisation de cette rencontre qui s'inscrit dans un mouvement de remise en question existentiel profond des rapports entre espace et société ?

Ce chapitre explore les ressources d'un « récit » du développement durable qui bouscule les routines séparatrices pour expérimenter un dispositif de recherche susceptible de révéler les convergences de logiques d'action pensées et mises en œuvre de façon disjointe et superposée dans et par l'espace. Adossée à deux recherches, dont l'une est en cours, **la première mobilisant la pensée de l'école territorialiste italienne et la seconde la référence au projet urbain de compensation de Berlin**, la « recherche-projet » en cours d'élaboration est un dispositif expérimental. Il prend appui sur la dynamique de changement à laquelle enjoint la rhétorique du développement durable pour explorer l'imbrication entre les attentes régulatrices en faits vis-à-vis du projet d'urbanisme et celles, émergentes, des projets de territoire (IV-A). Partageant l'idée que dans le développement durable « *la faisabilité d'une politique est aussi importante que ses objectifs* » (Mancébo, 2010, p.115), ces recherches proposent d'expérimenter de façon empirique les conditions d'une co-élaboration entre savoir savant et savoir profane de règles socio-spatiales à visée prospective susceptibles de créer les conditions d'un débat en amont du temps auquel il se pose traditionnellement (IV-B).

A – Agir dans un monde incertain

C'est aux aléas des responsabilités pédagogiques au sein de l'IATU dans lequel j'enseigne depuis 2005 que je dois l'orientation prise par mes recherches actuelles vers les conditions d'un renouvellement des paradigmes et des pratiques de l'urbanisme afin que celui-ci soit en mesure de répondre aux injonctions de durabilité. En charge depuis trois ans du Master « paysage et évaluation environnementale dans les projets d'urbanismes et de territoire », et bien qu'y enseignant très peu au regard de mes compétences en la matière, j'ai saisi cette occasion pour en explorer les potentialités, expérimenter des pensées alternatives à celles pratiquées jusqu'ici afin de mettre dans un premier temps ces recherches au service des étudiants et futurs professionnels.

C'est dans cette perspective que les deux recherches suivantes sont menées. La première est une démarche de nature scientifique visant à nourrir une pensée de l'action, cadrée par un contrat de recherche avec le Conseil Régional d'Aquitaine, et **portant sur l'élaboration d'une planification environnementale de l'urbanisme adossée à la pensée de l'école territorialiste toscane, expérimentée sur le territoire aquitain** (A-1). La seconde est une démarche de nature professionnelle où, intégrée à une équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une **réponse à un appel d'offre de la CUB concernant la conception d'une « politique nature » pour l'agglomération bordelaise**, j'ai d'une part mis à l'épreuve du terrain certains des concepts territorialistes et d'autre part expérimenté la délicate relation de co-production du projet entre chercheur et praticiens (A-2).

1/ Le choix de la recherche pour l'action

« Je me rapproche de deux pas, elle s'éloigne de deux pas. Je chemine à dix pas de l'horizon et l'horizon s'enfuit dix pas plus loin. Pour autant que je chemine, jamais je ne l'atteindrai. A quoi sert l'utopie ? Elle sert à cela : cheminer »
Eduardo Galeano, Las palabras andantes, 1993

La récente expérience du rejet prévisible du projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Aquitaine, dont la consultation publique a été officiellement ouverte le 18 août dernier, par le Syndicat mixte du Scot de l'agglomération bordelaise (Sysdau) et les collectivités territoriales engagées dans la révision de leurs documents de planification, illustre de façon aussi caricaturale que regrettable le caractère arbitraire de la construction d'un cadre normatif produit dans une logique technocratique au mépris des réalités locales. Élaboré par les services de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de la Région Aquitaine à partir des données de 2006 de la base de données géographiques Corine Land Cover, non actualisée et sans prise en compte des projets territoriaux existants sur le territoire, le SCRCE était voué à l'échec. Au-delà du camouflet infligé à une approche technique et réglementaire déterritorialisée de la question environnementale, c'est la légitimité des services de l'État à porter une expertise territoriale recevable par les collectivités locales qui est ici une fois encore mise à mal. Cet exemple apporte de l'eau au moulin des tenants d'un urbanisme de projet vertueux pour lesquels l'espace local est à même de s'auto-réguler par le biais d'instances de négociation collective, mais également à ceux, moins vertueux qui prêchent pour un urbanisme dont la possibilité de déroger aux règles instituées deviendrait la règle au nom du droit, voire du devoir, à l'innovation. Cette dernière position heurte de front les valeurs républicaines de l'urbanisme, considéré comme un dispositif de régulation de la tension inhérente à notre culture politique qui associe dans une même conception de l'action publique liberté, anti-égalitaire, et égalité, liberticide.

C'est pour étudier la possible mise en place d'une alternative à cette perspective que les questions suivantes sont posées par la recherche « Biorégion » : **quel modèle de pensée alternatif de planification locale serait susceptible d'articuler projet écologique, économique, social et culturel ? (1-a) Comment formuler pour l'Aquitaine une problématique de recherche adaptée aux questions locales à partir d'un modèle italien très éloigné structurellement de ses réalités institutionnelles et de son organisation territoriale ? (1-b).**

a) *La Biorégion urbaine : le retour aux utopies pour penser le changement ?*

Le projet local d'Alberto Magnaghi (Magnaghi, 2000) est un **projet spatial d'organisation sociale puissant en valeurs, qui ne passe pas par la forme urbaine et propose un modèle de pensée globalisant, culturaliste et scientifiquement construit**. Il est cependant dépourvu de toute dimension stratégique au sens de l'intégration des conditions de sa mise en œuvre opérationnelle dans le temps de sa conception, du fait de la non prise en compte des instruments réglementaires et des dispositifs institutionnels de l'aménagement. C'est en ce sens que Françoise Choay évoque à son propos la notion d'« utopie concrète ».

L'Italie est confrontée aux mêmes enjeux de développement territorial et de mise en valeur environnementale que la France. Elle y fait face en donnant à cette question une dimension culturelle forte, inscrite dans son histoire : en Italie le paysage est un bien commun que l'État a constitutionnellement pour mission d'entretenir, de sauvegarder et de planifier. Cette approche associant étroitement nature et culture¹ se traduit dans leurs documents de planification régionale. Ainsi, les principes généraux, économiques et sociaux, des politiques d'aménagement régionales sont traduits dans un Plan directeur Territorial (PIT) soutenu spatialement par un Plan de Paysage Territorial Régional (PPTR). Cette démarche de planification repose sur le tryptique : qualité environnementale et paysagère des espaces habités, ancrage de l'aménagement dans leurs traditions culturelles et participation des habitants et des acteurs locaux à son élaboration.

L'école territorialiste, créée par Alberto Magnaghi et l'équipe de chercheurs du « Laboratorio di progettazione ecologica degli insediamenti » du « Dipartimento di urbanistica e pianificazione del territorio » de l'Université de Florence (Toscane), expérimente depuis vingt ans, via les PPTR et l'outil des parcs agricoles, **une démarche de planification fondée sur la valorisation des ressources environnementales, économiques et culturelles locales**. Ce double dispositif est censé conduire chaque territoire à renouer avec son cycle de vie et à élever sa qualité d'habitat et de « bien être économique et social » en produisant concrètement une organisation qui définisse un nouvel équilibre durable entre les villes, les bourgs, les villages et leur environnement de référence naturel et culturel (Magnaghi, 2000). **En orientant les principes d'aménagement vers la « reproductibilité autonome et globale de l'écosystème », Alberto Magnaghi et ses collaborateurs redéfinissent la question du développement et renouvelle les rapports entre urbanisation, environnement naturel et monde rural dans une perspective d'auto-soutenabilité.**

L'Italie, soumise aux mêmes injonctions européennes, développe une expertise savante et opératoire sur ce sujet depuis vingt ans avec l'école territorialiste de Florence en Toscane

¹ Elle a donné lieu à la Convention Européenne du Paysage (Convention de Florence) en octobre 2000 pour laquelle : « Le paysage est une composante essentielle du contexte de vie des populations, l'expression de la diversité de leur patrimoine culturel et naturel commun et le fondement de leur identité »

(Berland-Berthon², Poli, 2011). Celle-ci associe étroitement le monde universitaire et les institutions locales afin de construire une réponse à ces défis par une planification territoriale à dominante environnementale et culturelle dont les objectifs sont économiques et sociaux. L'intérêt de la mise en perspective du questionnement de la recherche par sa confrontation avec les apports de cette école de pensée critique et d'action constitue l'axe central de cette recherche.

Ces apports sont de plusieurs niveaux :

→ **Un système de pensée critique qui renouvelle les concepts**

Principalement structuraliste et culturaliste, le récit territorialiste traduit dans l'organisation de l'espace un projet politique critique à l'égard du néo-libéralisme et du traitement technique et sectoriel du développement des établissements humains dans l'espace qu'il engage. A ce modèle, qualifié de « topophage » (qui dévore les lieux), les territorialistes opposent celui de « biorégion urbaine » censé accompagner les territoires, fragilisés par une métropolisation subie, vers un développement auto-soutenable qui en valorise les spécificités et s'appuie sur la diversité de ses constituants.

La biorégion urbaine est définie comme « *un ensemble de systèmes territoriaux locaux fortement transformés par l'homme, caractérisés par la présence d'une pluralité de centres urbains et ruraux organisés en systèmes réticulaires et non hiérarchisés. Ces systèmes sont reliés entre eux par des rapports environnementaux qui tendent à réaliser un bouclage des cycles de l'eau, des déchets, de l'alimentation et de l'énergie. Ils sont caractéristiques des équilibres éco-systémiques d'un bassin hydrographique, d'un nœud orographique, d'un système de vallée ou d'un système collinaire ou côtier, y compris de son arrière-pays* » (Magnaghi, 2010)³. Ainsi, en Toscane, la structure héritée de « ville polycentrique » est identifiée comme un invariant de son Plan directeur territorial (PIT) dont la consolidation et la réactivation par le projet territorial a pour objectif de réduire la consommation du sol agricole et naturel (Poli, 2010).

→ **L'affirmation de l'indissociabilité des dimensions naturelles et culturelles des territoires**

Si l'argumentaire environnemental conduit à valoriser un mode polycentrique d'aménagement du territoire, l'approche culturelle permet pour sa part de passer de l'espace « abstrait » (support passif) aux lieux. Ainsi, le paradigme territorialiste considère le « territoire » comme « *le fruit de processus co-évolutifs de longue durée entre les civilisations anthropiques et l'environnement. Il est un énorme dépôt de sédiments matériels et cognitifs, une œuvre édiflée avec le travail de domestication et de fécondation de la nature, « objectivé » en paysages, cultures et savoirs, qui se constituent comme*

² Document en annexe.

³ Cette définition est en évolution continue au fur et à mesure de l'avancée de la pensée et des expériences conduites par l'école territorialiste.

patrimoine collectif, comme « biens communs » par excellence qui peuvent être au centre des expérimentations de modèles socio-économiques alternatifs » (Magnaghi, décembre 2011). L'élaboration d'un plan de paysage à l'échelle régionale (PPTR) associé au PIT (équivalent du SRADDT) est alors l'occasion pour les habitants et les acteurs locaux de prendre conscience des valeurs patrimoniales d'un territoire défini comme historique, et de reconstruire des savoirs collectifs qui « prennent soin » de leur environnement et le valorisent.

→ **La mise à l'épreuve de terrains concrets de la pensée territorialiste par une démarche de co-construction territoriale**

Dans la région des Pouilles, l'élaboration du cadre cognitif de référence du PPTR⁴ a conduit les chercheurs de l'école territorialiste à réaliser des « cartes de communauté » constituées au niveau micro-local par les habitants, avec le concours d'universitaires, d'artistes et d'historiens locaux. Conjointement, un « Atlas du patrimoine territorial, environnemental et paysager », cœur savant de la démarche, analyse la nature et les modes de développement dans le temps long des relations entre les activités humaines et leur environnement. Ces données cartographiées sont alors interprétées (cartes interprétatives) afin d'identifier les liens que le territoire a construit avec et par ses ressources propres. Le patrimoine territorial, ainsi « re-connu », nourrit la programmation et le scénario stratégique du PPTR et se décline en « projets de territoire » (réseau écologique régional, pacte ville-campagne, système d'infrastructures pour la mobilité douce, etc). L'activation de ces savoirs contextuels, qualifiée de « rétro-innovation », va plus loin. Par le biais de « projets intégrés », la relance des métiers traditionnels et des produits typiques, identifiés comme des « biens communs » est soutenue comme moyens d'assurer la gestion paysagère et environnementale des projets. En effet, pour Alberto Magnaghi, la mobilisation sociale des savoirs est la condition sine qua non du respect du Plan : « *Si les actions du plan n'intègrent pas les contrats de gouvernance et les processus participatifs, et se contentent de régler avec des outils normatifs, la qualité paysagère du territoire régional est vouée à un échec spectaculaire* ». La mission du PPTR est alors de faire émerger et de consolider la « structure territoriale cachée » et polycentrique des « biorégions » qu'il contribue ainsi à constituer.

→ **Une traduction multiscale et opérationnelle**

Le « pacte ville-campagne » est un « projet de territoire » qui peut se décliner en trois niveaux de projets intégrés – régional, provincial et communal – et constitue la stratégie principale de la planification toscane. Il s'agit de retrouver les relations d'interdépendance (alimentaire, cycle de l'eau, des déchets, etc) entre chaque ville et son territoire par une charpente environnementale qui en valorise les particularités. Son outil opérationnel est le « parc agricole multifonctionnel », expérimenté dans la commune de Prato depuis 1993, puis à l'échelle de la Province (Fanfani, 2010). Ce choix repose sur l'analyse suivante : « *si*

⁴ <http://paesaggio.regione.puglia.it/>

les espaces protégés représentent un patrimoine incontestable, ils sont généralement loin des lieux où vit la plus grande partie de la population. Les qualifier, plutôt que les soustraire au développement, les fait sortir de leur logique défensive et de leur statut d'espaces de compensation d'une urbanisation « éco-catastrophique ». Contrairement à un parc naturel, un parc agricole multifonctionnel a un objectif d'« agression critique » de l'urbanisation diffuse. Dans le premier, les agriculteurs luttent pour en réduire les limites car ils le perçoivent comme un territoire soustrait à leurs activités ; dans un parc agricole, quand il fonctionne grâce à un projet partagé entre acteurs urbains et ruraux, ils cherchent à en étendre le périmètre car cela entraîne pour eux des avantages économiques » (entretien avec A.Magnaghi, novembre 2011). L'outil « parc agricole » est aujourd'hui en cours d'élaboration à l'échelle de toute la plaine toscane (Fanfani, 2010), soutenu par un Projet de recherche d'intérêt national (PRIN)⁵. Cette harmonie de pensée déclinée à plusieurs échelles, de la Toscane centrale aux franges urbaines de ses villes constitue un modèle théorique de processus intégré qui tend à rendre indivisibles intérêt régional et intérêt local.

b) *La mise en pratiques de l'utopie*

Le projet scientifique *Biorégion* : des parcs naturels régionaux pour un projet territorial auto-soutenable se situe au croisement de trois enjeux emboîtés : la recherche d'une **nécessaire articulation des politiques européennes, nationales, régionales dans le domaine environnemental** ; **l'amélioration de l'efficacité et de la cohésion des politiques locales par une gouvernance renouvelée** dans le cadre de la réforme territoriale en cours ; la volonté, exprimée dans le SRADDT régional, de **valoriser les spécificités territoriales en ménageant les diversités locales afin de développer une excellence régionale en matière de performance environnementale, de développement économique et de qualité du cadre de vie.**

CONTEXTE AQUITAIN ET PERTINENCE DE L'OUTIL TERRITORIAL DU PNR

Dans ce contexte général, l'Aquitaine a ses propres défis à relever. Les réservoirs de biodiversité que constituent ses espaces littoraux, forestiers et estuariens se révèlent particulièrement sensibles aux changements climatiques en cours dont les effets rapides et visibles semblent aussi irréversibles qu'imprévisibles. Dans le même temps, ces territoires sont soumis à une pression urbaine croissante. En 2010, l'aire urbaine⁶ de Bordeaux s'étendait jusqu'aux confins de la Gironde et venait jouxter à l'Ouest le

⁵ Titre du projet du PRIN : « Le parc agricole : un nouvel instrument de planification du territoire et des espaces ouverts ».

⁶ Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

rivage de l'océan Atlantique. Près de la moitié des habitants effectue des déplacements quotidiens pour travailler à Bordeaux ou dans l'une des communes périphériques de la métropole régionale. En effet, leur cadre de vie choisi au contact d'un environnement naturel, ou subi pour des besoins de logement, n'offre pas de perspectives économiques suffisantes capables d'ancrer durablement la population résidente. Le phénomène de métropolisation actuel tend à établir une hiérarchie entre centre (urbain) et périphérie (rurale) et à définir deux territoires (Davezies, 2008), l'un « suzerain » des métropoles, l'autre « vassal » d'un arrière pays utilisé pour ses potentialités foncières, paysagères, voire même ses ressources aquifères. La dynamique de péri-urbanisation a désormais atteint le cœur de territoires ruraux qui sont pourtant porteurs de ressources propres⁷.

La mission protectrice des PNR à l'égard des biens naturels et culturels de ces territoires a évolué vers l'élaboration de documents de planification prospectifs, comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ils peuvent en assurer le portage depuis 2006 et doivent assurer la compatibilité de leur contenu avec les Chartes de PNR depuis 2007. Cette évolution est stratégique pour la Région Aquitaine. En effet, si elle a bien une mission d'organisation de ses territoires, elle ne dispose pas des outils réglementaires de planification et d'aménagement de l'espace. Or, il n'y a pas de territoire sans espace. Si les documents de planification et d'urbanisme (PLU et SCOT) doivent « prendre en compte » le SRADDT et le SRCE, le Plan climat et l'Agenda 21 réalisés sous sa responsabilité, leur traduction opérationnelle repose essentiellement sur leur degré d'intégration dans les documents d'urbanisme. Réalisée au 1/100 000^{ème}⁸, la « trame verte et bleue » que le SRCE doit mettre en place reste floue et sa prise en compte dans les documents de planification reste à élaborer. Sa mise en œuvre dépendant de la qualité et du degré d'adhésion des acteurs politiques et productifs locaux, sa mise en cause actuelle remet radicalement en question ses modalités de conception. Il s'agit donc d'élaborer un processus associant les données exogènes (orientations européennes, nationales et les expertises scientifiques) et endogènes (projets régionaux et locaux de développement) afin de créer une acceptabilité sociale, une adhésion collective, au projet environnemental régional.

Dans cette perspective, l'« outil PNR », premier réel instrument d'élaboration des projets de développement local, apparaît plus encore aujourd'hui comme un instrument d'action publique pertinent. Le statut d'« organisme de mission » des PNR, leur connaissance fine des écosystèmes territoriaux, l'adaptabilité de leurs périmètres supra-communaux, voire supra-départementaux et inter-régionaux, et leur savoir-faire en matière d'ancrage

⁷ Au-delà des strictes activités agricoles qui les caractérisent, leur développement s'est historiquement construit par une valorisation inventive du patrimoine naturel en présence au double profit d'une métropole distante et de la société établie localement. L'assainissement du marais landais au XIX^{ème} siècle par un réseau de drainage et la plantation de la forêt de pins maritimes, générateur d'une importante économie industrielle d'exploitation forestière en est un exemple. De même la prestigieuse économie viticole médocaine doit sa renommée à la qualité de son substrat géomorphologique issu des effluents estuariens de la Gironde.

⁸ A ce niveau d'échelle, un centimètre sur la carte représente un kilomètre dans la réalité.

environnemental et culturel des projets locaux sont des ressources fortes en ce sens. Ainsi, la démarche actuelle de création d'un Parc naturel régional « médocain », au contact immédiat du territoire communautaire bordelais, est une occasion pour le Conseil régional d'Aquitaine de consolider et d'affirmer sa présence sur la scène des acteurs de l'urbanisme, de mettre en œuvre concrètement sa politique régionale de développement et d'aménagement durable et de rendre opposables ses priorités environnementales en activant ses ressources opérationnelles existantes. Cependant le renforcement des prérogatives réglementaires des Parcs naturels régionaux en matière d'urbanisme et leur attractivité croissante attire la politique des PNR à confirmer une attitude encore principalement conservatrice. Leur passage d'une posture défensive à une posture offensive d'un développement durable intégré, apparaît comme un défi complexe à relever.

CONTEXTE ITALIEN : LE PROJET DE LA RÉGION DES POUILLES COMME REFERENTIEL MÉTHODOLOGIQUE

Coordonné par Alberto Magnaghi, le plan-projet de paysage de la région des Pouilles est un acte fondateur qui organise les projets de planification et d'aménagement des différentes provinces et en constitue la matrice.

Le PPTR des Pouilles est constitué de cinq projets de territoire qui, agrégés, constituent au final le projet stratégique de paysage régional (PPTR) : le réseau écologique régional, le pacte ville-campagne, le système d'infrastructure pour la mobilité douce, la valorisation intégrée des paysages côtiers, les systèmes territoriaux des biens patrimoniaux.

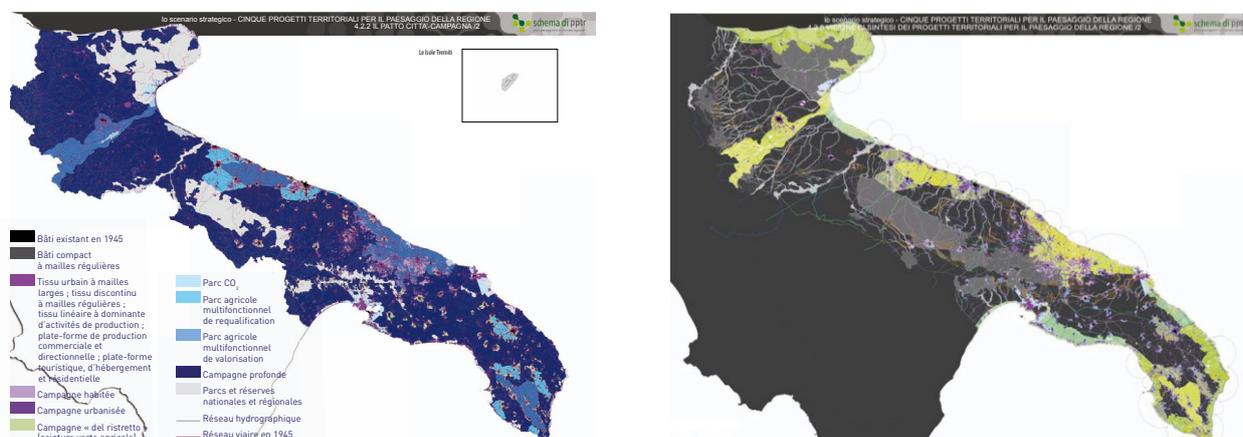


Fig. 40 Extraits des cinq projets de territoriaux pour le paysage de la Région: le pacte ville-campagne et la vision de synthèse, <http://www.sit.puglia.it/>

Ces « projets de territoire » sont eux-mêmes constitués de « projets intégrés » préexistants qui ont été enregistrés dans le PPTR au regard de leur adéquation avec les valeurs fondatrices de l'approche territorialiste (corridor écologique du fleuve Cervaro, Ecomusée, parc fluvial du fleuve Ofanto).

Les projets de scénarios du PPTR des Pouilles sont adossés à trois instruments particuliers :

→ Un **observatoire**, outil interactif et participatif d'animation territoriale, auquel chaque habitant, chaque association peut abonder en signalant à ses responsables les lieux connus ou ordinaires, historiques ou contemporains qu'ils considèrent comme précieux dans le sens où ils sont capables d'améliorer la qualité de vie de tous, ou ceux dont ils estiment qu'ils représentent un risque pour la dégradation de la qualité du territoire.

→ Cet observatoire territorial est complété par un **réseau d'Écomusées** qui, à la différence de ceux existant en France (exemple de Marquèze, Landes-de-Gascogne), ne sont pas simplement pédagogiques et mémoriels. Ils sont le lieu d'une acculturation vivante entre un territoire communal (comportant plusieurs bourgs et villages) et leurs habitants, une sorte de centre culturel communal.

Au sein des écomusées sont exposées en permanence les « cartes de communauté » dont la conception, proche de celle des *parish maps*, a contribué, village par village, à l'élaboration du PPTR (Fig. 41). L'exemple de la démarche menée préalablement à Montespertoli (bourg de Toscane dans lequel réside Alberto Magnaghi) est de ce point de vue emblématique :

Avec les habitants de Montespertoli, des cartes de la communauté ont été construites visant à **l'expérimentation participative des statuts des lieux**, pour la production sociale du Plan Territorial de la commune.



Fig. 41 Cartes de communautés réalisées dans le cadre du Plan de Paysage des Pouilles, <http://www.sit.puglia.it/>

Cinq ateliers, chacun correspondant à un des cinq bourgs de la commune, ont été organisés. Les habitants, avec le concours des experts du laboratoire universitaire, ont réalisé une analyse patrimoniale et ont construit une carte communautaire (Fig. 42). À partir de ces valeurs identifiées du territoire et du paysage, chaque atelier a écrit les règles permettant la valorisation des biens patrimoniaux, les reconnaissant comme des biens communs et a formulé des projets spécifiques pour la **jouissance collective de ces biens**.



Fig. 42 Elaboration des cartes de communautés à Montespertoli

prévisions du Plan Régulateur et à proposer des alternatives de projet, fondées sur la valorisation des biens communs, en premier lieu le territoire agricole, le paysage et les conditions de leur jouissance collective.

3/ les propositions des ateliers de bourgs ont été articulées, de façon plus intégrée que le plan d'origine ;

4/ les propositions du Plan Structurel (1^{ère} étape du Plan Régulateur) élaborées par l'administration ont été mises en relation avec les statuts des bourgs et évaluées par les habitants de chaque atelier qui ont proposé des modifications du plan, rendant la participation permanente.

On est bien ici dans la logique de production de lieux – et non d'espaces – par une organisation sociale non institutionnelle, encadrée par des chercheurs et produisant des règles d'organisation du territoire. Cette démarche est qualifiée par les territorialistes de « planification par le bas », en référence à la « globalisation par le bas » énoncée comme principe politico-économique de référence à l'encontre d'une économie globalisée considérée comme dé-territorialisante et « topophage » (destructrice des lieux).

→ Un **Atlas du patrimoine territorial, environnemental et paysager** constitue le cadre cognitif de référence du PPTR. Il **identifie sous forme cartographique les éléments et**

Quatre étapes ont été suivies :

1/ la construction des valeurs auto-représentatives du territoire, de l'environnement et du paysage (cadre cognitif) a mené à l'élaboration d'une règle participative et a conduit au dessin original d'une carte d'objectifs partagés ;

2/ cette relation entre auto-reconnaissance des valeurs patrimoniales et règles du territoire a conduit à réaliser la critique ponctuelle des

les règles de co-évolution entre l'action humaine et l'environnement qui constituent les caractères identitaires du territoire des Pouilles. Chaque strate contient les informations permettant de déduire la strate supérieure, et ainsi de suite.

L'objet de l'atlas territorial est de faire ressortir la **structure cachée du territoire**, que les territorialistes considèrent comme *le projet implicite* du territoire (Dematteis, 1995) qu'il s'agit de révéler et de construire comme la trame d'ancrage structurelle et culturelle du projet de planification. Cette structure cachée est représentée dans différentes cartes de référence, créant une mémoire actualisée et spatialisée du territoire.

Au niveau le plus bas sont collectées les descriptions les plus simples des composants du paysage sans se préoccuper de leurs relations : les caractères géologiques, de l'environnement naturel, la mosaïque de la culture agraire, l'organisation des villages, etc. (carte **hydrodrogéomorphologique** ; carte de l'**environnement naturel** ; carte de la **valeur écologique du territoire** ; carte de la **morpho-typologie rurale** (elle exprime le besoin de renseigner le « blanc » des cartes : types de culture, textures, urgences hydrauliques, caractéristiques anthropiques, transitions et contrastes) ;

Sur la strate supérieure sont reportées les descriptions plus complexes qui nécessitent pour être réalisées un effort de représentation des relations entre les composants : relations entre les formes du sol, la localisation des villages et le mode de développement dans le temps par exemple. A ce niveau sont collectées les descriptions qui précisent comment, dans le temps long historique, les différentes cultures ont interprété chaque fois différemment les relations avec la nature physique des sites, aidant ainsi à comprendre les caractères de l'héritage. (la **structure profonde historique de territorialisation** ; carte de la **morphotypologie territoriale** (les réseaux de villes constituent fortement l'identité locale du paysage historique, la richesse morpho-typologique de ces réseaux contribue à définir le capital identitaire des invariants structurels) ;

Au plus haut niveau se trouvent les « structures (figures) territoriales ». Elles sont réalisées en interprétant toutes les relations contenues dans les strates plus basses et reconstruites dans une forme synthétique qui exprime l'image des divers paysages régionaux. Ainsi, les villages de pêcheurs situés sur la côte Adriatique, les ports ou les lacs intérieurs correspondent à des *figures territoriales* particulières. Par *figures territoriales*, « on entend une entité territoriale reconnaissable par la spécificité des caractères morphotypologiques qui perdurent dans le processus historique de stratification des divers cycles de territorialisation » (extrait du PPTR des Pouilles). (carte des **interrelations entre urbain/rural/silvo-pastoral/naturels** (système sylvopastoral est un système identifié par l'analyse, spécifique aux Pouilles) ;

La description des caractères morphotypologiques et des règles constitutives d'entretien et de transformation de la figure territoriale définit ses « *invariants structurels* » (Fig. 43).

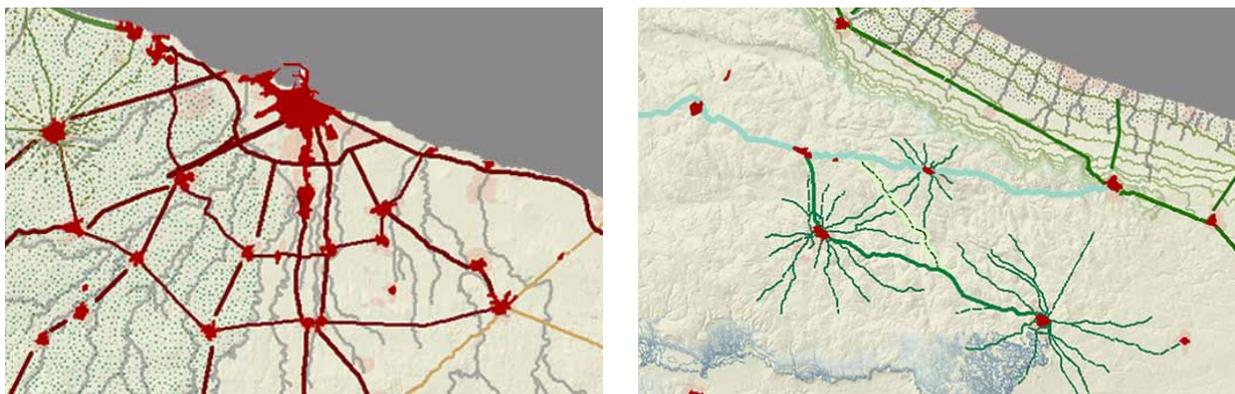


Fig. 43 Plan de Paysage des Pouilles: Atlas du Patrimoine Environnemental, Territorial et Paysager, Description structurale de synthèse, Morphotypologies territoriales, <http://www.sit.puglia.it/>

Le PPTR des Pouilles a été approuvé en 2010 par le ministère des Biens Culturels, puis par la Région des Pouilles le 2 août 2013 dont les plans communaux doivent en enregistrer les orientations spatiales. Il est à ce jour en attente de son approbation définitive par l'État. Cependant, nous n'avons pas à ce jour d'information sur la réalité du relai dont il fait l'objet au niveau communal ; c'est donc la méthodologie mise en œuvre qui fait ici référence pour la recherche menée en Aquitaine.

Cette démarche a été plus récemment déclinée (2011-2014) dans la Région Toscane. Conduite par les chercheurs territorialistes du CIST (Centre Interuniversitaire des Sciences du Territoire) de Florence, elle a gardé les fondamentaux en valeurs, mais sa méthodologie a évolué. Si elle est aujourd'hui achevée du point de vue de la production experte, technique et scientifique, il lui reste à franchir le pas de sa validation politique et de passer l'épreuve des conflits inhérents à toute planification conçue à une échelle qui n'est pas celle de sa mise en œuvre concrète. L'article récemment paru dans le quotidien florentin « Il Foglio » du 21 octobre 2014 laisse présager des jours difficiles⁹, Anna Marson, Assessore regionale all'Urbanistica, pianificazione del territorio e paesaggio de la Région Toscane y étant traitée de « Pol Pot ».

C'est à cette expérience pédagogiquement instructive que des étudiants du Master en urbanisme de l'IATU ont été associés, des étudiants italiens participant de leur côté à la traduction de la démarche territorialiste sur nos sites d'étude aquitains. Son déroulement sera développé en B-1.

⁹ Voir article sur <http://www.ilfoglio.it/articoli/v/121449/rubriche/toscana-pit-piano-indirizzo-territoriale-enrico-rossi-pol-pot-ovvero-tirannia-paesaggio.htm>

2/ Le choix de l'action pour la recherche

« Une société sans ennemi qui voudrait faire régner la paix par la justice, c'est-à-dire par le droit et la morale, se transformerait en un royaume de juges et de coupables »

Julien Freund

L'engagement dans l'action comme milieu d'expérimentation de ses hypothèses de recherche répond aux responsabilités d'enseignement dans un Master en urbanisme à finalité opérationnelle. Il permet de valider, d'infirmer, d'ajuster ses connaissances aux réalités du milieu opérationnel de l'agir spatial. L'occasion d'un dialogue compétitif lancé en 2012 par la CUB a permis de relever le gant, la question posée étant en parfaite résonance avec les finalités professionnelles du diplôme du Master « paysage et évaluation environnementale des projets d'urbanisme et de territoires » que je coordonne (2-a). Dans le domaine de l'habitat, autre domaine d'expertise dans lequel je m'investis depuis plusieurs années, c'est la direction d'une thèse Cifre et l'accompagnement du projet d'entreprise de l'OPH de la CUB qui offre la possibilité d'une mise en compatibilité du milieu de la recherche et de l'action opérationnelle et quotidienne d'un bailleur éclairé (2-b). La délicate relation entre le chercheur, le « savant » de Max Weber, et le politique est ici encore interrogée.

a) *Les 55 000 ha pour réinventer la compensation environnementale par le paysage*

L'initiative de la Communauté Urbaine de Bordeaux de lancer en 2012 un dialogue compétitif auprès d'équipes de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaires pour l'aider à concevoir sa politique « Nature » s'inscrit dans le cadre de son projet métropolitain « EHDN » (emploi, habitat, déplacement, nature) et constitue le volet « nature » de celui-ci. Si la commande est claire : « *l'élaboration de stratégies de valorisation pour mettre la nature au cœur du projet métropolitain sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux (27 communes, 710.000 habitants, 55.000 ha)* » son statut reste flou : une Direction de la Nature à légitimer, un enjeu de transversalité entre les services techniques de la CUB à instaurer, un contre-feu au risque pour son président d'être, avec l'appel à projets *50 000 logements* du volet habitat, taxé de bétonneur ? Alors qu'un SCOT « Grenelle » expérimental est validé depuis février 2014, qui a réussi à réduire les surfaces constructibles dans un site métropolitain menacé d'inondations de façon croissante, et qu'un SRCE « top-down » porté par les services régionaux de l'État est fortement remis en question, la liste des questions est largement ouverte.

Au-delà du patrimoine mondial labellisé par l'UNESCO qui distingue l'agglomération bordelaise pour l'architecture et la configuration urbaine de sa ville centre, La CUB possède un patrimoine naturel et paysager de valeur, attesté par la présence sur son territoire de sites Natura 2000, d'une réserve naturelle nationale, et de plusieurs sites classés ou inscrits. 55 000 hectares, c'est la superficie globale du territoire communautaire, constitué de 50 % d'espaces urbains et de 50% d'espaces naturels et agricoles. « *La commande publique du projet « 55.000 hectares pour la nature » repose sur le postulat qu'un ratio équilibré doit être maintenu et pris comme un atout pour la future métropole millionnaire qu'il s'agit de considérer comme un véritable écosystème. Afficher « 55.000 hectares pour la nature », c'est donc exprimer fortement le souhait que la nature soit omniprésente sur le territoire, qu'elle le structure, qu'elle soit « à portée de vue et de mains» de chacun »* (extrait de l'introduction du document descriptif du marché public).

A la manière du travail qu'elle a entrepris sur « 50 000 logements autour des axes de transport collectif», la CUB propose de conduire un dialogue compétitif de même ampleur pour que la nature soit au cœur du projet métropolitain. Il s'agit de mobiliser des prestataires reconnus pour impulser et multiplier les projets nature et les initiatives innovantes sur le territoire. Par cette consultation, La CUB entend offrir « *au territoire des moyens renforcés d'ingénierie pour que la Nature bénéficie d'une dynamique de projets qui la place au rang des grands chantiers d'agglomération »* (ibidem).

Au-delà de l'intervention traditionnelle des communes en matière d'espaces verts de proximité ou de gestion de certains espaces naturels, la question se pose de façon plus générale par la recherche de stratégies de préservation, de reconquête et de valorisation qui (re)donnent à la Nature des fonctions dans la ville : fonctions sociales (récréation, loisirs, cadre de vie...), économiques (productions agricoles, impact de la nature sur l'immobilier...), environnementales (biodiversité comme patrimoine commun, socle vivant sur lequel la ville est construite...).

DES QUESTIONS (TROP) NOMBREUSES ET DEMANDANT DES EXPERTISES CROISÉES

Les questions posées dans l'appel à projet sont aussi nombreuses qu'imprécises :

Comment faire accepter l'idée d'un « écosystème ville » ? Comment renforcer et recréer les continuités écologiques, naturelles et paysagères ? Comment acculturer les acteurs de l'urbanisme et les habitants à l'idée qu'il faut prendre en compte la Nature en ville et vivre avec elle ? Comment produire et consommer autrement pour relancer l'agriculture urbaine et lui assurer un développement viable ? Comment aménager et valoriser les zones à risques et à nuisances ?

A ces questions correspondent cinq lots, susceptibles d'être traités par cinq équipes pluridisciplinaires, sous le mandat de paysagistes :

L'objectif du lot 1 : « **la Nature comme catalyseur de la ville dense** » est de proposer des stratégies « *pour que la Nature soit l'élément fondateur d'un développement urbain durable, en termes de qualité de vie, d'attractivité, de sobriété environnementale, de respect d'un équilibre territorial ...* »

Le lot 2 questionne les « **valeurs pour conforter un véritable statut des grands territoires « Nature** » ? Le potentiel écologique, touristique, et agricole des grands territoires naturels, agricoles et forestiers existe. Cependant, les projets de grands parcs urbains amorcés (parc des Coteaux, parc des Jalles...), les démarches de soutien à l'agriculture (relai et création d'AMAP, marchés fermiers, PEANP, CIAF...) ou de valorisation des espaces naturels (PDIPR, réserve naturelle nationale...) ne suffisent pas à entraîner une dynamique globale sur ces grands espaces.

Les « **usages des zones inondables et des zones humides fonctionnelles** » sont l'objet du lot 3 : Ces espaces entre terre et eau représentent une part très importante du territoire communautaire, qu'elles structurent, singularisent et équilibrent, voire privent de développement pour les communes servant de « casiers » protecteurs de la ville centre lors des crues du fleuve. Il est ici demandé d'imaginer des « *modalités de valorisation ou d'aménagement de ces espaces qui soient respectueuses de leurs qualités naturelles, paysagères, et hydrauliques mais aussi conciliables avec des fonctions urbaines multiples, afin de garantir leur pérennité* ».

Le lot 4 pose la question de « **l'identité du territoire : comment peut-elle émerger de la définition des trames vertes et les trames bleues** » ? La stratégie doit porter sur l'affirmation de leurs fonctions urbaines afin d'éviter leur disparition et conserver les richesses et diversités naturelles, sur les dispositions à prendre pour les reconstituer, et sur les usages à inventer pour garantir leur fonctionnalité à long terme. « *Elles révéleront ainsi une identité communautaire jusque-là ignorée* ».

Pour le lot 5, il s'agit de « **gérer le temps de la nature sur les friches et les espaces en mutation** ». L'objectif de ce lot est de favoriser sur ces espaces, quelle que soit leur dimension, de manière temporaire ou définitive en fonction de leur destination, « *le fait qu'une Nature accessible, partagée et utile y (re)prenne ses droits, et qu'elle soit pleinement prise en compte dans la mise en œuvre des projets urbains* ».

Le principe d'un dialogue compétitif engage les cinq équipes sélectionnées en juin 2012¹⁰ à l'issue d'une première proposition schématique à la plus stricte confidentialité de leur réflexion pendant la première période du dialogue. Ni rencontre avec les acteurs locaux, ni contact entre les équipes sélectionnées, ce dernier point allant de soi. Suite à la remise de l'offre finale en mars 2013 par chaque équipe, quatre d'entre elles ont été retenues après délibération du Conseil de Communauté pour l'attribution des marchés et une

¹⁰ Agence TER (paysagiste mandataire), BeCitizen (économie et agronomie mandataire), Bas Smets (paysagiste mandataire), Coloco ((paysagiste mandataire), Horizon L'Atelier Corajoud-Salliot-Taborda (paysagiste mandataire).

conférence de présentation a été organisée en juin 2013 pour présentation des esquisses de propositions au public et aux communes. La remise définitive des propositions des équipes a eu lieu en juin 2014. Leur présentation officielle au public doit avoir lieu en novembre 2014. Au moment où cette rédaction est faite, les documents remis par les équipes sont de nature confidentielle et ne peuvent donc être présentés ici, seuls ceux ayant déjà fait l'objet d'une communication hors CUB pourront servir de support à l'exposé critique de la démarche menée pour répondre à cette commande publique.

UNE POSTURE IDEOLOGIQUE PAYANTE

À commande complexe, réponse par la constitution d'une équipe pluridisciplinaire : Coloco est une agence de paysagistes basée à Paris déjà engagée avec l'agence OMA dans les « 50 000 logements ». Formés à l'école de Gilles Clément, ils ont développé, en parallèle de projets de paysage plus traditionnels, un savoir-faire particulier dans l'aménagement paysager participatif, transformant avec les habitants des friches en jardins et faisant de ces moments des fêtes joyeuses. C'est avec cette équipe que j'ai fait le choix de m'associer sur leur demande, la collaboration avec l'école territorialiste permettant de proposer la dimension stratégique territoriale originale manquant à leur expertise. L'agence d'architecture bordelaise ADH, le bureau d'études environnementale Biotope, Antea pour l'hydrologie, A&C pour la programmation urbaine, complètent l'équipe.

C'est en fondant le projet sur la « préséance du vivant » que notre équipe répond, ce proverbe chinois faisant office de philosophie : *« Ce qui permet aux arbres de croître fait aussi les hommes s'épanouir »*

Gilles Clément, paysagiste et sage de l'équipe, donne sens au projet, exprimant avec poésie le présupposé qui sous-tend ma propre hypothèse de recherche en urbanisme : *« Au cours de son évolution la ville s'organise à partir de critères privilégiant la commodité d'habitat d'un seul composant du vivant : l'humain, raison à laquelle elle semble devoir la totalité de son existence. Imaginer une ville se développant à partir de l'ensemble complexe que représente le monde vivant – considéré comme un tout interdépendant au sein du jardin planétaire – constitue un bouleversement susceptible de modifier en profondeur les principes à partir desquels s'élabore l'urbanisme.*

Proposer que la « nature non humaine » se présente en équivalence d'importance avec l'humain dans son droit à l'habitat constitue une vision révolutionnaire en ce qu'elle invite à mettre en balance – dans les faits et non seulement de façon théorique- l'humanité et son environnement.

Si, pour les esprits rodés à l'écologie, cette attitude ne relève que du bon sens, elle se présente pour beaucoup comme une inversion des ordres de préséance dans la gouvernance du monde. Pourquoi tant de place à l'oiseau, l'insecte et l'herbe sauvage alors qu'il pourrait en manquer pour les habitants de la ville ? Depuis longtemps les réponses à cette question ont été données par ceux qui, au début du siècle passé, avaient

établi l'indissociable lien unissant l'homme au reste du vivant et ceci de façon telle que l'altération de l'un ne peut aboutir qu'à l'altération de l'autre. Mais c'est une nouveauté de considérer que cette urgence à ne pas détruire ce qui nous fait vivre dans la plus généreuse des gratuités se positionne désormais comme une règle fondamentale du projet de l'occupation des sols.

Mettre à l'épreuve cette vision en la confrontant aux cinquante cinq mille hectares de «nature» proposés par la Communauté Urbaine de Bordeaux nous oblige à revisiter la notion même de nature en amenuisant la distance à laquelle nous la tenions jusqu'à envisager de nous y confondre. Dans le même temps elle oblige à cerner «l'identité naturelle» de l'espace bordelais, sa singularité de lumière, ses sables et ses gravières. Nous n'oublierons pas qu'en forgeant les rives de l'estuaire, la Garonne a porté jusque là sept roches différentes venues de l'érosion pyrénéenne et que ses habitants, pour partie, viennent d'encore plus loin » (Gilles Clément).

Dans un autre registre, la référence territorialiste à l'enjeu d'auto-soutenabilité d'un territoire complète et soutient la posture. En orientant les principes d'aménagement vers la «reproductibilité autonome et globale de l'écosystème, il s'agit de renouveler les rapports entre urbanisation, environnement naturel et monde rural dans une perspective d'auto-soutenabilité» (Magnaghi, 2010).

Le titre de notre proposition « *La préséance du vivant* » est le fruit de cette double posture. Au-delà de la complémentarité pertinente des membres de l'équipe, c'est sans discussion possible, point de vue confirmé par les échanges qui ont eu lieu par la suite, ce positionnement en valeur qui a contribué à la sélection de notre équipe, l'enjeu étant désormais de transformer l'essai par la conception d'une stratégie opérationnelle.

Comment traduire de façon « rationnelle en faits » une posture idéologique en défendant ma propre vision éthique de l'urbanisme et d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage publique ? Pour les mêmes raisons que celles évoquées plus haut, il n'est pas ici possible de présenter les résultats de la réponse proposée à la CUB par notre équipe. Je reviendrai cependant sur l'analyse critique des conditions de construction de la philosophie de la réponse formulée à la maîtrise d'ouvrage.

UNE PROPOSITION COMPLEXE ET PRAGMATIQUE POUR UN OUTIL DE COMPENSATION AMÉNAGEUR

Une position consensuelle sous forme de conviction unit les différents membres de l'équipe depuis le début : il n'est pas question de répondre par un projet de paysage dessiné, un projet spatialisé et spatialisant sur 55 000 hectares relève de l'absurdité, la CUB n'ayant pas les ressources positionnelles du préfet Haussmann. Plus sérieusement, la question essentielle est que la CUB ne dispose pas (encore) de la compétence « espaces verts », compétence détenue par les communes, la mise en œuvre opérationnelle des futures orientations d'un projet communautaire « Nature » ne sera donc pas sous sa maîtrise. Éviter le « projet de papier », aussi auto-satisfaisant qu'il soit pour certains et susceptible

de fabriquer de belles images aisément intégrées dans un programme électoral, est le premier mot d'ordre.

À l'issue des premiers mois de travail collectif, la démarche territorialiste a été écartée pour trois raisons, non sans débats. Le premier motif est utilitariste : la démarche est trop lourde logistiquement, c'est-à-dire trop coûteuse en temps d'étude. Le préalable d'un Atlas du patrimoine territorial est d'autant plus impossible à mettre en œuvre dans le cadre d'un marché public de ce type, qu'il ne nous est pas permis de rencontrer les acteurs du territoire, or il conditionne les orientations de projet. Le second est institutionnel : comme précisé ci-dessus, le dispositif proposé doit pouvoir être mis en œuvre pas les communes, or l'Atlas et l'élaboration des projets de territoire auto-soutenables qui en découlent ne font pas sens à l'échelle communale qui n'est pas un niveau pertinent du point de vue écosystémique. Enfin, sans évoquer la dimension prescriptive et déterministe de l'école territorialiste intéressante du point de vue de la recherche mais contraire à une culture du projet portée par une équipe majoritairement composée de maîtres d'œuvre, le dernier motif peut être qualifié de « dissonance cognitive » au sein même de l'équipe où deux conceptions de l'aménagement s'affrontent : l'une, urbanistique, pour laquelle la réponse formulée doit articuler les différentes échelles d'intervention, de la planification extra-communautaire (bassin de vie, dans le sens des pratiques urbaines, et dans celui, géomorphologique de bassin versant et écologique) à la parcelle, unité opérationnelle de l'aménagement, l'autre, architecturale, pour laquelle l'unité d'intervention considérée ne doit pas excéder la dimension d'une pièce urbaine appréhendable par un projet de maîtrise d'œuvre.

On voit que le consensus se fait ici sur le plus petit dénominateur commun : l'unité parcellaire et, par logique d'agrégation (négociée), l'unité de « voisinage » (que l'on peut ici rapprocher du quartier au sens métrique du terme et non sociologique – groupe d'îlots).

Un second point d'accord porte sur une conception de l'action partagée par tous : quelque soit la proposition faite, son efficience reposera sur son aptitude à intégrer les pratiques agricoles et urbaines locales concrètes d'entretien et/ou d'exploitation des espaces ouverts et jardinés. Il s'agit de procéder à un recensement des différentes catégories de « jardiniers du territoire » présents sur les sites-tests et imaginer les modalités d'une mise en œuvre participative. L'avenir des sites ne doit pas reposer sur la seule responsabilité des autorités (et financements) publics.

Un projet non dessiné et non configurant formellement, une réponse susceptible de **pouvoir être mise en œuvre à différents niveaux d'action** : depuis le propriétaire individuel, à la commune et à la CUB, voire à un niveau extra-communautaire, et une **proposition qui s'inscrive clairement dans un processus d'assistance à maîtrise d'ouvrage** et non de maîtrise d'œuvre sont les trois principes qui guident le **choix d'un outil de compensation environnementale aux vertus aménageuses**.

Ce choix répond à une appréciation critique de mesures compensatoires mises en œuvre selon une logique naturaliste et déterritorialisée de reconstitution des biens communs environnementaux perdus lors des aménagements rendus nécessaires par le développement métropolitain (exemple du rachat de terrains dans l'arrière-pays médocain par certains aménageurs). L'hypothèse explorée ici comme une « règle » du maintien et de l'amélioration de l'équilibre environnemental est celle de la recherche d'une valorisation de l'espace urbain situé à « proximité de voisinée » des parcelles impactées par la reconstitution dans ce périmètre de la valeur biotopique du lieu, associant ainsi qualité urbaine et qualité environnementale (Fig. 44-45).

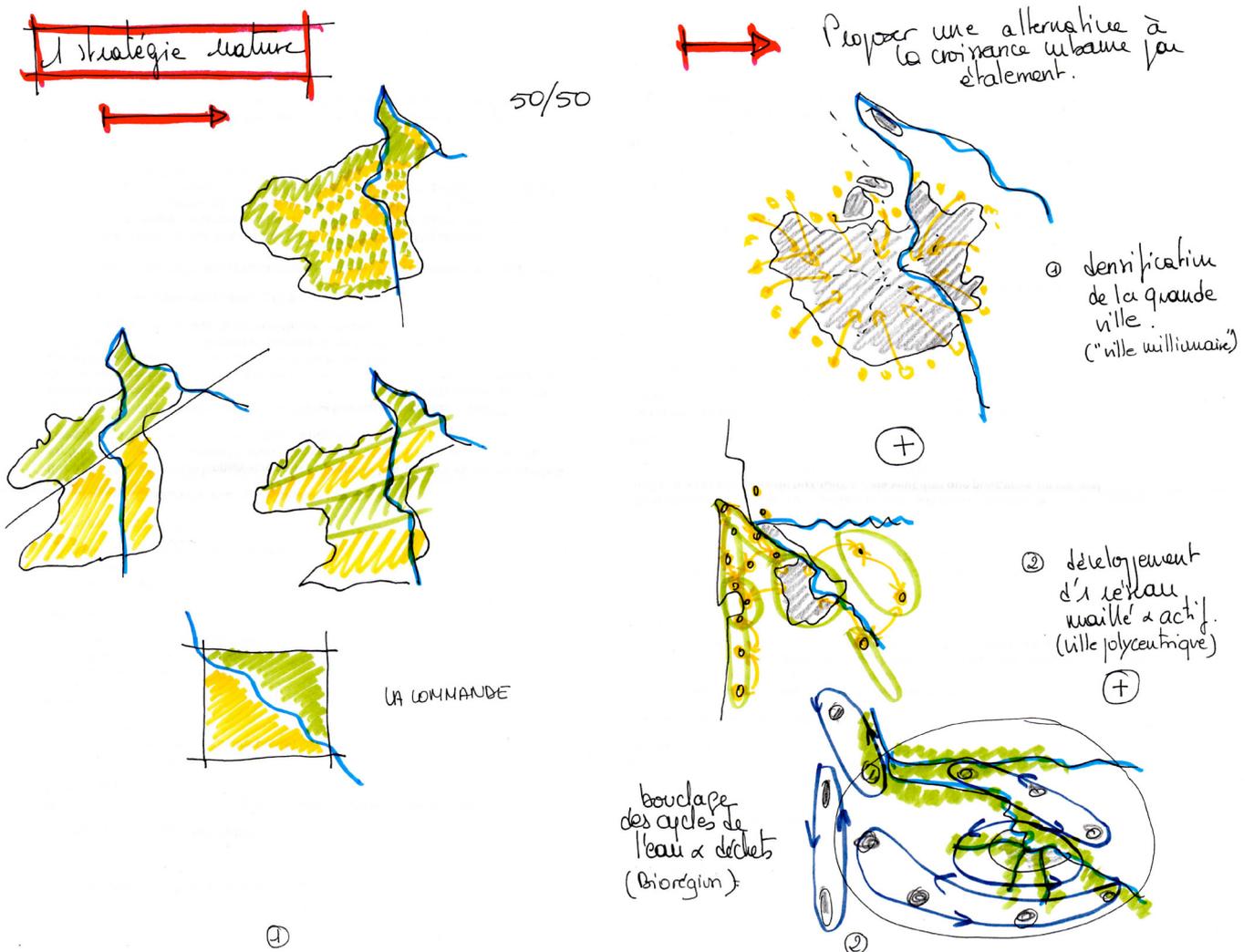
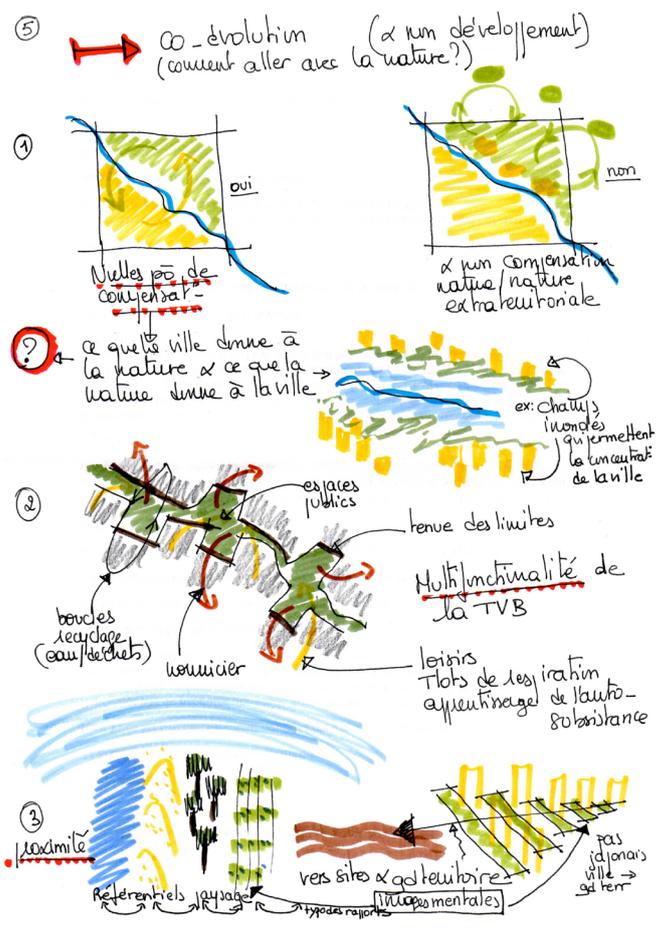
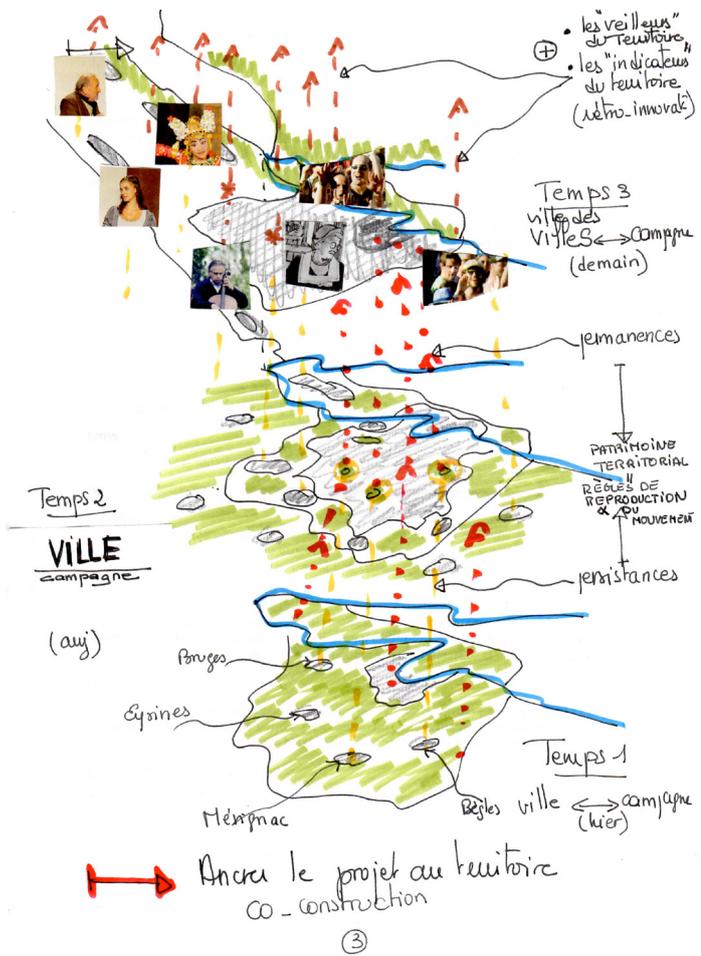


Fig. 44 Schémas de principe pour une compensation aménageuse



Reinstaller la ville ds son écosystème territorial

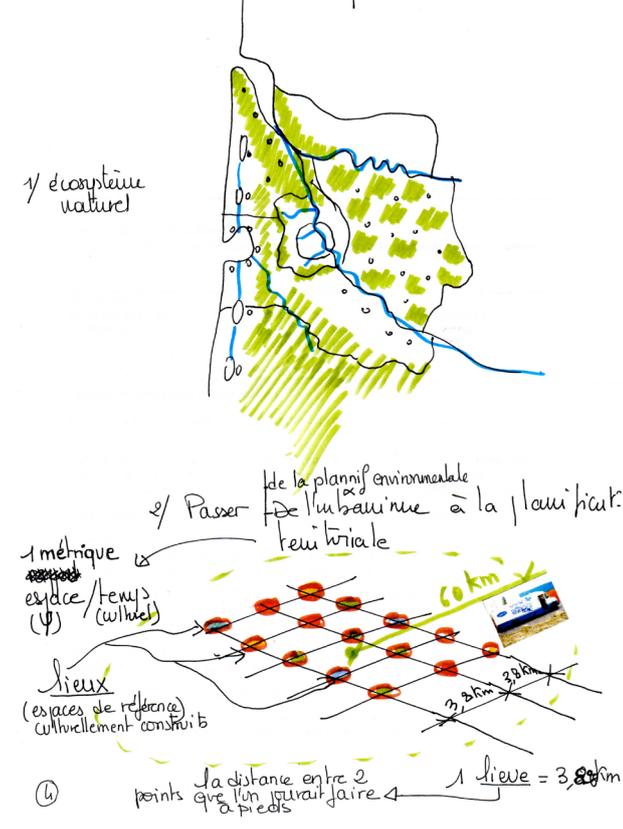


Fig. 45 Schémas de principe pour une compensation aménagée

L'ambition de l'« IBM » : indice biotopique métropolitain est de permettre une appréciation pluriscaleire des situations urbaines existantes à partir de leur qualité biotopique et d'évaluation des projets d'aménagement futurs en fonction de leurs effets d'impact sur celle-ci. Ne souhaitant pas faire dépendre une telle évaluation d'une technicité environnementale naturaliste, deux autres niveaux de critères sont pris en compte pour le calcul de cet indice : le niveau « social » et « immatériel », c'est-à-dire le service rendu par la nature de l'aménagement évaluée aux habitants (exemple d'une cour d'école) et son rôle culturel. L'indice IBM devient ainsi « *IBM3* » pour indiquer les trois critères indissociables qui en fait à nos yeux un indice de qualité écologique urbaine.

LA RÉFÉRENCE AMPUTEÉE AU PROJET URBAIN DE COMPENSATION DE BERLIN

Le statut de l'IBM est double : à la fois outil d'évaluation et outil de projet, il est inspiré par le « CBS » (coefficient de biotope à la surface) développé par la ville de Berlin comme mesure de compensation de l'imperméabilisation de son sol urbain. Appliqué à la parcelle selon un mode de calcul simple basé sur une évaluation de la capacité d'absorption des eaux pluviales du sol de l'existant, il donne une mesure de l'indice de perméabilité auquel doit aboutir toute modification de l'existant. Il est également intégré à l'échelle d'un groupement d'îlots considéré comme un périmètre de compensation au sein duquel la répartition des efforts de perméabilité du sol peut être répartie, les aménagements étant intégrés dans des plans de secteur. L'enjeu est son intégration finale dans le droit commun des règlements d'urbanisme (Fig. 46-47).

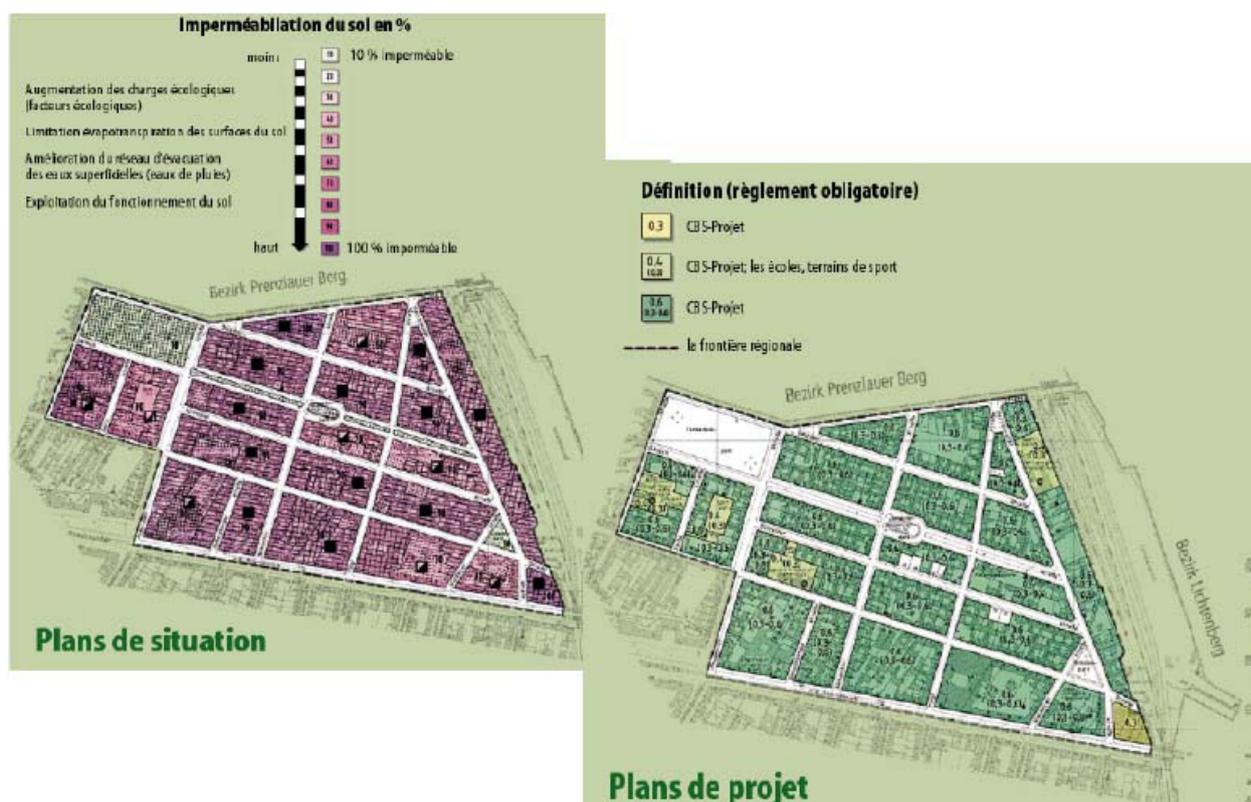


Fig. 46 Principe du transfert de COS

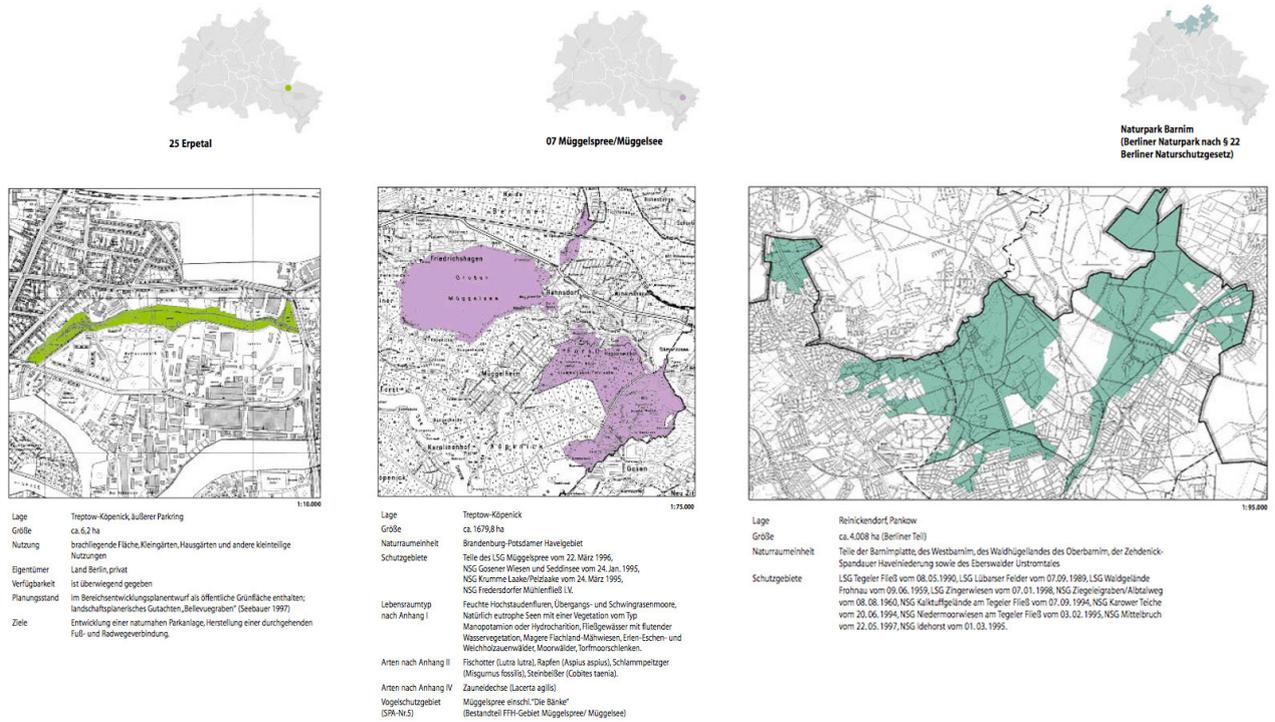


Fig. 47 Plan de compensation de Berlin

Deux protocoles fondateurs du point de vue biotopique sont proposés comme base de calcul de l'IBM3 : un protocole « sol » centrée sur l'idée de fertilité des sols, et un protocole « canopée » centrée sur la fertilité des cimes, des toits, des murs et jardins urbains (Fig. 48).

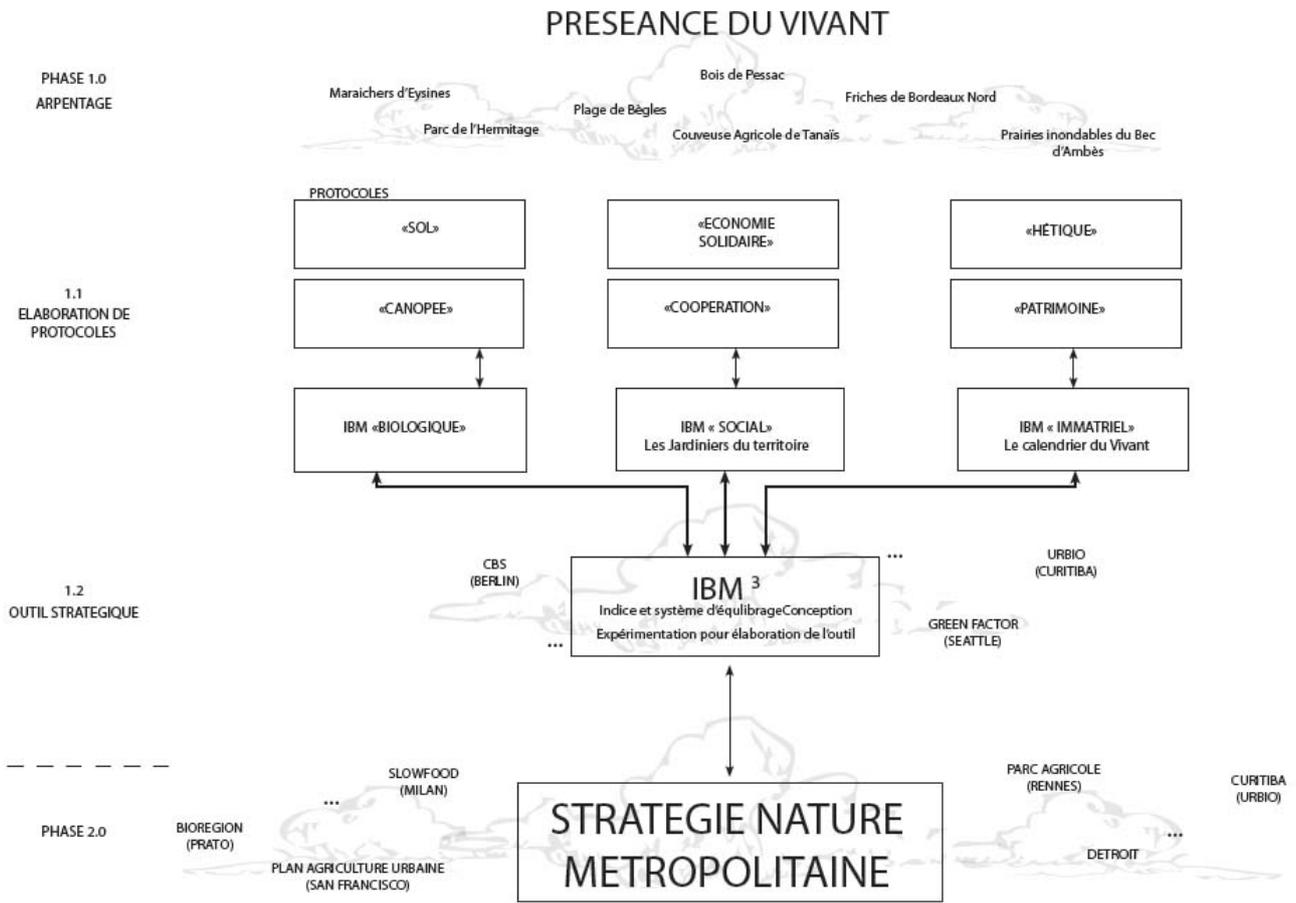


Fig. 48 Proposition de stratégie nature métropolitaine

La prise en compte des **activités humaines** constitue le deuxième volet, social et culturel de l'état des lieux : productives, vivrières, de gestion, de loisir, elles donnent la dimension culturelle et économique des paysages. L'activité, dans une visée fertilisante, doit prévoir la transmission, la pérennité de son système et donc participer d'une organisation du territoire. Cette conscience du système porte les germes de la mise en réseau, du mouvement, et la légitimité de préserver un espace ouvert, végétal ou simplement capable, au profit de l'aléatoire. C'est ce qui est traduit par la notion de « jardiniers du territoire » : c'est-à-dire la capacité de chaque type d'utilisateur de participer à l'entretien de la qualité biotopique du territoire.

Le schéma ci-dessous résume l'intention et les modalités opérationnelles théoriques de l'IBM3 :

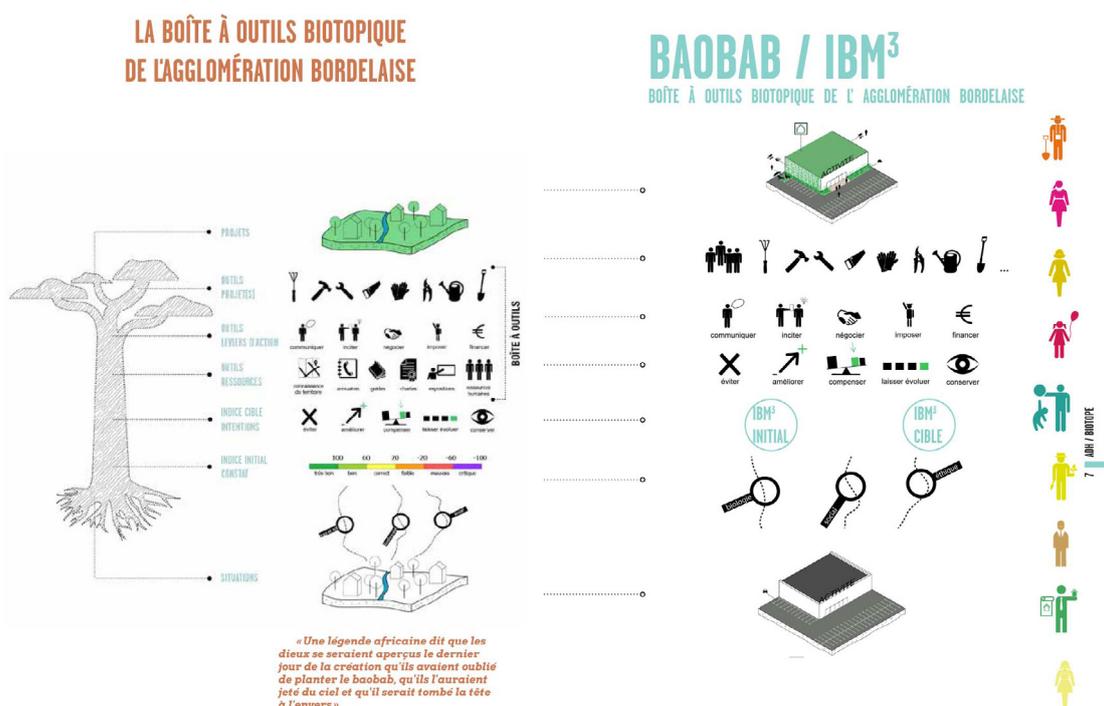


Fig. 49 Proposition de boîte à outils «biotopique»

Cependant, une différence majeure doit être notée : à Berlin, le CBS est intégré dans un dispositif de planification qui organise à l'échelle du Land l'articulation du CBS à la mise en œuvre d'un plan de paysage à portée environnementale, lui-même croisé avec un plan de développement urbain. Sa mise en œuvre participe ainsi au financement de la dépollution de friches industrielles et ferroviaires situées en périphérie de la ville et constitutives de la ceinture des parcs métropolitains. Il s'agit à Berlin d'une véritable politique de compensation « aménageuse » favorisée par des compétences institutionnelles et politique d'urbanisme où politique des problèmes et des solutions peuvent être superposées, la ville de Berlin étant elle-même un Land.

La philosophie de l'IBM est de toute autre nature : s'« *il a le mérite de construire la grande échelle à partir de la petite* » aucune réflexion sur cette articulation n'est proposée, la planification comme mode d'organisation de l'espace métropolitain étant tenue à distance par la majorité des membres de l'équipe, peu familiarisée à cette pratique. Deux raisons à cela : une méfiance culturelle des équipes d'architectes et paysagistes vis-à-vis d'une réglementation top-down et la croyance de certains dans le fait que la somme des parties construit le tout. En second lieu, une posture professionnelle ancrée dans la maîtrise d'œuvre qui renvoie sur la maîtrise d'ouvrage publique la responsabilité d'une stratégie métropolitaine dont les logiques leur sont mal connues. Une position tactique partagée au regard de sa dimension pragmatique mais peu conforme aux valeurs d'un projet d'urbanisme susceptible d'avoir un effet d'entraînement vers un projet de territoire plus complexe et capable d'associer des niveaux de réflexion trop souvent disjoints.

La recherche prendra le relais de la prestation professionnelle à la suite de la présentation publique du projet, car c'est à partir de ce moment que pourra commencer l'observation critique de ce « projet de la règle » porté au sein du groupement.

b) *Aquitanis : un partenariat constructif*

Membre du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat de la CUB, l'OPH Aquitanis, un partenariat d'une triple nature a été mis en place : le premier est lié à l'enseignement, l'OPH prend régulièrement nos étudiants en stage, auxquels il offre souvent leur premier poste, et nous confie certains de ses salariés en formation. Le second est de l'ordre du partenariat à la recherche par le biais d'un contrat en Cifre ; le troisième est celui de l'expertise partagée au sein d'une commission urbanisme et habitat et de séminaires de formation de ses administrateurs.

Peu de responsables d'entreprises développent une telle démarche prospective, démarche orientée également vers les jeunes équipes d'architectes auxquelles il offre un bel espace de proposition et d'innovation. La personnalité de son directeur, Bernard Blanc, en est de toute évidence l'origine, et son identité de chercheur en sciences de gestion des entreprises n'y est pas étrangère. Dès son arrivée, une nouvelle politique de Responsabilité sociale des entreprises (RSE), traduite en Responsabilité sociétale et environnementale¹¹, a été mise en place, faisant d'Aquitanis le bailleur de référence en France.

De nombreuses questions animent sa démarche, qualifiée de « Transition » : sst-ce qu'une approche sincère en logique de développement durable condamne à un minimalisme écologique cistercien ? Comment concevoir une régénérescence de nos métiers et pratiques professionnelles selon un urbanisme et une architecture « élémentaires », «

¹¹ Blanc Bernard, La responsabilité sociétale des entreprises. Enquête de gestion, 2014, L'aube, coll. Bibliothèque des territoires, 270p.

logiques », « simples » ? Comment réaliser un aménagement et une construction de lieux habités avec des techniques et des produits innovants pour un habitat résolument ancré dans la modernité ?

Les propos de l'architecte Philippe Madec guident ce questionnement : « *Changer de paradigme s'opère à condition de ne pas s'en tenir aux dogmes issus des sachants vers les usagers et de s'ouvrir aux observations montant des territoires et du vivant, pour un réel investissement éco-responsable de tous les acteurs* ».

Le projet de Transition auquel Aquitanis s'attache est fondé sur cette culture de « responsabilité sociale des entreprises ». Sa formulation est explicite : « *Aquitanis en se posant comme **une entreprise publique en transition sur un territoire de projets urbains et sociaux durables**, affirme sa volonté de **prendre part** à ce mouvement et de **faire sa part** en initiant et en contribuant de manière ouverte à la mise en œuvre d'innovations en matière d'habitat en logique de développement durable* ». Prenant acte de l'épuisement des ressources traditionnelles, qu'elles soient naturelles ou financières, des mutations du contexte institutionnel, de la dynamique de plus en plus concurrentielle qui anime le marché de l'habitat sur les territoires, du délitement de la confiance dans les pouvoirs publics et les politiques, et de l'intensification des fractures au sein de la ville mais aussi entre les métropoles et les zones urbaines péri-métropolitaines, le bailleur cherche un positionnement stratégique fondé sur des valeurs de durabilité écologique et sociale.

« *Le mouvement de Transition consiste à favoriser des initiatives menées ensemble par des habitants motivés par une vision commune des mutations à venir et désirant s'engager dans un profond processus personnel et collectif de changement. Autant de solutions très localisées destinées à réduire la consommation d'énergie fossile et nos émissions de CO₂, relocaliser l'économie, renforcer les liens, les solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire, acquérir les compétences nécessaires pour être auto-suffisants. Il s'agit par là de mener à bien la réalisation d'actions concrètes souvent à partir de projets dormants, de valoriser des réalisations portées par d'autres, d'encourager la convergence entre les expériences citoyennes, et entre celles-ci et les actions des pouvoirs publics sur les territoires* » (Bernard Blanc, 2014).

La collaboration à cette réflexion s'organise au sein de séminaires de réflexion et doit déboucher prochainement sur un avenant à la convention passée entre Aquitanis et la CUB jusqu'en 2020, et porte sur deux points : les valeurs de référence partagées par les membres du conseil d'administration concernant un positionnement de l'OPH susceptible d'engager le futur de l'organisme et sa place dans la stratégie métropolitaine du PLH communautaire assortie d'un accord sur les objectifs prioritaires susceptibles de traduire leur mise en œuvre. Il s'agit ici à nouveau d'un partenariat de recherche pour un rapprochement de l'action entre faits et valeurs qui est ici à l'œuvre.

La deuxième fore de collaboration est établie via la thèse Cifre, dont j'assure le co-encadrement, en cours de rédaction par Aurélie Hervouet. Le sujet, évoqué au chapitre précédent, est le suivant : « *La patrimonialisation : une valeur stratégique d'action pour un bailleur social* ». Ici également le sujet a été co-construit avec le directeur de l'OPH sur le principe suivant : la reconnaissance, la remise en mémoire des biens sociaux produits par le bailleur depuis l'après-guerre constitue une « valeur » patrimoniale au-delà de la définition immobilière du terme. C'est de sa valeur urbaine qu'il est ici question, non seulement dans le sens de la participation de ces productions à la vie de la cité, mais également au statut du bailleur comme un acteur urbain à part entière – et pas seulement comme le bras armé de la ville (et de la CUB) pour la mise en œuvre de sa politique sociale d'habitat. Enfin, la démarche de patrimonialisation de ce bien à deux entrées a également une valeur stratégique au sein de l'entreprise, dans le sens où le rappel de son importance et de sa qualité permet de construire un bien commun collectif reconnu de l'ensemble des salariés comme « le leur ». Enfin, d'un point de vue opérationnel et stratégique, les monographies réalisées à cette occasion, contribuent par la reconnaissance de leur histoire et de leurs transformations successives à la définition des transformations futures dont ces sites feront l'objet. La recherche contribue ainsi à la définition d'un Plan stratégique du patrimoine (PSP) d'une forme nouvelle, urbaine et culturelle.

B – L'élaboration de la règle comme projet

Les trois exemples précédents de recherche déclinés dans des environnements très différents poursuivent un même objectif : la construction collective des valeurs de référence de l'agir spatial, non plus laissées à la seule appréciation des individus mais socialement produites. L'expérience de la Charte Urbaine Européenne II¹², qui a pour ambition d'énoncer un ensemble de principes partagés permettant aux collectivités territoriales et aux États de relever les défis contemporains des sociétés urbaines, et d'orienter en valeurs les attributions de financements aux projets européens, en est une illustration à un autre niveau. Elle participe de la construction de l'Europe contemporaine en mettant les habitants et les citoyens des régions urbaines européennes au cœur de ses préoccupations, s'inscrit dans la continuité de textes majeurs validés par les États membres et repose sur un socle de volontés communes pour le droit des villes et le droit à la ville. Parmi ces défis, celui de maintenir le cap des valeurs républicaines.

Comment l'urbanisme peut-il participer à la relève de ce défi, le local étant le contexte de la mise en œuvre et de la traduction socio-spatiale de ces valeurs ? L'hypothèse est ici faite que la « recherche-projet » peut être un outil de la mise en harmonie de logiques disjointes par la co-construction de règles d'action dont la spatialisation serait à la fois le moyen et la finalité (B-1), démarche en cours d'expérimentation dans le cadre du contrat de recherche franco-italien qui conduit à poser des questions de nature scientifiques sur la place du « savant dans la cité » (B-2).

¹² Voir en annexe n°3 du Volume II

1/ La recherche-projet pour retrouver la règle

« Si vous voulez savoir comment sont les choses, alors essayez de les changer ». Lewin 1968

L'expérience en cours, qui réunit acteurs français et italiens, mais surtout chercheurs des deux pays autour de la question d'une planification environnementale fondée en technique et en culture, est exposée ci-dessous dans ses déroulements et résultats partiels, mais néanmoins encourageants. La « recherche-projet » recouvre deux démarches de traduction conduites en parallèle : la première est la mise en œuvre de la méthodologie territorialiste sur les terrains du PNR des Landes-de-Gascogne, du Pays Médoc, du Conseil Général de la Gironde et du SCOT de l'agglomération bordelaise. La seconde, amorcée depuis peu, est plus particulièrement développée par la paysagiste et doctorante en aménagement de l'espace et urbanisme, financée par le contrat régional, et consiste à engager les différents acteurs des territoires étudiés, dont les directions des services responsables des différentes politiques territoriales girondines et régionales, à spatialiser collectivement leurs actions.

L'enjeu (le jeu) de la « recherche-projet » est de poser le projet spatialisé comme une vision du futur produite par la recherche et un support collectif de débat, ce dernier ayant pour fonction d'évaluer les conditions de son acceptabilité (ou pas) et de sa faisabilité (ou pas). L'enjeu n'est pas ici sa traduction opérationnelle mais la révélation/construction des positions partagées par des acteurs devenant ainsi co-producteurs des « règles territoriales ». L'acculturation est rendue possible par le statut d'un projet de territoire spatialisé sorti de la sphère d'opérationnalité dans laquelle il est d'usage qu'il soit situé. On pourrait parler à ce sujet d'un « **projet contingent** » selon la définition donnée de celle-ci par Paul-Antoine Miquel dans son ouvrage : « Comment penser le désordre ? » : « La « *contingence* » est « *ce qui peut ne pas être* », opposé ainsi à la « *nécessité* » qui est « *ce qui ne peut pas ne pas être* ». Différent du « *possible* » qui est « *ce qui peut être* » et de son contraire « *l'impossible* » qui est « *ce qui ne peut pas être* ». La « recherche-projet » s'appuie ainsi sur l'incertitude de l'agir spatial et sur le projet contingent non plus comme une contrainte mais comme un espace d'action scientifique.

Le PNR des Landes-de-Gascogne et le pays Médoc sont les premiers engagés dans la recherche Biorégion, avec des attentes différentes. La forêt landaise et les vignobles du Médoc sont du point de vue socio-économique et paysager des éléments fondateurs de l'identité métropolitaine bordelaise. La concurrence internationale est vive dans l'économie viticole, les espaces littoraux sont fragilisés, tant par leur érosion naturelle que par l'augmentation de leur fréquentation touristique, et les dernières tempêtes ont

sérieusement mises à mal une économie forestière qui tire sa force de son étendue et de la masse critique qu'elle représente. D'un autre côté, l'agglomération bordelaise déborde et envahit l'espace rural, entraînant une concurrence entre les valeurs foncières agri-viticoles et agri-forestières et les valeurs foncières urbaines, en défaveur des premières. On assiste progressivement, par petites touches continues et persistantes, à la banalisation de ces territoires, à une forme d'annexion de la diversité de leurs spécificités par le phénomène uniformisateur de métropolisation urbaine.

→ Le **Parc Naturel des Landes de Gascogne** a été créé en 1970 comme contre-poids rural à la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA), et au Schéma d'Aménagement de la Métropole Bordelaise. Il développe une expertise reconnue d'enrichissement et de mise en cohérence des politiques locales en matière de patrimoine naturel, d'urbanisme et de paysage. Au cœur de la forêt des Landes, le PNR couvre, dans sa nouvelle configuration, dix intercommunalités regroupant 73 000 habitants dans cinquante-trois communes partagées entre les départements de la Gironde et des Landes sur une superficie de 360 000 hectares. La priorité donnée au développement touristique des vallées de la Leyre et à la valorisation de son patrimoine culturel a longtemps caractérisé son action. La charte approuvée en 2014 oriente son développement territorial jusqu'en 2024 et s'inscrit dans une nouvelle génération qui conforte les nouvelles ambitions du PNR esquissées en 2000 en matière de valorisation du patrimoine naturel, et de qualité urbanistique et paysagère.

D'autre part, le PNR, dans son nouveau projet de territoire, affirme son identité forestière, aujourd'hui menacée par les tempêtes et les attaques parasitaires, mais également convoitée comme un foncier potentiel vaste et peu onéreux pour d'autres destinations. Si des opportunités se font jour, les menaces de banalisation de ce paysage emblématique sont bien réelles : procédures d'aménagement décontextualisées, pertes d'identité sociale et culturel, appauvrissement écologique et industriel. Face à son destin, le PNR des Landes-de-Gascogne doit élaborer et mettre en œuvre un projet qui permette à ces territoires ruraux de faire face à cette situation problématique, et notamment aux défis de leur urbanisation.

Enfin, la mise en œuvre d'un Parc naturel marin sur le Bassin d'Arcachon (actuellement à l'enquête publique), la requalification des sites inscrits et classés des vallées de la Leyre et la récente labellisation « RAMSAR » du Delta de la Leyre sous l'impulsion de la DREAL et du PNR témoignent d'un besoin de reconnaissance et nécessitent un outil de gestion intégrée de ces espaces.

→ Au nord de la métropole bordelaise, **le Médoc** constitue un ensemble géographique complexe et hétérogène, que ce soit au plan écologique et environnemental que du point de vue économique et social. L'eau et les espaces humides y sont dominants sous des formes diverses – maritimes, estuariennes et lagunaires ; ses vocations économiques locales qualifient des situations paysagères singulières – forêt intérieure comprise

entre terroir viticole estuarien et façade océanique touristique ; une poussée néo-rurale et diffuse de l'habitat, en relation avec la dynamique d'urbanisation périurbaine de l'aire métropolitaine bordelaise, y est combinée à une densification linéaire de sa côte océanique sous pression touristique. Les conditions socio-spatiales sont aussi fortement différenciées et les écarts vont en augmentant. Le sud Médoc rajeunit, les niveaux de vie et les conditions socioprofessionnelles y sont proches de celles des niveaux métropolitains, malgré quelques enclaves de difficulté sociale. La moitié nord en revanche est nettement plus défavorisée tant au niveau de la formation professionnelle, que des revenus, et de l'emploi, tout en présentant des écarts types de revenus plus forts qu'au sud.

Sur cet espace péninsulaire, dont les représentations héritées comme prospectives jouent de la situation d'enclavement, le syndicat du Pays Médoc compte six intercommunalités constituées de cinquante-sept communes qui rassemblent 90 420 habitants. Cette structure, opérateur de projet territorial, est au cœur de la dynamique de recomposition territoriale depuis 2000 et fonde sa démarche de construction d'une vision partagée du futur médocain sur ses ressources environnementales, sociales et économiques diversifiées, par un enrôlement patient et obstiné de ses acteurs associatifs, productifs et politiques.

Le Médoc, en tant qu'espace économique socialement et culturellement vécu, semble encore largement enfermé dans des représentations collectives qui opposent de façon simplificatrice la rhétorique de « l'enclavement » à celle de la menace identitaire et du cadre de vie, activée par des pressions diverses liées à l'aménagement intense du littoral et des projets industriels et infrastructurels sur l'espace estuarien. La neutralisation successive de l'aménagement du terminal méthanier du Verdon en 2007, puis du projet de grand contournement autoroutier de Bordeaux entre 2003 et 2009 et enfin les refus initiaux de communes de l'ouest et du nord de l'aire urbaine bordelaise d'intégrer le pôle métropolitain au nouveau schéma territorial national de la réforme territoriale de 2011 en constituent quelques manifestations révélatrices. Parallèlement, les espaces humides des marais estuariens sont l'objet d'une procédure de classement des sites habités, des espaces naturels et des paysages, alors que sur le littoral, la création d'un parc naturel marin s'inscrit dans le cadre des engagements du Grenelle de l'environnement en faveur d'une gestion durable et concertée des ressources du littoral. La création aujourd'hui en cours d'un Parc naturel régional se conçoit dans ce contexte de recomposition territoriale sensible et néanmoins à l'œuvre, visant à dépasser des représentations conflictuelles internes au Médoc, comme externes, et probablement bloquantes pour repenser le « projet local » de ce territoire à la fois dans et par ses diversités.

Comment optimiser l'outil régional du PNR pour développer un urbanisme du « projet local », multiscale et fondé sur la valorisation des ressources environnementales, paysagères et culturelles endogènes de ces territoires ? Telle est la question finalisée à laquelle la recherche devra répondre fin 2015.

Fin 2013, huit étudiants de l'Université de Florence ont réalisé un stage de trois mois dans le Pays Médoc, le PNR des Landes-de-Gascogne, au Conseil Général de Gironde entré dans la recherche dans un second temps et au CNRS ADES. L'objectif qui leur est donné est de poursuivre la mise en œuvre de la méthode territorialiste qu'ils ont commencé en Italie sous la direction d'Alberto Magnaghi sur leurs territoires respectifs d'étude. La recherche se terminant fin 2015, seuls certains éléments représentatifs des travaux en cours dans ce cadre peuvent être présentés ici, et ne sont encore que des documents d'étape.

Le schéma méthodologique ci-dessous guide leur démarche. Les scénarios stratégiques sont réalisés dans un second temps dans le cadre de leur mémoire de recherche final, en cours de réalisation en Italie, et seront présentés et débattus en Aquitaine après leur soutenance (Fig. 50).

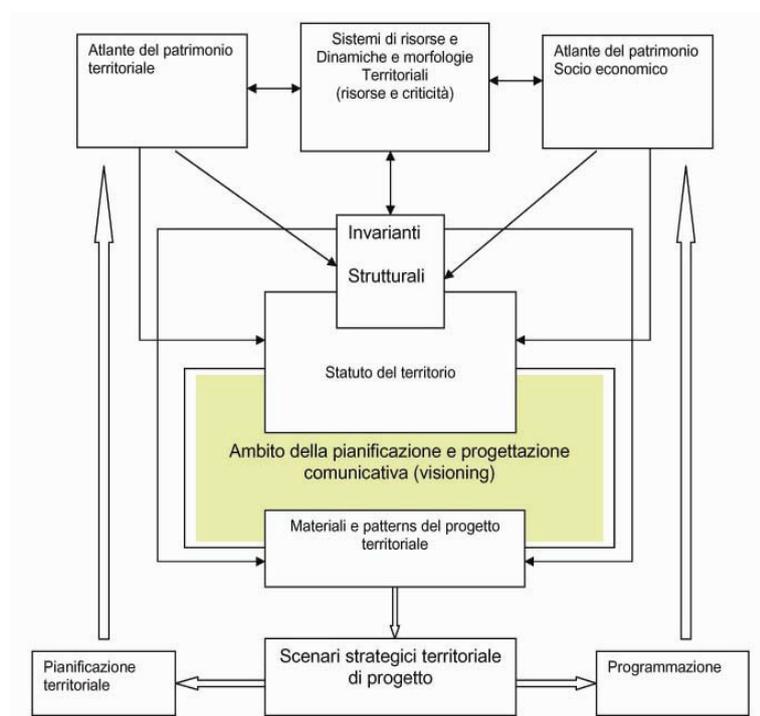


Fig. 50 Schéma méthodologique de la démarche territorialiste

Il présente le cadre méthodologique de la démarche du projet territorialiste mis en œuvre. Son développement a donné lieu à plusieurs présentations aux acteurs locaux qui suivent le projet de recherche, et a permis d'entraîner dans leur sillage le Conseil Général de la Gironde, dont l'« atlas des paysages de la Gironde » commence par une citation d'Alberto Magnaghi. Coordinateur d'un Interscot valorisant la structure polycentrique girondine – une structure qui est la base et la condition spatiale de la pensée environnementale de l'école territorialiste – et construction politique à l'origine, elle est ici étudiée (Fig. 51) comme un « patrimoine territorial » global ancré dans l'histoire et analysé dans ses capacités à porter les politiques futures, dimension qui manquait au Conseil Général dont les approches territoriales sont encore fortement sectorisés.

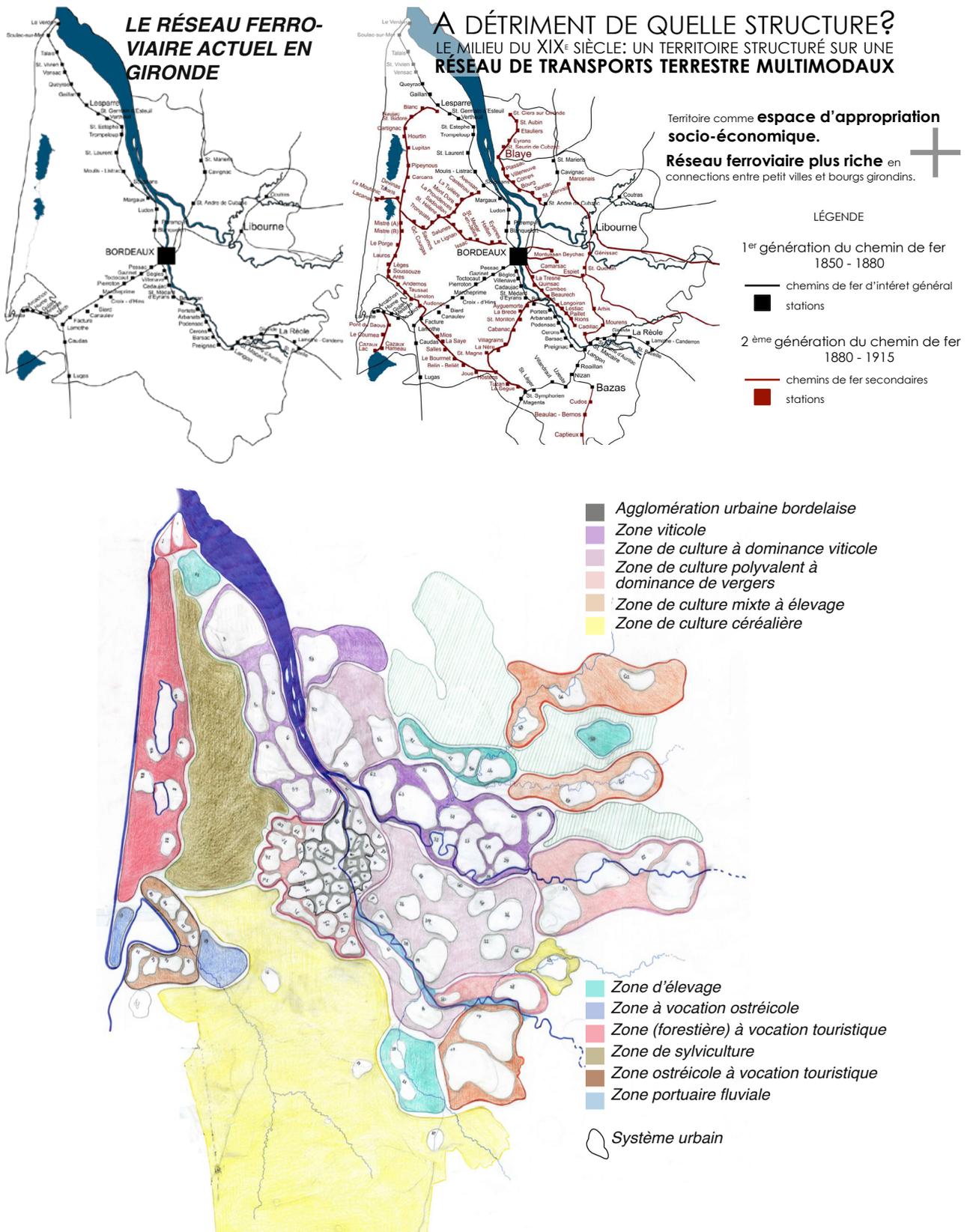


Fig. 51 Le développement de la méthodologie territorialiste en Gironde: comparaison du réseau ferroviaire actuel avec son extension au XIX^{ème} siècle et esquisse des morphotypes ruraux
 Sources: Laboratorio 2013, Università di Firenze, F Angelli, H Shyti, S Viola, C Zaino, et stages au Conseil Général de la Gironde et au laboratoire Adess CNRS

→ Conformément à la démarche territorialiste, pluridisciplinaire, la démarche a requis le recours à des expertises particulières et ponctuelles (agronomie, histoire, archéologie, philosophie, langue, etc) selon les questions révélées à l'épreuve du terrain. Le projet de recherche a permis d'engager une collaboration pédagogique et scientifique avec différents pôles de l'université de Bordeaux Montaigne (Histoire, Enita) qui se matérialise par des interventions dans le cadre de séminaires.

→ La posture d'« apprenants » de ces étudiants les met en situation d'échanges et de débat, mais aussi de production. Et c'est ici le débat avec les acteurs opérationnels que leur fausse naïveté autorise qui alimente la recherche, ce qu'une intervention d'expert ne permettrait pas. Ils sont, par leur posture, des facilitateurs d'échange.

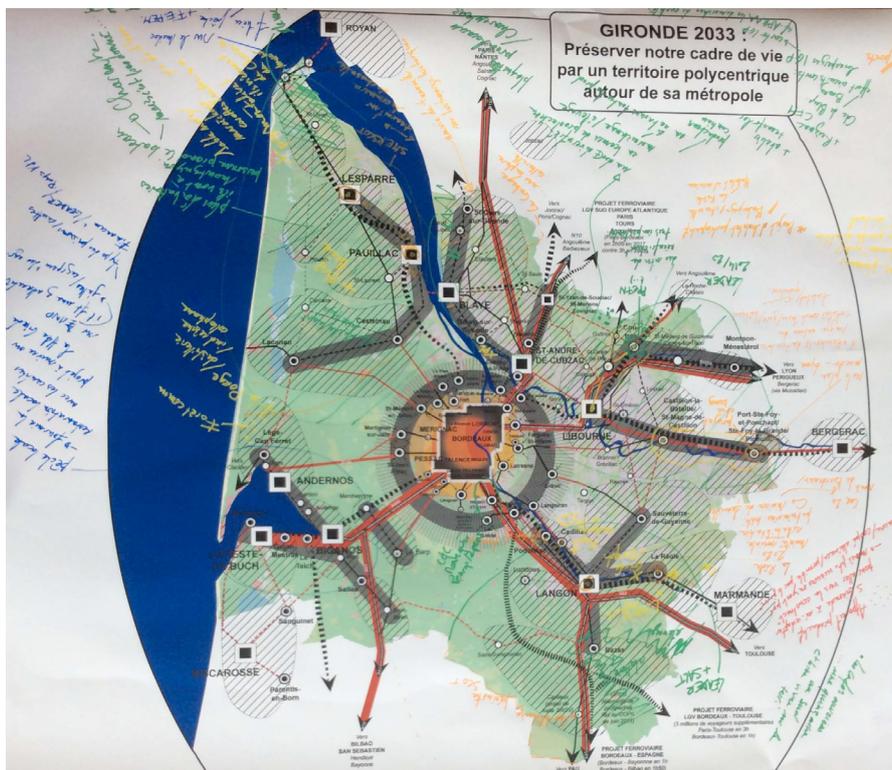


Fig. 54 Spatialisation des politiques sectorielles du Conseil Général
Table ronde avec les services, 13 octobre 2014

Ce qui est présenté n'est pas assimilable à une analyse ou un diagnostic, mais à une lecture interprétative finalisée dans un projet dessiné exprimant une pensée utopique concrète, une vision qui n'a pas pour objet de se traduire dans un règlement opposable comme en Toscane, mais de construire un débat critique, pour déboucher, tel est en tout cas l'enjeu, sur une dynamique de construction de règles socio-spatiales organisatrices.

Ci-dessous est présentée la première traduction spatialisée des politiques sectorielles conduites par les services du Conseil Général en charge de la politique des biens culturels, des conventions de bourgs, de la protection des espaces agricoles, des circuits-courts, de l'agriculture et de la forêt, et du paysage (Fig. 54).

Une démarche identique est prévue avec les services du Conseil Régional d'Aquitaine.

La « recherche-projet », c'est-à-dire la vision spatialisée du futur co-construite entre chercheurs et acteurs, et mobilisant une expertise savante est un outil de décloisonnement des milieux de recherche et d'action, mais aussi des disciplines elles-mêmes. Elle participe à la construction locale d'une « science du projet de territoire », non pas comme une discipline en soi, telle que l'école territorialiste en porte le projet, mais comme une construction sociale qui ne s'oppose pas à la spécialisation des champs de savoir mais crée par leur spatialisation une mise en synergie dont l'urbanisme est le catalyseur et le médiateur.

2/ Les questions scientifiques posées par la recherche-projet

« Dans mon pays, on ne rend qu'augmenté ». René Char

Il faudra à l'issue de cette recherche, répondre aux questions scientifiques que cette démarche pose à ce stade de son déroulement.

Le compromis territorial qui se traduirait par la détermination collective de biens communs naturels et culturels, l'élaboration et la représentation d'une règle commune légale et légitime susceptible de sous-tendre la « mise en Plan » d'un projet local implicite, nécessite pour être engagé de comprendre l'évolution des territoires. Il suppose d'observer les acteurs locaux et de décrire leurs relations tout en les confrontant aux potentialités auto-soutenables des territoires. Ce préalable est indissociable de la construction de règles de l'agir spatial susceptible d'être construite à la fois en valeurs et en faits, du moins dans la concordance de ses attendus. Les trois démarches conduites et présentées ci-dessus participent de ce projet de recherche plus large. Pour cela :

→ Il est nécessaire dans un premier temps d'analyser, dans les espaces retenus pour cette étude, comment les **systèmes d'acteurs localisés** développent des territorialités distinctes, qui tendent à se « séparer » dans une tension entre les intérêts individuels et les intérêts généraux.

Un modèle fécond sur les sociétés démocratiques, emprunté à la pensée politique, permet de considérer l'évolution du rapport entre les espaces sociaux et les territoires, et montre que l'organisation de ces séparations est nécessaire à l'exercice des libertés publiques et individuelles (Manent, 2000).

En effet, si on considère la démocratie comme un régime qui étend toujours plus les libertés publiques et individuelles par l'organisation des séparations, il est possible de poser l'hypothèse que les espaces sociaux (tels que le logement, les mobilités, les loisirs) dans la France postérieure aux années soixante et soixante-dix, remettent en

cause les territoires qui les précédaient (ceux du vieux monde hiérarchique républicain centralisé) par les pratiques spatiales qu'ils induisent. Cependant, en se spatialisant, ces territorialités sont néanmoins paradoxales : elles activent l'espace banal et consumériste métropolitain, lui-même destructeur de territoires, tout en revendiquant un besoin d'identité, d'environnement préservé, et de paysages porteurs d'identité locale et de significations fortes pour les cadres de vie. Cette dimension paradoxale exprime les limites de la dynamique des séparations : l'individu ne pouvant auto-produire librement ses espaces institutionnels (Mongin, Rosanvallon, Garapon et alt. 1998), il est poussé alors vers une réinvention territoriale hésitante, et non moins nécessaire, pour vivre collectivement le territoire dans une appropriation négociée des biens communs et des proximités locales. En ce sens, la décentralisation peut être considérée comme un processus profondément démocratique qui sert de cadre depuis trente ans à une « révolution invisible » assurant le passage d'une démocratie gouvernée territorialement par des élites d'Etat (Badie 1995), vers une démocratie gouvernante re-territorialisée dont les enjeux sont négociés au sein des systèmes d'acteurs dans les proximités locales – notamment les enjeux du cadre de vie et des biens environnementaux.

Un des enjeux de la recherche est alors d'esquisser les conditions de ces appropriations négociées des biens communs, et de les révéler dans l'analyse des potentialités territoriales locales. Face à ces séparations libérales (au sens que la philosophie politique confère à ce terme), comment le pacte territorial est-il possible, sans se résumer à une réglementation mécanique par défaut, simple application de la norme légale issue de la réforme territoriale ? En quoi la règle-projet telle que constituée dans la méthodologie ci-dessus esquissée permet-elle d'accompagner la mise en œuvre de ce pacte ?

→ Pour mettre en évidence les **enjeux du territoire et les constituants spatiaux de l'identité territoriale** présents dans les représentations sociales, une démarche croisée est conduite. Elle associe la démarche territorialiste d'établissement du « statut des lieux », patrimoine fondateur des « projets de territoire » eux-mêmes outils opérationnels de la stratégie de construction territoriale de la Biorégion, et les outils de l'analyse cognitive en aménagement (Favory 2003) et de la décision spatiale (Berland-Berthon 2004, Favory 2003). A cette approche socio-cognitive de l'action territoriale, il faut adjoindre les analyses de la construction cachée des espaces concrets développées dans une recherche précédente par les chercheurs d'ADES (Berland-Berthon, Dumas, Favory 2011). Celles-ci reposent sur la mise en œuvre des analogies et des métaphores dans la construction de « narrations descriptives » qui sont à la base de cartes faisant apparaître des logiques transcalaires d'organisation de l'espace. Cette démarche, a été construite dans une posture structuraliste volontairement a-historique. Elle permettra de procéder à une confrontation critique avec les outils des territorialistes, eux-mêmes structuralistes, tels que les cartes de communauté ou l'Atlas du patrimoine territorial, fondés sur la recherche de « la structure cachée » historique du territoire (et non de l'espace) et transmise par l'espace.

La comparaison de ces démarches visant à élaborer, retrouver, dessiner la « règle » (les règles) de constitution du territoire et/ou de son espace, pour soutenir son projet, permettra de mettre à l'épreuve les postulats qui les sous-tendent et d'en faire évoluer la pertinence méthodologique.

→ Enfin, le **passage de la théorie à la mise en œuvre pratique** est une transposition délicate car elle relève de logiques de pensée distinctes.

Il existe une différence fondamentale entre la pensée scientifique et la pensée sociale, qu'il s'agisse de la pensée ordinaire (qui s'élabore à partir des représentations sociales) ou de la pensée publique (celle de l'action territoriale en l'occurrence élaborée par recours aux représentations de l'action), ou encore de la pensée technique (elle-même élaborée à partir des représentations scientifiques) qui est ici celle des praticiens de l'action aménagiste.

Ces distinctions ont été magistralement effectuées par A. Koyré dans un texte capital sur l'histoire des sciences (Koyré 1963) « ...*la théorie ne conduit pas, du moins immédiatement, à la pratique ; et la pratique n'engendre pas, du moins pas directement la théorie. Le plus souvent tout au contraire elle en détourne* ». La pensée sociale tout comme la pensée technique ont le souci d'efficacité de l'action ; recettes, croyances, modèles, traditions sont alors suffisants à leur légitimité et à leur validation (Flamment, Rouquette 2003). On voit bien ce que cela signifie en aménagement du territoire et en urbanisme opérationnel.

Il faudra donc avoir recours à une démarche de « traduction » (Callon 1986, Latour 1989) entre les pensées en présence sur la reterritorialisation locale afin d'être en mesure d'établir des relations critiques entre une « science du projet de territoire » telle qu'expérimentée dans le cadre ci-dessus présenté et les projets concrets de la planification et du pacte territorial.

C'est à ce chantier transdisciplinaire que souhaitent participer mes recherches en aménagement de l'espace et urbanisme.

CONCLUSION

« *Agir dans un monde incertain* » est également le titre d'un ouvrage de 2001 de M.Callon, P.Lascoumes et Y.Barthes. Le sous-titre éclaire le propos : « *Essai sur la démocratie technique* ». Ces auteurs font le constat de situations « *problématiques difficilement gouvernables* » (déchets nucléaires par exemple) qui ont pour point commun « *de combiner incertitude scientifique et stratégies divergentes d'acteurs, de groupes concernés mobilisés, créant une situation de controverse, que les auteurs appellent « controverse socio-technique » (...) qui se multiplient sur fonds d'incertitudes et mettent à mal le monopole des scientifiques sur les questions des choix techniques* » (Goxe, 2003). Si l'on peut considérer que l'enjeu de l'opposabilité de la trame verte et bleue n'est pas de même niveau de gravité que celui des déchets nucléaires, nous sommes bien cependant dans la même perspective où le savoir technique aussi expert soit-il échoue à relever les grands défis auxquels notre société doit faire face. Trouver les modalités d'un développement de nos sociétés compatible avec un avenir non seulement possible mais également souhaitable, en phase avec notre culture politique, seule garante possible du respect de chacun et de tous est un chantier collectif.

Ce propos peut sembler déclamatif mais il s'inscrit dans la suite du constat fait par Jean-Claude Thoenig sur l'imbrication étroite entre le chercheur engagé et la cité, dépassant le seul enjeu d'une « utilité sociale de la recherche ». Chaque discipline prise individuellement est utile par essence, qu'elle soit ou pas « utilisable » directement. La spécificité de la recherche en urbanisme est qu'en tant que science de l'action stratégique de transformation de l'espace elle se doit de participer en continu au vaste et complexe chantier d'une régulation toujours à reconstruire entre des forces et des logiques contraires dont elle est censée organiser la complémentarité. Sa finalisation au « temps présent » est alors une donnée de son programme.

Le parcours de recherche présenté ici exprime une démarche qui pourrait être une forme d'« éloge de la bifurcation » ou d'un bricolage logiquement organisé. Il est plutôt à considérer en soi comme une construction transdisciplinaire, produit par la rencontre entre une formation pluridisciplinaire et un champ thématique, la ville, qui n'appartenant à aucune discipline en particulier appartient au final à chacun. Mais seul l'urbanisme en fait à la fois son champ de recherche et l'objet de ses pratiques.

C'est donc bien à ce croisement que peut s'élaborer la spécificité de ses objets de recherche, laissant aux autres disciplines spatialisées et/ou spatialisantes le soin de construire le leur. Reste à développer des outils méthodologiques scientifiquement construits, débattus, et expérimentés dans des situations concrètes, qui lui soient spécifiques, non par sectarisme scientifique, mais au contraire pour être en mesure de participer en retour à la poursuite de la construction de la connaissance d'autres champs

disciplinaires grâce auxquels l'urbanisme élabore ses savoirs. La sociologie, la science politique, le droit, la géographie, l'histoire, la médecine, les sciences de l'ingénieur, ont participé au « savoir » urbanistique et continueront de le faire. Le projet ici proposé est de contribuer à l'élaboration d'une méthodologie qui, au-delà de sa finalité opératoire : identifier des « règles » spatiales non déterministes mais stratégiques et cohésives du point de vue social, renforce le statut scientifique de notre discipline.

BIBLIOGRAPHIE

BACHRACH Peter & BARATZ Morton, Two faces of power, *American Political Science Review*, Vol 56, december 1962, p.947-952

BACHRACH Peter & BARATZ Morton, Decisions and Non-decisions: an analytical framework, *American Political Science Review*, Vol 57, 1963, p.632-642

BACHRACH Peter & BARATZ Morton, Decisions and Non-decisions: an analytical framework, 1969, *Political Power*, Roderick Bell editor, p.100-109

BADIE Bertrand, GERSTLE Jacques, *Sociologie politique. Lexique*, 1979, PUF, 127p.

BARDET Gaston, *L'urbanisme*, 1983 (1^{ère} édition 1945), Que sais-je ?, 128 p.

BARTHE Yannick, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, 2006, Economica, coll. Études politiques, 239 p.

BARTHES Roland, Sémiologie et urbanisme, 1970, *Architecture d'Aujourd'hui*, n°153, p. 11-13

BASSAND Michel, JOYE Dominique, L'usager, acteur complexe, juillet-août 1999, *Urbanisme* n° 307

BECQUART-LECLERCQ Jeanne, *Paradoxes du pouvoir local*, 1976, Presses de la FNSP, Paris.

BERLAND-BERTHON, Agnès, *La non-décision comme production urbaine. L'exemple de la place Ravezies*, 1993, mémoire de DEA en science politique, dirigé par le Professeur Jean Dumas, Institut d'Études Politiques de Bordeaux, 96p.

BERLAND-BERTHON, Agnès, FAYOLLE-LUSSAC Bruno, *Z.U.P. et quartiers neufs des années soixante: intégration urbaine et patrimonialisation*, 1998, Recherche publiée par le réseau des Formes Urbaines, BRAU, Ministère de la Culture, 88p.

BERLAND-BERTHON, Agnès, La démolition des immeubles de logements sociaux : retour sur l'histoire d'une non-décision, juillet-août 2006, *Urbanisme*, n°349, p. 34-38

BERLAND-BERTHON, Agnès, *L'accueil et l'habitat des gens du voyage*, 2007, CERTU, coll. outils de l'aménagement, 7p. <http://www.outil2amenagement.certu.developpement-durable.gouv.fr>

BERLAND-BERTHON, Agnès, *Refaire la ville dans les quartiers par la rénovation urbaine*, 2008, rapport de recherche PUCA, MEEDAT, 76p.

BERLAND-BERTHON, Agnès, *La démolition des immeubles de logements sociaux. Histoire urbaine d'une non-politique publique*, 2009, Certu, 487p.

BERLAND-BERTHON, Agnès, La fin du tabou de la démolition, in *Refaire la ville*, novembre 2013, *CAMBO* n° 4, Le Festin, p.37-41

BERLAND-BERTHON, Agnès, *La démolition des immeubles de logements sociaux. L'urbanisme entre scènes et coulisses*, février 2013, in *La ville en thèses*, ARU n°107, PUCA, p.6-17

BERQUE Augustin, *Vivre l'espace au Japon*, 1982, PUF, coll.Espace et liberté, 222p.

BERQUE Augustin, *Lieux de pensée, formes de villes*, 1998, in *Daruma*, 1998-3, Ed. Picquier, Paris

BERQUE Augustin, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, 2000, Belin, Paris, 272p.

BERQUE Augustin, *Médiance. De milieux en paysages*, 2000 (1^{ère} ed.1990), Belin, coll. Géographie, Paris, 160p.

BERQUE Augustin, SAUZET Maurice, *Le sens de l'espace au Japon : vivre, penser, bâtir*, 2004, Arguments

BERQUE Augustin, Le déploiement des formes, 24 et 25 mai 2013, colloque international *Les territoires du temps*, Société française des architectes, Le Visiteur n°19.

BÉTAILLE Julien, La surélévation de l'immeuble existant en droit de l'urbanisme : à propos du retour de l'urbanisme dérogatoire, 2014, *Droit et ville*, Revue de l'Institut des Études Juridiques de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Environnement, n°77, p.197-205

BONNEAU Emmanuelle, La ville dans la nature, la nature dans la ville. Réévaluation prospective d'une vision pour le Lac en l'an 2040, mai 2014, *CAMBO*, n°5, p.20-21

BONIS Armelle, Les idées de la ville 1, 1994, *Les Nouvelles de l'archéologie*, n°56, p.33-34

BORRUEY René, *Les formes urbaines de l'aire métropolitaine marseillaise*, 24-26 juillet 1995, Séminaire international de morphologie urbaine, Lausanne.

BRAUD Philippe, Du pouvoir en général au pouvoir politique, 1985, in Grawitz M. et Leca J., *Traité de sciences politiques*, Tome 1, La science politique, science sociale, l'ordre politique, PUF, p.335-393

BRUNEL SYLVIE, *Le développement durable*, 2004, PUF, coll. Que sais-je ?, Paris, 127 p.

CALLON Michel, Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc, 1986, *L'Année Sociologique*, n°36.

CALLON Michel, LASCOUMES Pierre, BARTHES Yannick, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, 2001, Paris, Le Seuil, coll. La couleur des idées, 358p.

CANDILIS Georges, in *Architecture d'Aujourd'hui*, 1954, n°32.

CARNOY A., René Worms. La Sociologie. Sa nature, son contenu, ses attaches, 1924, *Revue néo-scholastique de philosophie*, volume 26, n°1, pp.114-116

CASTELLS Manuel, *La question urbaine*, 1972, Paris, Maspéro, 451p.

CASTELLS Manuel, GODARD Francis, BALANOWSKI Vivian, *Monopolville. Analyse des rapports entre l'entreprise, l'État et l'urbain à partir d'une enquête sur la croissance industrielle et urbaine de la région de Dunkerque*, 1974, Paris-La Haye, Mouton

CATELLIN SYLVIE, L'abduction : une pratique de la découverte scientifique et littéraire, in *Critique de la raison numérique*, Hermès n°39, 2004, p.179-185

CHADOIN Olivier, Être architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel, 2007, Pulim, coll. Sociologie, Limoges, 384 p.

CALVÈS Gwénaële, *La discrimination positive*, 2004, PUF, coll. Que sais-je ?, 127 p.

CHAMPY Florent, Les architectes, les urbanistes et les paysagistes, in *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, ss. dir. Paquot Thierry, 2000, La Découverte, Paris, pp. 215-224

CHENG François, *Le livre du Vide médian*, 2004, Albin Michel, Espaces libres, 225p.

CHOAY Françoise, *L'urbanisme, utopies et réalités*, 1965, Seuil, Paris, coll. Points, 446 p.

CHOAY Françoise, Sémiologie et urbanisme, 1967, *Architecture d'Aujourd'hui*, n°132, pp. 8-10

CHOAY Françoise, BANHAM R., BAIRD G., VAN EYCK A., FRAMPTON K., RYKWERT J., SILVER N., *Le sens de la ville*, 1969, Seuil, Paris, 183 p.

CHOAY Françoise, Remarques à propos de sémiologie urbaine, 1970, *Architecture d'Aujourd'hui*, n°153, p. 9-10

CHOAY Françoise, *La règle et le modèle*, 1980, Seuil, Paris, coll. Espacements, 375p.

CHOAY Françoise, Le règne de la ville et la mort de l'urbain, in *La ville. Art et architecture en Europe 1870-1993*, 1994, Catalogue, Centre Pompidou, pp. 26-35

CHOAY Françoise, L'utopie et le statut philosophique de l'espace édifié, in *Utopie. La quête de la société idéale en Occident*, 2000, Catalogue, BNF, Fayard, pp. 337-343

CHOLLET Mona, Écoumène et médiance d'Augustin Berque. Penser par monts et par vaux, juin 2001, in *Périphéries*, <http://www.peripheries.net/article184.html>

CLAUDE Viviane, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXème siècle*, 2006, Parenthèses, coll. eupalinos, 253 p.

CORCUFF Philippe et SANIER Max, Politique publique et action stratégique en contexte de décentralisation. Aperçus d'un processus décisionnel « après la bataille », juillet-août 2000, *Annales HSS*, n°4, pp. 845-869

CROZIER Michel, *La société bloquée*, 1970, Paris, Seuil.

CROZIER Michel, THOENIG Jean-Claude, La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France, 1975, *Revue française de Sociologie*, XVI.

- CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système*, 1977, Paris, Seuil, 437p.
- DAHL Robert, *Qui gouverne ?*, 1961, New Haven: Yale University Press. 1971, traduction de P.Birman & P.Birnbaum, lib A.Colin, coll Analyse politique
- DAUVIN Pascal, À la recherche du local, *Politix*, 1994, Vol.7, n°27, p.204-207
- DARBELLAY Frédéric, PAULSEN Theres, *Le défi de l'inter- et transdisciplinarité : enjeux et fondements théoriques*, PPUR, coll.Reflexions sur les sciences et les techniques, 2008, 312p.
- DAVEZIES Laurent, *La république et ses territoires*. 2008, Paris Seuil, collection La république des Idées.
- DEMATTEIS Giuseppe, *Progetto implicito*, 1995, Milano, FrancoAngeli
- DE ROSNAY Joël, *Laborit : de la cybernétique à la systémique*, 9 juin 1995, Le carrefour du futur, Cité des sciences et de l'industrie
- DEVILLERS Christian, Typologie de l'habitat et morphologie urbaine, 1974, *Architecture d'Aujourd'hui*, n°174, p. 18-22
- DONZELOT Jacques, ESTÈBE Philippe, *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*, 1994, Esprit, coll. Ville et Société, 239 p.
- DONZELOT Jacques (ss.dir), *À quoi sert la rénovation urbaine ?*, 2012, PUF, coll. Ville en débat, 238 p.
- DUMAS Jean, *Les activités industrielles dans la Communauté urbaine de Bordeaux*, Tomes I et II, 1980, Étude de géographie économique et socio-politique, 842 p.
- DURAN Patrice, *Penser l'action publique*, 1999, LGDJ, coll droit et société, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 212 p.
- DUMOUCHEL Paul, DUPUY Jean-Pierre, (ss.dir), *L'auto-organisation. De la physique au politique*, 1983, Colloque de Cerisy de juin 1981, Seuil, 557p.
- EATON Ruth, Architecture et urbanisme : les figures de l'utopie, in *Utopie. La quête de la société idéale en Occident*, 2000, Catalogue, BNF, Fayard, pp. 304-315
- EPSTEIN Renaud, *Les opérations de rénovation urbaine : système d'action et logiques d'acteurs*, février 2007, rapport final du PUCA, Programme Renouveler l'urbain au nom de la mixité, 180 p.
- EPSTEIN Renaud, *La rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'État*, 2013, Les Presses SciencesPo., 377p.
- ESCARPIT Robert, *Théorie générale de l'information et de la communication*, 1976, Hachette Université, coll. Langue, Linguistique, Communication, 220 p.
- EUZÉBY, Alain, Protection sociale et justice sociale : quelques points de repères, septembre-octobre 2002, *Droit social* n°9-10, juin-juillet 2008, in dossier ss.dir. Frédéric Gonthier, Justice sociale et action publique. Des principes à leur mise en œuvre, *La documentation française*, n° 949-950

FAURE Alain, POLLET Gilles, WARIN Philippe (ss.la direction), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, 1995, L'Harmattan, coll. Logiques politiques

FAVORY Michel, *De la configuration à l'action. Les représentations sociales entre pratiques et productions spatiales*, 2003, Mémoire d'HDR en aménagement de l'espace et urbanisme, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 200p.

FRÉBAULT Jean, POUYET Bernard, *Renforcer les formations à l'Urbanisme et à l'Aménagement*, janvier 2006, Documentation française, CGPC n° 2004-0332-01. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/064000663/0000.pdf>

FREY Jean-Pierre, Généalogie du mot « urbanisme », in *Urbanisme*, n°304, janvier-février 1999, p.63-71

FRIEDBERG Erhard, *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, 1993, Seuil, 404p.

FOUCHER DE CAREIL Louis-Alexandre, *Nouvelles lettres et opuscules inédits de Leibniz*, 1857, Paris, 669p.

GEROSA Pier Gorgio, *Sur quelques aspects novateurs dans la théorie urbaine de Saverio Muratori*, 1986, Université des Sciences Humaines de Strasbourg.

GEROSA Pier Gorgio, *Morphologie urbaine et échanges inter-épistémiques*, 24-26, juillet 1995, Séminaire international de morphologie urbaine, Lausanne.

GOBERT Julie, *Les compensations socio-environnementales. Un outil d'acceptabilité de l'implantation ou de l'extension d'infrastructures ?*, 2010, thèse de doctorat urbanisme, aménagement et politiques publiques, Université Paris-Est, École doctorale Ville, Transports et Territoires, 637 p.

GODIN Jean-Claude, *Faut-il réhabiliter l'utopie ?*, 2000, Plein Temps, coll. Lundis Philosophie, 92 p.

GONTHIER Frédéric (ss.dir.), Justice sociale et action publique. Des principes à leur mise en œuvre, juin-juillet 2008, *Documentation française*, n°949-950, coll. Problèmes politiques et sociaux, 165 p.

GOSSELIN André, *La logique des effets pervers*, 1998, Paris Presses Universitaires de France, 249p.

GRÉMION Pierre, *Le pouvoir périphérique : Bureaucrates et notables dans le système politique français*, 1976, Seuil, 477p.

GUIENNE Véronique, *L'injustice sociale. L'action publique en questions*, 2006, Érès, collection Sociologie clinique, 188 p.

HALL Edward T., *La dimension cachée*, 1984, Seuil

HORNE Janet, *Le Musée social aux origines de l'État Providence*, 2004, Belin, Paris, 384 p.

HUNTER Floyd, *Community power structure*, 1953, Chapel Hill, University of North

Carolina Press.

JACOB François, *Le jeu des possibles. Essai sur la diversité du vivant*, 1981, Fayard, 135p.

JAILLET Marie-Christine, Contre le territoire, la «bonne distance», 2009, in VANIER M. (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. «Espace et territoires», p.115-121

JEAN Georges, *Voyages en Utopie*, 1994, Gallimard, col.Découvertes, 176 p.

JENKS Charles, *Mouvements modernes en architecture*, 1977, P.Mardaga, Architecture + Recherches, 551 p.

JONES Bryan D., *Governing urban America. A policy focus*, 1983, Little, Brown and Company, Boston, Toronto.

KOLNAI Aurel, La mentalité utopienne, in *La table ronde*, n° 53, septembre 1960

KOYRÉ Alexandre, *Etudes d'histoire de la pensée scientifique*, 1973, Paris, Gallimard, collection tel.

LABORIT Henri, *L'homme imaginant. Essai de biologie politique*, 1970, 10/18, 189 p.

LABORIT Henri, *L'homme et la ville*, 1971, Flammarion, coll. Nouvelle bibliothèque scientifique, Paris, 221 p.

LABORIT Henri, *La nouvelle grille*, 1974, Gallimard, coll. Folio essais, Paris

LABORIT Henri, JEANSON Francis, *Discours sans méthode*, 1978, Stock, 237 p.

LAFAYE Claudette, THÉVENOT Laurent, Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature, 1993, *Revue française de sociologie*, 34-4, p.495-524. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1993_num_34_4_4283

LAGROYE Jacques, *Société et politique. Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux*, 1973, Pedone, 345 p.

LAGROYE Jacques, Le pouvoir local, 1979, *Encyclopédie des Collectivités locales*, chapitre 3, Paris, Dalloz, p.44-1 à 44-21

LAPASSADE Georges, L'analyste et l'analyseur. Recherches institutionnelles, 1971, Paris, Gauthier Villars, coll. Hommes et organisation, 206p.

LAPOUGE Gilles, *Utopie et civilisations*, 1978, Flammarion, coll.Champs, 310 p.

LASCOUMES Pierre, LE GALÈS Patrick, *Gouverner par les instruments*, 2004, Presses de sciences Po, coll.Gouvernances, 370 p.

LATOUR Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, 1991, Paris, La Découverte,

LATOUR Bruno, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, 1999, Paris, La Découverte, 382 p.

LATOUR Bruno, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*,

1999, Paris, La Découverte,

LATOUR Bruno, *Changer de société, refaire de la sociologie*, 2006, Paris, La Découverte, 402 p.

LAVAU Georges, La démocratie, 1985, in Grawitz M. et Leca J., *Traité de sciences politiques*, Tome 2 Les régimes politiques contemporains, PUF, p.107-113

La ville, in *L'architecture d'aujourd'hui*, n°153, décembre 1970-janvier 1971

LEFÈBVRE Henri, *Le droit à la ville I*, 1968, Paris, Anthropos, coll. Société et urbanisme, 164 p.

LEFÈBVRE Henri, *La révolution urbaine*, 1970, Gallimard, coll. Idées, 248p.

LEFÈBVRE Henri, Réflexions sur la politique de l'espace, novembre 1970, *Espaces et sociétés*, n°1, pp. 3-12

LEFÈBVRE Henri, *Espace et politique. Le droit à la ville II*, 1972, Paris, Anthropos, coll. Société et urbanisme, 174 p.

LEFÈBVRE Henri, *La production de l'espace*, 1974, Economica, 485p.

LE MOIGNE Jean-Louis, MORIN Edgar (ss.dir), *Intelligence de la complexité. Épistémologie et pragmatique*, Hermann, coll. Sociétés, Cerisy archives, 2013, 458p.

LE MOIGNE Jean-Louis, *Relier toujours relier : l'agir et penser en complexité*, Éditorial de l'Interlettre Chemin Faisant, Réseau Intelligence de la Complexité – MCX-APC, n°70, mars-avril 2014, 3p.

LENGEREAU Éric, L'architecture entre culture et équipement (1965-1995), janvier-mars 1997, *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n°53, pp.112-123 http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1997_num_53_1_3600

LEPETIT Bernard, TOPALOV Christian (ss.dir.), *La ville des sciences sociales*, 2001, Paris, Belin, 410 p.

LÉVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, 1962, Paris, Plon, 395p.

LÉVI-STRAUSS Claude, *Tristes tropiques*, 2001 (1955), Pocket, coll. Terre humaine, 504p.

LINDBLOM Charles E., Still muddling, not yet through, 1979, *Public Administration Review*, n°39 (6), p.517-526

LUPASCO Stéphane, *Le principe d'antagonisme et la logique de l'énergie - Prolégomènes à une science de la contradiction*, Hermann, coll. Actualités scientifiques et industrielles, n°1133, Paris, 1951 ; 2e édition : Le Rocher, coll. L'esprit et la matière, Monaco, 1987

MABILEAU Albert, Les institutions locales et les relations centre-périphérie, 1985, in Grawitz M. et Leca J., *Traité de sciences politiques*, Tome 2 Les régimes politiques contemporains, PUF, p.553-598

MABILEAU Albert, *Le système local en France*, 1992, 1994 (2de éd), Paris, Montchretien,

coll. Clefs politique, 157 p.

MABILEAU Albert (ss.dir.), *À la recherche du local*, 1993, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 232p.

MAGNAGHI Alberto, *Le projet local*, 2000, Sprimont, Pierre Mardaga éditeur, Edition italienne, Torino, edit. Bollati Bolinghieri.

MAGNAGHI Alberto, FANFANI David, *Il patto città-campagna. Un progetto per la bioregione della Toscana centrale*, 2010, Alinea, Firenze.

MAGNAGHI Alberto, *Pour une globalisation par le bas*, 2011, propos recueillis par Agnès Berland-Berthon, *Ecologik*, pp. 32-35.

MAGNAGHI Alberto, *La Biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, 2014, traduction Emmanuelle Bonneau, Etérotopia/France, coll. Rhizome

MAGNAGHI Alberto (ss.dir.), *La regola e il progetto. Un approccio bio regionalista alla pianificazione territoriale*, 2014, Firenze University Press, 284p.

MANCÉBO François, *Questions d'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*, 2003, Éditions du Temps, Nantes, 285 p.

MANCÉBO François, *Développement durable*, 2008, Armand Colin, coll. Universitaire de poche, n°128, Paris, 125 p.

MANCÉBO François, *Le développement durable*, 2010 (1^{ère} édition 2007), Armand Colin, coll. U-géographie, Paris, 320 p.

MANENT Pierre, *Cours familial de philosophie politique*, 2001, Paris, Gallimard, collection tel.

MAURY Yan, *Les HLM. L'Etat providence vu d'en bas*, 2001, l'Harmattan, col. Logiques politiques, 282p.

MÉNY Yves, *Les politiques des autorités locales*, 1985, in Grawitz M. et Leca J., *Traité de sciences politiques*, Tome 4 Les politiques publiques, PUF, p.423-465

MÉNY Yves, THOENIG Jean-Claude, *Politiques publiques*, 1989, PUF, coll.Thémis science politique, 391 p.

MÉNY Yves, *La République des fiefs*, janvier 1992, *Pouvoirs*, n°60, p.17-24

MERCADAL Georges, *Intégration et logement social*, 1998, *La ville éclatée*, ss. dir. Nicole May, Pierre Veltz, Josée Landrieu, Thérèse Spector, L'Aube, coll. Société

MERLEAU-PONTY, *Phénoménologie de la perception*, 1945, Gallimard, coll.Tel (n°4), 560p.

MOLNAR Thomas, *L'utopie. Éternelle hérésie*, 1973, traduit de l'anglais par Olivier Launay, éditions Beauchesne, Paris

MORIN Edgar, *Sur l'interdisciplinarité*, Bulletin Interactif du Centre International de recherches et Études transdisciplinaires n°2, juin 1994, <http://ciret-transdisciplinarity.org/bulletin/b2c2.php>, 3p.

MORIN Edgar, *La pensée complexe : Antidote pour les pensées uniques*, Entretien avec Nelson Vallejo-Gomez, *Synergies Monde* n°4, 2008, pp. 249-262. <http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Monde4/nelson.pdf>

MORIN Edgar, *Mes philosophes*, 2013, Pluriel, 185 p.

MULLER Pierre, SUREL Yves, *L'analyse des politiques publiques*, 1998, Montchrestien, coll.Clefs politique, 156p.

NAY Olivier, *Histoire des idées politiques*, 2004, Armand Colin, 592 p.

NICOLESCU Basarab, *Une nouvelle vision du monde : la transdisciplinarité*, extrait du livre *La transdisciplinarité – Manifeste*, Éditions du Rocher, coll. Transdisciplinarité, Monaco, 1996, <http://ciret-transdisciplinarity.org/transdisciplinarity.php>, 2p.

NICOLESCU Basarab, *De l'interdisciplinarité à la transdisciplinarité : fondation méthodologique du dialogue entre les sciences humaines et les sciences exactes*, in *Nouvelles perspectives en sciences sociales : revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles*, vol.7, n°1, 2011, p.89-103, <http://id.erudit.org/iderudit/1007083ar>

NORBERG-SCHULZ Christian, *La signification dans l'architecture occidentale*, 1977, Mardaga, Bruxelles.

NOVARINA Gilles (ss.dir), *Plan et projet. L'urbanisme en France et en Italie*, 2003, Anthropos, coll.villes, Paris, 233 p.

NOVARINA Gilles (ss.dir), *Villes européennes en projet*, 2003, recherche pour le compte du Puca, appel d'offre Concevoir et réaliser. Échelles et temporalités des projets urbains, 261 p.

OFFNER Jean-Marc, POURCHEZ Carole (ss.dir), *La ville durable. Perspectives françaises et européennes*, février 2007, Problèmes politiques et sociaux, *La documentation Française*, n°933, 119 p.

PADIOLEAU Jean G., *L'État au concret*, 1982, PUF, coll Sociologies, 222p.

PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles, DEMORGON Marcelle, VEYRENCHE Michel, *Éléments d'analyse urbaine*, 1980, Bruxelles, Éditions Archives d'architecture moderne

PANERAI Philippe, CASTEX Jean, DEPAULE Jean-Charles, *Formes urbaines. De l'îlot à la barre*, 1997, Marseille, Éditions Parenthèses

PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles, DEMORGON Marcelle, *Analyse urbaine*, 1999, Marseille, Éditions Parenthèses

PAQUOT Thierry, LUSSAULT M., BODY-GENDROT S. (ss.dir.), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, 2000, La Découverte, Paris, 442 p.

PARRY Geraint, MORRIS Peter, *When is a decision not a decision?*, 1974, in *British Political Sociology Yearbook*, p.317-336

PEZEU-MASSABUAU Jacques, *Augustin Berque, vivre l'espace au Japon*, 1983, in

Annales, Économies, sociétés, civilisations, n°2, p.307-308

PERNICE Raffaele, Metabolism reconsidered. Its role in the architectural context of the world, novembre 2004, in *JAABE* vol.3, n°2, p.357-363

POLI Daniela (ss dir.), Il progetto territorialista, 2010 *Contesti, città, territori, progetti*, rivista del Dipartimento di urbanistica e pianificazione del territorio – Università di Firenze, n. 2/2010.

POLI Daniela (ss.dir), regole e progetti per il paesaggio. Verso il nuovo paesaggistico della Toscana, Firenze University Press, 270p.

POLI Daniela (ss.dir.), Agricoltura paesaggistica. Visioni, metodi, esperienze, 2013, Firenze University Press, 292p.

POLICAR Alain, *La justice sociale. Les enjeux du pluralisme*, 2006, Paris, Armand Colin, coll. Coursus, 207 p.

RAGON Michel, La grande crise de l'architecture, septembre 1969, *La Rue* n°6, p.45-51

RAMONEDA Josep, Qu'est-ce que la ville ? in *La ville. Art et architecture en Europe 1870-1993*, 1994, Catalogue, Centre Pompidou, pp. 14-15

RAYNAUD Dominique, La controverse entre organicisme et vitalisme : étude de sociologie des sciences, *Revue française de sociologie*, 1998, 39-4, pp.721-750

RAWLS John, *Théorie de la justice*, 2009 (1971,1987), Points, coll. Essais, 666p.

REVEL Jean-François, *La Grande parade. Essai sur la survie de l'utopie socialiste*, 2000, Plon, 342 p.

ROE Emery M., *Narrative policy analysis*, 1994, Durham, Duke University Press, in Adaelli, Claudio M., 2006, Récits (policy narrative), *Dictionnaire des politiques publiques*, ss. dir. de Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet, 520p.

ROSSI Aldo, *L'architecture de la ville*, 1984 (1966), Paris, L'Équerre, 295p.

SCHATTSCHEIDER E.E., *The semi-sovereign people. A realist view of Democracy in America*, 1975, Dryden Press. Hinsdale, Illinois, (reprinted from New York: Holt, Rinehart & Winston, Inc., 1960)

SECCHI Bernardo, *Première leçon d'urbanisme*, 2006, Parenthèses, coll.Eupalinos

SEGAS Sébastien, La problématique combinaison de la connaissance scientifique et de l'action : une exploration des ambiguïtés de la recherche-action, 23/10/2013, *ARPES*, Les chantiers contemporains de la recherche-action, www.arpes.fr/index.php?id=313

SEN Amartya, *L'idée de justice*, 2009, Flammarion, 558 p.

SERVIER Jean, *L'utopie*, 1979, PUF, coll. Que sais-je ?, 127 p.

SERVIER Jean, *Histoire de l'utopie*, 1991, (1967), Gallimard, coll.Folio, 396 p.

SHAER Roland, L'utopie. L'espace, le temps, l'histoire, in *Utopie. La quête de la société*

idéale en Occident, 2000, Catalogue, BNF, Fayard, pp. 16-19

SIBERTIN-BLANC Guillaume, Pratiques de la ville et subjectivité urbaine : déplacements de l'utopie dans le discours critique de l'urbanisme, in Actes des Ateliers franco-roumains *Habiter en passant : La ville au défi de l'habitation et de la migration*, 2009, ss. dir. IOAN A. et MIHALI C., Bucarest. http://www.europhilosophie.eu/recherche/IMG/pdf/Bucarest_-_Art.2.pdf

SIMONDON Gilbert, *Du mode d'existence des objets techniques*, 1969, coll. Analyse et raisons, Aubier-Montaigne, 265 p.

SUREL Yves, Idées, intérêts, institutions, dans l'analyse des politiques publiques, novembre 1998, *Pouvoirs*, n°87, p.161-178

THOENIG Jean-Claude, L'analyse des politiques publiques, 1985, in Grawitz M. et Leca J., *Traité de sciences politiques*, Tome 4 Les politiques publiques, PUF, p.1-60.

THOENIG Jean-Claude, Le bricolage des engagements, 1999, *Sociologie du travail*, n°41-3, p.307-320

THOENIG Jean-Claude, Le bricolage des engagements, 1999, *Sociologie du travail*, n°41, p.307-316

THOENIG Jean-Claude, Pour une épistémologie des recherches sur l'action, in Filâtre D. et De Terssac G. (coord), *Les dynamiques intermédiaires au cœur de l'action publique*, 2005, Octarès, Toulouse, p.285-306

TOURAINÉ Alain, La société comme utopie, in *Utopie. La quête de la société idéale en Occident*, 2000, Catalogue, BNF, Fayard, pp. 28-38

Urbanisme, in *L'architecture d'aujourd'hui*, n°132, juin-juillet 1967

VAYSSIÈRE Bruno, *Reconstruction-Déconstruction. Le hard french ou l'architecture des trente glorieuses*, 1988, Paris, Picard, 327p.

VIGANO Paola, *Le projet comme producteur de connaissance. Les territoires de l'urbanisme*, 2014, MétisPress, 293p.

WEBER Max, *Le savant et le politique*, 1959, Plon, coll.10/18, philosophie et essais, 186p.

WEBER Max, *Essais sur la théorie de la science*, 1904-1917, traduit par Julien Freund, 1965, Plon, 539p.

WORMS Jean-Pierre, Le préfet et ses notables, 1966, *Sociologie du travail*, 66/3.

ZHONGJIE Lin, Urban structure for the expanding metropolis : Kenzo Tange's 1960 plan for Tokyo, 2007, in *Journal for architectural and planning research*, n° 24 :2, p.109-123

TABLE DES FIGURES

Fig.1 Immeuble Nagakin, 1972, K.Kurokawa	24
Fig. 2 Takara Pavilion, 1970, K.Kurokawa	24
Fig. 3 Marine city, Kyonori Kikutake, 1958	24
Fig. 4 Projet d'extension urbaine de la baie de Tokyo, 1960, KenzoTange	25
Fig. 5 Helix city, K.Kurokawa, 1961	25
Fig. 6 Floating city, K.Kurokawa, 1961	25
Fig. 7 Palm Islands, Dubaï 2002	25
Fig. 8 Clusters in the air, Arata Isozaki, 1960-62	26
Fig. 9 Architecture nipponne traditionnelle, engawa	27
Fig. 10 Henri Laborit, La nouvelle grille, 1974, figure 4 : l'information structure	32
Fig. 11 Henri Laborit, L'homme et la ville, 1971, figure 4 p.22	34
Fig. 12 La place Ravezies et les allées de Boutaut	76
Fig. 13 Le contexte de décision du projet	78
Fig. 14 La planification volontariste des années 1955-66	78
Fig. 14 La planification volontariste des années 1955-66	78
Fig. 15 La traduction réglementaire: le Plan de Modernisation et d'Equipe-ment de 1965	79
Fig. 16 Le Plan d'Urbanisme Directeur de 1965	79
Fig. 17 Vue d'ensemble du projet lauréat (X. Arsène-Henry), 1966	80
Fig. 18 Plan masse de la liaison (allées de Boutaut)	80
Fig. 19 Avenue Emile Counord	80
Fig. 20 Clairière urbaine	80
Fig. 21 Les choix opérationnels	81
Fig. 22 Les effets contre-intuitifs	82
Fig. 23 La place Ravezies	83
Fig. 24 Les allées de Boutaut	83
Fig. 25 Firminy	125
Fig. 26 Les Hauts de Sainte Croix	126

Fig. 27 Bègles, cité Yves Farges	126
Fig. 28-32 PLU de la Communauté Urbaine de Bordeaux	158
Fig. 33 Extrait des «Carnets d'une ville en héritage. La Maison», p. 80	159
Fig. 34 Extraits des «Carnets d'une ville en héritage. La Maison», p. 34-35	159
Fig. 35 Ordre du lotissement, ordre de la division parcellaire et ordre de la grande parcelle	165
Fig. 36 Le processus de grignotage et la ville ductible	165
Fig. 37 Le processus de chrysalidation	166
Fig. 38 La géométrie bordelaise des triangles et le quartier Blanchard-Latour	167
Fig. 39 Figures du triangle	168
Fig. 40 Extraits des cinq projets de territoriaux pour le paysage de la Région:	178
Fig. 41 Cartes de communautés du Plan de Paysage des Pouilles	179
Fig. 42 Elaboration des cartes de communautés à Montespertoli	180
Fig. 43 Plan de Paysage des Pouilles: Morphotypologies territoriales	182
Fig. 44 Schémas de principe pour une compensation aménageuse	189
Fig. 45 Schémas de principe pour une compensation aménageuse	190
Fig. 46 Principe du transfert de COS	191
Fig. 47 Plan de compensation de Berlin	192
Fig. 48 Proposition de stratégie nature métropolitaine	192
Fig. 49 Proposition de boîte à outils «biotopique»	193
Fig. 50 Schéma méthodologique de la démarche territorialiste	200
Fig. 51 Le développement de la méthodologie territorialiste en Gironde	201
Fig. 52 Proposition de scénario stratégique pour un parc agricole en Médoc	202
Fig. 53 Etudes des morphotypes urbains historiques dans les Landes	203
Fig. 54 Spatialisation des politiques sectorielles du Conseil Général	204